



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15080 – 7 F

VENDREDI 23 JUILLET 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'Egypte bloquée

OU va l'Egypte ? Affrontant depuis des mois une vague montante de terrorisme islamiste, le gouvernement du plus grand pays arabe a choisi d'y riposter par une répression sans merci. Mais, au-delà de l'application brutale de la loi du talion, le *régime semble en manque d'imagination politique.*

Ainsi l'élection présidentielle de l'automne prochain est jouée d'avance. Dans un système pourtant théoriquement démocratique, les électeurs n'auront d'autre choix que d'approuver la reconduction pour un troisième mandat de six ans de Hosni Moubarak. Mercredi 21 juillet, le Parlement a en effet désigné le chef de l'Etat comme seul postulant *à sa propre succession.*

Et pourtant, M. Moubarak avait lui-même annoncé, en succédant en 1981 à Anouar El Sadate, que *deux mandats* lui *paraissaient* « un maximum ». Une lucidité qui n'est plus de mise aujourd'hui. Il est vrai qu'à l'égard de la majorité de ses pairs arabes le chef de l'Etat égyptien fait encore figure de benjamin. Hafez El Assad est au pouvoir en Syrie depuis vingt-trois ans, et Sad*dam Hussein, qui était déjà* l'homme fort sous le règne de son prédécesseur, gouverne l'Irak depuis 1979. Sans parler, bien sûr, des régimes monarchiques, où le pouvoir se transmet au sein d'une même famille.

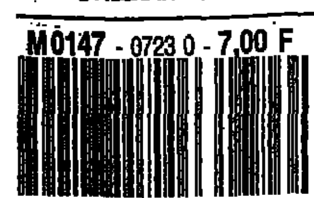
LA montée en puissance de l'islamisme ne fait que rendre plus évident le blocage du système politique. L'idée même d'une alternance au faîte du pouvoir semble illusoire puisque tout *candidat à la magistrature* suprême doit être parrainé par au moins un tiers des députés d'un Parlement dont l'écrasante majorité des membres appartiennent à la formation du chef de l'Etat.

De toute façon, la Constitution égyptienne confère au président des pouvoirs politiques immenses. Face à lui, les partis d'opposition font pâle figure. Leurs discours sonnent aussi creux que les incantations des *thuriféraires du régime. Ils ne* mobilisent plus guère une population accablée par lesdifficultés de la vie quotidienne et dont la politique de l'« infitah » (ouverture), amorcée par M. Sadate et poursuivie par son successeur n'a pas soulagé les maux.

OR c'est précisément sur la dénonciation de ces difficultés économiques, de la corruption et du népotisme que les islamistes, qui semblent prêts *aux pires violences pour mettre à* bas le régime, ont axé leur propagande. En acceptant son investiture mercredi, M. Moubarak a invoqué l'« appel du devoir » qui ne lui laisse d'autre choix que d'« être aux côtés du peuple ». Il est vrai que, dans le paysage actuel, aucune personnalité *n'émerge qui semble à même de* lui succéder dans de bonnes conditions. Mais ce vide n'est-il pas l'inéluctable résultat de la mise en sommeil de la vie politique ?

Le fait que M. Moubarak soit un ami de l'Occident, garant à ses yeux de la stabilité de l'Egypte, et que ses bons offices soient utiles pour contribuer à régler le conflit israélo-arabe ne constitue pas un gage de pérennité pour un régime qui ne prend pas la peine de renouveler sa légitimité en pratiquant la démocratie. Le rédacteur en chef du quotidien pro-gouvernemental *« Al Ahram » suggère de proposer* aux Egyptiens un programme de gouvernement avant le plébiscite prévu pour octobre. Bonne idée en effet, mais qui ne s'improvise pas.

Lire page 24 l'article d'ALEXANDRE BUCCIANTI



Alors que Washington n'envisage pas d'autre engagement

Le président bosniaque accepterait de négocier

Le secrétaire d'Etat américain a confirmé, mercredi 21 juillet, que les Etats-Unis n'avaient l'intention de prendre aucune nouvelle initiative en Bosnie, en dépit de nouveaux combats autour de Sarajevo. A Genève, on déclarait, mercredi, avoir bon espoir que le président bosniaque Alija Izetbegovic accepte de prendre part à des discussions rassemblant les présidents de Serbie et de Croatie ainsi que les représentants des Serbes et des Croates de Bosnie.

WASHINGTON

de notre correspondant

Le ton las et résigné, le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, a confirmé, mercredi 21 juillet, que les Etats-Unis entendaient garder leurs distances à l'égard du conflit en Bosnie. *« Tragique, tragique »*, a déclaré M. Christopher pour qualifier la situation dans la capitale bosniaque, privée d'eau et d'électricité, et à proximité de laquelle les forces serbes *ont tenté ces derniers jours* de s'emparer des hauteurs stratégiques du mont Ingman. Mais pour *« tragique »* que soit le sort de Sarajevo, où la population civile *est aussi la cible des artilleurs* serbes, les Etats-Unis, a poursuivi le secrétaire d'Etat, n'envisagent pas de faire plus que ce qu'ils font déjà, quand bien même la capitale bosniaque serait directement menacée. *« Les Etats-Unis font tout ce qu'ils peuvent, compte tenu de leurs intérêts nationaux »* dans cette région, a-t-il dit.

ALAIN FRACHON

Lire la suite page 4
et le deuxième article page 5
de CATHERINE HUMBLOT
sur « les médias fauteurs de guerre »

A défaut d'accord entre le patronat et les syndicats

Le gouvernement est contraint d'arbitrer le différend sur l'assurance-chômage

Poursuivie pendant vingt heures, du milieu de la matinée du mercredi 21 juillet au petit matin du jeudi 22 juillet, la négociation sur l'assurance-chômage a été « interrompue » par les partenaires sociaux, au bord de la rupture. Désormais, le sort du régime de l'UNEDIC dépend de l'attitude du gouvernement, qui aura à choisir entre l'intervention par décret ou un délai supplémentaire accordé pour de nouvelles discussions.

Comme prévu, Michel Giraud, ministre du travail, devait recevoir le patronat et les syndicats dans l'après-midi de jeudi pour une réunion jugée décisive.

Officiellement, sauf pour la CGT, l'interruption des négociations sur l'assurance-chômage n'est pas un échec, mais cela y ressemble bigrement. De séances plénières en suspensions d'une durée *presque inhabituelle*, les négociateurs de l'UNEDIC se sont quittés à l'heure du laitier sans pouvoir conclure. *« Tous les fils ne sont pas rompus »*, expliquait cependant Gérard Dantin (CFDT), à l'unisson de ses partenaires. Mais tous étaient bien *obligés de reconnaître* qu'un *« écart »* séparait les positions des uns et des autres. De l'ordre de 5 milliards de francs, entre autres points de blocage, puisque les syndicats *accepteraient* des économies pour un montant de 3 milliards, afin de ne pas trop pénaliser les chômeurs, tandis que le *patronat n'admettait* pas de descendre en dessous de 8 milliards.

Ayant constaté leur impuissance, les gestionnaires du régime paritaire d'assurance-chômage doivent s'en remettre maintenant au bon vouloir de Michel Giraud, *qui détient* la clé de la solution. Soit, comme il l'a déjà évoqué, le ministre du travail se substituera aux partenaires sociaux, annulera l'actuelle convention de l'UNEDIC *et agira par décret* pour remettre de l'ordre dans une institution dont le déficit cumulé devrait atteindre les 38 milliards de francs à la fin 1993 (et 62 milliards à la fin 1994). Soit, ainsi que l'espèrent le patronat, la CFDT, FO, la CFTC et la CGC, il conservera malgré tout sa confiance dans le paritarisme et permettra aux négociateurs de reprendre rapidement des tractations seulement *« interrompues »*.

ALAIN LEBAUBE

Lire la suite page 19

Hormone de croissance : les familles seront indemnisées

Le gouvernement étudie actuellement les modalités d'indemnisation des familles concernées par le drame de l'hormone de croissance contaminée, dont les enfants ont été victimes de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Afin que cette indemnisation soit rapidement effective, il semble acquis que l'on ne retiendra pas la procédure législative jugée trop lourde. Après la mise en examen pour homicide involontaire des professeurs Jean-Claude Job et *Fernand Dray, quelques*-unes des institutions impliquées dans cette affaire commencent à se défendre. C'est notamment le cas de l'association France-Hypophyse et de l'Institut Pasteur de Paris.

Lire page 7 l'article de JEAN-YVES NAU

Des privatisations sans risques

Le premier ministre engage prudemment la cession de quatre sociétés publiques

Par Pierre-Angel Gay et Caroline Monnot

« De trois à six », avait dit le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry. *Les dés sont jetés :* c'est quatre. Deux entreprises industrielles et deux établissements financiers devraient rejoindre, d'ici à *la fin de l'année*, la liste déjà longue des entreprises privatisées. Sitôt la loi promulguée, en effet, le gouvernement a annoncé, *mercredi 21 juillet*, sa décision *« d'engager »* la cession de quatre sociétés en commençant – *« dès l'automne prochain si les conditions du marché le permettent »* – par la Banque nationale de Paris (BNP) et le groupe Rhône-Poulenc. La compagnie pétrolière Elf Aquitaine, à propos de laquelle le chef de l'Etat avait demandé au gouvernement, le 14 juillet, de prendre les *« plus extrêmes précautions »*, ainsi que l'inattendue Banque Hervet figurent également sur la liste.

C'est par un communiqué – fort laconique au demeurant – que le gouvernement a décidé, selon l'expression d'un membre du cabinet de M. Alphandéry, d'envoyer ce *« signal au marché sur ce qu'il avait l'intention de faire »*.

Lire la suite page 19
et nos informations page 18



BN + TGB = BNF

La Bibliothèque nationale et la Très Grande Bibliothèque fusionneront dans la Bibliothèque nationale de France

On connaissait la vieille BN (Bibliothèque nationale), sise rue de Richelieu. En 1988, le président de la République lança sa TGB (Très Grande Bibliothèque), officiellement baptisée *BDF* (Bibliothèque de France), quelques mois plus tard. A la fin de l'année, il devrait y avoir une *BNF (Bibliothèque nationale de* France) résultat de la fusion des deux établissements. C'est ce qu'a annoncé le ministre de la culture, Jacques Toubon, au cours d'une conférence de presse tenue mercredi 21 juillet.

Autour de lui étaient réunis les principaux acteurs de la grande saga qui agita le petit monde des bibliothèques ces dernières années : Emmanuel Le Roy Ladurie, patron de la BN, crinière blanche en bataille, Dominique Jamet, président de la BDF, le crâne poli, Michel Melot, président du Conseil supérieur des bibliothèques, la barbe bien peignée. Dans la salle, leurs troupes, un peu lasses, assez heureuses de l'armistice offert par le nouveau M. Bons Offices, Philippe Belaval, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Ce dernier a été chargé par le ministre d'un double rapport sur l'avenir du bâtiment *qui se construit* à Tolbiac et sur le sort de la Rue de Richelieu. Ses propositions, élaborées au sein de deux groupes de travail, *ont* été reprises par Jacques Toubon.

A Tolbiac, où le béton coule à flots, la configuration des locaux *est trop avancée* pour qu'on puisse songer à infléchir leurs aménagements. Restaient trois questions à régler. Que faire de la bibliothèque, dite « haut de jardin » ? Une bibliothèque universitaire ? Ses 1 556 places de lecture accueilleront bien sûr des étudiants, mais aussi toute personne âgée d'au moins dix-huit ans ou titulaire du baccalauréat. Il faudra également acquitter une cotisation « minimum » (elle pourrait être de l'ordre de 200 F à 300 F par an).

EMMANUEL DE ROUX

Lire la suite page 10

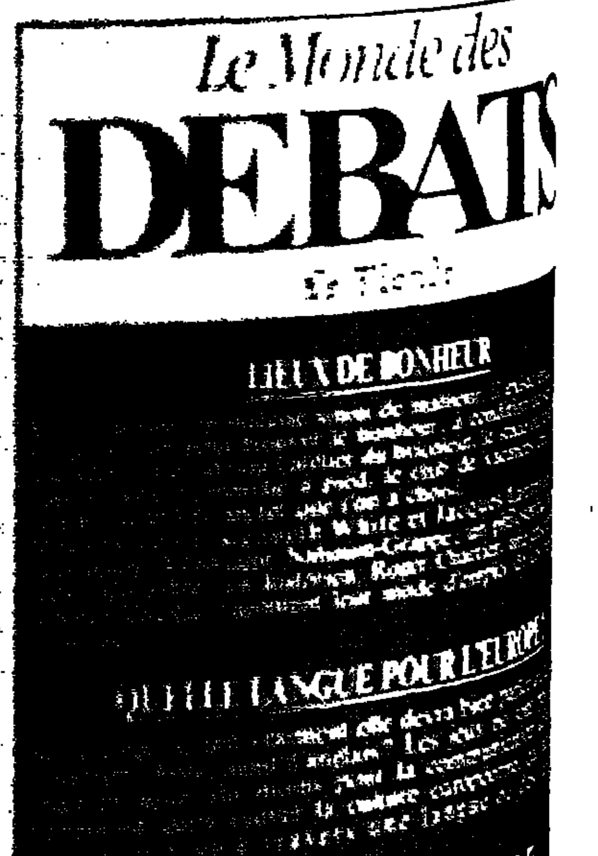
LE MONDE DES LIVRES

Le voyage en Orient de Melville

Après plusieurs échecs littéraires, Melville quitte les Etats-Unis pour se plonger dans *« l'atmosphère délicieusement tonifiante »* des villes orientales.

■ François Jullien, la pensée chinoise et la métaphysique grecque ■ Guillevic, le temps retrouvé ■ Le docteur Martin ou le conspirateur perpétuel ■ La chronique de Georges Balandier.

pages 11 à 16



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

SUR LA ROUTE DES CROISADES

par Jean-Claude Guillebaud

4. – Ratisbonne le crime des « égarés »

La trace que je suis, cette fois, en descendant le Danube, la mémoire que je réveille d'étape en étape, est faite de sang. Et de honte. Cette empreinte, c'est un long sillage traversant l'Allemagne du nord-ouest au sud-est. En août-septembre 1096, les armées franques de Godefroi de Bouillon retrouveront cette trace de ville en ville. Elle les précède. C'est celle des pogroms et des meurtres commis cinq mois auparavant par les foules incontrôlées des « Croisades populaires », menées par des moines mystiques débordés ou par des chevaliers-brigands appartenant à ce qu'on a pu appeler la « féodalité pillarde ». Plusieurs milliers de morts parmi les communautés juives du Rhin et du Danube. Des conversions forcées et des égorgements. Le feu sur les villes et les synagogues qui brûlent. Il y a neuf siècles !

Il faut désenfouir du passé cette tache originelle sur la Croisade, dont les sources hébraïques se souviennent et qu'elles désignent sous le nom de « Gzérot de 4856 ». Il faut tenter de dire qui furent ces fous que les chroniques de Schlomo bar Siméon et Eliezer bar Nathan (douzième siècle) appellent les *« égarés »*, les *« marqués de la croix »* ou les *« non circoncis »*.

J'en relis quelques pages en traversant dans une lumière dorée de fin d'après-midi la forêt bavaroise. On aperçoit des petites combes d'un vert soutenu entre deux lisières de sapins. Des chemins forestiers évoquent les Niebelungen et – parfois – la silhouette d'une biche à l'arrêt introduit une nuance de fragilité dans cette sylve épaisse. L'imprévisible fantaisie du voyage est ainsi : c'est au milieu de la beauté que je vais traquer le meurtre.

Voici justement Ratisbonne, enjambée par son Steinerne Brücke (pont de pierre) qui est contemporain de la deuxième Croisade. C'est ici qu'ayant traversé l'Allemagne l'armée de Godefroi retrouva l'ancienne *Via militaris* des Romains vers l'Asie Mineure. A l'époque, l'importance et le rayonnement de Ratisbonne était considérable. Depuis ce pont sur le Danube, la ville apparaît bien comme une cité du Moyen Age en l'état, le *« miracle médiéval allemand »* dont parlent les guides.

Une sorte de Prague en modèle réduit, le baroque habsbourgeois en moins. Il y a sûrement de l'Italie dans ces maisons et ces façades inspirées de Venise (avec laquelle Ratisbonne commerça), ces crépis qui font alterner le vert tendre, le violine, le gris perle et l'ocre. On repère un peu d'Orient ottoman dans les clochetons à bulbe qu'on verrait bien surmontés du croissant plutôt que de la croix. De la seizième arche du Steinerne Brücke, on aperçoit, comme du pont Charles à Prague, des bouquets d'églises et ces horloges innombrables – grands cadrans polychromes, aiguilles nettes et dorées – qui déclenchent à heure fixe des magnificat carillonnés.

Ratisbonne connut en ce onzième siècle une sorte d'âge d'or religieux et artistique. Ce sont ses prêtres et ses architectes qui iront, par exemple, métamorphoser en pays chrétien la Hongrie voisine.

Des bibliothèques entières et des confréries d'érudits locaux célèbrent la splendeur sans égal de cette cité épiscopale, royale, impériale. Méphistophélès, dans *Faust*, énumère quelques-uns des soixante-dix-sept noms qui lui furent attribués.

Fondée en l'an 179 par l'empereur-philosophe Marc Aurèle, première capitale des ducs de Bavière, cité romantique sur les antiques chemins vers l'Orient, dévouée au *« doux commerce »*, mais aussi à la musique et à la prière, elle est surtout troublante parce que mieux conservée que les autres villes médiévales d'Europe. Bien des porches ici, des linteaux et des chapelles, portent, inscrite dans la pierre, une date antérieure à l'an mil. Mozart s'en émerveilla en 1790, et Goethe avant lui.

C'est un dimanche de Pentecôte. Les ruelles pavées de Ratisbonne (Regensburg) sont peuplées de touristes débonnaires et de cyclistes équipés pour le camping. Des fontaines à gargouilles ruissellent à chaque coin de rue. La présence ici de ces eaux vives et de ces margelles ornementées est déjà attestée par des chroniques du douzième siècle. Le centre-ville présente aujourd'hui cet apprêt trop astiqué, exagérément net, des villes-musées qu'on dirait vouées aux seules déambulations précautionneuses et aux commentaires à voix basse. Faut-il parler de violence ici ? De crimes et d'intolérances ?

Sur les berges-promenades qui longent le Danube, des gens feuillettent ce jour-là le journal local – *Die Bayerische Staatszeitung* –, qui titre sur un attentat raciste commis contre les immigrés turcs le 29 mai à Solingen (six morts). Dans une autre Allemagne, sans doute...

Un très vieil adage, me dit-on, s'adressait jadis aux visiteurs de cette cité marchande resserrée autour du jaillissement disproportionnée de sa cathédrale gothique. *« Quiconque vient à Ratisbonne mais ne traverse pas à pied le Pont de pierre, n'entend pas les cloches sonner et ne voit pas de juifs, ne sera pas vraiment allé à Ratisbonne. »*

Des juifs ?

Passant et repassant sur le Steinerne Brücke, je songe à ces communautés prospères du onzième siècle que l'empereur allemand Henri IV et les évêques protégeaient, mais qui, sur elles soudain, virent s'abattre la foudre. A Ratisbonne, c'était le 28 juin 1096, le quatrième jour de Tammuz pour le calendrier hébraïque. Les bandes bavaroises et souabes du prêtre allemand Gottschalk, marquées de la croix, pourchassèrent les juifs de la ville, tuèrent ceux qui leur résistaient et précipitèrent les autres dans le Danube. Pour les baptiser de force...

Ces brigands compromettant les Croisades ne sont que « la paille mêlée » au grain

Les mêmes meurtres, les mêmes violences avaient ensanglanté les villes de Metz, Cologne, Spire, Trèves, Mayence, Worms et bientôt Prague. Toutes traversées par les *« égarés »* de Gottschalk, mais aussi par ceux des comtes Emich de Leisingen (dix mille pèlerins) ou Volkmar (douze mille) et de quelques nobliaux-brigands français comme Guillaume le Charpentier, vicomte de Melun. Morne litanie... Arrivant par le même chemin quelques mois plus tard, les armées de Godefroi condamneront ces orgies de sang. Les chroniques de l'époque assurent que ces brigands compromettant les Croisades ne sont que *« la paille mêlée au grain »* et que le prêtre Gottschalk *« n'est pas un vrai, mais un faux serviteur de Dieu »*. René Grousset, de son côté – qui écrivit sa monumentale *Histoire des croisades* en 1934 – ne concède à ces pogroms que quelques lignes. Il y voit un *« simple mouvement de jacquerie »*. Etait-ce seulement cela ?

L'appel d'Urbain II de novembre 1095, en vérité, avait dépassé les espérances de celui-ci. Sans attendre la date du 15 août 1096 fixée pour le départ, des foules innombrables s'étaient mises en mouvement (dès le mois d'avril). Elles suivaient des prêcheurs enflammés qui parcouraient les provinces et qui ne sont pas sans rappeler – toutes proportions gardées – les télé-évangélistes d'aujourd'hui. L'un d'eux au moins est entré dans la légende : ce Pierre l'Ermite qui allait pieds nus, monté sur son âne, habillé d'une tunique de laine et d'un capuchon de bure, ce petit homme qui mariait les prostituées et prêchait la concorde. René Grousset parle de ces mystiques avec l'exaspération du rationaliste confronté aux désordres de la populace. Il évoque la *« démagogie des Croisades »*, coupable à ses yeux d'avoir compromis l'entreprise infiniment plus *« sérieuse »* des barons francs conduisant leurs cavaleries lourdes.

Le jugement est sans nuance. Sûrement excessif. Tous ces pèlerins « populaires » n'étaient pas des fous. Il n'est que de lire, dans *l'Alexiade*, le témoignage d'Anne Comnène, fille de l'empereur byzantin, qui vit arriver à Constantinople les malheureux rescapés de la troupe conduite par Pierre l'Ermite pour s'en convaincre. *« Ces gens enflammés comme d'un feu sacré*, écrit-elle, *affluaient avec leurs chevaux, leurs armes et leurs vivres. Toutes les rues fourmillaient d'hommes dont le visage portait l'expression de la bonne humeur et de l'ardeur à suivre la voie du ciel. »*

En réalité, ces levées en masse se produisant dans toute l'Europe médiévale, ces départs naïfs vers la Terre sainte, c'est l'une des premières irruptions dans l'Histoire de ces masses anonymes aspirant à jouer un rôle dans la société et dans l'Eglise. Ce sont les *pauperes Dei* (pauvres de Dieu) qui surent, le moment venu, ramener les barons francs à leur devoir. Manants des campagnes, serfs promis à l'émancipation, familles entières derrière leurs bœufs, mais aussi gens de sac et de corde, ribauds et ribaudes urbains. Tous prompts à s'enflammer au moindre « signe » du ciel et à prendre pour une invitation à l'intolérance querelleuse le « slogan » du concile de Clermont : *« Dieu le veut ! »*



Comme à Ratisbonne, les juifs de Worms ont été victimes des bandes bavaroises et souabes du prêtre allemand Gottschalk.

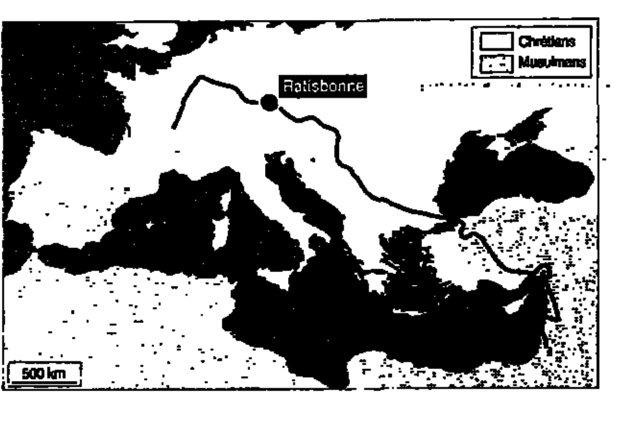
KUPFERSTICH VON CHODOWIECKI, FIN DU XVIIIe SIÈCLE/BILDARCHIV PREUSSISCHER KULTURBESITZ

Au total, des dizaines de milliers d'hommes, femmes et enfants ayant fébrilement cousu la croix sur leurs hardes et s'élançant vers l'Orient. Sans préparatifs. Sans ravitaillements. Sans même, parfois, la moindre idée du chemin à parcourir. Une chanson de geste, *Chanson des chètifs*, racontera l'épopée pitoyable de ces foules.

Ces « Croisades populaires » inorganisées portaient logiquement l'émeute en leur sein. Dans le souvenir des Croisades, on confondra plus tard ces désordres avec la « Croisade officielle », et l'on imputera confusément à Godefroi, Pierre l'Ermite, Tancrède ou Etienne de Blois des folies qui n'étaient point de leur fait. Les débordements étaient inévitables. Les rapines et les meurtres également. Mais ces pogroms systématiques commis par les bandes allemandes ? Cette chasse aux juifs le long du Rhin et du Danube ? Faudrait-il les ramener à une « bavure » ?

Certainement pas.

ALLEMAGNE



Le long du Rhin et du Danube, les foules inorganisées des « Croisades populaires » s'en sont pris aux juifs : plusieurs milliers seront massacrés ou convertis de force. Après des siècles d'antijudaïsme, ces pogroms marquent la naissance de l'antisémitisme moderne.

Ni les protestations avérées (mais tardives ?) de Godefroi ni la sollicitude protectrice – parfois payée de leur vie – des évêques de Spire, de Mayence ou d'ailleurs ne peuvent oblitérer cette évidence : les pogroms de 1096 (et ceux qui suivront) marquent le réveil et l'aggravation d'un antijudaïsme d'inspiration chrétienne qui perdurera pendant neuf siècles. Cet antijudaïsme qui accompagnera dès lors comme une ombre mortelle toute l'histoire de l'Occident.

Ce qui se passe à Ratisbonne (et ailleurs) durant cet été 1096 consacre en réalité un tournant de cette histoire. Les rédacteurs de *l'Encyclopedia judaïca* ne s'y trompent pas lorsqu'ils écrivent que *« les Croisades sont fortement imprimées dans la conscience historique des juifs »*. Ces foules ignorantes qui, en dépit des adjurations de leurs évêques, se déchaînent contre les *« meurtriers du Christ »* sont en quelque sorte comme la peau tendue d'un tambour qui fait résonner *« l'air du temps »*. Or l'air du temps est bien à la dénonciation des *perfidis judaeis* ou des *rebellantes judaeis* rendus coupables de tous les malheurs qui frappent la chrétienté.

Un réveil ? Oui. Violent dans les premiers siècles du christianisme, enraciné d'ailleurs dans celui, préchrétien, de l'Antiquité (voir Tacite, Apion d'Alexandrie ou même Quintillien), l'antijudaïsme était devenu virulent sous les monarchies wisigothes. En Espagne notamment. Le long règne carolingien, en revanche, avait vu s'estomper, voire disparaître, les persécutions antijuives. Cette période qui va jusqu'à la mort de Charlemagne, a pu écrire l'historien Jules Isaac, constitua *« une ère de tranquillité relative et d'exceptionnelle prospérité »* pour le judaïsme.

C'est au neuvième, et surtout au dixième siècle, à l'approche de l'an mil, que se réveille à nouveau en Occident la *« haine des perfides »*. La nécessaire conversion d'Israël, pense-t-on, est liée à la fin des temps et sa non-conversion au triomphe de l'antéchrist. On accuse par exemple les juifs d'avoir livré Bordeaux aux Normands, puis Barcelone et même Toulouse aux Maures. On leur reproche d'avoir accueilli comme une libération l'invasion de l'Espagne par les Arabes à partir de 711. Les récits populaires – et certains textes – reprennent contre eux les antiques calomnies qu'on trouvait déjà chez les auteurs grecs ou égyptiens, mais aussi chez plusieurs Pères de l'Eglise des premiers siècles (Tertullien, saint Jean Chrysostome, etc.)

Il existe à Ratisbonne, profondément enracinée, une tradition « anti-croisés »

A l'approche des Croisades, c'est bien entendu la crucifixion du Christ qu'on impute aux juifs. Ils sont également accusés de nouvelle collusion avec les infidèles (les musulmans). Les juifs, par exemple, sont rendus coresponsables de l'incendie de la basilique du Saint-Sépulcre en 906, des menées anti-chrétiennes du calife Al Hakim en 1009, qui fit, lui, raser complètement ce Saint-Sépulcre que les Arabes appellent « Kanisat al-Qiyâme » (l'église de la Résurrection). Sacrilège qui enflamma l'Occident. Vingt ans plus tard, évoquant cette affaire, le chroniqueur chrétien Raoul Glaber écrivait encore : *« On sut, à n'en pouvoir douter, qu'il fallait imputer cette calamité à la méchanceté des juifs »*. D'une façon générale, chaque persécution des chrétiens en Orient déclenchent des représailles contre les juifs d'Occident. C'est le cas à Limoges, à Rouen...

De la très ancienne rivalité théologique entre deux religions sorties d'un même livre et d'une même tribu, on en vient à tout autre chose. L'antijudaïsme des premiers siècles accouche en somme de l'antisémitisme moderne.

C'est cette trace-là que je retrouve à Ratisbonne.

S'en souvient-on, ici ? Il arrive que les peuples, d'instinct, effacent une plage entière de leur mémoire. Pour s'en absoudre ou pour la conjurer. Ratisbonne, visiblement, participe du second cas. Les Croisades, ici, paraissent n'avoir jamais existé. En tout cas pour le commun des mortels. Le silence est d'autant plus assourdissant que tout, dans cette ville, parle des onzième et douzième siècles. Conversations, expositions, guides pour les touristes, monographies des musées : la cité tout entière est tournée vers cet âge d'or évanoui, celui dont Claudio Magris écrit qu'il est *« une gloire que l'on peut se rappeler, mais non pas posséder »*.

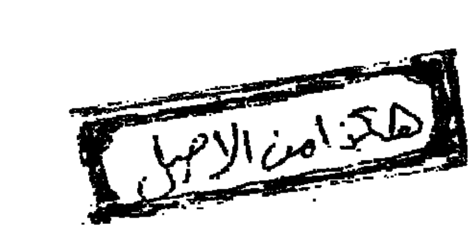
Mais, sur les Croisades, rien ! Sur le passage des armées successives cheminant le long du Danube, rien ! Ce mutisme trop insistant pour procéder de l'étourderie ne date pas d'hier. En fait, immédiatement après le sinistre Gzérot de 4856, Ratisbonne prit en horreur ces pèlerins intempestifs semant le désordre sur leur passage. (Ces désordres et ces pogroms se renouvelleront en 1146, pendant la deuxième Croisade.) Il existe à Ratisbonne, profondément enracinée, une tradition « anti-croisés ». Dans les archives locales, certains documents attestent de son ancienneté. Ainsi cette décision de 1248 qui fait interdiction à quiconque – sous peine de mort ! – de porter une croix cousue sur son costume. La précaution en dit long sur le poids de certains souvenirs.

« Quiconque n'a point vu de juifs n'est pas vraiment venu à Ratisbonne. »

Je repensais à l'adage en cherchant une synagogue dans les dédales de la cité médiévale. J'ai fini par la trouver dans une ruelle proche de la cathédrale : Am Brixener Hof. La nouvelle synagogue de Ratisbonne est une sorte de bunker aplati, encapuchonné de lierre et couvert par un saule pleureur. Les portes métalliques en sont verrouillées comme celles d'une forteresse. Deux caméras vidéo surveillent le portail en aluminium solidement cadenassé. Ici, visiblement, on n'est pas convaincu que le silence puisse suffire à conjurer le souvenir.

On vous apprend, il est vrai, que le 9 novembre 1938 l'ancienne synagogue qui se trouvait là fut détruite par les « bandes » national-socialistes et que, quatre ans plus tard, le 2 avril 1942, cent six citoyens juifs de Ratisbonne furent déportés vers les camps. ■

PROCHAIN ÉPISODE : BUDAPEST (HONGRIE), LES CAVALIERS ASSAGIS



ÉTRANGER

JAPON : tirant les conséquences de sa défaite électorale

Le premier ministre démissionne de la présidence du PLD

Le premier ministre Kiichi Miyazawa a annoncé, jeudi 22 juillet, devant l'assemblée des parlementaires du Parti libéral-démocrate (PLD) qu'il démissionnait de ses fonctions de président du mouvement, afin d'assumer la responsabilité de la scission et de la défaite de son parti aux élections du 18 juillet dernier. Il continuera d'expédier les affaires courantes à la tête du gouvernement jusqu'à l'élection de son successeur par la Diète.

TOKYO

de notre correspondant

La démission de M. Miyazawa ouvre une lutte pour le pouvoir au sein d'un parti en quête d'un successeur capable de rallier les nouvelles forces conservatrices pour obtenir une majorité au Parlement. Plusieurs noms circulent, dont ceux de caciques du PLD, tel Michio Watanabe, ancien vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, en dépit d'un état de santé qui l'obligea à renoncer à ses fonctions en avril dernier. Hiroshi Mitsuzuka, chef du clan désormais le plus important, est également sur les rangs.

Plus de transparence

Opposés à la pratique habituelle de désignation en coulisse du candidat à la présidence du PLD qui, lorsque celui-ci avait la majorité à la Diète, devenait *ipso facto* premier ministre, les jeunes parlementaires exigent plus de transparence. Ils soutiennent des hommes plus jeunes tels l'ex-ministre des finances Ryutaro Hashimoto, ou l'ancien premier ministre Toshiki Kaifu : le premier est populaire, et le second conserve une bonne image.

S'adonnant à leurs jeux de pouvoir, les libéraux-démocrates suivent néanmoins les manœuvres des nouveaux partis conservateurs et notamment des deux formations qui détiennent la clé des alliances : le Nouveau Parti du Japon (NPJ) et le Parti pionnier (PP). Ayant constitué un groupe parlementaire unique, ceux-ci ont annoncé mercredi qu'ils n'excluaient pas de voter en faveur d'un premier ministre présenté par les forces «anti-PLD» (communistes exclus). Cette déclaration s'inscrit dans la tactique de ces deux partis de «placer la barre très haut» dans leurs négociations tant avec le PLD qu'avec ses opposants.

Une collaboration du NPJ et du PP à une coalition anti-PLD reste hypothétique : tout en s'opposant au monopole du pouvoir des libéraux-démocrates, ils sont réticents à collaborer avec des socialistes dont le programme reste fondamentalement différent du leur. Le PLD devra trouver en son sein un homme dont l'image réformiste soit assez convaincante pour que le tandem NPJ-PP puisse le soutenir sans paraître se renier. Selon un sondage réalisé par le quotidien *Asahi*, 56 % de Japonais sont favorables à une coalition autour du PLD.

La démission de M. Miyazawa coïncide avec l'ouverture du procès de l'ancien «parrain» du PLD, Shin Kanemaru, jeudi. Ce procès n'est pas fait pour améliorer l'image de l'ex-majorité quoiqu'il puisse aussi entacher celle de personnalités brandissant aujourd'hui l'étendard de la réforme. Arrêté en mars dernier, M. Kanemaru est poursuivi pour une fraude fiscale d'1 milliard de yens (54 millions de francs). Il n'a rien perdu de sa morgue puisqu'il plaide non coupable, affirmant que les fonds qu'il avait accumulés étaient destinés à financer... la réforme du PLD.

«Descente dans la plaine»

La situation délicate du PLD incite certains jeunes députés à préconiser une *«descente dans la plaine»*, c'est-à-dire un repli temporaire dans l'opposition afin de permettre à leur parti de se restructurer.

Une tactique qui pourrait se révéler payante : la confusion que ne manquerait pas d'engendrer un cabinet hétéroclite et divergeant sur trop de questions fondamentales pour durer plus de quelques mois pourrait favoriser un retour au pouvoir d'une force conservatrice rénovée.

PHILIPPE PONS

Kiichi Miyazawa, politicien malchanceux

TOKYO

de notre correspondant

Kiichi Miyazawa a été un premier ministre malchanceux. Il quitte le pouvoir en assumant la responsabilité de la crise la plus grave qu'ait connue le Parti libéral-démocrate (PLD) en trente-huit années de pouvoir : une fracture dans ses rangs qui s'est traduite par une perte de la majorité à la Diète. Il lui est surtout reproché de n'avoir pas réalisé la réforme destinée à assainir la vie politique à laquelle il s'était engagé en accédant à ses fonctions en octobre 1991. Un échec qui comporte néanmoins des circonstances atténuantes tant l'enjeu était truqué par les arrière-pensées animant ceux qui prônaient cette réforme.

Né dans une famille de politiciens d'Hiroshima, M. Miyazawa, âgé de soixante-quatorze ans, a derrière lui une longue et brillante carrière : jeune haut fonctionnaire du ministère des finances, il faisait partie de la délégation japonaise lors de la signature du traité de San-Francisco (1951), qui rendit au Japon sa souveraineté. Elu au Sénat en 1953, secrétaire personnel du premier ministre Ikeda, père de la croissance des années 60, il assuma d'importantes fonctions ministérielles (plan, affaires étrangères, industrie et commerce international, finances). En décembre 1988, il dut quitter ces dernières fonctions à la suite de son implication dans le scandale politico-boursier Recruit.

Erreurs de jugement

Arrivé au pouvoir à la suite du cabinet Kaifu, qui s'était vu soudain retirer la confiance des caciques du parti parce qu'il menaçait de dissoudre la Chambre basse pour forcer la réforme politique, M. Miyazawa – chef de l'une des grandes cliques du PLD – s'est cependant trouvé d'entrée de jeu l'otage du clan dominant, celui de M. Takeshita, dirigé alors par Shin Kanemaru. En quelques mois, ses atermoiements, conjugués à de nouveaux scandales – impliquant l'un de ses proches collaborateurs – entraînèrent une baisse de sa popularité qu'il ne récupérera jamais.

En dépit de son expérience, M. Miyazawa avait un point faible : il dédaignait la cuisine politicienne. Aussi ne sut-il pas profiter de la marge de manœuvre offerte par la disgrâce de M. Kanemaru, qui entraîna la scission du clan Takeshita. C'est en outre un homme de la vieille école de politiciens qui croient aux vertus du compromis. Or, en l'absence de grand arbitre des coulisses, la loi de la jungle prévalait dans les rangs du PLD. M. Miyazawa «paya» ses erreurs de jugement d'une motion de censure, adoptée le 18 juin grâce aux voix de conservateurs dissidents.

«M. Miyazawa aurait pu être un bon premier ministre en temps de paix politique intérieure, mais il s'avéra un piètre stratège en situation de crise», estime le commentateur politique Masaya Ito. Le manque d'initiative politique dont il a fait preuve tend à obscurcir ce qu'il a accompli sur le plan diplomatique. En dépit d'une forte opposition de la gauche, il a fait adopter, en juin 1992, la loi autorisant la participation de soldats japonais aux forces de paix des Nations unies (dite PKO), qui traduit un changement important de la diplomatie nippone : elle malmène en effet le principe de renoncement à la force stipulé dans l'article 9 de la Constitution.

C'est aussi au cours de son mandat qu'a eu lieu la visite *«historique»* de l'empereur Akihito en Chine (octobre 1992), consacrant un réchauffement des liens entre les deux grandes puissances régionales. Lors du sommet des Sept de Tokyo début juillet, M. Miyazawa a signé avec le président Clinton un accord-cadre posant les nouveaux principes présidant aux relations économiques américano-nippones.

Ph. P.

Réunie à Singapour

La conférence de l'ASEAN va débattre de la sécurité en Asie et de l'organisation d'un sommet régional

La sécurité en Asie et la proposition américaine de réunir un sommet de la région Asie-Pacifique seront débattues lors de la 26e conférence ministérielle de l'ASEAN, vendredi 23 et samedi 24 juillet, à Singapour. Ces sujets seront également abordés lors de discussions, du 26 au 28 juillet, entre l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) et ses «partenaires» (Etats-Unis, Japon, CEE, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande et Canada). Russes et Chinois sont les «invités» de l'ASEAN depuis 1991. La Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1989, le Vietnam et le Laos en 1992 ont obtenu le statut d'observateurs.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

En proposant, le 7 juillet à Tokyo, d'accueillir un sommet régional, même informel, en novembre à Seattle, le président Clinton a pris un risque. Si, dans le cadre de la détente, l'organisation de la sécurité de la région est devenue une préoccupation dominante, l'occasion de la rencontre et le calendrier sont loin de faire l'unanimité. La conférence de l'ASEAN et les échanges, dans la foulée, avec ses partenaires offriront le premier test sérieux de l'accueil réservé à l'initiative américaine.

Le président américain a surpris son monde en proposant qu'une réunion de l'APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation), prévue à Seattle le 17 novembre, soit suivie d'une *«conférence informelle»* entre les dirigeants de la région. Créée en 1989, l'APEC est un forum qui regroupe quinze membres (et non des Etats) : les six de l'ASEAN, leurs sept partenaires (moins la CEE), la Chine, Hongkong et Taïwan. Seul le caractère explicitement non politique de l'APEC explique, à ce jour, que Pékin y siège en présence de représentants de Taïpeh et de la colonie britannique.

La Malaisie a déjà manifesté son opposition à un tel sommet. Kuala-Lumpur y voit une nouvelle manœuvre américaine pour promouvoir l'APEC au détriment de son projet de Forum de l'Asie orientale (EAEC, pour East Asian Economic Caucus) dont seraient exclus, notamment, les Etats-Unis et l'Australie. Le Dr Mahathir Mohamad, premier ministre de Malaisie, a déjà annoncé qu'il ne participera pas à la réunion de Seattle, si cette dernière a lieu.

Déjà divisée sur l'EAEC, l'ASEAN l'est tout autant sur l'initiative américaine : seuls Singapour et les Philippines se sont déclarés, jusqu'ici, en faveur de ce sommet. La Thaïlande en a approuvé le principe mais souhaite en connaître davantage les détails. L'Indonésie est encore plus prudente : M. Suharto, qui préside le Mouvement des non-alignés depuis septembre dernier, n'est pas parvenu, lors d'une visite officielle en Malaisie la semaine dernière, à réduire l'hostilité de M. Mahathir. Il est donc probable que les ministres de l'ASEAN ne parviendront pas à prendre une position commune.

Evolution américaine

Il appartiendra donc au secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, attendu dimanche à Singapour, de faire avancer le projet lors des rencontres post-ministérielles. Car le Japon, lui aussi, demeure sur une prudente réserve, estimant l'initiative américaine prématurée. Certes, de nombreux gouvernements asiatiques se sont réjouis qu'à l'occasion de la réunion du G7 à Tokyo, l'administration Clinton ait prouvé son intérêt pour la région Asie-Pacifique, effaçant ainsi la désagréable impression laissée, au début de l'année dernière, par la tournée manquée de George Bush dans la région.

En dépit d'une diminution de sa présence militaire dans la zone, Washington est donc notamment prête à participer à la réorganisation de la sécurité régionale. Cette évolution américaine, notamment en direction d'un concept de sécurité collective, est d'autant mieux accueillie en Asie du Sud-Est que le réarmement et les revendications territoriales de la Chine donnent quelques frissons, en dépit des assurances répétées de Pékin sur la nécessité de régler par la négociation tout conflit territorial. Mais encore faudra-t-il convaincre plusieurs Etats que la méthode et les intentions américaines sont les bonnes.

«Diplomatie préventive»

Dans les rangs de l'ASEAN – l'une des rares organisations régionales offrant un cadre régulier de discussions – l'idée d'une *«diplomatie préventive»*, plutôt que celle de sécurité collective, fait son chemin. L'ASEAN pourrait proposer qu'un Forum de l'Asie (ARF, pour Asia Regional Forum) soit adopté dès la prochaine conférence ministérielle, prévue à Bangkok en 1994. Il s'agirait de réunir une fois par an, formellement cette fois, l'ASEAN, ses sept «partenaires», ses «invités» et «observateurs» pour discuter des problèmes de sécurité régionale afin de tenter de tuer dans l'œuf les crises en gestation. Reste à savoir si les Etats-Unis accepteront une telle formule qui les engagerait à aborder un sujet si épineux avec la Russie et la Chine.

Pour le reste, tout en maintenant sa politique d'*«engagement constructif»* à l'égard de la Birmanie, l'ASEAN devrait manifester son irritation naissante à l'égard du manque de souplesse de la junte de Rangoun en refusant de l'accepter dans ses rangs. Sur le Cambodge, elle devrait se prononcer pour le maintien d'une présence des Nations unies après le retrait, reporté à novembre, de l'APRONUC (Autorité provisoire de l'ONU pour le Cambodge).

Elle souhaitera également que les Etats-Unis laissent le prince Sihanouk négocier avec les Khmers rouges plutôt que de continuer à clamer qu'ils refuseront toute aide à Phnom-Penh si des représentants de Pol Pot figurent au sein d'un futur gouvernement cambodgien élu (*le Monde* du 22 juillet).

JEAN-CLAUDE POMONTI

AFRIQUE

SOMALIE : malgré une âpre controverse

L'avant-garde du contingent allemand est partie pour Mogadiscio

BONN

de notre correspondant

Une partie du contingent de 1 700 hommes de la Bundeswehr envoyés en Somalie à la demande des Nations unies est arrivée jeudi 22 juillet à Mogadiscio. Les 250 hommes en partance ont été salués mercredi matin à leur départ à l'aéroport de Bonn par le ministre de la défense, Volker Rühe, qui a réaffirmé que, dans cette affaire, la crédibilité de l'Allemagne vis-à-vis du monde et de ses partenaires européens était en jeu.

Les combats de ces dernières semaines en Somalie avaient une nouvelle fois provoqué une violente controverse à Bonn sur la légitimité du départ de ces troupes. Le nouveau contingent, qui rejoint 260 soldats allemands déjà présents, comprend des éléments de transport et de génie, ainsi que des unités chargées de la sécurité. Stationné à Belet Huen, au nord-ouest du pays, il aura une mission d'ordre humanitaire, consistant exclusivement à aider à l'acheminement des secours aux populations et à la reconstruction du pays.

C'est la première fois depuis la guerre que l'Allemagne envoie des hommes armés sur un théâtre d'opérations extérieur à la zone de défense de l'OTAN. D'où les protestations de l'opposition, qui estime qu'il s'agit d'un détournement de la Constitution et clame que le gouvernement est en train, sous couvert d'action humanitaire, de préparer l'armée à une nouvelle politique d'intervention.

En raison de la détérioration de la situation en Somalie, le gouvernement allemand subit de très fortes pressions – y compris venant de la majorité – l'incitant à revenir sur sa décision. Il est clair, compte tenu de la confusion de la situation sur place, que les soldats allemands ne sont pas à l'abri d'incidents, voire d'une provocation. Près de 2 000 sympathisants du général Aïdid ont manifesté contre l'arrivée d'un premier contingent de la Bundeswehr mercredi à Mogadiscio. Le même jour, deux soldats du Zimbabwe ont été blessés dans un véhicule militaire allemand qui a essuyé des tirs dans la capitale. L'officier allemand qui se trouvait à l'intérieur est toutefois sorti indemne.

HENRI DE BRESSON

□ **Un haut responsable de l'ONU critique l'action de l'organisation.** – Le secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des affaires humanitaires, Jan Eliasson, a estimé, mercredi 21 juillet, à la tribune du Comité économique et social de l'ONU, à Genève, que les actions militaires de l'ONU en Somalie *«peuvent avoir pour résultat la marginalisation de la dimension humanitaire de la mission des Nations unies»*. Selon M. Eliasson, chaque fois que la communauté internationale dépense 1 dollar en faveur de l'action humanitaire en Somalie, 10 dollars sont consacrés à la protection militaire. – *(AFP.)*

En sommet à Cotonou

La CEDEAO doit changer de statut

Le seizième sommet de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui s'ouvre jeudi 22 juillet à Cotonou, au Bénin, doit consacrer la dimension politique prise au fil des ans par l'organisation, en la dotant d'un nouveau statut.

Créée en 1975 afin de constituer un marché régional de 160 millions de consommateurs, la CEDEAO, qui regroupe seize Etats d'Afrique de l'Ouest, a été amenée progressivement à revoir à la baisse son ambition économique, et à s'impliquer de plus en plus dans les différends politiques. Son nouveau statut doit lui assigner une responsabilité dans la prévention et le règlement des conflits régionaux.

Le meilleur exemple en a été donné par la conclusion, samedi dernier à Genève, d'un accord de paix au Liberia, qui doit être complété et signé, le 24 juillet à Cotonou, par les responsables des différentes factions. Cet accord, s'il est signé puis appliqué, constituera le premier grand succès diplomatique de la CEDEAO, engagée depuis 1990 dans la recherche d'une solution négociée au Liberia, où elle a déployé une force multinationale, l'ECOMOG.

Cependant, des réserves demeurent quant au succès de cette entreprise. Le président du gouvernement intérimaire libérien, Amos Sawyer, a qualifié de *«totalement inacceptables»* plusieurs clauses de l'accord de Genève, introduites, selon lui, par le Front national patriotique du Liberia (FNPL) *«après le départ des représentants du gouvernement intérimaire»*. Au cours d'une conférence de presse, mardi à Monrovia, M. Sawyer a affirmé que le mouvement de Charles Taylor avait notamment exigé de ne remettre ses armes qu'à des troupes n'appartenant pas à l'ECOMOG. – *(AFP.)*

□ **MAROC : élections parlementaires au suffrage indirect le 17 septembre.** – Les élections au suffrage indirect des 111 députés représentant les communes, les chambres professionnelles et les syndicats auront lieu le 17 septembre. Les deux tiers du futur Parlement ont déjà été élus le 25 juin au suffrage universel direct à un tour. Le scrutin permettra de désigner 69 députés par les conseillers communaux, 32 par les chambres professionnelles et 10 députés par les représentants des salariés. – *(AFP.)*

□ **TOGO : nouvelle candidature à l'élection présidentielle.** – Le Parti démocratique togolais (PDT) et la Démocratie sociale togolaise (DST), formations membres du Collectif de l'opposition démocratique (COD 2), ont indiqué, mercredi 21 juillet, qu'Abou Djobo Boukari serait leur candidat à l'élection présidentielle du 25 août, rejetant le choix d'Edem Kodjo, comme candidat unique de l'opposition (*le Monde* du 22 juillet). Cette nouvelle candidature porte à cinq le nombre de postulants déclarés à la succession du général Gnassingbé Eyadéma. – *(AFP.)*

EUROPE

GRANDE-BRETAGNE : le débat aux Communes sur le volet social de Maastricht

M. Major a multiplié les contacts pour éviter une défaite gouvernementale

LONDRES

de notre correspondant

La *«bataille la plus âpre de l'histoire parlementaire moderne»*, la *«crise du Parti tory la plus sérieuse depuis quatre-vingts ans»* : quelques heures avant le vote décisif qui devait intervenir, jeudi soir 22 juillet, à la Chambre des Communes, sur le volet social du traité de Maastricht, la presse britannique rivalisait pour souligner la portée de l'événement. Une défaite ne manquerait pas d'avoir, pour John Major, de graves conséquences politiques, même s'il affirme qu'il ne s'agit pas d'un vote qui engage la responsabilité du gouvernement.

Le premier ministre a reçu une aide inespérée, mercredi, de la part de Betty Boothroyd, le «speaker» de la Chambre des Communes. Elle a solennellement averti les juges de la Haute Cour de Londres, saisis par les «eurosceptiques» (*le Monde* du 21 juillet), de ne pas interférer dans les décisions du Parlement à propos du traité de Maastricht. Ceux-ci doivent examiner, à partir de lundi, le recours déposé par Lord Rees-Mogg, l'un des opposants les plus virulents à la politique européenne de John Major. L'importance de l'enjeu est, d'autre part, soulignée par l'ampleur des moyens mis en œuvre pour rallier les députés conservateurs hostiles à Maastricht mais qui hésitent encore à faciliter un échec politique de leur premier ministre.

Les principaux ministres se sont donc livrés jusqu'à la dernière minute à un travail de persuasion prenant la forme d'un marchandage. A l'ouverture du débat, le premier ministre devait de nouveau affirmer que la reprise de l'économie britannique serait remise en cause si la Grande-Bretagne acceptait ce fameux «chapitre social», approuvé par ses partenaires européens à Maastricht. Avec une majorité réduite à dix-huit voix, il suffit de dix défections pour faire adopter l'amendement du Parti travailliste dont l'objet est de demander que la ratification du traité soit retardée jusqu'à ce que le gouvernement accepte le volet social.

Une entreprise de séduction s'est également déroulée en direction des neuf parlementaires du Parti unioniste d'Ulster (UUP), en espérant pouvoir s'assurer sinon de leur soutien, du moins de leur neutralité. Traditionnellement, les «unionistes» (protestants) d'Irlande du Nord sont opposés au traité de Maastricht. Mais dans le cas présent, ils pourraient se laisser fléchir en échange de concessions.

Ce n'est, en effet, pas un hasard si une lettre adressée par M. Major à M. McNamara, le porte-parole du Labour pour l'Irlande du Nord, a été rendue publique mercredi. Le premier ministre y précise que de nouvelles discussions sur l'avenir de la province pourraient conduire à un remplacement de l'accord anglo-irlandais de 1985, ainsi qu'à la *«reconnaissance sans ambiguïté, par toutes les parties concernées, du statut de l'Irlande du Nord au sein du Royaume-Uni»*.

Les «unionistes» ne cessent de demander de telles assurances, afin de conjurer la menace d'une évolution de la position de Londres en faveur de l'ouverture d'un dialogue avec les «nationalistes» (catholiques).

LAURENT ZECCHINI

ESPAGNE : lié à un promoteur véreux

Un haut dirigeant du PSOE doit quitter ses fonctions

MADRID

de notre correspondant

Le secrétaire général du groupe parlementaire socialiste au Congrès des députés, José Maria Mohedano, a démissionné de ses fonctions, mercredi 21 juillet, en raison des liens professionnels qui le liaient à un constructeur et promoteur véreux actuellement en fuite. Cette affaire, révélée il y a seulement six jours, a abouti à une conclusion politique rapide en raison de la volonté du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) d'apparaître sous un jour nouveau.

Après avoir résisté en déclarant que son comportement n'avait jamais été *«incorrect»*, cet avocat a préféré cessé ses fonctions *«pour le bien du parti»*. Pourtant, comme l'a reconnu Carlos Solchaga, président du groupe socialiste *«judiciairement rien ne peut lui être reproché comme avocat et conseiller légal d'entreprises liées au constructeur Pinto Fontan mais il convient d'apprécier politiquement les faits»*. Les conséquences politiques des relations professionnelles de ce haut responsable socialiste de quarante-cinq ans, roulant, depuis 1989, dans une Jaguar d'une des entreprises impliquées dans un vaste scandale financier, ne pouvaient pas être prises à la légère à une époque où le PSOE joue la carte de la rénovation, de la netteté et de l'ouverture.

Depuis 1974, José Maria Mohedano, ancien militant anti-franquiste, ancien membre du Parti communiste et président pendant six ans de l'association de défense des droits de l'homme, collaborait avec José Luis Pinto Fontan, promoteur actuellement en fuite après avoir laissé un trou financier estimé actuellement à 4 milliards de pesetas (170 millions de francs). Dernièrement, vingt et un immeubles inachevés depuis 1979, soit au total 16 000 appartements, pompeusement appelés *«le nouveau Versailles»* ont été détruits à la dynamite. Député depuis 1989, José Maria Mohedano conserve néanmoins son siège mais n'a plus de Jaguar...

M. B.-R.

Le statut de la minorité hellène du sud de l'Albanie

Le ton monte entre Athènes et Tirana

La controverse qui met aux prises depuis plusieurs semaines les dirigeants grecs et albanais à propos du statut de la minorité hellène du sud de l'Albanie (*le Monde* du 30 juin) s'est envenimée en raison des exigences présentées la semaine dernière par le premier ministre grec. Constantin Mitsotakis demande au gouvernement de Tirana de prendre une série de mesures en faveur de la minorité grecque d'«Epire du Nord», comme on désigne à Athènes la région concernée. Athènes exige entre autres le retour en Albanie de Chrysostome Maidonis, un prêtre orthodoxe expulsé pour propagande séparatiste, la mise en place d'associations politiques et culturelles grecques, la fin de la discrimination contre les citoyens albanais de souche hellène dans les emplois publics, enfin la possibilité pour les Grecs ayant fui l'Albanie en 1944 de retourner sur leurs terres et d'être indemnisés.

M. Mitsotakis a demandé, mercredi 21 juillet, aux dirigeants albanais de *«faire preuve de logique»* en acceptant ces exigences, car, ajoute-t-il, *«la position de la Grèce est inaltérable et toute-puissante»*. A Tirana, on ne l'entend pas de cette oreille, et le ministre des affaires étrangères Alfred Sereqi a rétorqué qu'il est *«inacceptable de se servir de la minorité* (grecque) *en Albanie pour semer la discorde alors que la partie grecque ne veut même pas reconnaître l'existence de minorités albanaises sur son territoire»*. Les deux pays ne sont pas non plus d'accord sur l'importance numérique de la minorité grecque d'Albanie, évaluée à 60 000 personnes par Tirana et à 250 000 par Athènes.

□ **TADJIKISTAN : le chef du Parti démocrate justifie la destruction d'un poste frontière gardé par des Russes.** – Le chef du Parti démocrate tadjik, Chodman Youssoupov, a justifié, mercredi 21 juillet à Kaboul, la récente destruction par les rebelles tadjiks, opérant à partir d'Afghanistan et qualifiés à Moscou d'«islamistes», d'un poste-frontière russe : *«Nous avions demandé aux gardes-frontières de rester neutres, mais ils ont tiré et nos moudjahidines devaient se défendre»*, a-t-il dit, en déplorant qu'aucun Etat musulman ne soutienne les rebelles. *«Sinon, nous serions en mesure de renverser le gouvernement tadjik»*, a-t-il ajouté. – *(Reuter.)*

La situation en Bosnie-Herzégovine

Les négociations de Genève pourraient reprendre avec M. Izetbegovic

Les négociations sur la Bosnie devraient reprendre vendredi 23 juillet à Genève, selon John Mills, le porte-parole des médiateurs internationaux, David Owen et Thorvald Stoltenberg. Les médiateurs, a déclaré John Mills mercredi, disposent d' *«indications»* laissant penser que le président Izetbegovic, qui jusqu'à présent a boycotté les négociations, pourrait se rendre à Genève pour des discussions avec les représentants des parties serbe et croate.

Toujours selon le porte-parole, le chef des serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a pris l'engagement d'une interruption de l'offensive menée depuis la fin de la semaine dernière aux abords de Sarajevo. C'était l'une des conditions que M. Izetbegovic avait mises à sa venue. Le président bosniaque aurait pris un engagement similaire à propos des offensives musulmanes contre les positions croates en Bosnie centrale. M. Izetbegovic avait auparavant réclamé également que soient levés les obstacles à l'acheminement des secours humanitaires aux populations de Bosnie.

Les forces serbes ont démenti mercredi avoir l'intention de lancer une offensive sur Sarajevo. Des tirs d'artillerie provenant apparemment de l'extrémité ouest de Sarajevo, où est déployée l'armée bosniaque, ont été entendus jeudi matin dans le centre de la capitale.

D'autre part, un nouveau groupe de réfugiés musulmans chassés de la ville de Mostar (en Herzégovine) est arrivé mercredi sur l'île d'Obonjan, au large du littoral croate. Plusieurs centaines de réfugiés ont ainsi déjà été conduits dans cette île par les forces croates de Bosnie, *«avant de partir pour un pays européen»*, prétendent les autorités locales. *(AFP, Reuter.)*

Pas d'engagement supplémentaire des Etats-Unis

Suite de la première page

Cette formule a déjà été explicitée : le conflit bosniaque, en l'état, ne mérite pas d'engagement supplémentaire de la part des Etats-Unis dès lors que les Européens se refusent à adopter les remèdes proposés par Washington. Car, qu'il en soit lui-même un partisan convaincu ou non, Warren Christopher a pris soin de réitérer l'attachement de principe des Etats-Unis à la politique suggérée en mars par la Maison Blanche : levée de l'embargo sur les armes afin de permettre aux Musulmans bosniaques de se défendre et, si nécessaire, bombardements aériens sur les positions serbes.

L'administration *«continue de penser que ce serait la meilleure solution»*, a affirmé M. Christopher (qui a pourtant lui-même, en d'autres occasions, émis des doutes sur l'efficacité de bombardements alliés en Bosnie). La veille, dans un entretien accordé à la chaîne de télévision CNN, Bill Clinton avait déclaré qu'il *«regrettait»* que les Européens aient refusé d'adopter la proposition américaine. Le président avait laissé entendre que les alliés des Etats-Unis étaient de ce fait en partie responsables de la situation actuelle.

M. Christopher est resté muet quand on lui a fait observer que les Etats-Unis et leurs alliés n'appliquaient pas les résolutions de l'ONU qui leur permettent *«d'utiliser tous les moyens»* pour acheminer l'aide humanitaire. Jour après jour, les milices serbes humilient et ridiculisent les commandants de la FORPRONU en refusant, çà et là, le passage des convois d'assistance humanitaire. Et jamais depuis le début de la guerre la distance n'a paru si grande entre la passivité de l'administration et le drame que rapportent quotidiennement les envoyés spéciaux de la presse américaine en Bosnie.

M. Christopher a fait part de son scepticisme sur l'efficacité éventuelle des «zones de sécurité» que les Etats-Unis et leurs alliés ont en principe décidé de créer pour protéger les populations musulmanes. A l'évidence, a-t-il remarqué, l'annonce de cette initiative n'a eu *«aucun effet dissuasif»* sur les Serbes qui bombardent tranquillement certaines des localités – à commencer par Sarajevo – officiellement décrétées «zones de sécurité» par l'ONU. Les «zones» se révèlent être, jusqu'à présent, ce que M. Clinton avait prédit qu'elles seraient : des *«champs de tir»*.

L'administration Clinton s'est engagée à défendre les hommes de la FORPRONU qui pourraient être attaqués dans les dites zones; elle ne s'est pas engagée à défendre les populations musulmanes qui s'y trouveraient. Les Etats-Unis ont mis une quarantaine d'avions à la disposition d'une force aérienne – assemblée en Italie – qui sera chargée de la protection de la FORPRONU en Bosnie. Mais, pour le moment, a dit le secrétaire d'Etat, les Etats-Unis n'ont reçu aucune demande (de la part de l'ONU) pour intervenir dans ce cadre.

Un règlement «accepté par tous»

Dans le ton comme sur le fond, les propos du secrétaire d'Etat sont venus confirmer le revirement de la politique américaine en Bosnie. Des velléités d'activisme militaire et diplomatique – *«tout le poids de la diplomatie américaine»* devait être engagé – affichées en février, on est passé à un désengagement de Washington tant l'administration s'estime impuissante. Le 17 juin dernier, M. Clinton avait officialisé ce revirement.

Si les belligérants devaient s'entendre sur une autre formule que le maintien d'un Etat bosniaque unitaire, les Etats-Unis, avait dit M. Clinton, devront la prendre en considération. C'était renoncer au plan Vance-Owen pour accepter un plan de partition de la Bosnie en trois entités dès lors qu'il serait adopté par les belligérants.

M. Christopher a rappelé que ses préférences allaient toujours au maintien *«d'une Bosnie souveraine, indépendante, dont l'intégrité serait respectée»*, même si cela doit être dans le cadre d'un Etat fédéral ou confédéral. L'administration n'en paraît pas moins résignée à un partage de la Bosnie en trois entités selon les lignes que les Serbes et les Croates ont imposées par la guerre et la terreur.

Pour autant, les Etats-Unis n'entendent aucunement forcer les Musulmans à accepter la carte suggérée par le président de la République de Serbie, Slobodan Milosevic, et par son homologue croate, Franjo Tudjman. Ils se déclarent prêts à faciliter l'application d'un règlement, en participant à une force de maintien de la paix, dès lors que ce règlement aura été accepté par les trois parties. Encore M. Christopher a-t-il rappelé les conditions mises à cette participation : l'administration ne contribuera à une force de maintien de la paix que *«si»* l'accord de partition a été conclu *«de bonne foi»* et que *«si»* les parties ont commencé à l'appliquer sur le terrain.

Comme on imagine mal les Musulmans acceptant de *«bonne foi»* ce qui pour eux ne pourra être qu'une reddition, M. Christopher a peut-être posé là une condition qui, ne pouvant pas être satisfaite, pourrait justifier que les Etats-Unis n'envoient jamais de «casques bleus» sur le terrain. Selon les responsables du département d'Etat, la partition ne résoudra aucun problème humanitaire.

Bien au contraire, elle se traduira par de nouveaux et massifs exodes de populations. Cité dans le *New York Times*, l'ambassadeur Warren Zimmerman, directeur du bureau des réfugiés au département d'Etat, estime que la partition donnera lieu *«à un drame humanitaire d'une proportion sans précédent en Europe»* depuis la seconde guerre mondiale. La carte *«d'homogénéité ethnique»* souhaitée par MM. Milosevic et Tudjman suppose le déplacement de centaines de milliers de personnes d'une région à une autre.

ALAIN FRACHON

A l'appel d'un comité international pour «la paix maintenant»

Un rendez-vous à Sarajevo

Pour organiser un vaste rassemblement le 4 août prochain à Sarajevo, *«symbole de tous les déchirements yougoslaves»*, dans le but d'*«exiger la cessation totale et immédiate des combats»*, un comité international Mir sada («la paix maintenant») a lancé un appel que relaie, en France, l'entreprise humanitaire Equilibre (1).

Ce comité, qui essaime sur dix pays, principalement européens, et dont le bureau de coordination est à Genève, fédère de multiples associations, collectifs et comités régionaux. En France, il a recueilli les signatures de plusieurs centaines de personnalités – de l'abbé Pierre à Guy Bedos, en passant par André Glucksmann, Edgar Morin, Michel Rocard, Andrzej Wajda, et la princesse Aga Khan – qui soutiennent cette initiative et s'engagent, pour certaines d'entre elles, à participer au rassemblement pour lequel 7 000 engagements auraient été enregistrés.

En *«parfait accord»* avec l'appel qui réclame également *«un désarmement généralisé sous contrôle international»* et *«l'application immédiate des résolutions de l'ONU»*, Equilibre «héberge» le comité et lui apporte son aide sous la forme d'informations et de conseils logistiques, fruits de l'expérience de ses interventions en Bosnie et dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie. Pour autant, les personnes qui souhaitent être le 4 août au rendez-vous de Sarajevo – un rassemblement symbolique qui n'est sûrement pas sans risque – doivent s'y rendre par leurs propres moyens et sous leur responsabilité, l'association se chargeant toutefois de favoriser les regroupements.

R. B.

(1) Renseignements au secrétariat d'Equilibre, 14, boulevard de l'Artillereie BP 7124-69348 Lyon Cedex 07. Tél. : 72-71-01-01. Fax : 78-69-61-48. Minitel : 3615 code EQUILIBRE.

□ **Mort d'un membre de l'association France Libertés à Sarajevo.** – Jean Paul Borel, qui, depuis janvier 1993, assurait avec deux autres membres la permanence de la fondation France Libertés à Sarajevo, a trouvé la mort vendredi 16 juillet dans un accident de la route. Jean Paul Borel tentait depuis plusieurs mois de mettre sur pied une «maison des citoyens», en coopération avec des associations pour la paix de la capitale bosniaque. D'autre part, le consulat de France à Zagreb a demandé aux autorités croates de Bosnie des explications sur la détention de plusieurs Français. Farid Mazni et François Chagi sont détenus, l'un à Kiseljak, l'autre dans la région de Konjic, selon des organisations humanitaires. Un autre Français serait détenu à l'héliport de Mostar, selon des réfugiés musulmans venant de cette ville. – *(AFP.)*

□ **Les époux Draskovic au Val-de-Grâce.** – L'opposant serbe Vuk Draskovic et sa femme, Danica, arrivés mercredi 21 juillet à Paris pour y être soignés, ont été accueillis par Danielle Mitterrand, présidente de la fondation France-Libertés, avant d'être admis à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. Les époux Draskovic *«représentent un espoir pour tous ceux qui combattent pour la paix et la démocratie»*, a déclaré à leur sujet le porte-parole du Quai d'Orsay, Richard Duqué. – *(AFP, Reuter.)*

□ **AZERBAIDJAN : combats à Aqdam** – Après dix jours d'accalmie, des combats ont repris, mercredi 21 juillet, à Aqdam, ville azérie à l'est du Haut-Karabakh, encerclée par les Arméniens. Le président en exercice d'Azerbaïdjan, Gueïdar Aliev, a appelé la communauté internationale à prendre des sanctions contre l'Arménie, qu'il a accusée de chercher à torpiller une réunion des «neuf» de la CSCE qui s'ouvrait le même jour à Rome. – *(AFP.)*

Une ambassade en voiture blindée

SARAJEVO

de notre envoyé spécial

Plutôt que d'admettre une seconde que le gouvernement ait pu l'envoyer à Sarajevo pour redorer l'image de la France, très abîmée ici, Henry Jacolin préférerait sans doute se faire tuer. Il court d'ailleurs ce risque chaque jour, comme en témoignent deux impacts de balles sur sa jeep, heureusement blindée.

«Les tireurs d'élite et les artilleurs ne savent pas que je suis ambassadeur», dit-il, philosophe, en tirant sur sa pipe. Henry Jacolin, cinquante-quatre ans, est le représentant de la France en Bosnie-Herzégovine, un pays dont les diplomates, à Paris, disent en privé qu'il *«n'a jamais existé et n'existera jamais»*.

Lui ne fait pas semblant d'y croire. Il fonce – fines lunettes sur le nez, costume trois pièces, pipe à la bouche, – au milieu des bombes, à travers les lignes. Il va de ministère en présidence, d'un camp à un autre, d'une chancellerie à un centre de détention, d'une ville assiégée à une autre, escorté par deux policiers chargés de sa protection rapprochée.

Il ne se prend pas pour un héros et ne cherche pas les caméras. *«Mon métier a besoin d'ombre»*, explique-t-il après d'épuisantes négociations, dans sa «résidence» provisoire, dépourvue d'eau courante et régulièrement plongée dans le noir par les «sautes» du groupe électrogène. Il reçoit tard, dans une chambre déglinguée de l'hôtel Holiday Inn de Sarajevo, endommagée par les obus et parfois secouée par les détonations. Et puis, raconte-t-il en allumant une bougie, il a toujours eu le goût de l'aventure. Etudiant, il sillonnait les pays de l'Est à Mobylette.

Il est le seul ambassadeur régulièrement présent dans la capitale assiégée. Sa voiture, qui, avec sa serviette, fait fonction d'ambassade, est l'unique véhicule civil à arborer les couleurs nationales. Or rouler drapeau français au vent n'est pas un mince exploit à Sarajevo, où les habitants reprochent amèrement aux autorités françaises leur politique hésitante sur tout, sauf sur le refus d'employer la force contre les Serbes.

Egalité devant les obus

Lorsqu'on lui a proposé ce poste, il n'a pas pensé aux obus : *«Je me suis dit que pour une fois on n'envoyait pas en Yougoslavie un ambassadeur parlant espagnol.»* Le serbo-croate, il l'a appris aux Langues orientales et en université d'été à Zagreb, puis l'a perfectionné lorsqu'il a fait ses débuts comme attaché de presse à Belgrade. Parler la langue, *«c'est être un peu des leurs»*, dit-il. Et c'est aussi bien pratique, par exemple, pour appeler directement Radovan Karadzic, le leader des Serbes de Bosnie, pour lui demander par exemple de rétablir le gaz à Sarajevo comme il l'avait promis.

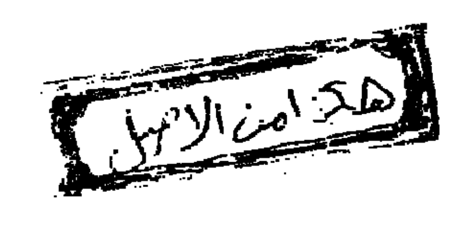
Le rôle de l'ambassadeur est de faire entrer dans les faits, par de discrètes interventions, les accords conclus par les politiques qui reprennent aussitôt l'avion. Tel jour, c'est un texte négocié par l'ex-ministre Bernard Kouchner, pour le rétablissement de l'eau, du gaz et de l'électricité à Sarajevo. Tel autre jour un échange de prisonniers. Pour remonter le moral à ses hôtes et préparer l'avenir, il se livre aussi à un exercice qu'il qualifie lui-même de *«surréaliste»*. Alors qu'une pluie d'obus s'abat toujours sur la capitale défigurée, *«je travaille avec les Bosniaques à différents projets de reconstruction. Ils y sont très sensibles»*, précise-t-il.

Enfin, Henry Jacolin fait aussi un travail classique d'ambassadeur dans des conditions qui ne le sont pas : *«Informer, analyser pour notre gouvernement; informer et faire comprendre notre position au gouvernement bosniaque; tenter de le guider dans la voie de la sagesse préconisée par le gouvernement français»*, résume-t-il. Il admet que, sur ce dernier point, les choses ne sont pas faciles. *«Ils ont du mal à comprendre la position de l'Occident*, dit-il diplomatiquement. *Le fait que je sois là tempère un petit peu les choses.»* Henry Jacolin sauve ainsi de justesse du naufrage quelques principes chers à la République : *«Il y a une égalité devant les obus, c'est ce qui plaît aux gens»*, dit-il.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Ex-Yougoslavie :

Perles de rhétorique...



EUROPE

Ex-Yougoslavie : médias fauteurs de guerre

II. – *L'hystérie « patriotique »*

En manipulant la mémoire collective, en ravivant des peurs ancestrales, une certaine presse et, surtout, une certaine télévision ont pris, de Belgrade à Zagreb, une part déterminante dans le déclenchement de la guerre civile en ex-Yougoslavie (*le Monde* du 22 juillet.)

BELGRADE

de notre envoyée spéciale

« La guerre des médias, qui a précédé la guerre militaire, a été, dès le début, sans scrupule et sans règle aucune. L'histoire de cette période de journalisme passera sûrement à la postérité. » Milica Pesic sait de quoi elle parle. Elle a travaillé pendant dix ans à la télévision de Belgrade avant de claquer la porte en février dernier, fatiguée par les pressions continuelles, un procès (qu'elle a gagné), les menaces (elle a été écartée du prime-time), les censures. Elle militait au syndicat indépendant, créé en 1990 par des professionnels de la télévision qui refusaient de se prêter aux manipulations et mensonges exigés de leur hiérarchie.

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase ? La suppression, dans son dos, d'une critique de Slobodan Milosevic formulée par le président du Parti démocrate, Dragoljub Micunovic, qu'elle avait recueillie au cours d'une conférence de presse. Depuis, Milica Pesic collabore avec Branka Mihajlovic, qui a quitté la télévision pour les mêmes raisons, à la mise sur pied d'un réseau alternatif d'information par ordinateur dans les différents pays de l'ex-Yougoslavie (AIM). Leur ambition semble modeste, et elle est, ici, pourtant démesurée : conserver sur le conflit un point de vue objectif.

Comme quelques-uns de ses confrères, elle s'inquiète des pratiques qui ont gagné les médias de l'ex-Yougoslavie où la propagande nationaliste a viré à l'hystérie avec le début du conflit. La presse croate, restée raisonnable jusqu'aux élections du 30 mai 1990, s'est mise brusquement de la partie comme pour répondre à l'offensive. La propagande a alors atteint de ce côté-ci aussi des proportions au-delà du *« nécessaire contrôle patriotique »* qui interdit de donner des renseignements à l'ennemi.

Pendant que l'ancienne armée fédérale ou les unités paramilitaires serbes faisaient de la récupération ou de la destruction des émetteurs croates ou bosniaques une priorité (1), les journalistes qui tentaient de rester scrupuleux malgré la pression *« patriotique »* devenaient aussitôt les cibles, dans la presse, de campagnes haineuses. Traités de *« traîtres »*, d' *« antipatriotes »*, leurs noms sont apparus sur des « listes noires » rendues publiques.

Perles de rhétorique...

La propagande, *qui* s'est caractérisée par une pratique sans aucune retenue de l'information partielle et partiale, ne s'est pas manifestée tout à fait de la même façon des deux côtés. Sans les renvoyer dos à dos donc – les Croates considèrent comme *« tendancieux »* tout parallélisme, d'abord parce que c'est la Croatie qui a été agressée sur son territoire, – la propagande de Belgrade et celle de Zagreb présentent à l'arrivée pourtant un certain nombre de points communs. Même façon de « démoniser » l'ennemi en le désignant d'un terme aussi péjoratif que réducteur. Si, pour les Serbes, tous les Croates sont des *« oustachis »*, les Bosniaques musulmans des *« fondamentalistes armés par Saddam Hussein »* ou des *« moudjahidines qui font leur djihad »*, pour les Croates tous les Serbes sont des *« tchetniks »*. Peu importe les contre-vérités !

« Au début de la guerre, explique Vesna Kesic, *quand les gens du nord de la Krajina se sont rebellés, on les a tout de suite appelés tchetniks, une insulte terrible car ils avaient été antifascistes-titistes »*, explique Vesna Kesic. Journaliste et écrivain, cette femme croate est une des *« sorcières »* attaquées par la revue *Globus* (2) pour avoir dénoncé les appels à la haine ethnique dans les médias. *« A Knin*, précise-t-elle, *il y a une tradition tchetnik mais pas au nord où la tradition était au contraire antitchetnik. »*

Un expert fera peut-être un jour une étude sur le vocabulaire et la rhétorique utilisés de part et d'autre. Au *« complot vaticano-oustachi-allemand »*, évoqué à Belgrade et renvoyant au génocide serbe pendant la deuxième guerre mondiale, répond le *« complot yougoslave »*, la tentative serbe de restaurer l'ancienne Yougoslavie, dénoncée en Croatie. Dans sa librairie Platon, la librairie-cafétéria intello-étudiante de Belgrade, l'écrivain-ethnologue-éditeur Ivan Colovic a consigné par écrit quelques-uns des *« différents stratagèmes »* linguistiques utilisés par les médias locaux pour désigner l'ennemi. A l'ennemi *« lâche »*, toujours *« sale »* et *« qui se drogue »*, répondent *« nos soldats »*, ces *« combattants »* qui défendent leur terre et leur foyer, avec *« un courage hors du commun »* ... Toute une mythologie guerrière s'est élaborée, glorifiée par la télévision de Belgrade à travers des héros dignes des bandes dessinées, tel le capitaine Dragan surgi avec ses miliciens du fond des ténèbres séculaires.

Le journaliste Backo Diklic, qui a fini par démissionner de l'agence Tanjug par désaccord profond avec cette propagande primitive, préfère ironiser : *« En mars 1992, il ne fallait plus dire : « les forces de Croatie ont attaqué ce village », mais « les hordes fascistes oustachi ont attaqué ce village ». Ou bien : « le peuple serbe du village X, sans armes et sans défense, a été attaqué par une horde barbare fascisto-vaticane, il a répondu violemment et a libéré trois villages... »* Les autres agences de presse n'ont fait guère mieux, que ce soit l'agence croate *Hina*, très contrôlée elle aussi, ou l'agence *Srna* des Serbes de Bosnie-Herzégovine, réputée la pire de toutes.

« Il ne fallait surtout plus de pleurs... »

Dans le camp croate, on glose beaucoup sur les fameuses « directives » écrites envoyées par la direction de la télévision, en octobre 1991, aux rédacteurs en chef des « JT », aux correspondants des radios, aux techniciens de montage. *Là aussi on a imposé des formules* du genre : *« Les forces croates résistent avec persévérance. »* Il ne fallait plus dire : *« l'armée populaire yougoslave »* mais *« l'armée serbo-communiste d'occupation »*. Il ne fallait surtout *« plus de pleurs, ni de lamentations de la population ni d'images de soldats blessés ou mutilés non plus »*, se souvient Damir Matkovic, ex-présentateur du très regardé « Slikom na Sliku », la seule émission à la télévision de Zagreb qui confronte des points de vue en montrant des images réalisées par plusieurs télévisions étrangères sur un aspect du conflit. Promotion ou « placard » doré ? Damir Matkovic, genre grande gueule, mais proche du pouvoir, a été « promu » au grand « JT », très surveillé, de 19 h 30. Patriote convaincu, il comprend la nécessité d'une censure en temps de guerre, *« d'autant qu'il y a eu des fautes très graves commises par des journalistes »* (3), mais ce genre d'« instructions » le fait sourire : *« On n'avait pas à passer sous silence les défaites mais il fallait insister sur la force destructrice employée par l'ennemi, sa violence sans scrupule... Et terminer par des conclusions optimistes. »*

A la direction de la radio, on plaide pour l'indulgence. *« Il y a eu ces erreurs dont les conséquences ont été tragiques*, expliquent Vladimir Bakaric, directeur de la radio croate, et Nenad Starzic, rédacteur en chef des programmes radio. *Personne n'avait d'expérience sur la manière de travailler en temps de guerre. On a réagi vite. Le gouvernement a établi ces règles avec de bonnes intentions. Nos correspondants radio ne devaient servir que des informations données par l'état-major de l'armée croate mais, étant donné que les gens de l'état-major avaient peu d'expérience en ce domaine, ils ont pratiquement bloqué l'information. On a fini par oublier la prescription... »*

« Goebbels était un enfant... »

En Serbie, les militaires ont été carrément relayés par des journalistes dans leur travail de désinformation et d'intoxication. C'est devenu un cliché de dire qu'à côté de ce qui s'y passe *« Goebbels était un enfant »*. Faut-il s'attarder sur les rumeurs et mensonges grossiers dont l'agence *Srna*, des journaux comme *Politika Express*, la télévision de Belgrade, et même l'agence Tanjug, ont donné l'exemple ? Il était question de colliers fabriqués par les Croates avec des doigts coupés d'enfants serbes, d'enfants serbes jetés aux lions du zoo de Sarajevo par les *« fondamentalistes musulmans »* ... *« On a passé des jours et des jours à vérifier toutes ces histoires »*, soupire Milos Vasic, de l'hebdomadaire indépendant *Vreme*.

Par comparaison, les manipulations type Dubrovnik ou Sarajevo paraissent subtiles. Beaucoup de Serbes pensent aujourd'hui encore que le bombardement de la cité dalmate a été une invention de la presse occidentale. *« Comment, vous ne savez pas qu'ils ont fait brûler un pneu devant la caméra pour faire croire à des ruines fumantes ? »* Au moment même où la nouvelle du bombardement faisait le tour du monde, le colonel Milan Gvero affirmait à l'agence Tanjug : *« Toutes les informations sur le prétendu bombardement de Dubrovnik relèvent d'une désinformation perfide visant à traîner dans la boue l'armée fédérale au moment le plus délicat des négociations. »* Les médias serbes, dans leur quasi-totalité, n'ont rapporté que les dépêches de cette très contrôlée agence yougoslave.

Quand les bombardements ont commencé sur Sarajevo, la télévision de Belgrade a fait mieux encore. Pas d'images des destructions (elle a diffusé longtemps en image fixe la photo de la ville intacte prise des mois ou des années avant). Qui assiégeait ? Pendant deux mois, rapporte Milica Pesic, l'ancienne journaliste de Télé Belgrade, *« Sarajevo était une ville assiégée par les Musulmans de l'intérieur, et les Serbes la défendaient des collines autour, l'information était très ambiguë »*. *« C'est seulement le 31 mai*, précise Petar Lukovic, collaborateur de *Vreme*, *deux heures avant le début de la session du Conseil de sécurité des Nations unies qui devait décider des sanctions contre la Serbie, que la télévision serbe, dans un effort désespéré pour prévenir le blocus, a diffusé un rapport du gouvernement dénonçant le bombardement de Sarajevo par des forces serbes. Vous imaginez le choc pour les téléspectateurs ! »*

Un sondage révélateur

La confusion entretenue à grande échelle a été si efficace qu'un sondage réalisé par l'Institut d'études politiques de Belgrade en juillet révèle qu'à la question posée de savoir qui tire depuis les collines sur la capitale bosniaque, 38,40 % des personnes interrogées ont répondu que c'étaient les forces musulmanes, 22,50 % ne savaient pas exactement, 20,50 % ont dit que c'étaient les forces serbes et 16,80 % ont avoué ne pas être informées du tout.

Si les médias croates n'ont pas trop pratiqué le gros mensonge, ils se sont montrés très performants, en revanche, dans la rétention de l'information, le silence ou le demi-silence sur certains faits, ce que pratiquent abondamment les Serbes. A Zagreb, sans aller jusqu'à la fausse information, on ne dit qu'à moitié, un peu, ou pas du tout. *« Pendant la guerre en Croatie et en Bosnie, les Serbes n'ont pu voir que des reportages côté serbe, les Croates que du côté croate. Et pas plus la presse serbe que la presse croate n'acceptent de voir ce qui se passe en Bosnie. »* Pour celui qui tient ces propos, le cinéaste serbe Lazar Stojanovic, aujourd'hui membre de l'équipe de Droit de parole, la radio indépendante qui émettait jusqu'à ces derniers jours à partir d'un bateau au large de la côte dalmate, c'est cette pratique toujours fermée, unilatérale, qui est à l'origine de l' *« incompréhension »* qui a mené à la guerre et qui est plus dangereuse que la propagande de haine directe. L'économiste serbe Branko Horvat, qui a installé une parabole chez lui pour s'informer auprès des chaînes étrangères, dit la même chose. *« Si vous écoutez ou lisez les médias serbes, vous penserez que seuls les Croates et les Musulmans commettent des atrocités ; si vous écoutez ou lisez les médias croates, ce sont seuls les Serbes qui en font. »* Les Serbes ne voient que des victimes serbes, les Croates que des victimes croates. *« On l'a écrit et c'est vrai : « C'est à qui jouera le plus la tragédie du peuple juif... »*

CATHERINE HUMBLOT

(1) Les Serbes ont attaqué douze émetteurs en Croatie dès le debut de la guerre et ils ont réussi à en garder trois, qu'ils utilisent pour diffuser les programmes de radio et de télévision serbes. A Sarajevo (Bosnie), ils ont détruit tous les émetteurs, à l'exception de celui qu'ils utilisent pour leur propagande.

(2) *Globus*, le 11 décembre 1992.

(3) Un certain nombre de journalistes ont donné par maladresse des informations d'importance stratégique. Le directeur de la radio cite le cas désormais connu en Croatie d'un reporter qui avait précisé sous le feu que des obus serbes étaient heureusement tombés juste à côté de l'hôpital. Les Serbes, qui écoutaient la radio, avaient rectifié le tir... Lors d'un reportage sur Vukovar, un journaliste aurait expliqué le chemin à emprunter pour arriver à la ville encerclée depuis deux mois.

Prochain article :

Résistances et purges

AMÉRIQUES

NICARAGUA

Des rebelles ont attaqué une ville du nord du pays

Quelque deux cents rebelles, qui seraient aussi bien des sandinistes que d'anciens contras, ont attaqué, mercredi 21 juillet, la ville d'Esteli, dans le nord du pays. Il s'agit des plus graves combats depuis la fin de la guerre civile en 1990. Au cours de ces affrontements très confus, au moins deux personnes ont été tuées et quarante-cinq blessées, a précisé le ministère de l'intérieur. Esteli se trouve à 100 km au nord de Managua, la capitale, non loin de la frontière hondurienne.

L'armée a acheminé des chars, des hélicoptères de combat et des renforts de troupes. L'électricité a été coupée dans plusieurs quartiers de la ville. Mercredi soir, les militaires semblaient maîtres de la situation à Esteli, ayant repris le poste de police qui avait été occupé par les insurgés. Seuls des tirs sporadiques étaient encore entendus.

Radio-Sandino, la station du Front sandiniste, lequel contrôle toujours l'armée malgré sa défaite électorale en 1990, a précisé que les localités d'Ocotal, Condega et La Trinidad avaient aussi été attaquées. Le lieutenant-colonel Ricardo Wheelock, porte-parole de l'armée, a précisé que les attaquants affirmaient appartenir au Front révolutionnaire des paysans et des ouvriers, composé d'anciens contras et de soldats démobilisés. Ils ont repris les armes ces derniers temps pour protester contre le fait qu'ils n'ont apparemment pas reçu les terres et les dédommagements que le gouvernement leur avait promis à l'issue de la guerre civile. Selon d'autres informations, il y a aussi d'anciens soldats sandinistes parmi eux.

Noël Rivas, l'ambassadeur du Nicaragua au Honduras, a d'autre part été enlevé par des hommes armés non identifiés près d'Esteli. – *(AP, AFP.)*

□ **CHILI : Pas d'amnistie totale pour les crimes commis par les militaires pendant la dictature.** – Le président Patricio Aylwin a exclu, mardi 20 juillet, l'adoption d'une loi dite de « point final », qui aurait mis un terme aux procédures judiciaires engagées contre les militaires par les parents des personnes mortes ou disparues du temps de la dictature. Le président Aylwin a rencontré à quatre reprises au cours des six dernières semaines le général Augusto Pinochet avant de décider quelle attitude adopter à propos des violations des droits de l'homme commises pendant la dictature militaire (1973-1990) dirigée par ce dernier. – *(AFP.)*

ETATS-UNIS : après la décision présidentielle sur les forces armées

La déception des homosexuels de San-Francisco

SAN-FRANCISCO

de notre envoyé spécial

La décision prise par Bill Clinton à propos de la présence des homosexuels dans les forces armées, selon le principe *« on ne demande rien, on ne dit rien »*, a déçu nombre des intéressés (*le Monde* du 21 juillet). Au soir du 19 juillet, après l'annonce présidentielle, une grande banderole rose avait été installée en haut de Castro, la rue principale du quartier homosexuel, avec l'inscription *« Trahison ! Clinton est un mou. »*

Une revue homosexuelle, *The Advocate*, consacre sa couverture à Joe Zuniga, qui, avant de rendre publique son homosexualité, a été élu soldat de l'année. Chez Ruth Mahaney, dans la librairie des lesbiennes, une affiche rappelle que *« chaque année, il en coûte au Pentagone 27 millions de dollars pour exclure et remplacer le personnel homosexuel dans l'armée »*. Certains militaires, comme Keith Meinhold, dont l'exclusion a été jugée anticonstitutionnelle par un juge de l'Etat de Californie, sont devenus de véritables porte-parole de la communauté. Dans les boutiques, les allusions politiques sont omniprésentes : des tee-shirts et des cartes postales présentent un photomontage du président et du vice-président, torses musclés et bronzés, se tenant par le bras.

Sur Castro, les gays se disent *« déçus »*, *« découragés »* ; un autre parle d'une *« tragédie »*. Plus modéré, Joe Curtin, un architecte de Philadelphie venu vivre à San-Francisco et plus précisément à Castro, car *« on s'y sent plus à l'aise »*, se dit *« déçu mais réaliste »*. *« Je m'attendais à une telle décision*, dit-il. *Il est déjà bon d'avoir entamé le débat. Le plus important est de ne pas être honteux, de ne pas se cacher et de savoir que l'on peut être heureux. »* De la même manière, Cynthia vient une fois par mois à Castro avec son amie, car *« c'est le seul endroit où nous nous sentons vraiment bien »*.

Depuis la seconde guerre mondiale...

Les homosexuels ont commencé de s'installer dans les maisons victoriennes et edwardiennes de cet ancien quartier irlandais dans les années 70, car les logements étaient bon marché. La communauté gay de San-Francisco a commencé à grandir dès la seconde guerre mondiale, lorsque les homosexuels, au moment de la mobilisation pour la guerre du Pacifique, recevaient, avant d'être exclus de l'armée, un papier bleu marqué d'un *« H »* majuscule. Beaucoup se sont alors installés dans le grand port civil et militaire.

Le sida a mis fin à ce que Sam appelle *« la période folle et sauvage »*. Sam travaille sur Market Street où, visiblement, l'entreprise la plus prospère est celle des pompes funèbres. Mais une nouvelle génération arrive. Les principaux cafés sont des lieux de rencontre. Sur Market Street, un grand magasin vend des accessoires en cuir. *« Tout ici est gay »*, dit un droguiste. Le blanchisseur est gay, la banque aussi, les commerçants installent sur leurs façades le drapeau arc-en-ciel de la communauté.

« La communauté a changé en deux ans », dit un employé de la librairie. *« Elle a perdu de sa marginalité en jouant un rôle politique et en recevant le soutien de riches homosexuels et de célébrités d'Hollywood. Cette possibilité a aidé certains à sortir du silence. De plus en plus de gays sortent du placard. La loi du silence instaurée par la décision du président Clinton ne résistera pas longtemps »*, conclut-il.

RÉGIS NAVARRE

Le suicide inexpliqué d'un ami d'enfance de Bill Clinton

WASHINGTON

de notre correspondant

Bill Clinton et ses proches ne voyaient, mercredi 21 juillet, aucune explication au suicide, mardi, de Vincent Foster, important conseiller de la Maison Blanche, ami d'enfance du président et intime de son épouse Hillary (*Le Monde* du 21 juillet). *« Je ne comprends pas et personne autour de nous ne comprend »*, a déclaré M. Clinton, visiblement très touché.

Adjoint de Bernard Nussbaum, le conseiller juridique de la Maison Blanche, « Vince » Foster, âgé de 48 ans, était le numéro deux du service juridique de la présidence. Sans laisser de note, il avait quitté mardi à 13 heures son bureau de la Maison Blanche ; son corps a été retrouvé cinq heures plus tard dans un parc de Virginie, non loin de la capitale fédérale. Il portait une blessure à la tête et la police a conclu au suicide à l'aide d'un revolver. Père de trois enfants, né dans la même bourgade de l'Arkansas que Bill Clinton, Hope, Vincent Foster était depuis l'école un des plus proches amis du président et devait devenir par la suite un collègue de son épouse Hillary dans un grand cabinet d'avocats de Little Rock, le groupe Rose.

Le président et ses conseillers ont semblé rejeter les explications selon lesquelles Vincent Foster aurait été ébranlé par la série de bévues commises dans les premiers mois de l'administration. Ils n'ont pas davantage paru mettre en cause les critiques virulentes des médias à propos de ces divers cafouillages. L'acte de Vince Foster reste pour l'instant inexpliqué.

AL. Fr.

POLITIQUE

Le débat au sein de la majorité

M. Balladur regrette que M. Chirac ne se soit pas démarqué des critiques formulées par M. Séguin

Edouard Balladur a regretté que Jacques Chirac ne se soit pas démarqué des critiques contre le gouvernement, formulées par Philippe Séguin il y a un mois, esquissant une « autre politique » économique. Ce manque de solidarité du président du RPR à l'égard du chef du gouvernement a créé, entre les deux hommes, un climat dont les échos du déjeuner des responsables de la majorité, le 19 juillet, sont une illustration.

« Le script n'est pas encore écrit, mais il y a un casting d'enfer. » Ce trait d'esprit est d'un conseiller d'un ministre RPR du gouvernement. Avec une évidente gourmandise, l'homme, qui n'ignore rien des arcanes du mouvement néogaulliste, se gausse des dernières anicroches chiraco-balladuriennes qui, depuis trois jours, font les conversations de couloirs et de cabinets. *« Ce serait mal connaître Balladur, ce serait mal connaître Chirac et leur histoire commune que d'imaginer une brouille entre eux »*, confie-t-on dans l'entourage du maire de Paris, en jurant que la presse serait victime d'une *« intoxication »* si elle prêtait foi à cette thèse. *« Tout cela n'a aucun caractère exceptionnel »*, assure-t-on dans l'entourage du premier ministre.

Lundi 19 juillet – jour de la réunion du Parlement en Congrès à Versailles, – les chefs de la majorité se sont retrouvés à la préfecture des Yvelines, « réquisitionnée » pour la circonstance, au déjeuner hebdomadaire, ordinairement organisé le mardi à l'hôtel Matignon. Retenu en un autre lieu, Valéry Giscard d'Estaing était absent. Outre MM. Balladur et Chirac, il y avait là Charles Pasqua (RPR), ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Pierre Méhaignerie (UDF-CDS), ministre de la justice, Roger Romani (RPR), ministre délégué aux relations avec le Sénat, Pascal Clément (UDF-PR), ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée, et son homologue de l'UDF, Charles Millon.

« Une politique de rupture »

En arrivant à la préfecture, M. Chirac s'est félicité, devant M. Balladur, que les conclusions du groupe d'experts nommés de concert par l'Elysée et Matignon sur les essais nucléaires soient remises rapidement. On saura à l'automne, en effet, si le moratoire français sur les essais nucléaires est forclos ou prolongé. C'est au cours d'un échange consacré à l'éducation nationale et plus particulièrement aux IUFM (instituts universitaire de formation des maîtres) que « l'incident » s'est produit. Evoquant la campagne électorale, M. Chirac a rappelé que les néogaullistes avaient prôné la suppression des IUFM et que la droite avait été élue, selon les attentes de son électorat, pour pratiquer, dans ce domaine aussi, *« une politique de rupture »*. Le président du RPR reprenait ainsi une expression qui est utilisée, depuis plusieurs semaines, lors des réunions du groupe de l'Assemblée nationale.

La revendication implicite ne s'est pas arrêtée là, car, selon plusieurs personnes présentes, M. Chirac a réclamé une accélération et un approfondissement des réformes : plus vite et plus loin ! Continuant son raisonnement, le maire de Paris a dit, en substance : sinon, on finira par entendre dire que Balladur et Bérégovoy, c'est la même chose. Dans son entourage, on dément cette version, pour en privilégier une autre frappée, dit-on, du sceau de l'humour. Si M. Chirac a bien parlé de *« rupture »*, c'était pour mettre en évidence son existence dans la politique du premier ministre, ce qui permet de trancher le *« vieux poncif »* du parallèle entre MM. Balladur et Bérégovoy. L'inconvénient de cette argumentation isolée est qu'elle ne correspond pas au mode d'expression critique de M. Chirac, qui a retenu l'attention de certains convives. De plus, la comparaison Balladur-Bérégovoy, quelle que soit sa formulation, a le don d'irriter le premier ministre.

Pour démontrer que tout cela est *« très exagéré »* par quelqu'un qui ne veut pas que du bien au RPR, les parties en cause assurent qu'il n'y pas de nuages entre M. Balladur et M. Chirac, puisque le premier a reçu le second, pendant deux heures, lundi après-midi, après ce déjeuner dont la relation fait se côtoyer les demi-mensonges et les demi-vérités. Tout cela pourrait n'être qu'une amusante saynète des mœurs politiques dans la majorité de la majorité, mais cette crispation, en réalité, est l'aboutissement, sans doute provisoire, d'un processus engagé un mois plus tôt et dont les traces ne sont pas près de disparaître.

Le 16 juin, Philippe Séguin prononce son « appel du 18 ». Dans un de ces discours travaillés dont il a le secret, le président (RPR) de l'Assemblée nationale appelle à *« un renversement complet des valeurs et des choix fondamentaux »*, au détriment de l'orthodoxie monétaire et en faveur de l'emploi. Il dénonce le spectre d'un *« véritable Munich social »*. Moins de trois mois après la victoire de la droite aux législatives et la composition d'un gouvernement auquel il a refusé de participer, M. Séguin propose l'alternative d'une « autre politique » à celle de M. Balladur. Face à cette charge frontale de celui qui se présente comme l'homme du recours, M. Chirac reste curieusement muet. Le silence du « patron » du RPR est assourdissant. Au point qu'on pourrait croire à une communauté de pensée de l'un et de l'autre. M. Balladur en juge-t-il ainsi ?

Candidat naturel et candidats éventuels

En tout état de cause, il conçoit un certain dépit de l'absence de réaction du maire de Paris, auquel il l'aurait fait comprendre assez rapidement. *« Je considère que vous auriez dû condamner les propos de M. Séguin »*, aurait-il indiqué à M. Chirac. Celui-ci ne le fera pas. Espère-t-il se ménager la base anti-Maastricht du mouvement pour se faire pardonner son vote en faveur de la ratification du traité d'union européenne ?

Soucieux de préserver l'unité de la majorité en faisant front face à M. Giscard d'Estaing et à M. Séguin dont les noms circulent pour l'animation de deux listes concurrentes aux élections européennes de 1994, M. Balladur annonce, le 15 juillet, dans une conversation avec des journalistes de la presse régionale, qu'il n'exclut pas de conduire lui-même une liste officielle de la droite, alors que, depuis plusieurs semaines, il refusait d'envisager ce cas de figure. Réponse du berger à la bergère, M. Chirac n'a pas été prévenu de ce léger changement de cap du chef du gouvernement. Lui qui assure être à l'origine de la proposition faite à M. Balladur de conduire une liste unique, tout en ne cachant pas, en privé, un intérêt pour une liste RPR entraînée par M. Séguin, il reste, une seconde fois, muet. Il laisse le soin à MM. Pons et Debré de se réjouir à l'idée de cette hypothèse balladurienne, que le président de l'UDF, Valéry Giscard d'Estaing, juge prématurée.

Aux couples Balladur-Chirac et Pasqua-Séguin, constitués au moment du référendum européen sur Maastricht, ont succédé les couples Balladur-Pasqua et Chirac-Séguin, créés sous l'effet de la cohabitation intérieure. Il était inévitable que le duo gouvernemental trouve sa réplique en dehors des allées formelles du pouvoir. Si M. Balladur est face à M. Chirac pour rappeler que, sous la Ve République, contrairement à la IVe, ce ne sont pas les chefs de parti qui font la politique du gouvernement, il est naturel que M. Séguin trouve M. Pasqua sur son chemin et que le ministre de l'intérieur glisse au président de l'Assemblée, comme il l'a fait sur RTL, le 11 juillet : *« Laissons le gouvernement gouverner ! »*

Le débat présidentiel se déroule, à couvert, entièrement dans les rangs du RPR. Une donnée nouvelle n'avait peut-être pas été appréciée à sa juste mesure par l'équipe de M. Chirac avant l'entrée en vigueur de la cohabitation : l'émergence de trois candidats éventuels – MM. Balladur, Séguin et Pasqua – à côté du candidat naturel, qui se dépense pour occuper la scène.

OLIVIER BIFFAUD

□ **Jacques Lafleur chargé de mission pour le commerce extérieur dans le Pacifique.** – Jacques Lafleur, député (RPR) de la Nouvelle-Calédonie, a été chargé par le premier ministre de s'occuper, en relation avec le ministre des affaires étrangères et le ministre des DOM-TOM, du commerce extérieur de la France dans le Pacifique et en Asie du Sud-Est. Cette nomination, annoncée le 20 juillet par Simon Loueckhote, sénateur (RPR) de Nouvelle-Calédonie, et confirmée par les services du premier ministre, devrait permettre *« une amélioration de nos relations »* dans la région, a déclaré Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, mercredi 21 juillet sur les ondes de RFO. En revanche, le bureau politique du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS-indépendantiste) juge cette nomination *« inopportune »*.

M. Monory juge le gouvernement « trop prudent »

Dans un entretien à *Paris-Match* (daté 29 juillet), René Monory (UDF-CDS) déclare que *« le gouvernement se montre très prudent, trop prudent »* dans la lutte contre le chômage. Estimant que *« les recettes traditionnelles sont dépassées »*, le président du Sénat explique : *« Il faut faire preuve d'imagination et trouver des solutions audacieuses. (...) Dans des périodes comme celle que nous traversons, il faut accepter de prendre des mesures un peu spectaculaires, en dehors des normes, celles qu'on n'apprend pas dans les manuels d'économie, mais qui créent un choc et indiquent une direction. »*

M. Monory exprime aussi des réserves sur les décisions du conseil interministériel d'aménagement du territoire réuni le 12 juillet. Quant au débat européen, *« j'en ai assez*, lance-t-il, *des démagogues qui font de l'Europe le bouc émissaire commode de la crise »*. *« Ils travaillent contre leur pays »*, affirme le président du Sénat, qui souhaite que *« toute la majorité se prononce, une fois pour toutes, pour une France ouverte et européenne »*. Il précise que si Edouard Balladur décide de conduire une liste unique de la majorité aux européennes, *« il a une obligation de résultats concrets »*.

Enfin, M. Monory *« espère qu'on renforcera les pouvoirs du Parlement »* et il répète son désir d'un meilleur contrôle de l'exécutif par le Parlement et d'une meilleure organisation du travail des Assemblées.

Le bilan de la session

Le premier ministre se félicite de la revalorisation du « rôle du Parlement »

Tels les deux Dupond(t) des albums de *Tintin*, Pascal Clément et Roger Romani, ministres délégués respectivement aux relations avec l'Assemblée nationale et avec le Sénat, n'ont cessé de se faire écho l'un à l'autre en présentant conjointement, mercredi 21 juillet, le bilan de la session parlementaire du printemps 1993. *« Tout va bien entre nous ! »* a affirmé l'un. *« Il n'y a aucun problème »*, a renchéri l'autre, se référant, ainsi, au différend qui les avait opposés en juin dernier, lorsque M. Romani avait été désigné par le premier ministre pour assurer la coordination avec la majorité parlementaire (*le Monde* du 17 juin).

Pascal Clément a insisté, aussi, pour bien marquer la différence avec la législature précédente, sur la *« triple volonté de rupture, de redressement et de réforme du gouvernement »*. Le matin, en conseil des ministres, Edouard Balladur s'était félicité des travaux de la session parlementaire *« active, studieuse et importante par les textes adoptés »*. Il avait affirmé, selon Nicolas Sarkozy, porte-parole du gouvernement, que *« la politique pour laquelle »* la majorité a été élue *« a été mise en œuvre »* et que *« le gouvernement a contribué à revaloriser le rôle du Parlement »*.

Le menu de la session d'automne s'annonce chargé. MM. Clément et Romani ont cité, outre le budget pour 1994, les lois quinquennales sur la maîtrise des déficits publics et en faveur de l'emploi, le projet de réforme de la Caisse des dépôts, les lois organiques nécessaires à l'application de la révision constitutionnelle ; enfin, la proposition de loi sur la prévention et le traitement des difficultés des entreprises.

Si la proposition de loi sur l'enseignement privé, révisant la loi Falloux, n'est point au programme, c'est qu'il ne s'agit pas d'un texte nouveau. *« Elle a déjà été votée en première lecture à l'Assemblée nationale »*, a précisé Pascal Clément. *« Il ne manquait que deux heures pour achever l'examen des amendements au Sénat »*, a ajouté Roger Romani. *« Elle viendra tout naturellement en discussion »*, a repris Pascal Clément.

Un bref instant de divergence est passé entre les deux ministres délégués, lorsque fut évoquée une nouvelle révision constitutionnelle, écartée lundi par Edouard Balladur devant le congrès de Versailles. Pascal Clément a assuré que *« la réflexion se poursuit »* sur la session unique de neuf mois et jugé que *« le pour et le contre se défendent »*. En revanche, Roger Romani s'est élevé contre une session unique, qui romprait *« l'équilibre harmonieux de la Ve République »* et il a rappelé que, sous la IVe, *« le gouvernement était sans cesse interpellé »*.

CLAIRE BLANDIN

La préparation du congrès socialiste

Les courants majoritaires du PS préconisent la rupture avec l'« orthodoxie » économique

Le bureau exécutif du Parti socialiste, réuni mercredi 21 juillet, a enregistré trois motions en vue du congrès qui se réunira en octobre dans la région parisienne. Celle des courants majoritaires, intitulée « Refonder », prône la rupture avec *« les recettes de l'orthodoxie »* dans la lutte contre le chômage et comporte, sur plusieurs sujets, des « versions » différentes, entre lesquelles les militants seront appelés à trancher. Les deux autres motions sont présentées, l'une par Louis Mermaz et Roland Dumas, l'autre par les amis de Jean Poperen.

Selon la motion « Refonder », présentée par les courants rocardien, ex-jospiniste, fabiusien et par la Gauche socialiste, avec l'appui des mauroyistes, *« les socialistes ont rompu avec le dogme marxiste de la collectivisation des entreprises »*. *« Ils reconnaissent, dans bien des domaines, le dynamisme et l'efficacité de l'économie de marché*, affirme la motion. *Ils ne se prosternent pas, pour autant, devant cette nouvelle idole. Contrairement aux conservateurs libéraux, ils savent que le seul jeu des forces du marché débouche sur la désagrégation de la société et la destruction de l'écosystème. Ils sont partisans de l'économie mixte, c'est-à-dire d'une économie de marché encadrée par l'intervention de la puissance publique et la négociation entre partenaires sociaux. »*

« Le chômage est le premier fléau de la société française et européenne, écrivent les auteurs, *et aggrave tous ses déséquilibres : insécurité, toxicomanie, xénophobie... C'est pourquoi nous entendons rechercher une nouvelle forme de plein emploi, qui puisse permettre une pleine activité pour tous. Pour y parvenir, nous devons tourner le dos aux recettes de l'orthodoxie. (...) Le plein emploi ne peut plus, aujourd'hui, être conçu comme le produit naturel de politiques économiques agissant par le canal des politiques budgétaires ou monétaires. La croissance seule ne rétablira pas le plein emploi et ne procèdera pas des seules initiatives nationales. Le marché, par lui-même, est inapte à garantir l'emploi aux générations futures et reste créateur de puissantes inégalités. »*

Une initiative européenne de croissance

Se prononçant pour la réduction du temps de travail, la motion propose deux « versions » de cette évolution. Selon la première, *« le changement du travail ne pourra être crédibilisé que par un partage, progressif et épargnant les plus bas revenus, des salaires »*. Selon la seconde, *« la réduction du temps de travail (...) est surtout un instrument de redistribution des revenus »* et risquerait de n'aboutir qu'à la *« déflation sociale »*. Il faut donc *« réhabiliter, contre les idées dominantes, la nécessité des transferts, qui sont toujours synonymes de prélèvements »*, soit directs, soit indirects, *« par un retour à des politiques de régulation »*.

La motion précise qu'*« il ne saurait être question de revenir aux dogmes d'une « autre politique »*, *qui préconiserait le protectionnisme, la relance en un seul pays et, encore moins, la croissance zéro »*. Plaidant pour une initiative européenne de croissance, les courants majoritaires du PS estiment qu'*« une réforme fiscale d'ensemble est devenue incontournable »* et que *« la taxation du capital doit être un axe mobilisateur de toute la gauche européenne »*. Ils soulignent que *« les dépenses de santé, qui croissent automatiquement en période de crise sociale, doivent être contrôlées de manière volontariste, sauf à aboutir à une dislocation de notre système de protection »*. Ils se prononcent pour une action plus soutenue de lutte contre le sida.

Partisans d'une politique d'*« écodéveloppement »*, les auteurs de la motion défendent aussi la perspective d'une *« civilisation urbaine »* contre la menace de la *« barbarie »* liée à la surpopulation des grandes métropoles et au *« développement séparé des quartiers et des communautés »*, tel qu'on l'observe dans le villes américaines. Ils estiment indispensable *« un important accroissement des moyens dont doit disposer la police »*, étant entendu que *« la présence de l'Etat dans les zones prioritaires ne peut reposer sur la seule police »* et que *« l'on ne peut attendre de la justice qu'elle réponde à toutes les formes de délinquance par la seule voie de l'incarcération »*.

En matière d'éducation, la motion « Refonder » reproche à la droite de n'avoir *« aucune ambition pour le service public »* et de chercher à le *« contourner »*. Si elle affirme que les socialistes doivent *« maintenir la continuité avec* [leur] *politique passée sur des aspects majeurs »*, tels que l'effort budgétaire, le caractère national des programmes, des examens et des diplômes, le recrutement des enseignants, elle ajoute qu'ils doivent, aussi, *« marquer une rupture en repensant l'articulation entre l'école et le métier, plus précisément entre le temps de l'école et celui de la formation professionnelle »*. Elle affirme un *« engagement militant pour la séparation des Eglises et de l'Etat, du religieux et du politique »*.

L'évolution des institutions

Après avoir souligné la nécessité de lutter pour l'émancipation des femmes et contre le racisme, la motion aborde les questions internationales, en soumettant aux choix des mililitants deux « versions » au sujet des relations commerciales. La première propose d'instituer *« une préférence communautaire chaque fois que Japonais ou Américains s'accordent eux-mêmes, une préférence japonaise ou américaine »* et d'imposer aux pays faibles le respect des *« clauses sociales en instaurant des taxes (...), quitte à reverser le produit de ces taxes aux pays les moins développés »*. La seconde version affirme que *« la tentation protectionniste, qu'elle soit plus ou moins déguisée, est suicidaire »*, car elle *« entraverait le développement des pays du tiers-monde et, donc, la croissance mondiale »* et *« masquerait l'enjeu essentiel pour les pays développés : (...) porter prioritairement l'effort sur les technologies d'avenir »*.

Les auteurs de la motion estiment que *« la Communauté européenne doit devenir un espace d'organisation et non de dérégulation »*, ce qui implique de *« dépasser »* le traité de Maastricht par des politiques communes, en allant vers la création d'une *« puissance publique européenne »*. Partisans d'une *« Europe protectrice »*, ils affirment qu'*« il n'y a pas de consensus sur la construction européenne »*, car, si tout monde dit vouloir faire l'Europe, il n'en résulte pas que ce soit *« la même Europe »*.

Au chapitre des institutions, la motion propose le choix entre le renforcement des pouvoirs du Parlement, le passage à une *« VIe République »* par l'abandon de l'élection du président de la République au suffrage universel, ou, au contraire, l'instauration d'un véritable régime présidentiel. S'agissant du Parti socialiste lui-même, les courants majoritaires se prononcent pour une évolution du mode d'élection des dirigeants, le futur conseil national étant composé pour un tiers au scrutin majoritaire et pour les deux autres tiers au scrutin proportionnel, ce qui réduirait quelque peu l'emprise des courants. La question des alliances est traitée, d'abord, sous l'angle du système électoral, avec, là encore, trois « versions » : l'introduction d'une dose de 10 % de proportionnelle dans la désignation des députés ; un scrutin mixte (majoritaire dans les départements peu peuplés, proportionnel dans les autres) ; la proportionnelle pure et simple dans le cadre du département.

La motion se prononce, enfin, pour des assises de la transformation sociale, réunies *« au plus tôt »*, afin de rassembler *« toutes les formations, toutes les associations, tous les syndicats »* désireux de *« bâtir une alternative au libéralisme »*.

Après la décision du Conseil constitutionnel

M. Rocard maintient sa condamnation du nouveau code de la nationalité

Michel Rocard, président de la direction nationale du PS, a *« pris acte »* *« de la censure de certaines des dispositions les plus choquantes »* de la réforme du code de la nationalité par le Conseil constitutionnel (*le Monde* du 22 juillet) mais il *« regrette que le Conseil constitutionnel n'ait pas pu aller plus loin »* et estime que cette réforme *« reste une mauvaise loi, inquiétante dans ses motivations, injuste dans ses intentions et dangereuse dans ses dispositions »*. Porte-parole du PS, Jean Glavany estime cependant que la censure de certaines dispositions de la réforme est *« une bonne nouvelle pour l'Etat de droit en France »*.

Présidé par Alain Bocquet, le groupe communiste de l'Assemblée nationale s'est félicité *« d'avoir lutté jusqu'au bout pour le rejet d'un texte répondant à une logique d'exclusion contraire aux besoins d'intégration »*. Enfin, SOS-Racisme estime qu' *« en maintenant l'acte volontaire uniquement pour les enfants nés en France de parents étrangers, le code actuel entérine une discrimination artificielle et inacceptable »*.

Après cinq heures de confrontation avec les joueurs valenciennois et marseillais

Le directeur général de l'OM a nié les accusations de corruption

La confrontation générale qui a opposé, mercredi 21 juillet au tribunal de Valenciennnes, le directeur général de l'OM, Jean-Pierre Bernès, aux cinq dépositions qui l'accusent – celles du joueur marseillais Jean-Jacques Eydelie, des Valenciennois Jacques Glassmann, Jorge Burruchaga et Christophe Robert, ainsi que de Marie-Christine Robert – n'a pas fait avancer le dossier de corruption présumée lors du match Valenciennes-OM. Jean-Pierre Bernès, mis en examen pour « corruption active » et placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Loos, près de Lille, a nié les faits dont il est soupçonné, tandis que les cinq autres protagonistes maintenaient leur version. Sélectionneur de l'équipe de France de football, Gérard Houiller a pris position pour la première fois, en regrettant l'*« amalgame »* fait entre *« le vrai monde du football »* et l'affaire VA-O M. *« Ce qui se passe actuellement ou ce qui a pu se passer,* a t-il ajouté, *ne correspond pas à ce que le football est en vérité ».*

VALENCIENNES

de notre envoyé spécial

Le juge Bernard Beffy doit sans doute regretter l'époque des effets de surprise et des coups de théâtre. Le temps où, caché derrière les gesticulations du procureur Eric de Montgolfier, il perquisitionnait au siège de l'OM, il s'invitait à l'improviste au siège de Bernard Tapie Finances (BTF), alors que tout le monde le supposait ailleurs . L'instruction de l'affaire du match Valenciennes-OM semblait alors accélérer à chacun de ses contre-pieds. Elle s'enlise aujourd'hui dans ses grands rendez-vous annoncés à l'avance . Comme si ces confrontations générales souffraient d'être trop *attendues et ne pouvaient* déboucher que sur du prévisible.

Mercredi après-midi, comme lors de la précédente confrontation du 9 juillet, les badauds valenciennois ont battu la semelle face au tribunal de grande instance. Les journalistes et les caméras se sont agglutinés autour de l'escalier d'entrée du bâtiment. Dans cette parodie pluvieuse de la montée des marches au festival de Cannes, dans les mêlées compactes qui entouraient chaque protagoniste. l'affaire semblait davantage menacée par un étouffement de ses principaux acteurs pour cause d'empressement médiatique que par un enterrement dans l'indifférence.

Chacun d'entre eux – seuls Jean-Pierre Bernès, transféré de sa prison de Loos au tribunal en voiture, et Jean-Jacques Eydelie, arrivé très tôt le matin, n'ont pas gravi l'escalier – a déclaré désirer ardemment *« la vérité »*. Huit heures plus tard, à l'issue d'une confrontation à géométrie variable – avec Jean-Pierre Bernès pendant cinq heures, puis sans lui – le scénario écrit d'avance avait été respecté. Le directeur général de l'OM avait continué à nier les faits qui lui sont reprochés, face à des accusateurs qui avaient confirmé leur propre version.

Jean-Pierre Bernès avait annoncé la couleur d'entrée. *« Je ne craquerai pas »*, aurait-il déclaré dès les premiers échanges de la confrontation, avant de préciser que cette formule ambiguë signifiait qu'il ne renoncerait pas à sa version de la vérité. Le numéro 3 de l'OM l'a effectivement défendue bec et ongles, avec une détermination qui tranchait avec l'image d'un homme affaibli et déprimé qu'il offrait lors de sa garde à vue à Marseille. Il s'est montré agressif face à Jacques Glassmann, en se gaussant de sa nouvelle réputation de *« Monsieur propre »* du football français. Il s'est *montré plus conciliant face* à Jean-Jacques Eydelie, qui a pourtant confirmé intégralement sa nouvelle version des faits (accusant Bernès), en lui rappelant qu'ils avaient été champions d'Europe *« ensemble »*. Face aux accusations concordantes d'Eydelie et des trois joueurs valenciennois, la confrontation a permis de vérifier que leurs versions de la soirée du 19 mai coïncidaient et ne présentaient pas de divergences majeures. Jean-Pierre Bernès aurait *dénoncé un complot, tout* en reprenant ses déclarations antérieures selon lesquelles il avait bien appelé l'hôtel des Valenciennois a la veille du match. mais à la demande de Boro Primorac, l'ancien entraîneur du club nordiste.



Jusqu'à présent. cette version se heurtait à un élément important : la trace d'un appel téléphonique de 20 minutes entre sa chambre et l'hôtel du Lac. dans le relevé téléphonique du Novotel où résidaient les Marseillais. *Cette durée ne* cadrait pas avec les déclarations précédentes de Bernès. selon lesquelles la conversation avec Primorac avait été brève.

Pour expliquer cette distorsion, le directeur général de l'OM a donc apporté une précision supplémentaire : il aurait dû patienter longtemps au téléphone avant que la réception de l'hôtel du Lac lui passe son interlocuteur.

A la fin de la confrontation. Jean-Pierre Bernès a repris le chemin de la maison d'arrêt de Loos, en n'ayant rien cédé. Son défenseur, M[e] Jean-Louis Pelletier. expliquait que désormais le *« seul problème est de voir Jean-Pierre Bernès retrouver sa liberté le plus rapidement possible »*. L'appel du placement sous mandat de dépôt du directeur général de l'OM devait être examiné, jeudi matin 22 juillet, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Douai. Pendant que l'avocat. laissé seul par les force de l'ordre, affrontait les insultes ordurières d'une petite troupe d'individus, une « confrontation bis » avait commencé dans la salle du sous-sol du tribunal, entre Jean-Jacques Eydelie, les trois jouers valenciennois et Marie-Christine Robert.

Le juge Bernard Beffy entendait ainsi confronter des déclarations contenues dans leurs dépositions et préciser notamment l'attitude des joueurs, le soir du 19 mai, face aux propositions de corruptions qui leur auraient été faites. *Il* semble que Jorge Burruchaga se soit montré particulièrement offensif face à Jacques Glassmann, accusé de l'avoir mis en cause dans plusieurs entretiens publiés par la presse. Jacques Glassmann aurait démenti certaines des déclarations évoquées par Burruchaga. Il aurait surtout reconnu que son refus d'entrer dans la tractation, même s'il avait paru clair à Jean-Jacques Eydelie pendant l'appel téléphonique, avait peut-être été équivoque face à ses deux coéquipiers. *Sur ce point précis, les* thèses des trois joueurs semblent encore éloignées.

Mais les Valenciennois n'ont pas passé trois heures à régler leurs comptes entre eux. Le juge Beffy semble avoir profité de la présence de Jean-Jacques Eydelie pour vérifier si d'autres membres de l'OM pouvaient avoir joué un rôle dans la tentative de corruption présumée. Le nom de Bernard Tapie aurait alors résonné plusieurs fois dans la salle de la confrontation.

Le juge souhaitait surtout vérifier un élément contenu dans la déposition de Marie-Christine Robert. Celle-ci aurait raconté que Jean-Jacques Eydelie lui avait confié avoir évoqué la corruption avec le président de l'OM, sur le *Phocéa,* le bateau de Bernard Tapie où toute l'équipe était rassemblée pour une *émission sur TF 1, le dimanche précédant* le match de Valenciennes. Face à Marie-Christine Robert, le joueur marseillais aurait nié catégoriquement ce fait.

Entre ces déclarations de Jean-Jacques Eydelie, qui n'a peut-être pas tenu à révéler tous les aspects de la tentative de corruption, et les dénégations de Jean-Pierre Bernès, le dossier instruit par le juge Beffy semblait, mercredi soir, momentanément bloqué. Comme si les « lampistes » ne se décidaient pas à quitter l'avant-scène.

JÉRÔME FENOGLIO

Le Conseil de l'ordre des avocats de Paris critique la médiatisation de la justice

Dans un communiqué, diffusé mardi 20 juillet, le Conseil de l'ordre des avocats de Paris observe *« avec une profonde tristesse la violation répétée de toutes les règles d'une bonne administration de la justice dans les phases d'instruction des procédures pénales »*. Sans évoquer explicitement l'instruction menée à Valenciennes ni le débat sur les déclarations du procureur Eric de Montgolfier, le barreau parisien estime que *« certains perdent actuellement le sens de la décence judiciaire, tout autant que du respect de la loi »*. La recherche de la vérité, ajoute le communiqué. impose une *« totale sérénité »*. ce qui suppose *« le respect du secret de l'instruction et la prohibition de tout effet publicitaire »*.

Estimant que seuls les *« rieurs »* peuvent trouver leur compte dans un tel système judiciaire, le Conseil de l'ordre estime que la médiatisation *« conduit à toutes les démesures et dévoie une procédure pénale déjà archaïque malgré la nécessité reconnue à de nombreuses reprises d'une réforme profonde et globale »*. *« Le secret de l'instruction doit être restauré, la déontologie du juge. du procureur comme celle de l'avocat doit être clairement définie et les manquements réprimés*, conclut le texte. *Le pays, les magistrats, les avocats, les policiers et tous ceux qui concourent à l'œuvre de justice attendent de l'Etat qu'il marque une volonté plus ferme et plus noble d'assumer ses devoirs. La justice n'attend pas simplement un budget. Elle attend d'être restaurée dans sa dignité. »*

Accusé d'extorsion de fonds

Un urologue nancéien est condamné à quinze mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende

NANCY

de notre correspondante

Le professeur Jacques L'Hermite, urologue nancéien de renom, a été condamné, mercredi 21 juillet, par la cour d'appel de Nancy à quinze mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende pour extorsion de fonds et tentative d'extorsion sur des patients. En première instance, le praticien avait été condamné à 100 000 francs d'amende.

Lors de l'audience du 8 juin, l'avocat général de la cour d'appel, Philippe Ker, avait détaillé les circonstances dans lesquelles le médecin *« avait fait pression sur ses patients pour que ceux-ci acceptent de lui verser des sommes en liquide afin qu'il les opère personnellement »* (*le Monde* du 12 juin).

La chambre correctionnelle, présidée par Benjamin Bresciani, a jugé que *« la peine d'emprisonnement s'imposait en raison de la gravité des faits atteignant des personnes particulièrement vulnérables* (...). *Il est intolérable et inconcevable que M. L'Hermite, professeur éminent et reconnu dans sa spécialité, ait extorqué, ou tenté d'extorquer des fonds. profitant de la détresse de personnes venues le consulter, confrontées à un problème de santé d'une extrême gravité. ou ressenti comme tel, dans l'espoir de retrouver une vie normale »*, ont poursuivi les juges, qui ont retenu une quinzaine de dossiers.

L'affaire dite des dessous-de-table de Nancy avait éclaté en décembre 1989, lorsque le syndicat CFDT-santé du CHU de la ville s'était opposé à la nomination au poste de chef de service d'urologie du professeur L'Hermite. Le délégué syndical avait fait état de soupçons selon lesquels le médecin aurait réclamé des paiements en liquide à certains patients, en contrepartie de soins. Après dix-huit mois d'enquête judiciaire et l'inculpation du professeur d'urologie, quarante et un témoins entendus par le SRPJ avaient affirmé qu'on leur avait soutiré des sommes variant de 150 francs à 6 000 francs.

Tout au long de la procédure, le professeur L'Hermite a nié les faits, affirmant être victime d'une cabale *« hospitalo-universitaire »* dont il serait *« le bouc émissaire, tandis qu'à Nancy, et dans d'autres villes de France, d'autres médecins, précisément, se rendent coupables du délit »*.

Au cours de l'enquête, un autre médecin a ainsi été mis en cause à Nancy et devrait être jugé à la rentrée. Le professeur L'Hermite a annoncé qu'il allait former un pourvoi en cassation contre la décision de la cour d'appel.

MONIQUE RAUX

Alors que l'Institut Pasteur rejette toute responsabilité

Le gouvernement étudie les modalités d'indemnisation des familles victimes de l'hormone de croissance contaminée

Le gouvernement entend procéder, au plus vite, à l'indemnisation des parents d'enfants atteints par la maladie de Creutzfeldt-Jakob, après traitement par l'hormone de croissance « extractive » contaminée, fabriquée à l'Institut Pasteur de Paris. Rien n'est cependant acquis quant au montant et aux modalités de cette indemnisation. Le professeur Maxime Schwartz, *directeur de l'Institut* Pasteur de Paris, a publié, mercredi 21 juillet, un communiqué, rejetant toute responsabilité directe de l'Institut dans cette affaire.

Toutes les informations précises, sur ce dossier sensible, doivent demeurer confidentielles. On craint notamment, du côté du gouvernement, l'effet négatif que pourrait avoir l'annonce officielle de la mise en place d'une procédure d'indemnisation des familles victimes de ce drame, au lendemain de l'annonce de la mise en examen des professeurs Jean-Claude Job, président de l'association France-Hypophyse, et Fernand Dray, de l'Institut Pasteur de Paris, pour homicide involontaire (*le Monde* des 21 et 22 juillet).

En proposant cette indemnisation, le gouvernement entend ne pas se voir reprocher d'avoir freiné le cours de la justice, d'atténuer la responsabilité des pouvoirs publics ou encore d'avoir voulu de la sorte « acheter » le silence des familles des victimes.

L'autre raison est que les compagnies d'assurances ne pourront pas être *sollicitées par les pouvoirs* publics, dans la mesure où aucune des structures impliquées (pharmacie centrale des hôpitaux de l'Assistance publique de Paris, association France-Hypophyse et laboratoire de production d'hormones de l'Institut Pasteur) n'avait contracté d'assurance spécifique concernant les dommages imputables à l'hormone de croissance produite à partir d'hypophyses prélevées sur des cadavres.

Ce sujet est d'autant plus complexe à traiter que rien n'est acquis quant au statut précis de cette *hormone*. Utilisée comme un médicament, dont la fabrication et l'usage étaient sous le contrôle étroit de la direction de la pharmacie et du médicament (professeur Jacques Danghoumau). de manière curieuse, il ne faisait pas l'objet de la procédure habituelle d'autorisation de mise sur le marché.

Concernant l'indemnisation proprement dite. le gouvernement devra faire le choix entre l'option législative (faire voter un texte de loi similaire à celui qui a conduit à l'indemnisation des personnes victimes d'une contamination par le virus du sida à partir de l'usage thérapeutique de produits dérivés du sang) et une procédure plus souple. Il semble, *a priori*, que la première hypothèse est exclue, même si rien n'est encore définitivement acquis. *« Ce serait sans doute perdre beaucoup de temps que de s'engager dans un débat parlementaire sur cette question »*, indique-t-on dans l'entourage de Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé.

Les responsables gouvernementaux se trouvent confrontés à l'absence de dispositions législatives sur l'indemnisation de l'aléa thérapeutique. La loi que Bernard Kouchner. alors ministre de la santé et de l'action humanitaire, entendait faire voter à tout prix se heurta au refus de l'hôtel Matignon.

Les avertissements du professeur Montagnier

Un nouvel élément est intervenu avec la publication, mercredi 21 juillet, d'un communiqué de l'*Institut Pasteur de Paris, dans* lequel son directeur, le professeur Maxime Schwartz, entend répliquer aux accusations visant le professeur Fernand Dray et, au-delà, cette prestigieuse institution.

Ce texte, en forme de « mise au point », revient sur la consultation, demandée en 1980 par le professeur Fernand Dray, au professeur Luc Montagnier, spécialiste de virologie. *« Evoquant la possibilité théorique d'une transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, le professeur Montagnier fit des recommandations destinées à réduire un risque considéré comme très faible. Ces recommandations ont immédiatement été prises en compte »*, précise le communiqué de l'Institut Pasteur.

« Prises en compte » : cette formulation ne manque pas de surprendre. La *« note sur les mesures à prendre pour diminuer le risque de contamination par des virus de l'hormone de croissance préparée à partir d'hypophyses humaines »* a été rédigée au tout début de l'année 1980 par le professeur Montagnier. Elle faisait suite à un cas (survenu fin 1979) de transmission du virus de la rage à partir d'une greffe de cornée. Or, à l'hôpital Lariboisière de Paris, on avait prélevé l'hypophyse d'un cadavre sur *lequel on avait retiré les cornées* infectées.

Cette situation *a priori* inquiétante (1) avait conduit les responsables de l'association France-Hypophyse à s'interroger en urgence sur les risques et les contre-indications des collectes d'hypophyses pratiquées depuis sept ans dans les hôpitaux français sans précaution particulière.

Compte tenu des incertitudes scientifiques de l'époque quant à la nature de l'agent infectieux à l'origine de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, le professeur Montagnier avait souligné l'urgence absolue qu'il y avait, selon lui, à prendre des mesures de prévention, en éliminant toute une série de personnes décédées de pathologies potentiellement dangereuses. Il avait *également souligné* que la technique de purification du professeur Dray ne comprenait *« aucune étape qui puisse inactiver un virus même moyennement résistant »*.

Le compte rendu du conseil d'administration de France-Hypophyse, réuni dès le 25 février, reflète le point de vue du professeur Montagnier et les interrogations de l'époque. En particulier, les membres de France-Hypophyse font le point sur les pratiques mises en œuvre à l'étranger. Ils découvrent qu'en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, les méthodes préventives *recommandées* par le professeur Montagnier sont déjà appliquées.

Un dispositif est alors mis en place (avec une circulaire du ministère de la santé et des mesures édictées par l'association) afin de réduire en amont de la transmission de l'hormone les risques infectieux. Le rapport de l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) de 1992, aujourd'hui contesté par le professeur Job, dénoncera pourtant les multiples *« errements »* observés dans les collectes après 1980 et les multiples risques pris dans un souci d'augmentation des volumes de production.

La direction de l'Institut Pasteur dit aujourd'hui que le professeur Dray ne pouvait faire ni plus ni mieux et que les collectes pratiquées en France n'étaient pas de *son ressort. L'association* France-Hypophyse rétorque que les importations d'hypophyses venues d'Europe de l'Est étaient de la stricte responsabilité de l'Institut Pasteur.

L'IGAS, enfin, analyse avec précision les conditions souvent problématiques de fabrication de l'hormone au sein du laboratoire du professeur Dray ; locaux désuets (qui ont aujourd'hui été rasés, les archives ayant disparu ou été dispersées), personnel réduit (jamais plus de deux personnes), non-respect des bonnes pratiques de fabrication, « poolage » important (de cinq cents à plus de deux mille hypophyses par lot). Parviendra-t-on, dans de telles conditions, à situer avec pré*cision les diverses responsabilités* ?

JEAN-YVES NAU

(1) Selon le professeur Dray, le virus de la rage n'a toutefois pas été retrouvé dans le bocal provenant de l'hôpital Lariboisière qui contenait une vingtaine d'hypophyses, dont celle du patient mort de la rage.

Suspectés de viols

Quatre lycéens toulousains mis en examen

Trois autres lycéens ont été mis en examen, mercredi 21 juillet, dans l'affaire de viols et d'attentat à la pudeur sur une mineure d'une *école privée de Toulouse. Mardi* 20 juillet, un premier lycéen avait été mis en examen pour viols avec violence et outrage à la pudeur. Incarcéré à titre provisoire par le juge d'instruction chargé du dossier, Alain Billaud, ce lycéen avait finalement été libéré et placé sous contrôle judiciaire par le juge délégué chargé de la détention (*le Monde* du 22 juillet). Le lendemain *mercredi, trois lycéens ont été* convoqués par le juge d'instruction. L'un d'eux a été mis en examen pour complicité de viol et placé sous contrôle judiciaire par le juge délégué après une incarcération provisoire, les deux autres ont été mis en examen pour attentat à la pudeur et placés sous contrôle judiciaire.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

L'affaire de l'ORCEP

L'ancien président du conseil régional Nord-Pas-de-Calais est mis en examen pour abus de confiance

LILLE

de notre correspondant

Noël Josèphe, ancien président (PS) du conseil régional Nord-Pas-de-Calais et ancien député du Pas-de-Calais, a été mis en examen pour *« abus de confiance »*, mercredi 21 juillet, par le juge lillois Emmanuel Barbe, dans le cadre de l'instruction de l'affaire ORCEP (Office régional de la culture et de l'éducation permanente). Cette association dépendant du conseil régional et présidée par M. Josèphe, de 1989 à 1992, en tant que président de l'assemblée régionale, avait été mise en liquidation judiciaire en décembre 1992. Elle accusait, alors, un déficit de 20 millions de francs, que le conseil issu des élections de mars 1992 avait refusé de combler *(le Monde* du 13 février dernier).

L'affaire avait éclaté au grand jour au mois de février, lorsque l'ancienne comptable de cet organisme, Danièle Ghoris, inculpée d'*« abus de confiance et de faux en écritures »* pour le détournement de 800 000 francs, avait indiqué : *« Je ne tomberai pas seule. »* Elle avait alors accusé une quinzaine d'élus et de fonctionnaires d'avoir émargé à l'ORCEP en *« rétribution de services fictifs surévalués ou destinés à d'autres organismes »*. Placée en détention provisoire le 2 février, Mme Ghoris est en liberté sous contrôle judiciaire depuis le 9 avril.

Au mois de février, la présidente du conseil régional, Marie-Christine Blandin (Verts), avait déposé une plainte avec constitution de partie civile pour *« abus de confiance, détournements, recel et abus de blancs-seings » (le Monde* du 20 février). Un audit réalisé avant les élections régionales de mars avait mis en évidence les déficits et irrégularités de fonctionnement de cette association, notamment l'absence de réunion de l'assemblée générale et du conseil d'administration pendant quatre ans.

Cinq personnes ont déjà été mises en examen dans ce dossier pour *« recel d'abus de confiance »*, dont un proche de Mme Ghoris et un élu, M. Pierre Fracowiack, ancien adjoint au maire de Liévin, ancien président, puis vice-président de l'ORCEP, à qui il est notamment reproché d'avoir reçu des rémunérations qu'en tant que vice-président il ne pouvait ni autoriser, ni recevoir. Aujourd'hui simple conseiller régional, M. Josèphe est maire de Beuvry. Il a perdu, en mars dernier, son mandat de député du Pas-de-Calais, en étant devancé au premier tour de scrutin par le candidat communiste.

JEAN-RENÉ LORE

FAITS DIVERS

Passagers clandestins

Le corps d'un Nigérian de dix-huit ans a été découvert dans la soute du train d'atterrissage d'un avion d'Air France en provenance de Libreville (Gabon) *via* Lagos (Nigéria). Un bulletin scolaire retrouvé dans ses poches a permis de l'identifier : George Ashandobe, élève à Lagos, avait profité de l'escale du Boeing 747 pour se glisser dans le puits du train d'atterrissage. Le jeune clandestin est mort de froid et d'asphyxie à des milliers de mètres d'altitude entre l'Afrique et l'Hexagone.

C'est sous un car de tourisme que le corps déchiqueté d'un autre passager clandestin a été retrouvé, mardi 20 juillet, à son arrivée aux Essarts (Vendée), de retour d'un voyage au Maroc. L'homme, vraisemblablement un Marocain qui tentait de sortir illégalement de son pays, se serait glissé sous le car avant que celui-ci ne s'embarque, à Tanger, pour l'Espagne et la France. Il n'a pu être identifié.

ÉDUCATION

La proposition de François Bayrou

Plusieurs syndicats signent un protocole d'accord sur les maîtres auxiliaires

La plupart des syndicats d'enseignants ont signé, mercredi 21 juillet, le protocole d'accord *« relatif à la résorption de l'auxiliariat »* que leur proposait François Bayrou, ministre de l'éducation nationale (*le Monde* du 20 juillet) et dont l'objectif est à terme de réduire de moitié le nombre des maîtres auxiliaires (MA) employés par son administration (40 000 actuellement). Ainsi les frères ennemis de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) et de la Fédération syndicale unitaire de l'éducation (FSU) ont approuvé, les uns et les autres, un même dispositif : d'une part le Syndicat des enseignants (SE-FEN), et d'autre part le Syndicat national des enseignements du second degré (SNES), SNEP (éducation physique), SNETAA (enseignement professionnel) et SNUIPP (premier degré). Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC) et le Syndicat national des lycées (SNL) ont, eux aussi, signé le protocole. En revanche, le SGEN-CFDT, qui souhaitait une titularisation automatique des personnels ayant cinq années d'ancienneté, FO et la FERC-CGT s'y sont refusé.

Le dispositif, qui s'appliquera également aux auxiliaires conseillers principaux d'éducation (CPE) et conseillers d'orientation psychologues, prévoit qu'au plus tard à partir de la session 1995, et pour quatre sessions de concours de recrutement, seront organisés, en plus des concours internes existants, *« des concours internes spécifiques »* ouverts aux titulaires d'une licence et justifiant de cinq années d'enseignement dans un établissement public (trois années pour les candidats ayant déjà bénéficié d'une admissibilité). Les candidats à ces concours spécifiques seront dispensés des épreuves écrites et ne subiront que les épreuves orales d'admission. Les MA exerçant à l'étranger, dans le premier degré ou en lycée professionnel, feront l'objet de mesures ultérieures à définir pour la rentrée 1994.

Les auxiliaires non recrutés à la rentrée 1993 pourront être affectés sur des emplois vacants de surveillant d'externat, tout en conservant leur traitement. Enfin, pour pouvoir préparer les concours de recrutement ou une licence, les MA pourront également, dès la rentrée 1994, bénéficier d'un congé de formation, acquérir une allocation IUFM, s'ils remplissent les conditions requises, ou demander leur affectation sur une emploi de surveillant.

Brevet des collèges : moins de reçus que l'an dernier

A la session 1993 du brevet des collèges, 542 000 élèves de troisième ont été reçus soit 72,4 % des élèves qui se sont présentés à l'examen (contre 75,3 % en 1992). Le taux de réussite varie sensiblement selon les séries : la série «collège», qui représente à elle seule 83 % des candidats, enregistre le meilleur score (74,1 %) devant les séries technologique (65,8 %) et professionnelle (58,7 %). Les résultats demeurent extrêmement divers également selon les académies : le taux de réussite s'élève ainsi de 80,7 % dans l'académie de Rennes, à 63,3 % à Créteil ou 63,5 % à Paris. Les évolutions d'une session à l'autre sont aussi très contrastées allant de + 10,6 points dans l'académie de Nice à – 6 points dans celle de Créteil.

Pour relancer l'activité du bâtiment

M. Bosson veut alléger les contraintes d'urbanisme

Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, a présenté, mercredi 21 juillet au conseil des ministres, un projet de loi visant à réformer le code de l'urbanisme, dans un sens favorable aux propriétaires candidats à la construction, aux promoteurs et aux aménageurs. Ce texte sera présenté dès le début de la session d'octobre du Parlement.

Cette mini-réforme du code de l'urbanisme ne comprend que six articles très techniques dont l'objectif est clairement affiché : faciliter la relance du logement et des travaux publics, en levant *« certaines difficultés juridiques qui conduisent les constructeurs à différer ou à abandonner leurs projets »*.

Les quatre premiers articles concernent les recours, qui se sont multipliés à l'encontre des plans d'occupation des sols et des permis de construire. Ils modifient les pratiques dans un sens favorable aux propriétaires et aux promoteurs, soit en réduisant les délais de certains recours, soit en restreignant le droit de préemption d'une commune, soit en facilitant la défense d'un titulaire de permis de construire contesté.

Selon l'exposé des motifs, plusieurs de ces dispositions s'inspireraient des propositions formulées l'an dernier par le Conseil d'Etat. En avril 1992, celui-ci avait rendu publics les résultats des travaux qu'il avait menés durant un an, à la demande de Michel Rocard, alors premier ministre, sur la *« pathologie »* de l'urbanisme, autrement dit, sur les libertés que nombre d'élus locaux, investis de nouvelles responsabilités par la décentralisation, prennent avec le code de l'urbanisme.

Pour tâcher d'assainir la situation et de réduire du même coup le contentieux encombrant les juridictions administratives, le Conseil d'Etat avait énuméré soixante-trois propositions. Toutes allaient dans le sens d'un durcissement parfois draconien des règles du jeu et des sanctions réprimant leur violation (*le Monde* du 17 avril 1992).

Des mesures mineures

Quelques mois plus tard, Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement à l'époque, reprenait certaines de ces idées dans un projet de réforme qui fut adopté par le gouvernement, mais que celui-ci n'a pas eu le temps – ou le courage – de présenter au Parlement avant les élections législatives de mars 1993. Au mois de mai dernier, les notaires, réunis à l'occasion de leur 89e congrès, planchaient à leur tour sur la question et avançaient trente-trois propositions pour clarifier le maquis du code de l'urbanisme.

De cet immense travail, dont la qualité méritait un meilleur sort, M. Bosson n'a retenu pour les besoins de la cause – c'est-à-dire le redémarrage du secteur du bâtiment et des travaux publics – que quatre ou cinq mesures mineures, mais psychologiquement encourageantes pour les professionnels.

Il y a ajouté deux dispositions nouvelles qui vont dans le même sens. Une loi récente, votée à la demande de Ségolène Royal, alors ministre de l'environnement, oblige tout aménageur à assortir son projet d'une étude d'impact sur le paysage. Son application est reportée *sine die*. Enfin, le délai de validité des permis de construire arrivant à échéance entre l'adoption de la réforme Bosson et le 1er juillet 1994 sera prolongé d'un an.

MARC AMBROISE-RENDU

DÉFENSE

Selon une enquête officielle

Les sous-officiers sont majoritairement issus de familles d'employés

Les sous-officiers français sont majoritairement des fils d'employés et assez peu des fils d'agriculteurs ou d'ouvriers. C'est le constat de l'Observatoire social de la défense (OSD) à propos de l'origine familiale et sociale des jeunes sous-officiers recrutés entre 1985 et 1991 par les trois armées françaises et la gendarmerie nationale. Chaque année, le recrutement, toutes spécialités confondues, porte sur un total de 10 000 sous-officiers hommes et femmes.

Si, globalement, les sous-officiers proviennent de toutes les grandes catégories socioprofessionnelles, telles qu'elles ont été établies par l'INSEE, l'OSD note que, proportionnellement, leur recrutement est fort dans les familles d'employés, de cadres moyens et professions intermédiaires (instituteurs, infirmiers, techniciens, contremaîtres) et, à l'inverse, il est faible dans les familles d'ouvriers et d'agriculteurs.

Par rapport à leurs homologues des trois armées, ce sont les sous-officiers de gendarmerie – ils sont 77 000 sur un corps de 90 700 hommes ou femmes en 1993 – qui sont, selon l'OSD, issus majoritairement de familles d'employés.

Il existe deux cas particuliers, qui ne correspondent pas à la moyenne constatée par l'OSD. D'une part, la marine, si l'on en juge par son école de maistrances, a un recrutement plus fort dans les familles de cadres. D'autre part, l'armée de terre (avec son école nationale technique des sous-officiers d'active) a un plus fort pourcentage de fils d'agriculteurs et l'armée de l'air (par son école technique) a un recrutement fort de fils d'ouvriers. Ces différences s'expliquent sans doute par le caractère spécifique de chaque école, l'âge de l'admission et par le fait que les jeunes candidats veulent ou non poursuivre des études au-delà d'une formation technique.

Avant leur service national

Un nombre accru de jeunes néglige de se faire recenser

Le nombre des jeunes Français qui ne se font pas recenser en mairie, avant leur service national, est en nette augmentation, selon une étude de la lettre *Objectif Défense* que le ministère de la défense adresse chaque mois aux commandants des différentes formations dans les armées et la gendarmerie. Cette évolution, surtout sensible dans les grands centres urbains, intervient en dépit d'une campagne d'information destinée à convaincre les recrues de la nécessité d'une telle démarche.

En 1992, dernier chiffre connu, on a compté quelque 70 000 jeunes ayant omis de se faire recenser. Ce qui représente 16,1 % de la classe 94. On se fait recenser en mairie dès l'âge de dix-sept ans pour une incorporation, en règle générale, à dix-neuf ans. En 1991, pour la classe 93, ce taux était de 14,2 %, soit quelque 65 000 jeunes gens en âge d'être recensés. Un jeune Français qui oublie ou néglige de se faire recenser à la mairie de son domicile – comme la loi lui en fait l'obligation – se voit inscrit d'office par la mairie de son lieu de naissance. Mais il ne peut plus bénéficier d'un sursis (ce qu'on appelle aujourd'hui un report d'incorporation) et le choix de la date, comme le lieu de son affectation, ne lui appartient plus. Si le bureau du service national dont il relève ne parvient pas à le joindre avant son apppel sous l'uniforme, le non-recensé peut être poursuivi pour insoumission et il est recherché par la gendarmerie.

Selon la lettre *Objectif Défense*, le non-recensement a plusieurs causes. *« Certains pensent échapper au service national*, constate la revue. *D'autres font la confusion entre la mairie de naissance et celle du domicile. Enfin, la sensibilisation de la population non scolarisée se révèle très difficile. »* Le taux des recensés d'office est le plus élevé, note *Objectif Défense*, dans les grands centres urbains, notamment en région parisienne : il est de 49,5 % dans les Hauts-de-Seine ; de 40 % à Paris, et encore de 37,7 % en Seine-Saint-Denis. En province, on dénombre 29,6 % de non-recensés en Corse ; 22,6 % dans l'Hérault ; 20,2 % en Gironde ; 19,8 % dans les Bouches-du-Rhône, et 18,9 % en Seine-Maritime.

La revue ministérielle estime que l'administration, tous services confondus, doit se substituer à la recrue pour la constitution du dossier et que, dans ces conditions, elle perd, chaque année, 24 000 heures de travail par tranche de 4 000 jeunes en situation d'inscrits d'office.

Au conseil des ministres

Quatrième étoile pour les généraux Bourdereau et Aumonier

Sur la proposition du ministre d'Etat, ministre de la défense, François Léotard, le conseil des ministres du mercredi 21 juillet a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.** – Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps d'armée les généraux de division Pierre Bourdereau et Pierre Aumonier.

Sont nommés : gouverneur militaire de Metz, commandant la région militaire de défense Nord-Est et la circonscription militaire de défense de Metz le général de corps d'armée Michel Brisac ; gouverneur militaire de Lyon, commandant la région militaire de défense Méditerranée et la circonscription militaire de défense de Lyon, le général de corps d'armée Jean Pincemin.

Est mis à la disposition du chef d'état-major de l'armée de terre le général d'armée Jean Cot.

Sont promus : commissaire général de division le commissaire général de brigade Jean-Claude Lambert, nommé directeur central du commissariat de l'armée de terre ; général de brigade les colonels Paul Belloir et Bernard Fouquet ; commissaire général de brigade les commissaires colonels Alain Gilbert (nommé directeur du commissariat de l'armée de terre en circonscription militaire de défense de Limoges), Victor Vanitou (nommé sous-directeur «prévisions-budget-finances» à la direction centrale du commissariat de l'armée de terre) et Michel Virgitti (nommé directeur du commissariat de l'armée de terre auprès du commandement militaire d'Ile-de-France).

Sont nommés : commandant de la doctrine et de l'entraînement le général de division Marc Waymel ; adjoint au général commandant la région militaire de défense Atlantique et la circonscription militaire de défense de Bordeaux le général de division Michel Zeisser ; adjoint au général commandant la région militaire de défense Méditerranée et la circonscription militaire de défense de Lyon le général de brigade Henri Clappier ; adjoint au général commandant la circonscription militaire de défense de Lille le général de brigade Jean-Claude Richez ; inspecteur de l'artillerie le général de division Jean-Claude Delissnyder ; commandant la 10e division blindée le général de brigade Claude Fleury ; adjoint au général commandant la région militaire de défense Atlantique et la circonscription militaire de défense de Bordeaux le général de brigade Claude Grosjean ; adjoint au général commandant la région militaire de défense Nord-Est et la circonscription militaire de défense de Metz le général de division Michel Carlier ; ajoint au général commandant le 3e corps d'armée le général de brigade Bruno Elie ; directeur central adjoint à la direction centrale du commissariat de l'armée de terre le commissaire général de brigade Yves Martin ; directeur du génie en circonscription militaire de défense de Lyon le général de brigade Georges Chavanier.

● **Air.** – Est promu général de brigade aérienne le colonel Jean Nicolas.

● **Armement.** – Sont promus ingénieur général de deuxième classe les ingénieurs en chef Laurent Thillaye du Boullay, Jean-Pierre Abalain, Robert Guhennec et Jean Laberdene.

Sont nommés : directeur du service de la surveillance industrielle de l'armement l'ingénieur général de première classe Gilbert Doris ; adjoint au directeur du service de la surveillance industrielle de l'armement l'ingénieur général de deuxième classe Jean-Claude Varet ; sous-directeur «personnels, établissements et affaires générales» à la direction des constructions aéronautiques l'ingénieur général de deuxième classe Michel Bailly.

REPÈRES

CATASTROPHES

Le Bangladesh, l'Inde et le Népal dévastés par la mousson

Les inondations catastrophiques provoquées par la mousson auraient fait, selon un dernier bilan, près d'un millier de morts et des centaines de milliers de sans-abri au Bangladesh, en Inde et au Népal, où l'on redoute l'apparition d'épidémies et notamment celle du choléra. La région la plus touchée est le nord de l'Inde, où routes, voies de chemin de fer et lignes de communication ont été emportées par les eaux qui ont submergé les terres des états de l'Haryana et du Penjab, véritable grenier de l'Inde. L'armée a dû intervenir pour venir en aide aux populations.

Au Népal, la situation n'est guère encourageante, et, dans ce pays montagneux, les pluies diluviennes ont raviné les sols et les ont emportés dans des glissements de terrain souvent meurtriers. On déplore actuellement plus de deux cents morts et disparus. La capitale, Katmandou, est pratiquement coupée du reste du monde. Quant au Bangladesh, naturellement exposé aux inondations, du fait de son faible relief et de sa position géographique sur le passage des moussons, il souffre un peu moins de ces intempéries, qui ont fait officieusement quelque 160 victimes. Lors des terribles inondations de 1988, 2 200 personnes avaient trouvé la mort au Bangladesh. – *(AFP.)*

ENVIRONNEMENT

Nouvelle enquête publique pour l'autoroute Nantes-Niort

Le ministre de l'équipement, Bernard Bosson, a annoncé, mardi 20 juillet, aux élus régionaux que l'autoroute Nantes-Niort ne passerait pas par le quartier Saint-Liguaire, dans la banlieue sud de Niort. Cet abandon du tracé Saint-Liguaire permet la reprise des travaux sur les 50 kilomètres compris entre Sainte-Hermine (Vendée) et Benet (Deux-Sèvres), dont le parcours n'est contesté par personne. Quant au tronçon restant, long en principe de dix-huit kilomètres, il sera remis à l'enquête publique en septembre. Le choix sera alors entre deux tracés : par le nord, comme le souhaitent Ségolène Royal, député (PS) des Deux-Sèvres, et Michel Barnier, ministre de l'environnement, ce qui entraînerait une rallonge de 24 kilomètres pour éviter le marais poitevin ; par le sud, comme le souhaitent Bernard Bosson et les services de l'équipement, ce qui entamerait une partie de la Venise verte.

La mort des petits chevaux

Lorsque Claude et Françoise Isnard sont allés voir leurs chevaux en estive sur le plateau du Vercors, lundi 19 juillet, mauvaise surprise : sur les cinquante-cinq juments et poulains « barbes arabes » de leur troupeau, il n'en restait plus que douze. Après une journée de recherches, ils ont fini par découvrir, sous le vol concentré de corbeaux et de choucas, un spectacle d'horreur : quarante-trois de leurs chevaux s'étaient écrasés deux cents mètres en contrebas, au pied d'une falaise de Saint-Julien-en-Quint, près de Die (Drôme).

Il semble que, pris dans un violent orage accompagné de grêle et de foudre, dimanche soir, les chevaux, terrorisés, se soient précipités dans le vide, masqué ce jour-là par un épais brouillard.

Comble d'infortune : on ne sait comment retirer les cadavres, car il s'agit d'une quinzaine de tonnes de viande éparse dans un cirque inaccessible. Les services de la protection civile envisagent d'héliteuiller les carcasses, préalablement tronçonnées par des hommes descendus en rappel. On regrette aujourd'hui la disparition des grands vautours du massif alpin, qui assuraient naguère ce service, et gratuitement...

R. C.





AVIGNON

PAN THEODOR MUNDSTOCK *à la Salle Benoît-XII*

Hymne à la vie

Une création bouleversante de l'auteur tchèque Ladislav Fuks par Bruno Boëglin

Dans la nuit d'Avignon, un homme a disparu, un théâtre aussi. L'homme, c'est Bruno Boëglin ; le théâtre, *la* salle Benoît-XII. Le metteur en scène, auteur, acteur, poète, s'y est pourtant installé pour présenter son adaptation du premier roman d'un auteur tchèque, Ladislav Fuks ; il s'appelle *Pan Theodor Mundstock* et nous raconte les quelques mois de la vie d'un jeune employé juif d'une usine de ficelle à Prague, entre l'automne de 1941 et l'été de 1942. Il lui faudra vivre, en attendant la lettre qui lui ordonnera de se présenter au Palais des expositions de la ville pour rejoindre un convoi. Au bout du voyage, un camp d'extermination.

Si Bruno Boëglin, si le théâtre de la belle rue des Teinturiers ont disparu, c'est que, pendant une heure et demi, un phénomène étrange a transporté l'acteur très loin de lui, et nous très loin du théâtre pour un ailleurs terrifiant et splendide. Cet ailleurs est une boîte de bois gris-bleu dont la face est tendue d'une gaze transparente et les trois côtés de hauts murs presque nus. A gauche, une porte, un lavabo et une gazinière surmontée d'une étagère ; à droite, un placard et un escabeau posé contre le mur. Au plafond, une suspension, une lampe très simple.

Un homme entre dans la pièce, il rentre chez lui et le courrier du jour ne lui pas apporté la lettre qu'il redoute. Il est vêtu d'un imperméable et d'un chapeau, gris-bleu eux aussi. Seule note de couleur, insupportable : le jaune d'une étoile cousue au revers de son vêtement.

On entend le chant d'un oiseau et, très vite, on aperçoit une poule noire qui vit sa vie sur le parquet de la pièce unique où vit M. Mundstock. La poule ne paraît pas faire très attention à ce que lui dit son compagnon. *« L'homme qui est en train de préparer cette bouillie, ma poulette, est un imposteur et un menteur... Il n'y a rien de pire pour un être humain que de perdre l'espérance... Sais-tu ce que c'est que la tombe ? Comment échapper à cette horreur ?... »* Mundstock partage sa bouillie avec le volatile et confie sa terreur : *« Je ne sais pas comment échapper au camp de concentration, je ne connais pas d'échappatoire, je ne sais rien... »* Et pourtant.

Pourtant Mundstock s'approche du placard, prend un rouleau de ficelle, place l'escabeau sous la lampe, fait un nœud autour de son cou. Dehors, il semble qu'il pleut. Mundstock se laisse tomber de l'escabeau, la lampe est arrachée du plafond, l'homme suffoque au sol, la poule noire est morte durant la chute. Il va lui falloir continuer de vivre. Seul. Dans un coin de sa tête rongée par la gale, les cris de l'occupant : *« Cochon de juif célibataire... Cochon de juif célibataire qui pleure... »*, le souvenir de lettres aussi, envoyées par ses proches, par sa sœur, ses amis. Déjà, les signes tangibles de la Shoah. Mundstock range la ficelle, replie l'escabeau ; dehors, le vent a succédé à la pluie et une femme chante. Il remet son chapeau, l'imperméable frappé de l'étoile, entoure la poule d'un papier journal et sort l'enterrer.

Il revient bientôt, allume une bougie, enlève sa veste et ses chaussures, relève le bas de son pantalon et lave ses pieds puis son visage. Un ronflement, un son métallique de très basse fréquence lui parviennent ; il se rhabille. Droit, face à nous, il dit : *« Je me suis retrouvé. »* Et se prépare à affronter le départ, la gare, les convois, les wagons, le camp.

Il sait qu'il aura le droit d'emporter avec lui une valise de 50 kilos, pas un de plus, pas un de moins. Alors il répète ce départ, une fois, cent fois, mille fois. Une *heure d'exercice tous les jours*, la valise tenue par le bras gauche. Dans la poche de son manteau, il a mis de la bouillie qu'il s'entraîne à manger. Il apprend à marcher au pas. Il apprend à encaisser les coups. Il dit *« Adieu »*, quelqu'un crie *« Feuer ! »*. Mais le désespoir est rebelle aux médecines les plus élaborées et Mundstock s'empare du tuyeau de la gazinière sans pouvoir, une fois encore, mourir là, comme il l'aurait choisi.

Un enfant surgit, un très jeune garçon, le petit-fils d'amis, les Stern. Simon dit, il y croit dur comme fer : *« Ils auront perdu la guerre d'ici le printemps. » « Bien sûr qu'ils vont la perdre »*, répond Mundstock. Il tire les cartes, elle sont plutôt bonnes. Lui et l'enfant dansent au rythme des violons. Juillet 42 arrive et les Stern ont ordre de partir. Pour Teresin. Sans Simon. Madame Stern écrit : *« Est-ce arrivé à d'autres que nous ? »* Alors, Mundstock dévoile à l'enfant le passé de sa communauté, la seule civilisation surgie de l'Antiquité que l'Histoire n'ait pas ensevelie. *« La souffrance est notre condition d'élu... Est-ce que la vaillance n'est pas la plus belle qualité de l'âme ? ... »*. La lettre arrive. Simon et sa petite valise. Theodor Mundstock et la sienne. Tous deux sourient. Plus aucune peur. Coup de théâtre. L'extraordinaire histoire de Monsieur (Pan) Theodor Mundstock est terminée.

Quelques minutes après la fin du spectacle, dans la cour du cloître Saint-Louis, Armand Gatti, qui répondait à l'invitation de Michel Field, animateur du « Cercle de minuit », disait ses combats, ses souvenirs, ses engagements. Pour lui, comme pour M. Theodor Mund- stock, comme pour tous les hommes de cœur, la plus belle preuve de vie était qu'à Auschwitz les déportés juifs avaient fait sauter le four crématoire numéro 3.

OLIVIER SCHMITT

► **Jusqu'au 25 juillet à 21 h 30.**


MARC ENGUERAND

BRUNO BOEGLIN **Il a des yeux d'enfant, et l'éternelle jeunesse des poètes. Il traverse le théâtre comme un souffle, il est léger et inoubliable. Une fois de plus, Bruno Boëglin nous transporte dans un ailleurs de vérité.**

Gronau entre Ouest et Est

L'introuvable dialogue des frères enfin réunis

Plusieurs hommes et femmes de théâtre allemands sont passés à Avignon. Ils se sont réunis pour discuter de leur situation. Encore une fois on aura pu mesurer le fossé entre les *Wessis*, qui découvrent les problèmes d'argent, les bienfaits des coproductions, et les *Ossis* qui ne veulent pas sacrifier la culture populaire aux contraintes économiques . Dramaturge à Erfrut, en Thuringe, dans l'ex-RDA, Klaus Gronau vient de l'Ouest. Il a longtemps travaillé en France. A Erfurt, il organise en 1992 un festival dont le seconde édition n'aura lieu que l'an prochain, faute d'argent.

« La crise, *explique Klaus Gronau*, est plus dure à supporter dans l'ex-RDA qu'à l'Ouest, parce qu'elle est intervenue brutalement, et qu'elle s'est ajoutée à un changement radical dans le mode d'existence. Nous étions si différents les uns des autres. Un exemple : nous trouvons normal quand nous arrivons en fin de contrat, d'en négocier un autre ou de chercher ailleurs. Eux, qui étaient engagés à vie, reçoivent ça comme un licenciement, et se sentent humiliés. Au théâtre, beaucoup d'intendants – et d'une manière générale, de responsables – viennent de l'Ouest, parce que ceux qui était là avant la chute du mur, pour la plupart impliqués dans le régime communiste, ont perdu leur place. L'attitude qui consiste à faire semblant de détenir la vérité avec le modèle de l'Ouest est mauvaise. Les uns et les autres nous devrions déblayer devant nos portes et œuvrer pour repartir sur des bases communes.

» J'ai remarqué que les intellectuels ne viennent plus au théâtre. Ils se montrent méfiants, parfois même hostiles, à l'intérieur de l'institution comme à l'extérieur. En fait, ils ont travaillé pour le changement et ont pris des risques. Mais ce qu'ils voulaient, c'est la rénovation du socialisme. Pas le système actuel. Leur combat est terminé, ils n'ont pas obtenu ce dont ils avaient rêvé. Ils ont perdu leur but, leur raison d'être, leur fonction.

» D'un côté comme de l'autre, nous devons absolument modifier les structures. Les intendants continuent à se conduire comme des féodaux, chacun dans son château-fort. Quand je travaillais à Mayence, en 1989, nous avons créé *Qui a peur de Virginia Woolf*, tandisque dans le même temps, à quelques kilomètres de là, à Wiesbaden, le théâtre affichait la même pièce. L'argument du directeur était : *« les gens se déplacent peut-être pour faire leurs courses, pas pour aller au théâtre »*. C'est une orientation qui date des années 50. Il est temps aujourd'hui d'éveiller la curiosité du public, de faciliter sa mobilité. En Thuringe, nous avons 2,5 millions d'habitants, avec neuf institutions chargées de programmer du théâtre, de la danse, du lyrique et qui reçoivent en tout 220 millions de D M. A Erfurt, pour les trois activités notre subvention – moitié ville, moitié land – s'élève à 33 millions de D M. C'est beaucoup et ce n'est pas suffisant, d'autant que la ville a retiré 2 millions. C'est pourquoi, cette année, nous ne pouvons pas organiser de festival.

» Si les missions et les charges étaient réduites, il serait possible de travailler mieux, de repenser les relations avec le public, d'aider les compagnies indépendantes, qui n'existent pratiquement pas en RDA pour la raison que les acteurs ne sont pas disponibles : ils sont engagés dans des institutions où ils travaillent peu. Ou pas. A l'Ouest, les spectacles des troupes alternatives sont souvent lamentables, parce que leurs conditions de travail le sont. Réorganiser le « théâtre libre » comme nous disons, serait nécessaire. C'est vrai, nous sommes parfois trop organisés, mais c'est seulement ainsi que nous pouvons donner le maximum ».

Propos recueillis par **COLETTE GODARD**

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 21 juillet figure page 22, sauf dans notre édition Rhône-Alpes.

LES NUITS, *au cours Saint-Michel*

Pleurs de crocodile et cris du pélican

La guérison sévère d'une victime de Mme Sand

« Toi qui viens de m'ouvrir les veines, tu me dis d'arrêter mon sang ! ... Il faut que je cesse de pleurer tout seul et de me manger le cœur ! » Ce n'est pas léger, c'est Alfred de Musset, un grand garçon de vingt-cinq ans, qui écrit à George Sand, après la rupture. Avant de la rencontrer Sand, Musset était, il le dit, *« tout impertinence »*. Des poèmes comme *Mardoche, Namouna*, sont des prodiges de liberté, d'insolence : enjambements, ruptures, assonances, le Musset de dix-neuf ans fait valser les alexandrins, même Hugo se voit distancé. Et, en ville, le bel Alfred joue les cavaleurs, les désinvoltes.

Adressant à Sainte-Beuve, qu'il ne connaît pas trop, son *Mardoche* encore inédit (*« un petit poème où vous trouverez la rime, mais pas la raison »*, lui dit-il), il saisit au vol l'occasion de lui emprunter 50 francs, afin, le soir même, *« d'avoir, dans une maison de passe, la plus belle femme que j'ai vue de ma vie »*. A Stendhal, qu'il ne connaît pas du tout, il écrit qu'il a lu son livre *De l'amour*, qu'il va le relire, et qu'il lui eût écrit plus tôt s'il ne venait d'attraper *« l'indisposition anglaise »* (manière, on le devine, d'indiquer un désagrément intime).

Allure très détachée aussi, très dandy, de Musset face à des événements publics comme juillet 1830. A un ami qui habite Sceaux, il écrit : *« Si vous aimez les coups de fusil, il en pleut depuis trois jours, toutes les rues sont dépavées, et on est en train d'assiéger les Tuileries »*. C'est dans ce même jardin des Tuileries que, cinq ans plus tard, Alfred de Musset, réduit à l'état d'amoureux transi, de vraie loque, va ébaucher sa *Nuit de mai*. Il écrit à George Sand : *« Lorsque j'ai passé la matinée à pleurer, à baiser ton portrait, à t'adresser des folies qui me font frémir, je me dis qu'il faut en finir, d'une manière quelconque. »* Mais nouveau billet quelques heures plus tard : *« Ne t'effraie pas, je ne suis de force à ne tuer personne ce matin. »*

Les *Nuits de Musset* sont le journal d'une guérison. La première, c'est *« Les plus désespérés sont les chants les plus beaux »* ; la dernière, c'est *« Je suis si bien guéri de cette maladie / Que j'en doute parfois lorsque j'y peux songer »*. C'est fini : Alfred de Musset redevient le prince des extravagances, et c'est à froid qu'il dira *« Vive rien ! Il n'y a que cela au monde ! »*, et autres attrapes sans gravité.

Sous les sapins et les étoiles du « Jardin du Cours Saint-Michel », l'un des ermitages, depuis des années, les plus féeriques d'Avignon, Jean-Pierre Nortel met en scène ou plutôt *met en mirage les Nuits* de Musset. L'amoureux convalescent est joué par Laurent d'Olce et la Muse par Catherine Chevallier, si gentille et fleur des champs qu'elle donne un air de jeunesse à *« Lorsque le pélican, lassé d'un long voyage... »*, ce souvenir pénible de nos classes de neuvième. Mais ce sont des vers de Musset, c'est tout de même très beau.

MICHEL COURNOT

► **10, rue Pétramale, à 21 h 45, jusqu'au 2 août. Tél. : 90-86-36-53.**

CÔTE BASQUE

A la recherche du public

Une manifestation courageuse organisée dans une région sans réelle vie musicale

« Cette salle de 350 places dont l'architecture art déco est largement inspirée de celle d'origine conçue par Mallet-Stevens dans les années 30, a été réalisée tout particulièrement pour ce genre de manifestations. Son traitement acoustique, dirigé par de grands musiciens, un cabinet d'architectes spécialisés, persuadera les mélomanes les plus avertis. » L'auteur anonyme de cette description de l'Auditorium Maurice-Ravel de Saint-Jean-de-Luz imprimée dans le programme du festival international Piano en côte basque *n'a vraisemblablement jamais vu un* bâtiment du célèbre architecte. Quant aux « grands musiciens » et aux « architectes spécialisés » qui ont commis une telle offense à l'architecture et à l'acoustique, mieux vaut ne pas connaître leurs noms.

C'est dans cette acoustique de chambre sourde que sont donnés les premiers récitals du festival de piano que trois communes de la *côte basque* – Guéthary, Saint-Jean-de-Luz et Ciboure – organisent déjà depuis six ans sous la houlette de la pianiste Catherine Collard et de Jean-Luc Lataillade, le maire de Guéthary. C'est malheureusement dans cette salle que le pianiste Vardan Mamikonian, vainqueur du concours Yvonne Lefébure en 1990 et du World Master, deux ans plus tard, donnait le sien : quand on *connaît l'acoustique somptueuse* de tant d'églises de la région ! Au programme, il avait inscrit les trois *Estampes* de Debussy, *le Jeu des contraires* d'Henri Dutilleux, *Gaspard de la nuit* de Maurice Ravel, *la Vallée d'Obermann*, les *Funérailles, Nuages gris et les Méphisto-Valses* de Franz Liszt. Quel pianiste et quel musicien ! Au piano, le jeune Mamikonian – il est né en 1970, à Erevan, en Arménie – ne fait aucun geste inutile, ne prend aucune pose. Il se tient droit, le corps immobile. Il regarde ses mains sculpter la matière sonore d'un Steinway à la mécanique *rebelle, déploie un art de la diction* qui s'appuie sur un jeu de pédales très économe (trop pour une salle si sèche) et un art des oppositions de couleurs qui fait ressembler son Liszt à celui de Michel Dalberto ou de Claudio Arrau. Mamikonian interprète Liszt comme Beethoven. Il met la même noblesse et le même souci de construire dans Debussy et Ravel. Mamikonian ne joue pas comme ces Français en abat-jour avec des sonorités effleurées, mais dans la profondeur du clavier, avec une sonorité plantureuse et raffinée, une grandeur que trop peu de ses confrères leur accordent. Dans le *Jeu des contraires* de Dutilleux, ces qualités explosent. Rutilant de couleurs, ce piano provoque l'enthousiasme d'un public assez peu nombreux.

Avec l'espoir d'attirer plus de monde, Piano en côte basque a reculé d'une dizaine de jours son ouverture. Les touristes sont là, qui grouillent sur la plage. Mais, curieusement, ils semblent bouder une manifestation de grande qualité et dont les prix des places sont doux. C'est aussi que la région Aquitaine souffre de son étendue, de sa faible densité de population dès lors qu'on séloigne des côtes et d'une irrigation musicale défaillante le reste de l'année. Bordeaux est à 200 kilomètres, et son orchestre ne vient qu'épisodiquement visiter les Basques. Il manque un orchestre permanent dans le *sud de l'Aquitaine* et, rêvons, un opéra. En France, les élus ne sont pas toujours persuadés de l'importance qu'il y a de créer, puis de soutenir vraiment, de grandes institutions musicales. Tous les citoyens de la République ne sont donc pas égaux devant la musique. Le ministre de la culture, Jacques Toubon vient justement de cadrer l'action de Stéphane Martin, directeur de la musique. Il lui a notamment demandé de *« participer, dans le domaine de la musique et de la danse, au nécessaire rééquilibrage de l'effort de la collectivité entre Paris et le reste du territoire national »*. Espérons qu'il ne faut pas lire « diminuer l'aide de l'Etat aux institutions parisiennes pour mieux doter celle des régions », car il est assez curieux de constater que certains opposent de plus en plus souvent les subventions du ministère de la culture à celles des régions en concluant que l'Etat ne les aide pas assez. Depuis que les lois de décentralisation sont en place, il faudrait parler d'argent public. Aux municipalités, aux conseils régionaux, aux régions de prendre leurs responsabilités locales... à moins que l'on ne contraigne la Ville de Paris et la région Ile-de-France à financer l'Opéra-Bastille (ou toute autre institution parisienne qu'elles ne subventionneraient pas), à hauteur des restrictions budgétaires que le ministère de la culture leur imposerait.

Piano en côte basque est soutenu par ses « tutelles » locales. Mais tant qu'il n'y aura pas une vie musicale d'une aussi grande qualité que la programmation de ce festival tout au long de l'année, il est à craindre que l'offre excédera longtemps encore la demande.

ALAIN LOMPECH

► **Prochains concerts : Georgy Sebõk (le 23 juillet, église de Guéthary), Homero Francesh (le 24, église de Ciboure), Georges Pludermacher (le 25, église de Ciboure), concerts des lauréats de l'académie (le 27 juillet, Auditorium Maurice-Ravel, de Saint-Jean-de-Luz). L'acoustique des églises est exceptionnelle. Tél. : 59-26-56-60.**

CULTURE

MUSIQUES

Jack Lang chez les rappeurs

L'ancien ministre français de la culture a inauguré à New-York une manifestation réservée aux professionnels

NEW-YORK

correspondance

Pendant cinq jours, plus de cinq cents groupes musicaux se présenteront sur sept scènes réparties dans Manhattan à l'occasion du 14 New Music Seminar. Ils sont venus de tous les horizons et pratiquent toutes sortes de musiques «alternatives». Dans la journée, à l'Hôtel Sheraton de la 7 Avenue, se dérouleront une multitude de débats sur tous les aspects de l'industrie de la musique. Les trois orateurs conviés à prononcer, mercredi 21 juillet, les allocutions d'ouverture viennent d'horizons on ne peut plus divers. Précédant le rappeur Chuck D., du groupe Public Enemy, et le chanteur Boy George, c'est Jack Lang qui a ouvert le feu.

Une première, à bien des égards : jamais cette tâche n'avait été confiée à un non-professionnel du disque (auteur, interprète ou producteur); jamais elle ne l'avait été à un non-anglophone; et jamais les mille personnes réunies dans l'Imperial Ballroom du Sheraton n'avaient entendu un homme politique lancer (citant, certes, le rappeur Ice-T) *«Fuck police brutality»*.

Devant l'assistance quelque peu interloquée, Jack Lang poursuivait son allocution qui portait sur la censure, tant politique qu'économique. Après avoir tenté d'expliquer ce qu'était un ministère de la culture à un auditoire, éminemment américain, pour qui «intervention de l'Etat dans les choses de l'art» égale «terrorisme intellectuel» ou «communisme»; après avoir décrit ce que pourrait être un partenariat entre le public et le privé, l'ancien ministre soulignait le pouvoir croissant de la censure économique dans les médias. Il évoquait le «libre-échange culturel» et le droit moral de l'artiste (absent de la la législation américaine) : *«Déjà des cinéastes comme George Lucas, Steven Spielberg et Martin Scorsese s'organisent pour revendiquer ce droit*, affirmait-il. *Peut-on espérer une initiative similaire dans le domaine de la musique?»*

Il parlait enfin de la place (créative et financière) de l'artiste dans une configuration des industries musicales que les progrès technologiques ne manqueront pas de bouleverser. Le discours de Jack Lang est sans doute connu du public français; pour les Américains, c'était une découverte.

Dans un vocabulaire autrement plus coloré que celui de Jack Lang, le rappeur Chuck D. soulignait l'absence (et l'absence de formation) de cadres supérieurs noirs dans l'industrie de la chanson et donnait (en désordre) une leçon d'économie – du point de vue de l'artiste – ponctuée de vigoureuses épithètes. Dans l'*après-midi, malgré u*ne envolée de Jack Lang en faveur d'une «écologie culturelle» bien comprise, le débat prévu avec les journalistes américains sur la place des «industries de création» dans la négociation actuelle du GATT n'eut pas vraiment lieu. En revanche, qui n'a vu côte à côte Chuck D. en bermuda hip-hop et casquette de baseball mauve, Jack Lang en costume bleu marine et Boy George en tunique quasi tibétaine assortie de brodequins jaune canari ne sait pas ce que *«new surréalism»* veut dire.

HENRI BÉHAR

BN + TGB = BNF

Suite de la première page

Une réflexion est en cours pour mieux «articuler» cette bibliothèque multimédia (elle proposera des CD-ROM, des microformes, des microfilms, des images et des documents sonores à côté de 400 000 volumes en libre accès) avec les autres bibliothèques parisiennes.

Avant d'arriver à ces conclusions, Philippe Belaval regrette que les éléments de cette bibliothèque *«donnent l'impression d'avoir été purement et simplement juxtaposés les uns aux autres (...) sans que la cohérence de l'ensemble ait été forcément vérifiée»*. Par ailleurs il regrette vivement *«l'absence quasi totale d'études préalables consacrées spécifiquement au public de la bibliothèque haut de jardin»*, et conclut que la dénomination retenue par l'établissement public constructeur – *«bibliothèque publique de recherche»* – *«relève du pari»*.

L'informatique était la deuxième question à résoudre. De la fiabilité du système mis en place dépendent en effet l'ouverture et la bonne marche de la biliothèque. Une mission d'expertise a été confiée à une société extérieure, la CEGOS. Ces études concluent à une ouverture possible à l'automne 1996 (au lieu du printemps de la même année). *«Le respect de cette date suppose que le cahier des charges du marché de réalisation soit transmis aux soumissionnaires au plus tard en septembre 1993»*, indique Philippe Belaval. Il faudra donc très vite identifier les fonctions informatiques indispensables et les hiérarchiser pour pouvoir étaler dans le temps la mise en service de celles qui ne sont pas impérativement liées à l'ouverture au public de l'établissement. Le dernier point est sans doute le plus important, puisque était annoncée au détour d'une phrase la disparition d'une institution bicentenaire, la Bibliothèque nationale.

Un patchwork d'institutions variées

En effet, celle-ci devra fusionner avant le 1er janvier 1994 avec l'Etablissement public de la Bibliothèque de France. Pourquoi cette hâte à laquelle était opposé son président, Dominique Jamet? *«Parce que l'unité est décisive quand la fin de la construction et le déménagement approchent, comme est décisive l'unité du personnel»*, indique Philippe Belaval.

La guérilla larvée qui a longtemps opposé la BN à la BDF et les querelles de personnes doivent cesser pour que la délicate opération du transfert des collections (imprimés, livres précieux, périodiques, documents sonores) d'une rive à l'autre et l'ouverture au public se fassent sans encombres. Il faut donc un seul capitaine, à la tête d'une maison unique, la Bibliothèque nationale de France.

Quel sera ce capitaine? Emmanuel Le Roy Ladurie se verrait sans doute bien dans ce rôle, mais le ministre a indiqué qu'il voulait *«un seul pilote et le même jusqu'au bout»*. Or l'administrateur général de la BN est atteint par l'âge de la retraite en juin 1994. Dominique Jamet? Ce dernier n'y croit guère lui-même. Même si Jacques Toubon a refusé de livrer un nom avant que les statuts de la future BNF soient prêts, on peut remarquer que Philippe Belaval a reçu pour mission de les préparer au plus vite.

Le nouvel établissement, qui retrouvera la tutelle de la direction du livre, aura donc en charge le bâtiment de Dominique Perrault rive gauche avec ses dix millions de volumes et, rive droite, entre la rue Vivienne et la rue de Richelieu, les départements restant (estampes, cartes et plans, médailles et monnaies, ainsi que les manuscrits).

Les bâtiments légués par les siècles seront aussi un «hôtel» qui abritera à la carte un patchwork d'institutions variées. Reste à savoir comment les faire travailler ensemble.

EMMANUEL DE ROUX

Quelle place pour les arts rue de Richelieu?

Jacques Toubon, au cours de sa conférence de presse, a évoqué les noms *«d'André Chastel, de Françoise Benhamou et de Pierre Encrevé, qui, les premiers, ont réfléchi à la nécessité de renforcer l'histoire de l'art en France»*. Au mois de mars dernier, La Documentation française publiait les rapports des deux derniers, qui jetaient les bases d'une Bibliothèque nationale des arts et d'un Institut international d'histoire des arts. Ces institutions, établies rue Vivienne, avaient pour mission essentielle de redonner de la vigueur et des moyens à une discipline qui, jusqu'ici, n'a bénéficié en France que de peu de soutien. Quatre mois plus tard, le rapport du groupe de travail, présidé par Philippe Belaval, avance de nouvelles propositions.

En mars, il s'agissait de créer, en marge d'une Bibliothèque de France promise à l'unification, deux établissements, BNA et Institut. En juillet, il n'y en a plus qu'un, né de la fusion des deux. En mars, leur indépendance était annoncée. En juillet, il est question d'un *«établissement public placé sous la triple tutelle des ministres chargés de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche»*. Ses fonctions? Administrer la réunion des différentes bibliothèques et fonds documentaires, à commencer par le fonds Jacques Doucet, dont le déménagement de la rue Michelet à la rue Vivienne s'achève, et coordonner des enseignements venus rejoindre cet ensemble. En revanche, la bibliothèque du Musée du Louvre, dont l'arrivée était annoncée, ne paraît plus guère pressée de quitter son palais et ses conservateurs.

Rencontres, croisements et confrontations

Les enseignements seraient au premier chef ceux des troisièmes cycles (DEA et thèse) des universités de Paris-I et Paris-IV – dont dépend juridiquement la bibliothèque Doucet, – auxquels pourraient s'ajouter ceux de l'Ecole des chartes et de l'Ecole nationale du patrimoine. *«Ce mouvement gagnera à être étendu aux autres universités (...) ainsi qu'à de nombreux grands établissements»*, indique Philippe Belaval – vœu dont le vague contraste avec le projet de recherche pluridisciplinaire que le rapport Encrevé s'était appliqué à définir en proposant des rencontres, des croisements et des confrontations entre les différentes disciplines artistiques au sein d'un établissement unique.

Il est vrai que la pluridisciplinarité elle-même est remise en question. Histoire des arts ou histoire de l'art? Tout en se défendant de trancher, le rapport, comme le ministre, opine en faveur de la seconde formule, qui tient éloignées les unes des autres la musique, la peinture, les lettres et l'architecture. C'est ainsi à la conception cloisonnée qui a prévalu jusqu'ici que l'on veut en rester, plutôt que de tenter le mélange des genres, qui avait le défaut de menacer quelques positions acquises.

Respect de la tradition

Chaque département aura sa propre tutelle. Il y a fort à parier que chacun voudra rester maître chez soi. Seule nouveauté : des activités d'exposition et d'initiation du public viendraient s'ajouter à la gestion des fonds, à l'enseignement et à la recherche.

Le même respect de la tradition l'emporte en matière de structures administratives. A la création d'un goupement d'intérêt public, notion juridique nouvelle, le rapport préfère celle de l'établissement sous tutelle, sans esquisser pour l'heure sa structure.

Au risque de l'atomisation s'ajoute celui d'une trop étroite dépendance par rapport à la BNF, *«qui est responsable et, dans l'immédiat, occupant quasi unique, à l'exception du fonds Doucet, des locaux concernés»*. La loi ne sera-t-elle pas celle du premier occupant et l'essentiel du pouvoir exercé par les conversateurs de ladite BNF? On ne saurait trop s'en étonner : le groupe de travail auteur du rapport comptait trois représentants de la BN et de la BDF et un conservateur du Louvre, mais pas un seul historien de l'art des universités.

PHILIPPE DAGEN
et EMMANUEL DE ROUX

PHILATÉLIE

Tour de France des musées postaux



Malle-poste de 1793 (Musée de Riquewihr)

La route des vacances peut passer près de l'un des musées postaux dont les collections permanentes et, pour certains, les expositions temporaires valent le détour.

Le Musée de la Poste de Paris (1) accueille jusqu'au 21 août dans sa galerie du rez-de-chaussée «Adresse provisoire pour l'art contemporain russe», une collection d'enveloppes peintes par quinze artistes russes sur le thème de l'écriture et de la communication entre les êtres. Jusqu'au 21 août également, est présentée en salle 15, en collaboration avec le professeur de Lumley, une exposition thématique sur la Préhistoire, en liaison avec l'émission du timbre «l'Homme de Tautavel».

Le Musée de la Poste d'Amboise (2), s'associant au bicentenaire du télégraphe Chappe, a fait réaliser une maquette de télégraphe manipulable par les visiteurs.

Le Musée de la Poste en Roussillon, à Amélie-les-Bains-Palalda (3), propose la reconstitution d'un bureau du dix-neuvième siècle, avec ses postiers.

Au Musée de la Poste et des techniques de communication de Basse-Normandie, à Caen (4), un diorama évoque la vie du relais de poste aux chevaux de Canon (Calvados) au début du dix-neuvième siècle; «Les télécom de l'espace» relate l'épopée des satellites et des antennes, du radôme à Télécom-2.

Le Musée régional du timbre du Luc-en-Provence (5) présente la reconstitution de l'atelier du graveur Albert Decaris.

Le Musée de la Poste des Pays de Loire (6) vaut pour ses vitrines consacrées à la poste aux chevaux et à la poste aux lettres.

Riquewihr, qui comptait déjà un Musée d'histoire des PTT d'Alsace (7), accueille depuis le 9 avril dernier un Musée de la diligence (8) avec des véhicules de la fin du dix-huitième siècle à nos jours.

Enfin, le Musée régional des PTT d'Aquitaine (9) organise une exposition «Les chemins de Saint-Jacques et la philatélie».

P. J.

(1) 34, boulevard de Vaugirard, Paris 15e (tél. : (1) 42-79-23-45), ouvert de 10 heures à 18 heures, sauf dimanches et jours fériés.

(2) 6, rue Joyeuse 37400 Amboise (tél. : (16) 47-57-00-11), ouvert tous les jours sauf lundis, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30.

(3) Centre médiéval de Palalda (Pyrénées-Orientales) (tél. : (16) 68-39-34-90), ouvert tous les jours de 14 heures à 18 heures.

(4) 52, rue Saint-Pierre 14000 Caen (tél. : (16) 31-50-12-20), ouvert du mardi au samedi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

(5) Château, place de la Convention 83340 Le Luc-en-Provence (tél. : (16) 94-47-96-16), ouvert tous les jours sauf mardis, de 14 h 30 à 18 heures et, samedis et dimanches, de 10 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 18 heures.

(6) 10, boulevard Auguste-Pageot 44000 Nantes (tél. : (16) 40-29-93-07), ouvert tous les jours, sauf samedis et dimanches, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures.

(7) Château des princes de Wurtemberg-Montbéliard 68340 Riquewihr (tél. : (16) 89-47-93-80), ouvert de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf mardis.

(8) Rue des Ecuries-Seigneuriales, mêmes horaires, même téléphone.

(9) Relais de poste Henri-IV, place du Mercadiou 33490 Saint-Macaire (tél. : (16) 56-63-08-81), ouvert tous les jours, sauf mardis, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30.

Rubrique réalisée par la rédaction du mensuel *le Monde des philatélistes*, téléphone : (1) 49-60-33-28. Spécimen récent sur demande contre 15 F en timbres.

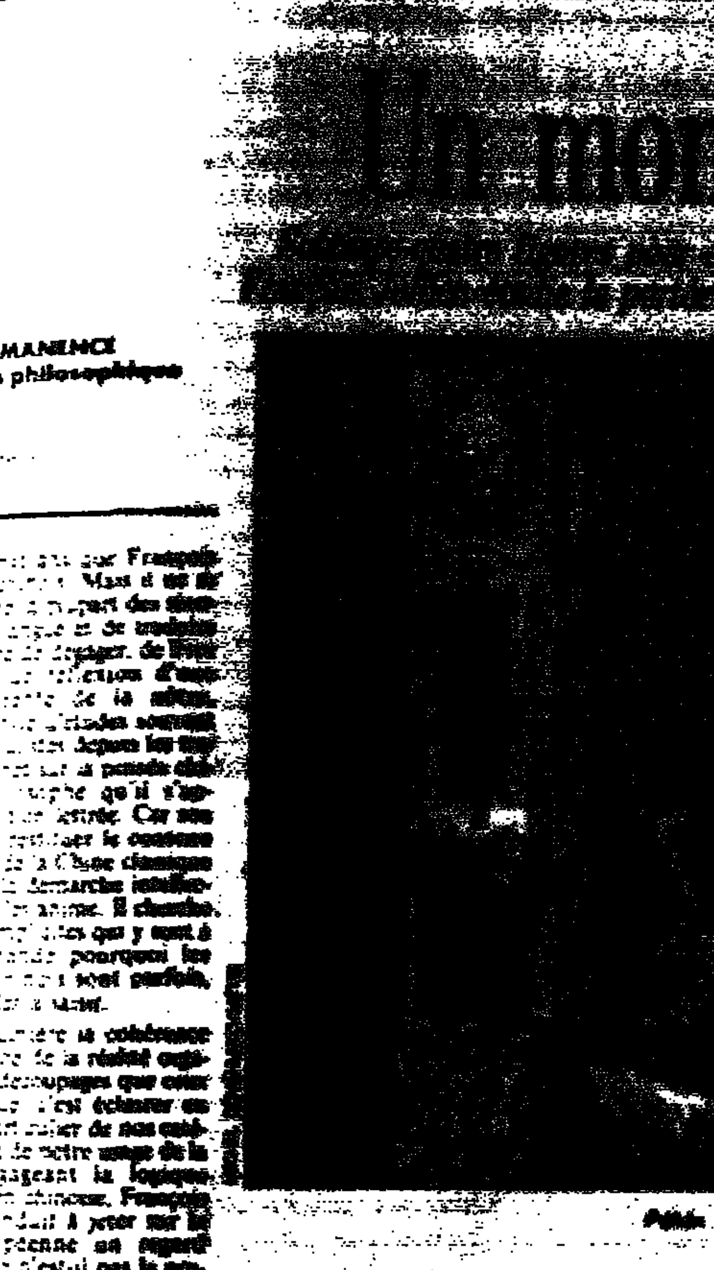
En filigrane

• ***Timbres et collections*, de nouveau disponible.** – *Timbres et collections*, édité par Hachette-Jeunesse et *le Monde des philatélistes*, est de nouveau disponible. Cet ouvrage entièrement en couleurs, préfacé par le prince Rainier III de Monaco, répond à de multiples questions que les philatélistes, débutants ou chevronnés, peuvent se poser. Chacune de ses 96 pages abondamment illustrées peut constituer la base d'une collection idéale. Un excellent livre d'initiation (*Timbres et collections*, 110 F port compris, par correspondance, au *Monde*, vente au numéro, 15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15).

• **Magritte et Picasso aux Nations unies.** – L'administration postale des Nations unies (APNU) a procédé, le 11 juin, à la mise en vente de la dernière série sur la Déclaration universelle des droits de l'homme : six timbres, pour les articles 25 à 30 (un par article), reproduisant des œuvres de Thomas Hart Benton, Jacob Lawrence, Picasso, Magritte, Ferdinand Waldmuller et Sally Morgan. Chaque timbre est disponible en trois versions, attenant à une vignette sans valeur comportant le texte de la Déclaration en allemand, en anglais ou en français (APNU, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse.

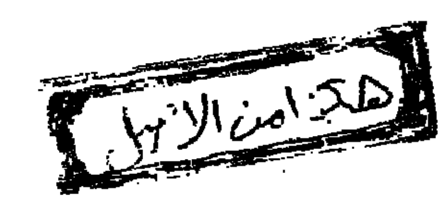
• **L'ATPOM en vacances.** – L'Agence des timbres-poste d'outre-mer (85, avenue de La Bourdonnais, 75743 Paris Cedex 07, tél. : (1) 45-51-23-99) sera fermée du 26 juillet au 15 août. L'ATPOM distribue les timbres d'Afrique francophone, de France, des territoires français d'outre-mer, du Vanuatu et d'Andorre.





Le voyage en Ori

Déprimé par ses échecs littéraires, l'auteur ... pour se laisser emporter par la vitalité





Le Monde

DES LIVRES

Un monde sans dehors

Soixante-quatre figures pour expliquer comment la réalité fonctionne et se renouvelle. François Jullien étudie la portée philosophique du « Yi King », texte fondamental en Chine

FIGURES DE L'IMMANENCE
Pour une lecture philosophique du *Yi king*
de François Jullien.
Grasset, coll. « Figures »,
286 p., 120 F.

Il y a plus de vingt ans que François Jullien pratique le chinois. Mais il ne se contente pas, comme la plupart des sinologues, d'étudier la langue et de traduire des textes. Il s'efforce de dégager, de livre en livre, les axes de réflexion d'une culture fort différente de la nôtre. Renouant avec un style d'études souvent délaissé par les spécialistes depuis les travaux de Marcel Granet sur la pensée chinoise, c'est en philosophe qu'il s'approche de cette tradition lettrée. Car son projet est moins de restituer le contenu doctrinal des traités de la Chine classique que de comprendre la démarche intellectuelle spécifique qui les anime. Il cherche donc les catégories implicites qui y sont à l'œuvre. Il se demande pourquoi les « évidences » des Chinois sont parfois, pour nous, si difficiles à saisir.

Mettre ainsi en lumière la cohérence propre à une approche de la réalité organisée selon d'autres découpages que ceux de la culture grecque, c'est éclairer en retour le caractère particulier de nos catégories occidentales et de notre usage de la rationalité. En dégageant la logique interne de la réflexion chinoise, François Jullien se trouve conduit à jeter sur la métaphysique européenne un regard extérieur. Sans doute n'est-il pas le premier à sortir de chez lui pour y revenir avec d'autres yeux. Mais l'intelligence de son travail le rend exemplaire. Après plusieurs études qui sont déjà des travaux de référence (1), il s'attaque au *Yi king*, que la civilisation chinoise a tenu pour l'un de ses textes fondamentaux.

S'agit-il vraiment d'un texte ? L'état premier de ce classique ne contient pas *un mot*, en aucune langue. Seulement soixante-quatre figures, composées chacune de six traits. Ces traits sont de deux types. Long et continu d'une part, brisé en deux parties séparées par un blanc d'autre part. Toutes les combinaisons possibles de ces deux tracés par groupes de six forment les soixante-quatre hexagrammes du *Yi king*. Pas moyen de savoir, face à cette combinatoire géométrique, que se trouvent exposés là le fonctionnement de la réalité et son processus de renouvellement sans fin. Comment saisir que cette succession de figures affirme que la sagesse consiste à comprendre le dispositif du monde, naturel ou historique, et à s'inclure dans ses transformations régulières ?


MICHEL SÉMÉNIAKO/MÉTIS

Pékin : ancien Palais d'été.

Heureusement, il y a les commentaires. Au cours de plus de deux millénaires d'exégèse, les figures de ce *Classique du changement* (2) sont devenues indissociables des textes destinés à en déployer le sens. C'est principalement aux écrits théoriques de Wang Fuzhi (1619-1692) que se réfère François Jullien. Cet auteur tardif récapitule en effet les lectures antérieures, notamment celles attribuées à Confucius. Il le fait avec une exigence intellectuelle rare, ne laissant dans l'ombre aucune question. Ce n'est pas son seul intérêt. Vivant à une des époques les plus troublées de l'histoire de la Chine, où s'effondre la dynastie des Ming et où les Mandchous envahissent le pays, Wang Fuzhi demande au *Yi king* les moyens de rendre intelligible cette tourmente. Il s'agit pour lui de parvenir à y voir une transition et non un désordre sans retour, le passage d'un ordre qui se défait à un équilibre qui s'instaure sous le chaos apparent.

Le changement continuel du monde est en effet la pensée fondatrice du *Yi king*. La cohérence du réel ne se trouve que dans son devenir perpétuel. Cette incessante transformation n'inclut cependant aucune idée de progrès. C'est au sein de dispositifs réglés que se déroulent, dans le monde physique comme dans l'histoire des hommes, ces mutations discrètes. Nulle volonté divine ne les commande. Aucun créateur ne les a mises en route. Le Ciel et la Terre, le Yang et le Yin, ne sont pas des idées ni des principes extérieurs au monde. Ce sont des pôles opposés, mais inséparables et interdépendants, qui œuvrent au sein des choses et des individus. Du point de vue chinois, il s'agit donc toujours de saisir l'agencement des processus, leur déroulement temporel, leur « régulation » propre.

Une telle préoccupation est étrangère à toute perspective théologique : révélation et transcendance sont ici hors du champ de la pensée. La métaphysique aussi, telle que les Grecs l'ont élaborée, se trouve exclue de l'horizon. Rien ne permet en effet de constituer les oppositions sur lesquelles elle se fonde : être immuable et devenir, éternité et temps, monde des choses et monde des idées. La réflexion chinoise ne connaît que l'immanence. Elle ne scinde pas le monde en deux, ne cherche pas ailleurs que dans le réel un principe pour le comprendre, moins encore pour le sauver. Le réel, c'est l'idéal. Loin de s'opposer en quelque manière, les deux ici coïncident, au point de ne pouvoir se distinguer.

On chercherait donc en vain, dans cette pensée de l'immanence, un bien et un mal absolus, existants par eux-mêmes. Toutes les phases d'un processus se trouvent justifiées. Le bien n'est pas d'une *autre nature que le monde, ni retiré en* un autre lieu. Il constitue un degré, ou une intensité, à l'intérieur du vaste procès de la réalité. Ce que les hommes peuvent faire de mieux, c'est de participer au plein avènement du réel. Le négatif du mal se trouve par là-même relativisé, intégré dans le fonctionnement continu du monde.

On ne s'est attaché qu'aux grandes lignes de ce livre important. Impossible d'entrer ici dans la minutieuse analyse que François Jullien consacre au déchiffrement de ces « code-barres » réflexifs que sont les hexagrammes du *Yi king*. Ces pages arides sont indispensables à sa démonstration. Entre la relative indifférence des spécialistes pour un ensemble souvent jugé bizarre et l'engouement mal placé des amateurs d'occultisme pour les usages divinatoires de ce livre, cet érudit qui pense ouvre la voie à un travail philosophique nouveau. *« Les érudits tricotent les chaussettes de l'esprit »*, disait Nietzsche. Ce n'est pas toujours le cas.

Roger-Pol Droit

Lire également page 16 la chronique de Georges Balandier consacrée à François Jullien et Henri-Pierre Jeudy.

(1) Parmi ceux-ci, rappelons *Procès et création. Une introduction à la pensée des lettrés chinois*, et *la Propension des choses. Pour une histoire de l'efficacité en Chine*, ouvrages parus aux éditions du Seuil, respectivement en 1989 et 1992, ainsi que *Eloge de la fadeur*, aux éditions Philippe Picquier, 1992, repris en Livre de Poche dans la série « Biblio-Essais ».

(2) Cette traduction du titre est celle adoptée par François Jullien, de préférence à *« Livre des mutations »*, ou *« des transformations »*.

★ Signalons également que la collection « La Salamandre », dirigée à l'Imprimerie nationale par Pierre Brunel, publie *Zhong Yong ou la Régulation à usage ordinaire*, texte traduit du chinois, introduit et commenté par François Jullien. Ce traité, qui servit de texte de base dans la formation lettrée, se *propose d'élucider comment la nature humaine s'enracine dans la grande logique régulatrice du monde*, et pourquoi dès lors la sagesse est à la fois ordinaire et discrète (206 p., 160 F). D'autre part les éditions Zulma ont publié, avec une présentation de François Jullien, la traduction du *Yi king* par Paul-Louis-Félix Philastre, parue en 1881 (890 p., 245 F).

Le voyage en Orient de Melville

Déprimé par ses échecs littéraires, l'auteur de « Moby Dick » quitte les Etats-Unis pour se laisser emporter par la vitalité des civilisations méditerranéennes

CARNETS DE VOYAGE (1856-1857)
de Herman Melville.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) et présenté par Philippe Jaworski.
Mercure de France,
coll. « Bibliothèque américaine »,
237p., 109 F.

En 1856, quand Herman Melville quitte sa terre d'élection, le Massachusetts, pour accomplir son périple vers la Méditerranée et l'Orient, il a trente-sept ans : il a eu autrefois du succès avec *Typee, Printemps chez les cannibales*, et *Omoo*, récits d'aventures dans les mers du Sud (1846 et 1847), puis a cessé d'en avoir : entre 1847 et 1855, les échecs répétés de livres comme *Mardi, Redburn, White Jacket, Moby Dick* – écrit à l'instigation de son ami Nathaniel Hawthorne, – *Pierre ou les Ambiguïtés, les Contes de la Piazza*, finissent par le rendre malade. Il décide donc de s'arrêter d'écrire et de partir en voyage, laissant femme, enfants et sœurs en Amérique, n'emportant qu'un sac de tapisserie, un peu d'argent prêté par son beau-père et quelques vade-mecum : *« Quant au plaisir que je prends à la chose*, écrit-il à son frère le 10 novembre 1856, *c'est une affaire assez solitaire que de déambuler par le monde sans compagnon. Néanmoins ma santé y gagne. Ma hanche et mon dos vont mieux, et aussi ma tête. »*

Du 11 octobre 1856 au 19 mai 1857, de New-York à New-York en bateau à vapeur, passant par le détroit de Gibraltar, abordant dans la plupart des grands ports méditerranéens, poussant jusqu'au Bosphore puis jusqu'à la Palestine, revenant par l'Italie, Melville consigne l'essentiel de ses impressions en de brèves notations.

Et, malgré son style souvent télégraphique, l'on voit bien que cet écrivain solitaire et puritain, hanté par la présence du Mal et le désordre du monde, se laisse emporter par la vitalité des civilisations antiques du Bassin méditerranéen : il scrute la *« fastueuse et mouvante procession »* des foules dans les villes, la *« beauté des expressions »* des habitants, apprécie la manière dont les paysages se dévoilent à lui, jouit de *« l'atmosphère délicieusement tonifiante »* d'une cité comme Constantinople, savoure les olives et les figues de Smyrne, les dattes du Caire et l'eau mise à fraîchir dans des jarres de pierre, exalte les vertus d'endurance des chameaux ou des ânes, ramasse, à Salonique, des carrés de mosaïque tombant, comme des gouttes de pluie, du plafond d'une des mosquées en ruine. Cet esprit d'aventure qu'il prétend avoir perdu, depuis les années de chasse à la baleine ou d'errance dans les mers du Sud, s'est transformé en une forme de tourisme sobre et lent, fondu dans la foule et indépendant des convenances d'époque, rythmé par la marche à pied, le train et les bateaux à vapeur : Syros, ou Smyrne – que *« la faible hauteur des maisons et les toits plats de tuile rouge font ressembler à un champ de poterie brisée »*, – ou Alexandrie – qui lui *« semble macadamisée avec les ruines pulvérisées de mille cités »* – ont beau faire lever en son âme la douleur de la destruction et de la mort elle-même, il n'en jouit pas moins des strates de temps glorieux et historiques dont elles portent la trace.

« L'éternelle douleur des pyramides »

A Jérusalem, où il note qu'il doit être alors le seul étranger, il évoque sa *« méthode »* pour ressentir intensément l'essence d'un lieu : *« Ayant pour objectif de saturer mon esprit de l'atmosphère de Jérusalem, m'offrant comme sujet passif, et consentant, à ses impressions surnaturelles, je me levais toujours à l'aube et allais marcher hors les murs. »*

Mais cette déambulation à la fois libre et préparée – qui sera la manière de voyager de Stevenson – ne le garde pas de toute déception ni de tout danger : ainsi en Egypte, saisi par *« l'éternelle douleur des pyramides »*, il s'abandonne à ce qui apparaît, là, comme l'une des manifestations de son angoisse profonde : *« Les pyramides n'en finissent pas de se dresser devant moi comme une chose vaste, indéfinie, incompréhensible et effrayante. »* C'est qu'il lui faut, pour voyager sans encombre avec lui-même, pouvoir embrasser du regard le paysage depuis un point élevé, dominer les foules où il se fond, maîtriser le dédale des villes du Levant, *« s'orienter. »*

Il y a donc, dans ce qu'il nomme son « mémorandum », la matière première d'un Voyage en Orient, comme de nombreux écrivains français en relatèrent au XIX[e] siècle (1). Mais Herman Melville n'a pas donné à ses carnets la forme littéraire attendue, bien qu'il leur ait emprunté quelques fortes images pour ses poèmes – qui, seuls, rompirent son silence avant la rédaction de *Billy Budd*, l'année de sa mort en 1891.

Ces notes lui ont donc essentiellement servi pour ses conférences, dont l'une est intitulée, avec un réalisme peut-être désabusé : « Le voyage, ses plaisirs, ses désagréments, et les profits qu'on peut en retirer ». Ces *Carnets de voyage 1856-1857* – dont la lisibilité tient non seulement à la qualité dense des notations mais aussi à cette écriture rapide, jetée, pas encore retravaillée – sont publiés dans une nouvelle collection très bien conçue, dirigée par Michel Gresset, Philippe Jaworski (qui a traduit et préfacé ce livre), Brice Matthieussent, et éditée par le Mercure de France : la « Bibliothèque américaine » se place dans le sillage de la collection « Domaine anglais », fondée aux mêmes éditions par Pierre Leyris, qui a beaucoup œuvré pour faire connaître en France Herman Melville, entre autres. Elle proposera des inédits ou de nouvelles traductions de romans, nouvelles, autobiographies et récits de voyage d'écrivains américains des XIX[e] et XX[e] siècles, comme Walt Whitman, Nathaniel Hawthorne, Mark Twain, Stephen Crane, John Peale Bishop ou Shirley Ann Grau.

Claire Paulhan

(1) Voir l'anthologie des voyageurs français dans le Levant au XIX[e] siècle, *le Voyage en Orient*, édition établie par Jean-Claude Berchet, coll. « Bouquins », éd. Laffont.

POÉSIE

Guillevic le temps retrouvé

Guillevic appartient à la même génération que Follain, Queneau, Tardieu, Frénaud, Tortel, etc. Entre eux, il y avait une réelle amitié, une complicité intellectuelle, une *« fraternité poétique »*. A quatre-vingt-cinq ans, Guillevic publie un poème sur le temps, une nouveauté dans une œuvre qui s'inscrit avant tout dans l'espace.

Page 13

HISTOIRE

Le conspirateur perpétuel

Le docteur Martin était une figure mythique d'une extrême droite folle de nationalisme, nourrie de fantasmes. Hanté par les juifs, les communistes et les francs-maçons, il était contre-révolutionnaire, antimarxiste, antigaulliste. Pierre Péan retrace la vie de celui qui, de l'Action française à l'OAS, fut de tous les complots.

Page 15

AU FIL DES LECTURES

par Christine Jordis

Mémoires de guerres

« Miguel racontait tout cela d'une voix calme, froide, détachée » : tout cela, c'est-à-dire la torture et la peur, la persécution d'un homme depuis la guerre civile en Espagne, où il était franquiste, jusqu'aux années 50 – jusqu'au moment où il ne peut plus rien dire, plus rien produire qu'un cri.

Colm Toibin, un écrivain irlandais né en 1955, dont voici le premier roman, a choisi de ne pas décrire la guerre civile en Irlande, quoiqu'il en ait fait le centre de son récit – un récit d'une violence maîtrisée où les événements, dans leur cruauté indicible, ne sont présentés qu'à travers leurs conséquences sur la vie des êtres, de manière objective et sans commentaire. Un système d'échos, de résonances, de mises en parallèle, entre la guerre d'Espagne, telle que la vécut Miguel, un peintre catalan, et celle d'Irlande, dont l'enfance de Katherine Proctor fut à jamais marquée, contribue à universaliser un roman qui porte moins sur la guerre et l'histoire que sur des traumatismes dont ni la vie, ni le temps, ni l'amour n'auront raison.

La solitude des montagnes de la Catalogne où les deux héros se sont retirés n'échappe pas aux rêves hantés ni à l'habitude de la peur. Pourtant, la fin n'est pas pessimiste, qui présente, avec un retour au pays natal, l'image, sinon du bonheur, tout au moins d'une réconciliation possible avec ce que toute sa vie on a fui.

▶ **Désormais notre exil** *(The South), de Colm Toibin. Traduit de l'anglais (Irlande) par Anna Gibson. Flammarion. 221 p., 120 F.*

La migration des tortues de mer

D'Alice Hoffman, auteur à succès de huit romans, paraît aujourd'hui un livre dont le titre, *la Lune tortue*, dit bien l'esprit de fantaisie. Chaque année au mois de mai, à Verity, en Floride, sous l'influence de la chaleur et *« au moment de la migration des tortues de mer qui traversent West Main Street en confondant la lueur de la lune avec celle des lampadaires, les gens ont tendance à perdre un peu la tête »*. Dès lors, les événements comme les paroles, si terribles soient-ils, prennent un petit air de déraison qui laisse présager que tout finira bien : que les mal-aimés, les adolescents révoltés, les desperados et marginaux de tout poil trouveront un jour l'âme sœur, et que les nantis, ceux qui ont tout et veulent plus encore, quitte à faire le mal, ceux-là seront punis.

Entre le conte de fées et le roman policier, l'histoire de la belle Lucy et de Julian Cash, le justicier solitaire, de Keith, le rebelle, et de l'enfant volé, ces compagnons de solitude, se déroule sans temps mort, participant d'un bout à l'autre de l'envoûtement annoncé.

▶ **La Lune tortue** *(Turtle Moon), d'Alice Hoffman, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Anna Gibson, Flammarion, 232 p., 105 F.*

Double vue sur l'Irlande

Pour la richesse inventive, l'atmosphère d'étrangeté et l'art de surprendre le lecteur, Timothy O'Grady, dont paraît le premier roman, n'est pas sans rappeler le grand Flann O'Brien, qui percevait les formes les plus insolites sous les apparences familières. *Le Sentier sauvage*, évoqué par Dante au début de l'*Enfer*, est celui qu'emprunte le narrateur à la recherche de sa mère qui, un jour, a disparu et dont la perte continue de le hanter.

Autant dire que cette quête, dont les multiples péripéties l'entraînent à travers les montagnes d'Irlande, va se confondre avec un itinéraire spirituel, un travail sur soi-même qu'un mentor, tel le Virgile de *la Divine Comédie*, ou un maître, vieil homme aux incarnations mutiples, va l'aider à effectuer. Toujours il sera question de voir – voir au-delà des apparences et du temps ; voir et comprendre le sens des images magnifiques et hallucinées qui surgissent au long de l'errance, de ces formes changeantes qui sans cesse se manifestent au regard intérieur et proviennent du passé aussi bien que de l'avenir.

Car le narrateur possède un don de double vue qui lui permettra d'interpréter, voire de compléter, le grand livre mystérieux trouvé sur le bureau de sa mère, modèle réduit du monde et condensé de l'histoire de l'Irlande, constitué de génération en génération depuis le XIIe siècle, par les membres d'une même famille dont il se découvrira être le descendant. L'Histoire est cyclique, non point linéaire, les mêmes visages reviennent, les contours se chevauchent et se confondent, si bien que les récits coïncident ou s'enchaînent, couvrant *« les trois quarts d'un millénaire »*.

Au bout de la descente en soi, concrètement figurée par un séjour sous terre parmi les ossements et les morts, ce sera, mêlées à la disparition des maîtres et protecteurs, la renaissance du héros, sa découverte de ses racines et de son autonomie. Superbement écrit (et traduit), dénotant une imagination puissante et une vaste culture, articulant l'histoire, le mythe et la fiction, ce premier roman de Timothy O'Grady satisfait pleinement les espoirs, pourtant élevés, qu'il fait naître.

▶ **Le Sentier sauvage** *(Motherland), de Timothy O'Grady, traduit de l'anglais (Irlande) par Robert Davreu, Laffont, 298 p., 129 F.*

Quand les Anglaises déménagent

Vingt-quatre heures dans la vie d'un groupe de femmes

UNE JOURNÉE AVEC RHODA
(The New House)
de Lettice Cooper.
Traduit de l'anglais
par Nicole Tisserand.
Rivages, 268 p., 119 F.



DR

Lettice Cooper : du roman sentimental au constat sociologique.

Leur maison, Stole Hall, pèse de tout son passé de pierre et de tradition. Les femmes font patte de velours à l'heure du thé. Le soir, les hommes – minoritaires – fument le cigare. *Une journée avec Rhoda* est un roman anglais comme tous les romans anglais : la bienséance séculaire gomme la détresse des désirs inassouvis. Le dialogue acidulé embrume les drames. Le lecteur devine les doutes qui fissurent les convictions, mais il fait semblant de se repaître de la beauté du jardin. Les romancières anglaises sont des sorcières en robes de chintz. On ne peut pas résister à leur machiavélisme. On fouille les vieilles dentelles et on découvre l'arsenic.

Lettice Cooper file – à l'anglaise – un impeccable ouvrage rose et noir. Un roman taillé sur mesure pour cœur mélancolique épris de nostalgie. Elle innove pourtant et trouble. Son récit est l'histoire d'un déménagement. Des femmes abandonnent la maison ancestrale pour s'installer dans un quartier pauvre. Un déracinement, mais aussi la fin d'une époque. Comment se couler avec les souvenirs d'une ancienne splendeur dans une maison plus étroite ? Comment accepter la mort des certitudes ?

Une journée avec Rhoda, c'est vingt-quatre heures de la vie d'un groupe de femmes et, tard dans la nuit, une décision qui changera le destin de l'une d'elles. Rhoda, trente-trois ans, va quitter sa mère, s'arracher à l'enlisement. Va-t-elle prendre un métier, tenter l'épreuve de l'autonomie, accepter les blessures et les plaisirs du combat ? Publié en 1936, *Une journée avec Rhoda* fait mouche : les années 30 ne sont pas si loin de nous ; la société britannique percevait les signes du chamboulement qui secouera l'Europe et dont nous sommes encore les témoins. On peut se contenter d'une lecture délectable, attentif à la lenteur des automobiles et au charme des chapeaux obligatoires. Lettice Cooper décrit un univers de femmes où l'homme est une ombre, un espoir, une déception souvent, un moyen de promotion mondaine toujours. Natalie Powell, la mère, veuve despotique, est au centre de l'effervescence d'un essaim au féminin : sa sœur, victime célibataire d'une affaire de cœur avortée, ses deux filles, sa belle-fille, sa petite-fille, les deux bonnes... Ces paroles de femmes projettent plusieurs manières de se vivre ou de n'avoir pas vécu. Elles disent toutes leur rôle secondaire. Il y a un regard masculin, celui du fils, Maurice, investi de la tâche impossible de succéder au père sans renier les valeurs qu'il lui a inculquées. Le roman sentimental tourne au constat sociologique.

Se pose la question du statut des femmes, de leur empire menacé et d'une angoisse présente encore en 1993 : peut-on concilier liberté individuelle et omniprésence au sein de la famille, être l'égale de l'homme et reine au foyer ? Pour Lettice Cooper, la sexualité féminine n'existe pas hors mariage et la petite domestique n'a d'audaces que celles cautionnées par le fiancé, mais, par bien des aspects, son roman a des sursauts féministes réjouissants.

Une journée avec Rhoda a d'abord la séduction du temps perdu. Méfions-nous : derrière les murs de Stone Hall se prépare un avenir qui est notre présent. A peine parvenu à l'acquisition de la vieille demeure, Mr Parkinson donne des leçons de morale, prône l'individualisme conquérant qui l'a sorti du prolétariat : *« Je suis prêt à aider pour vaincre le chômage ; qu'un homme ne trouve pas de travail, c'est navrant ; mais quand il est question que l'Etat prenne ceci en charge, ou que l'Etat soit responsable de cela, alors là, je dis : Que l'Etat reste à sa place ! Que les gens se battent pour obtenir ce qu'ils veulent... »* Sacré Mr Parkinson ! On vous imagine aisément un demi-siècle plus tard. Vous condamneriez avec autant d'impudence les libertés qui vous ont donné le droit d'exister.

H. M.

Les mots pour le faire

Pierre Charras et Nicholson Baker renouvellent la tradition érotique

MARTHE JUSQU'AU SOIR
de Pierre Charras.
Mercure de France, 138 p., 85 F.

VOX
de Nicholson Baker.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Michel Lederer.
Julliard, 190 p., 110 F.

L'érotisme en littérature se heurte à une croyance erronée (et morale !) qui veut que l'amour sexuel se fasse mais ne se dise pas. D'où le tour de passe-passe de la plupart des romans, catalogués érotiques, qui sont des duplicata des modèles archaïques du genre. L'auteur ressasse des situations codées et s'abstient de toute vérification intime des sensations décrites. Peu d'écrivains osent raconter leurs propres fantasmes et le processus maniaque qui les conduirait à les satisfaire. Les romans érotiques sont relégués au purgatoire faute de savoir regarder le paradis en face.

Et si l'érotisme n'existait que dans les mots pour le dire ? Non pas les mots lâchés avec outrance ou confusion, mais la substance même de l'écriture comme le reflet de l'imaginaire pervers des personnages. De véritables personnages saisis dans leur singularité et non plus des entités représentatives de pulsions définitivement classées. Ce qui fait jouir le lecteur, ce n'est pas l'aboutissement de l'histoire – mécaniquement prévisible même dans sa transgression, – mais la fiction qui recrée et sauve un acte banal, oublié dès lors qu'il est entrepris.

Deux romans font enfin la preuve éclatante que c'est l'élaboration du contrat érotique qui est littérairement fascinante, parce qu'au-delà de la quête de l'orgasme s'y jouent la théâtralisation du secret, la mise entre parenthèses du temps et l'abolition souveraine des contingences sociales, dans une sorte d'absolu volé à la précipitation de vivre.

Le contrat de *Marthe jusqu'au soir* est simple et efficace. L'homme de confiance d'un ministre est en possession d'une vidéocassette qui peut détruire la carrière de son patron. Le film révèle crûment les aventures homosexuelles du fils de l'homme politique. Le secrétaire, personnage au physique plutôt répugnant, met en branle un chantage : il convoque la femme du ministre, élégante femme de quarante-cinq ans dont il est voracement amoureux ; il lui rendra le document compromettant après qu'elle aura passé l'après-midi avec lui dans un bordel et se sera ouverte à tous ses caprices.

Sexe et téléphone

L'intrigue pourrait vite être anéantie par les procédés rituels du récit. Mais Pierre Charras casse le processus. Il a écrit un très beau roman sobre et passionné. La confrontation entre une femme confinée dans l'image stéréotypée de l'épouse célèbre et un homme prêt à tout pour satisfaire sa folie et subvertir l'ordre et la hiérarchie. Les éléments pornographiques sont triés avec soin et n'interviennent que lorsqu'ils sont nécessaires à l'économie du roman.

La charge érotique se concentre dans le dialogue ou plutôt la litanie obsessionnelle de l'homme dont les fantasmes méticuleusement programmés sont en butte aux émotions dissimulées de la femme et à ses réactions inattendues. Ce viol de haute voltige a la rigueur d'une tragédie racinienne (on pense fortement à *Andromaque* : fidélité conjugale, sauvetage du fils... et ce Pyrrhus enflammé !), sa sublime fatalité aussi. Pierre Charras trouble nos habitudes. Le lecteur a les yeux de la proie, mais n'adhère pas à sa répulsion, persuadé avant elle qu'elle va vers sa vérité. La victime, c'est l'agresseur, Minotaure meurtri dont le sexe monstrueux cohabite avec une sensibilité romantique – le déchirement de ne pouvoir faire coïncider la puissance du rêve érotique et son passage à l'acte, même lorsque l'autre est consentant.

Le monologue obsédant de l'homme est capital dans *Marthe jusqu'au soir*. Le roman de Nicholson Baker, *Vox*, est un inépuisable dialogue entre deux adeptes d'une forme d'éros actuel : le sexe par téléphone. Deux voix se cherchent, se croisent, se mêlent, se conjuguent, dans la quête d'un orgasme précis dont chaque protagoniste a décidé au départ le rythme et la conclusion.

L'homme et la femme se livrent séparément à un lent onanisme, chacun raccroché à la voix de l'autre. Le téléphone joue le rôle du troisième larron dans une partouze... solitaire. *Vox* est un grand et beau roman érotique. Chaque personnage jouit de ses images, implore l'autre de leur inoculer suffisamment de vraisemblance. Le contrat est ici respecté dans la mesure où les protagonistes ne se rencontrent pas. Dans cette histoire des corps, Orphée et Eurydice ne se voient ni ne se touchent. Ils s'inventent à partir d'un double monologue, jouissent des phrases qui déclenchent le désir mais craignent de vérifier le partage du plaisir.

Ces deux romans renouvellent la tradition érotique. Sans rien nier du constat tragique de l'impossibilité de connaître l'autre, ils sont un hymne jouissif à la richesse de l'imaginaire. L'homme peut se regarder multiple, à la fois maître et serviteur, metteur en scène, acteur et voyeur de son propre spectacle. Ces deux romans disent sans fausse honte que l'érotisme est le discours du désir.

Hugo Marsan

Un enfant de Miss Pym

L'ART DE LA FUGUE
(The Easy Way Out)
de Stephen Mc Cawley.
Traduit de l'anglais
(Etats-Unis) par
Marie-Caroline Aubert.
Denoël, 478 p., 145 F.

Qui aurait cru que la si britannique Barbara Pym allait trouver de l'autre côté de l'Atlantique son équivalent américain, et gay de surcroît ? Remplacez les églises anglicanes chères au cœur de Barbara par une école maternelle ou une agence de voyages. A la place de l'Institut des études africaines de Londres, choisissez une université branchée de New-York. Substituez par un couple d'hommes de trente ans les couples mal ficelés de l'humoriste pétulante des années 50. Les kermesses et ventes de charité, troquez-les pour des fêtes universitaires de fin d'année ou des réunions écologiques... Et vous découvrirez que l'ironie n'a pas d'âge, pas de sexe, pas de pays. A moins qu'il ne faille chercher plus loin un commun dénominateur : sans doute dans l'esprit anglo-saxon, dans un art incomparable de se tourner soi-même en dérision, dans une attention minutieuse aux gestes quotidiens, aux rituels, aux petites habitudes, aux mots murmurés ou clamés.

Avec deux romans (1), Stephen Mc Cawley a su immédiatement placer sa voix, poser son ton. Nous devenons aussitôt familiers de son narrateur, de ses angoisses paranoïaques, de son talent aigu d'observateur, de ses amours malheureuses, de ses amitiés passionnées. Il manquait aux années 80 américaines un écrivain qui sache regarder son temps, ironiser sur ses contemporains, mais surtout se prendre soi-même pour première cible. Car on ne suscite jamais mieux le rire qu'en dénonçant ses propres défauts.

L'autodérision douce

La littérature gay a été, aux Etats-Unis, sociologique (John Rechy), poétique (Christopher Isherwood), militante (James Baldwin), psychologique (David Leavitt, Edmund White), pathétique (Tennessee Williams). L'humour y était rare, sinon sous la forme du sarcasme ou du grotesque. Avec Stephen Mc Cawley, c'est le règne de l'autodérision douce.

Patrick, le narrateur, travaille donc à Boston, dans une agence de voyages qui répond au nom référentiel et érudit de Only Connect : hommage codé à la célèbre devise d'E. M. Forster *(voir « le Monde des livres », du 28 mai)*. Il vit conjugalement avec Arthur, un avocat des causes nobles, qui aurait, du reste, bien du travail en ce moment en France. Arthur tente d'empêcher les expulsions abusives d'étrangers et les aide à obtenir leurs titres de séjour. Il y a, entre Patrick et Arthur, un malentendu qui n'a rien d'inhabituel dans les mariages. Le confort matériel de la vie à deux l'emporte sur la nécessité sentimentale d'une vie commune.

Les mariage et divorce de ses deux frères, Tony et Ryan, la vie sexuelle de sa collègue Sharon, sorte de bombe de la philanthropie catastrophique, la solitude partagée de ses parents et les innombrables tracas professionnels lui font oublier son propre cas. Les conseils qu'il donne aux autres, il ne sait pas en profiter en premier lieu.

Bien qu'il s'en tienne toujours à des situations très prosaïques, Mc Cawley fait preuve d'une grande finesse psychologique : vive, naturelle, sans esbroufe. Certes, il n'y a pas de lucidité sans un soupçon de cynisme et d'amertume. Mais Barbara Pym non plus ne devait pas être parfaitement heureuse.

Il faut le reconnaître, les bons narrateurs sont rares dans la littérature romanesque : ceux qui savent créer des personnages auxquels on s'attache tout de suite, qui dessinent des décors où l'on se reconnaît avec plaisir, qui écrivent des dialogues justes et efficaces. Les livres qu'on lit en maudissant le coup de téléphone qui vous interrompt ou les obligations qui vous retardent exigent qu'on les signale sur-le-champ. Par charité littéraire.

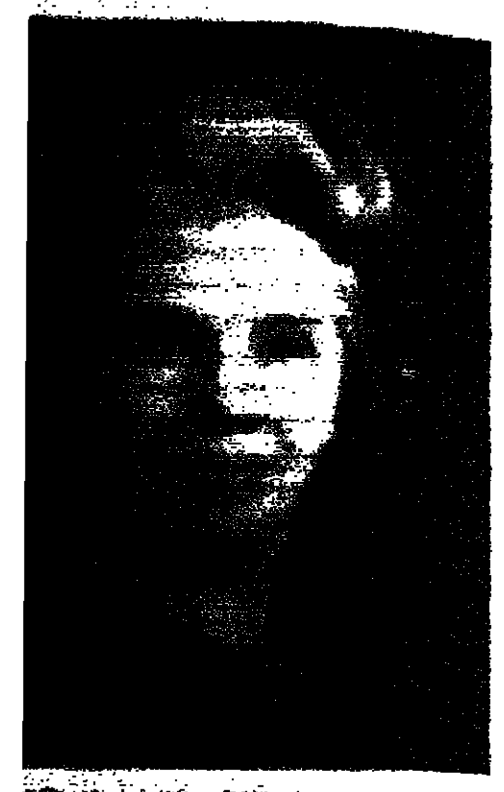
René de Ceccatty

(1) Le précédent, *l'Objet de mon affection*, a été également publié par Denoël, dans la collection de Cynthia Liebow.

Guillevic, le temp

Un communard en Nouv

Henri Rochefort raconte très librement son évasion da



Guillevic, le temps retrouvé

Tortel et Guillevic n'appartenaient pas à un groupe ou à une école : ils étaient amis, ils partageaient « une réelle fraternité poétique »

MAINTENANT
de Guillevic.
Gallimard, 190 p., 90 F.

L'INNOCENT
de Guillevic.
Illustrations
de Marc Desgranchamps,
Deyrolle, 75 F.

AVEC JEAN FOLLAIN
de Guillevic.
PAP (42, chemin des Villiardez, 1009 Pully-Suisse), 45 p., 60 F.

LIMITES DU CORPS
de Jean Tortel.
Gallimard, 230 p., 105 F.



SPADEM

Picasso : « Portrait de Guillevic ».

Longtemps le poème de Guillevic s'est inscrit dans l'espace. L'auteur l'appréhendait, le combattait, dans un mélange de distance et de proximité qui caractérise sa poésie et son mode d'approche du monde et des choses. Les titres des recueils témoignent de cette obsession spatiale : *Du domaine, Paroi, Ville, Inclus, Sphère*, etc. L'homme chez Guillevic doit à la fois définir son propre espace et se définir par rapport à l'espace. Le poète l'a fait, tout au long d'une œuvre qui s'étend sur un demi-siècle, par approches successives, par *« creusements »*.

La dimension temporelle est un peu moins présente, moins obsédante, en tout cas moins évidente. On peut presque s'étonner de voir un recueil de Guillevic s'appeler *Maintenant*. Il l'a souvent abordée de biais : *« Je vous voyais/ Pareils à moi,/ Errant, cherchant,/ Essayant/ D'échapper au temps. »* Guillevic a besoin de ressentir les choses physiquement, concrètement, il a besoin de peser sur les choses ou de sentir leur poids, leur matière.

Mais comment appréhender le temps vraiment concrètement ? Pour l'approcher, il a besoin de l'espace : *« Que faut-il donc faire/ Pour que ce jour/ Devienne un lieu où le temps/ Se comporte en ami. »* Il faut en prendre la mesure : *« Cet angle droit/ Que j'essaie, moi,/ De faire avec le temps. »* Faire de cette absence de matière, une matière : *« On s'enfonce dans ce/ Qui n'a pas de paroi,/ Ni de fond./ On s'enfonce dans le temps. »*

C'est ce parcours que décrit le nouveau poème de Guillevic, qui va avoir quatre-vingt-six ans. Patiemment élaboré pendant six ans, plus abouti que le recueil précédent, *le Chant, Maintenant* aborde d'autres thèmes guilleviciens, les creuse. Mais ce qui en est le thème central, récurrent, qui lui donne sa colonne vertébrale, qui en fait sa nouveauté, c'est bien cette *« longue marche/ Dans le temps – / A travers le temps »*. Et ce lent cheminement n'est pas vain, il aboutit à une réconciliation : *« Joie! / Maintenant est ici,/ Mais le saisir? / Pour le posséder,/ Echapper à la durée – / Plonger dans cette lueur/ Au plus profond du temps,/ Dans cela qui paraît/ Être la racine du temps. »*

Dans ses derniers poèmes, Guillevic s'approche de plus en plus du centre, de la racine : *« En vérité,/ Tu es à la recherche de la source,/ Celle où tu serais toi-même/ Et tout ce qui existe »*, écrit-il dans le très beau *Innocent*. Il ne l'atteint jamais, mais cette inaccessibilité n'est plus douloureuse. Guillevic sait qu'il peut encore s'approcher de la source et que cette approche, lente, inquiète, douloureuse, joyeuse, donne au poème sa beauté.

En 1970, dans le passionnant petit essai qu'il a consacré à son ami Guillevic (1), Jean Tortel parlait de *« l'avancée »* de l'écrivain *« vers un état qu'on pourrait appeler de sérénité »*. Chaque nouveau recueil, depuis, a confirmé cette impression. La sérénité vient surtout de la forme trouvée par Guillevic : le poème, souvent long, se compose d'une suite de vers, souvent brefs. Les inquiétudes, les détresses, constamment présentes, sont canalisées par cette forme fixe et mouvante, qui s'affine sans cesse, qui a permis au poète de trouver et d'affirmer son accord au monde.

« Ce que je vois, où je suis »

Tortel appartient à cette génération de poètes que Guillevic salue dans le petit livre d'hommage qu'il vient de consacrer à Jean Follain : *« Si, dans notre génération, nous n'avons jamais formé ni groupe, ni école, seule la mort de l'un ou de l'autre a porté atteinte à notre réseau d'amitié, cimenté par l'estime et le respect réciproques de l'homme et de l'œuvre. Je crois pouvoir dire que, parce que ces individualités étaient également fortes, j'ai partagé alors avec Follain, Audiberti, Frénaud, Tardieu, Queneau – pour ne parler que des Parisiens – une réelle fraternité poétique. »*

Ce très beau texte montre combien l'amitié, loin de porter à la complaisance, permet à la fois la ferveur et la justesse critique. Le recueil de Tortel sur Guillevic le prouvait déjà.

On pourrait presque voir une pointe de regret dans la remarque de Tortel, mort au début de l'année (*le Monde* du 3 mars), sur *« la sérénité »* de l'auteur de *Carnac*. En 1970, il vit, lui, une période de renouvellement poétique qui ne lui apporte pas vraiment la sérénité, qui ne la cherche pas. Le recueil proposé par Gallimard, préfacé par Henri Deluy, permet de suivre ce parcours en présentant un choix de poèmes publiés entre 1965 et 1973 (2).

A cette époque, Jean Tortel s'aperçoit *« que l'émotion lyrique devant l'objet est trop facile à recevoir et à appréhender* (3) *»*. Il recentre alors son objet poétique, en réduit l'espace. Le poème doit se limiter au regard et au travail du vers, creuser inlassablement à l'intérieur de ces limites : *« L'aventure n'est pas au-delà des limites. L'aventure est ici même, dans un quotidien qui ne s'oppose pas à elle* (4). *»*

A partir des années 60, le quotidien sera son jardin d'Avignon, où il prend sa retraite. C'est dans ce paysage, à partir de lui, que s'inscriront les poèmes, qui partent souvent d'un constat : *« Ce que je vois, où je suis. »* Beaucoup de textes commencent par *« Ici », « là », « ça », « cela », « ceci », « c'est »*. Il s'agit de mettre en relation ce que le poète voit et ce qu'il écrit : *« Le soleil capté se repose/ Sur la table où je vais l'écrire. »*

Le poème explore ce va-et-vient incessant entre le regard, le jardin, le corps, l'écriture, le vers. Il impose peu à peu son propre espace – les blancs prennent de plus en plus d'importance, – sa propre syntaxe, sa propre ponctuation. Jusqu'à sa mort Jean Tortel ne cessera d'explorer les limites de *« cette chose physique et corporelle »*, de cette matière vivante qu'est le vers : *« Une lettre changée recommence le monde/ Exactement. »*

Alain Salles

(1) Dans la collection « Poètes d'aujourd'hui » chez Seghers (n° 44).

(2) Les poèmes sont extraits de *Villes ouvertes* (1965), *Relations* (1968), *Limites du regard* (1971) et *Instants qualifiés* (1973), tous publiés par Gallimard. Les recueils suivants de Tortel ont paru pour la plupart chez Flammarion.

(3) *L'Humanité* du 27 novembre 1990.

(4) Entretien avec Daniel Leuwers (Revue *Europe* n° 729/730, janvier-février 1990).

★ **Ami des artistes, Guillevic publie un album *Yves Humblot, Pierres sculptées*. A propos du sculpteur, il écrit : *Ce que je cherche, c'est/ Le secret qu'on appelle beauté »*, et plus loin : *« Mais la beauté n'est pas/ Un lieu où l'on arrive./ La beauté est un point de départ. »* Photographies de Sylvain Cambon, Ed. Pierron, 80 p., 140 F. Guillevic publie également *Elle* (Illustrations de Pierre-Yves Gervais, Deyrolle éd., 85 F.).**

L'homme qui en a trop vu

LES TRENTE PREMIÈRES ANNÉES
L'Enfant que tu étais
Ni guerre ni paix
Les Fêtes cruelles
d'Alain Bosquet.
Précédé d'un entretien avec Ismaïl Kadaré,
Grasset, 590 p, 160 F.

Alain Bosquet a suffisamment d'ennemis, qui, critiquant son jeu social, refusent de le lire, pour qu'on soit assuré qu'il n'est pas un mauvais écrivain. Mais il fait, lui-même, beaucoup d'efforts pour qu'on ne l'aime pas. Se rendre détestable semble être l'un de ses plaisirs. Personnage très ancré dans le milieu littéraire parisien (membre de multiples jurys dont le Renaudot, critique au *Quotidien de Paris* et au *Figaro*, longtemps lecteur chez Grasset et critique au *Monde*), il affiche pour ledit milieu le froid mépris d'un homme cultivé pour des analphabètes prétendant lui en remontrer en matière de lecture et de goût.

Lecteur infatigable et exceptionnel, il pourrait faire la liste des critiques qui parlent des livres sans les lire – et apporter la preuve de ses accusations. Il se contente de deux ou trois mots assassins au cours d'un dîner. Cela ne lui est pas pardonné.

En lisant la trilogie autobiographique (1) que Grasset réédite aujourd'hui – imprimée trop serré, – on comprendra mieux la distance avec laquelle Alain Bosquet regarde les agitations dérisoires – les siennes comprises – du « Paris des lettres » de ce vingtième siècle finissant. Il ne croit plus qu'à ce qu'il lit, et il a raison.

« Ne pas en tirer la moindre morale »

« Je suis né du traité de Versailles, j'ai failli mourir pour Dantzig, j'ai débarqué en Normandie, j'ai pris Berlin. (...) Enfant du siècle, je suis aussi son bâtard, et déjà son grand-père », écrit Bosquet. De la Russie de sa naissance à la France, en passant par la Bulgarie, la Belgique, les Etats-Unis, l'Allemagne, où il fut parmi les premiers soldats à entrer à Buchenwald (il était engagé dans l'armée américaine), Alain Bosquet en a trop vu. A trente ans, quand Anatole Bisk, « Tolia », a choisi de devenir définitivement Alain Bosquet, écrivain français, il avait eu au moins quatre vies.

Par le récit de ces vies, on est tout à tour séduit, dérouté, exaspéré, ému. Comme l'a voulu Alain Bosquet. Il a peu de goût pour la nostalgie, moins encore pour la recomposition indulgente de soi-même. Il a même, comme toujours, tendance à se « noircir ».

Sa vie est avant tout, pour lui, une matière romanesque. *« Je dis ce que j'ai vécu. Ma biographie est en même temps celle de mon imagination : je ne saurais les séparer »*, indique-t-il en avant-propos aux *Fêtes cruelles*. Et il précise, à Ismaïl Kadaré, dans un entretien qui ouvre cette nouvelle édition : *« Ce n'est pas ma vie, en tant que telle, qui m'importe. J'en connais de plus belles, de plus tragiques et de plus imprévues. (...) Je me suis dit que mon existence forme une quantité romanesque, surtout si je réussis à ne pas en tirer la moindre morale. J'ai vécu une aventure humaine avec ses insignifiances, ses coups de théâtre, ses douleurs et ses moments d'espoir. J'ai voulu rédiger mille pages qui soient libres de tout enseignement. »*

Dans le premier volume, *l'Enfant que tu étais*, Bosquet utilise le « tu » pour marquer la distance qui le sépare de l'enfant dont il parle, enfant sage, avide de connaissance, dominateur et curieux de tout. Tolia vit l'exil *joyeusement, car il est propice* aux découvertes. De cette enfance, de ce roman de formation, émerge d'abord la silhouette du grand-père maternel, puis, plus lentement celle du père, dont on apprend seulement dans la période bruxelloise qu'il fut un *révolutionnaire* et un lettré, ce qui en fait pour son fils une figure héroïque. Alain Bosquet lui rendra d'ailleurs un magnifique hommage, plus tard, dans *Lettre à mon père qui aurait eu cent ans* (2).

Le deuxième volet, *Ni guerre ni paix*, est le plus inattendu dans la forme. Bosquet utilise le « il », et les événements historiques ne sont pas recréés par le jeune homme qu'il était alors. Ils se détachent, signalés en *italique*. Les héros tragiques de l'histoire, à commencer par Hitler, sont grotesques et minables, à l'image de ceux qu'ils *ont su convaincre et berner*. Munich est un épisode burlesque. Et le jeune Tolia est hésitant, aveugle, comme la plupart de ses contemporains, à ce qui se prépare.

Avec *les Fêtes cruelles*, Bosquet passe enfin au « je ». Nous sommes en 1940 et Tolià va être obligé de choisir sa vie. Il débarque aux Etats-Unis et il faut le suivre, avec passion. Retenons son portrait de New-York, cette ville, qui, affirme-t-il *« n'est pas propice à la nostalgie »* et qu'il décrit avec une *minutie passionnée. De ces* pages, les amoureux de New-York garderont pourtant une intense nostalgie et une durable *« exaltation esthétique »*. Certes, l'époque était terrible, l'Europe se mourait. Au cœur de Harlem, le jeune Tolia découvrait Fats Waller et préférait Duke Ellington à Louis Armstrong... On aurait voulu être là. On a la chance d'y être, grâce à ce livre.

Josyane Savigneau

(1) Jacqueline Piatier a longuement analysé *l'Enfant que tu étais* dans « le Monde des livres » du 5 février 1982, *Ni guerre ni paix* dans « le Monde des livres » du 4 mars 1983 et *les Fêtes cruelles* dans « le Monde des livres » du 11 mai 1984

(2) Gallimard, 1987.

Un communard en Nouvelle-Calédonie

Henri Rochefort raconte très librement son évasion dans un roman fort peu « canaque »

L'ÉVADÉ
Roman canaque
d'Henri Rochefort.
Viviane Hamy, 413 p., 149 F.

Très peu « canaque », ce roman *que le communard Henri Rochefort* écrivit après sa déportation en Nouvelle-Calédonie et que Viviane Hamy republie aujourd'hui... Paru chez Charpentier en 1880, il fut réédité en 1884 dans une pittoresque édition illustrée. Le terme « canaque » ne vaut que par l'ironie du Parisien à vouloir souligner la caricature de l'exil auquel on le condamnait et son exotisme grossier. A cette époque, tout ce qui concerne *« l'homme des tribus »* n'intéresse pas les politiques et, mis à part Louise Michel, vouée aux enfants d'une brousse inculte, les insurgés de 1871 ne nourriront envers le monde mélanésien qu'un intérêt mineur, souvent railleur, quelquefois franchement hostile.

L'Evadé n'a donc rien de canaque. Il est typiquement boulevardier. Un vaudeville. Les personnages s'y meuvent, sommaires et divertissants. Mais si le décor tient de la parodie, le rythme du récit nous alerte. L'aventure y va bon train, du cabanon où le député de Paris purge sa peine, mollet *« aristocratique »* et voix de tribun, jusqu'au canot à quatre rames vers lequel on conspire et qui manœuvre la nuit entre le port de Nouméa et la presqu'île damnée, sur une mer infestée de requins.

Danclade, le héros du récit, c'est lui, le marquis de Rochefort-Luçay, le journaliste frondeur du *Charivari*, le fondateur impertinent de *la Lanterne*. Il a trente-deux ans. On lui a rasé la toison et coupé la barbiche, mais pas la langue, qu'il tire avec irrévérence à toutes ses bêtes noires, retrouvées aux antipodes : les curés, les gardes-chiourme et les banques. Arrêté à Paris, au printemps 1871, en tant que membre du gouvernement de la défense nationale, avec son secrétaire Eugène Mourot, il est entré en rade de Nouméa, sur la *Virginie*, le 8 décembre 1873, en plein cœur de l'été austral.

L'Histoire en embuscade

Il fait partie des *« blindés »*. Ainsi sont appelés ceux qu'on a condamnés aux enceintes fortifiées et qui, au bout du monde, seront lâchés sur cette presqu'île dite *« de Ducos »*, aux portes de Nouméa. Qu'importe ! Le héros Rochefort-Danclade met à profit ce qu'il a sous la main : son gourbi, une autonomie de 25 kilomètres, des compagnons, gens de plume ou artisans des faubourgs, et l'ombre de ces palétuviers, pour préparer l'évasion ! Car c'est bien de cela qu'il s'agit : fuir ! Au hasard d'un complot, par ailleurs parfaitement raté, le récit brasse des sentiments *conventionnels*, clichés propres à émouvoir la tripe populaire.

Tout cela ne serait guère passionnant si, au détour des pages, on n'y surprenait l'Histoire en embuscade. Il est clair que ce groupe de débraillés qui palabrent sous les noms de Florissant, Alavaill, Kervalec et Glardon, *« le petit brun qui porte encore à la joue la trace d'un éclat d'obus reçu au Château-d'Eau »*, ce sont les Fédérés, Olivier Pain, Pascal Grousset et l'architecte Baillière, encore que celui-ci ne connut pas l'exil de Ducos, mais celui de l'île des Pins. Si *l'Evadé* est un récit fictif assez effrontément inventé, il n'en recèle pas moins une gerbe de souvenirs que Rochefort dérobe à sa mémoire de condamné.

Tout de même, au bout du compte, *l'Evadé* déçoit. De ce que fut vraiment l'affaire Rochefort en Nouvelle-Calédonie, on ne saura rien. Un autre la décrira en une longue rumination grinçante, sous le titre *Les Aventures du marquis de Rochefort et de l'auteur dans les prisons françaises, dans la presqu'île de Ducos, durant l'évasion de Nouméa et pendant l'exil, avec suite en France*, mémoire édité chez Jouve en 1903. L'auteur, c'est Achille Baillière, l'architecte communard qui avait été autorisé à exercer sa profession à Nouméa. Si le romancier Rochefort s'attache à faire croire aux côtés empiriques de son aventure, le chroniqueur Baillière nous révélera le contraire.

Historiquement, l'évasion de Rochefort a été l'œuvre parfaitement organisée de la franc-maçonnerie *qui a coordonné* les efforts conjugués des frères exilés et des frères de la grande île. Le Calédonien M. Sauvan, gardien de la Loge dénommée « Union calédonienne », et M. Cerdrolle, le président de cette Loge, se mettront secrètement en rapport avec Law, maçon convaincu, capitaine du trois-mâts le *PCE (Peace-Comfort-Ease)* pour recueillir à son bord les déportés fugitifs et les conduire en Australie.

Quant à la solidarité des fugitifs vantée par l'écrivain Rochefort, elle ne ressort pas de ce récit-là. Une fois à Sydney, les six hommes connaîtront des fortunes diverses. On se séparera sur des paroles aigres. Et si Rochefort, rentré en France en 1880, à la faveur de l'amnistie, reprendra sa plume politique dans *l'Intransigeant*, Baillière, revenu à Nouméa, après deux ans d'acharnement contre la Banque de l'Indochine et les directeurs du Nickel, se repliera, aigri, à Clermont-Ferrand, où *il fera de la propagande* boulangiste. En 1900, il réussira même à se faire élire à la mairie de Paris.

On est loin de l'histoire héroïco-sentimentale de *l'Evadé* et du mélodrame d'une poignée d'insurrectionnels qui n'avaient entrevu la Nouvelle-Calédonie qu'à travers le prisme déformant de leurs révoltes. Ceux qui ont bien voulu y rester et y faire souche ont reçu leur récompense. Le « Caillou » les a adoptés.

Jacqueline Sénès

► **Jacqueline Sénès est l'auteur de *la Vie quotidienne en Nouvelle-Calédonie, de 1850 à nos jours* (Hachette, 1985).**

De Shakespeare à Hollywood

LE DÉNI DE SAVOIR DANS SIX PIÈCES DE SHAKESPEARE
de Stanley Cavell.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Jean-Pierre Maquerlot.
Seuil, 336 p., 160 F.

A LA RECHERCHE DU BONHEUR
Hollywood et la comédie du remariage
de Stanley Cavell.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Christian Fournier et Sandra Laugier.
Cahiers du cinéma.
272 p., 165 F.

Né en 1926, Stanley Cavell a fait toute sa carrière à l'université Harvard. Son œuvre comprend de brefs essais, comme ceux qu'ont publiés ces dernières années les éditions de l'Eclat (1) ainsi qu'une demi-douzaine de livres plus consistants dont deux viennent d'être traduits simultanément en français. Ce philosophe déjà célèbre outre-Atlantique diffère tant par son style que par ses centres d'intérêt de la plupart de ses collègues américains. Cavell ne se passionne pas pour la logique ni pour la philosophie des sciences. Il a, en revanche, beaucoup réfléchi sur le théâtre et sur le cinéma. Mais si *le Déni de savoir* est consacré à l'analyse de six pièces du grand Will (*Hamlet, Othello, Coriolan, le Roi Lear, le Conte d'hiver, Antoine et Cléopâtre)*, le ton délibérément subjectif de ce livre en fait tout autre chose qu'un ouvrage d'érudition shakespearienne.

Pour Cavell, les pièces en question révèlent que Shakespeare – né la même année que Galilée et plus vieux d'une bonne génération que Descartes – est le premier écrivain européen à avoir pressenti les risques que la montée du scepticisme allait faire courir à l'esprit moderne. Fruit de la Renaissance et d'une meilleure connaissance du réel, le scepticisme ne devait plus tarder effectivement à se retourner contre le rationalisme lui-même. Descartes, Kant, Wittgenstein et bien d'autres seraient obligés de chercher des remèdes contre cette maladie du savoir. Sans grand succès d'ailleurs, puisque la maladie ne cesserait plus de nous empoisonner la vie...

Shakespeare aurait donc eu, selon Cavell, l'intuition de cette dérive. De fait, Hamlet, Othello et nombre de ses personnages sont des êtres dévorés par le doute, dangereuse passion qui les conduit à la folie ou à la mort. Shakespeare ne le leur reproche pas, mais parvient à montrer, par la logique même de ses pièces, comment le scepticisme aurait pu être traversé, dépassé, et finalement remplacé par une forme d'attitude à la fois plus modeste et plus positive. Nous ne pouvons certes pas tout savoir ni être sûrs de quoi que ce soit à 100 %. Il y a pourtant des vérités simples, des évidences pratiques que nous ferions mieux d'accepter. Ne serait-ce que parce que, sans elles, nous ne pouvons vivre.

Cette conclusion pragmatique qu'adopte Cavell rapproche ce dernier de quelques-uns des pères fondateurs de la philosophie américaine, James et Dewey d'une part, Emerson et Thoreau de l'autre. Mais si Cavell cite fréquemment ces auteurs, il ne se range pas pour autant sous la bannière du pragmatisme. Sa propre position est plus complexe. Tout en se voulant profondément américain, il souhaite aussi jeter des ponts en direction de la pensée européenne. Il se sent des affinités avec Freud, Heidegger, Derrida et Lacan. On s'en rend particulièrement compte en lisant *A la recherche du bonheur.*

Heidegger et Buster Keaton

Publié aux Etats-Unis en 1981, ce dernier essai nous propose, hors des sentiers battus, une stimulante lecture de la comédie hollywoodienne, et plus précisément de la «comédie du remariage». Sous cette expression, Cavell range une série de films réalisés dans les années 30 et 40 dont l'intrigue tourne autour du remariage entre un homme et une femme entre lesquels l'amour semblait éteint.

Il montre que ces films, dus à des cinéastes fort divers (Frank Capra, Howard Hawks, George Cukor, Leo McCarey), reflètent pourtant un même état d'esprit. On y entend régulièrement les deux héros – souvent interprétés par les mêmes acteurs – discuter longuement de leur situation, de l'incompréhension entre les sexes, de la nécessité du pardon. Et leurs propos, comme ceux des héros shakespeariens, suggèrent par quelles voies le doute pourrait être surmonté, le bonheur reconquis.

Le travail de Cavell nous rend attentifs à ce que montre le cinéma. Ce dernier partage, à l'en croire, une préoccupation commune avec la philosophie contemporaine : nous apprendre à regarder le monde où nous vivons, à découvrir la présence du réel en nous et hors de nous.

La leçon de Wittgenstein ou de Heidegger serait donc la même, au bout du compte, que celle de Buster Keaton. Les cinéastes, comme les philosophes, sont là pour nous ramener à la réalité. Leur principale utilité est de nous ouvrir les yeux. Il existe heureusement mille manières d'y parvenir. Même si, peut-être, aucune ne saurait surpasser, avant longtemps, celle de Buster Keaton...

Christian Delacampagne

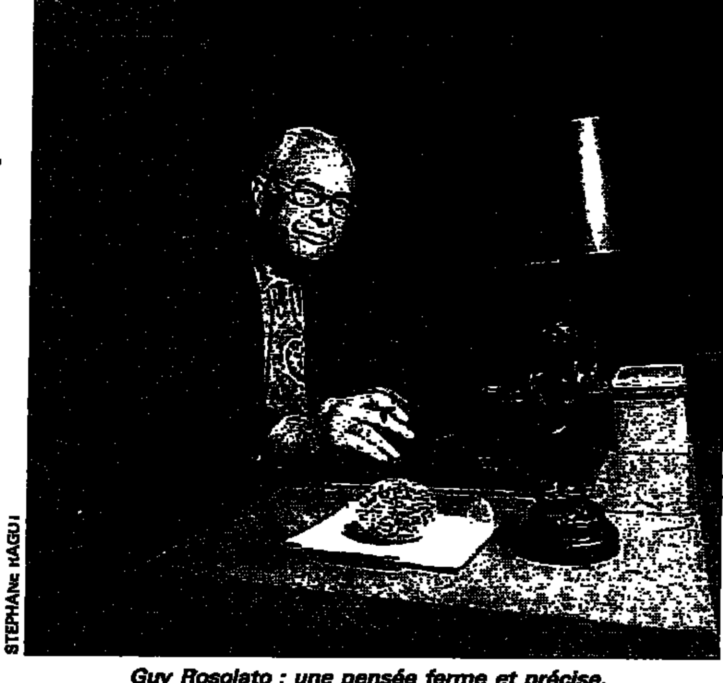
(1) *Une nouvelle Amérique encore inapprochable*, 1991 ; *Statuts d'Emerson*, 1992 («le Monde des Livres» du 12 février).

L'esthétique, la religion et le divan

Le psychanalyste Guy Rosolato parcourt les arts et les croyances en dissident du lacanisme

POUR UNE PSYCHANALYSE EXPLORATRICE DANS LA CULTURE
de Guy Rosolato.
PUF, coll. « Bibliothèque de psychanalyse ».
304 p., 178 F.

La psychanalyse appliquée a ses contempteurs, même chez les psychanalystes. Elle a aussi ses hérauts, de tendances et d'inspiration diverses. De tous ceux qui ont quitté Lacan, après avoir été ses disciples, Guy Rosolato est sans doute celui dont la pensée est restée la plus proche de lui. Psychanalyse «exploratrice» plutôt qu'appliquée, l'auteur s'explique de ce choix. Il dresse la carte de la contrée dont il se veut l'explorateur, recensant, classant, définissant son approche, énumérant ses outils.


STEPHANE HAGUI
Guy Rosolato : une pensée ferme et précise.

Nous avons le sentiment d'être en face d'une pensée très systématique, très ferme dans ses options, très précise dans ses références. Face au flou existant dans ce domaine, on ne saurait s'en plaindre, bien qu'on se sente parfois contraint par la mise en place de la machinerie qu'il construit. On est impressionné par l'étendue du domaine exploré : arts visuels, lettres, surréalisme – auquel il faut faire une place à part – musique, religion et société. Rosolato n'est pas de ces psychanalystes qui, le cœur et le bagage légers, se lancent à l'aveugle à partir d'une idée, assénant des vérités et les plaquant sur des œuvres dont ils ignorent le contexte, les exigences spécifiques à l'art qui les porte, les techniques qui les façonnent. Il soutient la confrontation avec les spécialistes de la discipline. Enfin, fait notable, son exploration porte sur des œuvres dont beaucoup sont contemporaines.

La frontière de l'inconnu

Il démontre ici l'utilité des concepts auxquels il continue d'adhérer (le *signifiant* lacanien), ou qu'il a modifiés et complétés (les *signifiants de démarcation*, qui le démarquent de Lacan et de ses successeurs), ceux enfin qu'il a créés : *oscillation métaphoro-métonymique*, *relation d'inconnu* et surtout l'omniprésent *objet de perspective*. Ce dernier, hautement polysémique, est la cheville ouvrière de tout son travail. Envisagé comme un espace entre des champs antinomiques : visible/invisible, connu/inconnu, il est une interface.

Les prolongements de ces oppositions sont infinis. En fait, il s'agit d'une sorte de point limite, au-delà duquel le concept bascule dans son opposé. Mais, de toutes les oppositions, celle qui est à la frontière de l'inconnu est la plus importante. Divers domaines s'entrouvrent ici, qui concernent aussi bien la différence des sexes (où le maternel s'identifie, par la castration, avec l'inconnu) et sans doute aussi la différence qui sépare signifiant verbal-digital et signifiants visuels-analogiques ou de démarcation. On sent l'auteur perpétuellement soucieux de définir les rapports entre le vu et l'entendu ou entre le visuel et l'auditivo-verbal.

Rosolato, en toute circonstance, édifie sa réflexion sur la clé de voûte du langage (la triade « langage-Père-symbolique » reflète ce souci) mais, dissident du lacanisme, il marque fortement la place du visuel qu'il rattache au maternel. Il ne manque pas de souligner l'importance de la décision du concile de Nicée tranchant en faveur de l'acceptation du culte des images – ces icônes dont il est un fervent admirateur. Ici, une autre triade fait pendant à la précédente : Mère-mort-inconnu. Rosolato reconnaît qu'il y a dans sa démarche «concentration» sur l'esthétique et la religion. Certes, mais quel que soit l'intérêt de ses études sur les lettres «pures», ce n'est pas de ce côté-là qu'on rencontrera ce qui est cher à son cœur.

Breton et Artaud

Il faudra chercher, d'abord et avant tout, du côté du surréalisme, qui est beaucoup plus qu'une esthétique : un style de vie, une éthique. Deux études ici méritent d'être distinguées : celle sur l'*Amour fou*, où Breton est saisi au plus près de sa pensée et celle sur Artaud, où le cri déchirant de l'auteur de *Pour en finir avec le jugement de Dieu* fait sauter les frontières entre l'art, l'éthique et la vie. Il faut lire ces deux chapitres à la suite. Ils illustrent admirablement les apories du surréalisme et les destinées des surréalistes : Breton, merveilleux alchimiste, maître à penser du mouvement, grand orfèvre de la langue, mourra dans son lit et n'aura fréquenté les «asiles» que pour un court séjour et du bon côté de la barrière comme interne plutôt que comme interné.

Un accent qui fait toute la différence avec Artaud, dont la tragédie a été payée de la dévastation de son propre esprit et de l'enfermement parmi les aliénés. Rosolato transmet l'extrême souffrance qui se dégage de l'écriture d'Artaud. Il le fait sans psychiatriser à outrance le cas et sans céder à la facilité d'en faire une victime des psychiatres, car il connaît trop la question pour se livrer à une démagogie facile. Breton et Artaud représentent les deux faces du surréalisme, celles qui pourraient voir s'opposer l'esthétisme et le tragique.

Cette sensibilité de l'auteur, que l'on sent sollicitée à tous les moments où son propos traite de ce qui concerne l'au-delà du signifiant, n'est-elle pas tributaire de la place que tient la musique pour lui ? La musique, peut-être plus que la peinture ou la littérature, nous met en contact avec la pulsion, et celle-ci nous aide à comprendre le tragique. Rosolato ne manque d'ailleurs pas de rappeler le souvenir de ceux qui sont tombés au champ d'honneur du mouvement surréaliste, faisant le sacrifice de leur vie en se donnant la mort. La liste est longue.

Le sacrifice est au cœur de la pensée de Rosolato. Il couvre un domaine dont les limites se confondent avec celui de la culture. Du sacrifice religieux au sacrifice de la castration, on retrouve partout les traces de cet organisateur culturel. Il y a dans les accents de Rosolato parlant du surréalisme quelque chose d'émouvant : une exaltation des valeurs de la vie, une libération de l'Eros auxquelles fait pendant une présence de la mort qui ne se fait jamais oublier.

C'est que la grande affaire de Rosolato, la première en tous sens, est la religion. «Présente mystique» est remarquable par l'étendue de la perspective, la profondeur de la réflexion, la pertinence de ses incidences actuelles. Rosolato est sans doute l'analyste le plus versé dans les questions religieuses relatives au monothéisme. Nul ne couvre comme lui la pensée des trois religions monothéistes vues d'après leurs différences et selon leurs points de tangence.

Une hypothèse vient à la lecture de ce recueil composé de façon thématique, ce qui oblige à une reconstitution chronologique pour saisir le développement de cette pensée. On pourrait considérer les écrits de Rosolato sur la religion, la filiation, les idoles etc. comme le fondement de son œuvre, sa base de départ, mythique, idéale, son sédiment. Le surréalisme en aurait représenté une forme de libération la révolution surréaliste – mais en même temps le prolongement du domaine religieux – par l'importance accordée au merveilleux, à l'irrationnel, à l'inconnu. Enfin, la psychanalyse aurait constitué le dépassement ultérieur par l'accession à la vision «scientifique» des phénomènes qui appartiennent aux deux champs précédents.

A côté des séries avouées par l'auteur, d'autres sont suggérées qui renversent les liaisons banales où s'engluent nos préjugés. Exemple : réalisme, connaissance, conscience. A ce positivisme étriqué, substituez leur négatif : surréalisme, inconnu, inconscient. Que vos croyances bien établies laissent la place, non à l'incroyance, mais à l'incroyable. Le vrai n'est plus très loin. Il devenait alors prévisible que Rosolato se tournerait vers Lacan au moment de s'engager dans la psychanalyse, à la fois à cause des références religieuses de sa pensée (le nom du Père) et aussi parce qu'il fut étroitement mêlé à la vie du surréalisme. Mais était-il aussi prévisible qu'il le quitterait ? Quelques lignes consacrées au rôle du maître et des meneurs, en général, écrites après sa séparation, peuvent éclairer son choix, le mettre... en perspective.

André Green

Une femme dans le désert

Sophie Caratini, partie en Mauritanie à la recherche des « enfants des nuages », montre que la découverte de l'autre impose la réflexion sur soi

LES ENFANTS DES NUAGES
de Sophie Caratini.
Préface de Jacques Berque.
Seuil, 375 p., 130 F.

Le désert et ses habitants fascinent les visiteurs depuis longtemps. L'ethnologue Sophie Caratini, partie en Mauritanie, à la recherche des Rgaybat, ces *«enfants des nuages»*, nomades de l'Ouest saharien, se serait-elle égarée entre mirages et miroirs ? La couverture de son livre, une photo de son visage sous un turban, au-dessus de celui, à moitié visible, d'un enfant, évoque la mythologie d'un Lawrence d'Arabie. Tournons la page, oublions ce trompe-l'œil égocentrique, car cet ouvrage intelligent, sensible, et émouvant, qui relate la découverte de l'autre et la réflexion sur soi qu'elle impose, n'a en vérité rien de complaisant.

L'histoire a débuté en 1974, par un projet de thèse alliant un savoir tout neuf et une culpabilité héritée du passé. L'ethnologie s'enseignait sur les bancs de l'université de Nanterre, à deux pas des bidonvilles, c'était après la guerre d'Algérie, après mai 68 aussi. Sophie Caratini a décidé de connaître ceux auxquels personne ne semblait s'intéresser et auprès desquels elle se sentait *«endettée par héritage»*, puisque la France, autrefois, avait conquis le Sahara. Cet engagement moral et la nécessité de l'épreuve initiatique du «terrain» ont décidé d'une aventure de longue haleine conjuguant, comme tout véritable travail ethnologique, recherche scientifique et expérience humaine.

Aujourd'hui dégagée des obligations universitaires – entre-temps, elle a soutenu et publié sa thèse (1) – et lestée du temps de la réflexion, elle retrace son itinéraire, nous entraînant dans un voyage singulier, jalonné de situations surprenantes, souvent drôles mais parfois pathétiques, et de rencontres attachantes. Elles commençaient toutes autour de la théière bouillante, quand s'échangeaient, en dialecte hassaniya, ces longues salutations, qui rythment le récit de Sophie Caratini comme un refrain.

Nul ne dérogeait à la tradition d'hospitalité à l'égard de celle qu'un parent de Paris avait recommandée aux siens, ici. Elle fut accueillie, hébergée, convoyée et prise en charge à chaque étape. Sous le toit ou la toile de tente, on partageait avec elle ce qu'il y avait, souvent peu. Des hommes la protégeaient, tel Ismaïl, qu'elle appelle *«le Père»*. Ce Rgaybi sédentarisé de Zouérate, notable sage et bienveillant, imposant dans son boubou blanc, et la jeune femme en jeans, impatiente et curieuse de tout, se sont mutuellement adoptés, en une indéfectible parenté élective. Des femmes l'entouraient, elles riaient, se confiaient, s'étonnaient. Mais d'autres se méfiaient.

La fin des tribus

Car l'arrivée de cette étrangère, libre et seule, dérangeait aussi, suscitant la gêne ou le soupçon. *«Tous les hommes de Zouérate, de Bir, et des campements si tu y vas, vont chercher à t'avoir»*, lui avait dit Dahi, le jeune interprète qui l'aidait quand elle ne maîtrisait pas encore le hassaniya. Les avances maladroites et un peu ridicules du maître d'école l'ont amusée : il l'avait conviée à prendre le thé chez le forgeron, le lieu notoire des rendez-vous galants dans la société maure. Les plaisanteries insistantes de ceux qui voulaient lui trouver un mari l'ont irritée : un jour, elle a déclaré, exaspérée, qu'elle n'était pas une chèvre !

Cette colère indécente pour des nomades a provoqué un retrait consterné. Mais rien de tout cela ne la menaçait vraiment. C'est elle qui inquiétait. La femme du préfet qui l'hébergeait à Bir Moghrein craignait qu'elle ne séduise son mari. Et la femme de Hamdi, ce premier ami rgaybi rencontré à Belleville et qui l'avait adressée à sa famille, a demandé le divorce, persuadée que l'ethnologue était une rivale, co-épouse à Paris.

L'hospitalité, les échanges, les complicités tissées, ne sauraient abolir les incompréhensions, l'écart des regards et parfois des jugements. Celle qui est devenue Saviya a vécu avec les Rgaybat, partagé leur ordinaire, appris leur langue et leur histoire, s'est liée d'amitié, sans prétendre ni feindre ni s'identifier à eux. Elle ne dissimule ni ses doutes, ni ses difficultés, ni ses rejets parfois : le corps qui se rebelle aux manières et saveurs d'ailleurs, la pesanteur du collectif omniprésent, et surtout la révolte devant les injustices d'une société accueillante, policée, mais dure aux faibles.

Comment considérer sans émoi la détresse et l'effroi de Mintou, la toute petite mariée, hurlant au soir de ses noces ? Comment apprendre sans frémir que cet homme aux jambes terriblement arquées, peinant sous le poids d'un seau d'eau, est un esclave que l'on a estropié pour le punir d'avoir fui, en l'attachant à califourchon sur le dos d'une chamelle assoiffée dont les flancs se sont gonflés quand on l'a abreuvée ? Cela ne se faisait plus, disait-on, mais l'interdiction officielle de l'esclavage n'avait pas atteint les «broussards», et l'on bastonnait encore les fuyards...

Tout cela changera, Saviya, affirmaient les jeunes combattants du Front Polisario qui avaient décidé de l'aider, espérant qu'à son tour elle ferait connaître leur cause à l'étranger. Depuis, il y a eu la guerre, les camps de réfugiés, la fuite des nomades vers Tindouf.

Dans ces bouleversements, une vie nouvelle s'ébauche où l'esclavage est aboli, où les femmes ont droit à la parole. C'est la fin des tribus. Et puisque les Sahraouis se veulent unis, il faut oublier l'histoire des Rgaybat, qui évoque le temps des luttes et des rivalités de clan. L'histoire chemine, durement, et l'ethnologue, détentrice d'une part de la mémoire de l'autre, se souvient de ce qui fut mis en commun.

Nicole Lapierre

(1) *Les Rgaybat (1610-1934)*, t. I, *Des chameliers à la conquête d'un territoire*, t. II, *Territoire et société*, L'Harmattan, 1989.

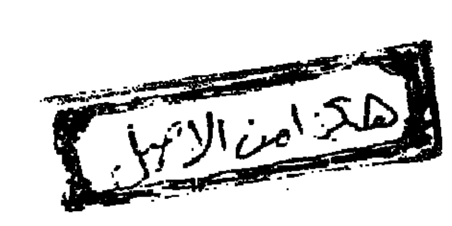
★ **Signalons aussi le récit de voyage à dos de méhari d'Odette du Puigaudeau. Chargée d'une mission d'exploration au Sahara occidental, en 1936, elle s'est passionnée pour la région du Tagant et ses habitants, des nomades qui vivent là quelques mois sédentaires (*Tagant*, Phébus, 222 p., 118 F). Voir également la biographie que Monique Vérité a consacrée à cette singulière aventurière (*Odette du Puigaudeau*, Jean Picollec, 446 p., 160 F). Sur l'histoire et la société mauritaniennes vient de paraître l'ouvrage synthétique de Christine Daure-Serfaty, *la Mauritanie* (L'Harmattan, 240 p., 130 F).**

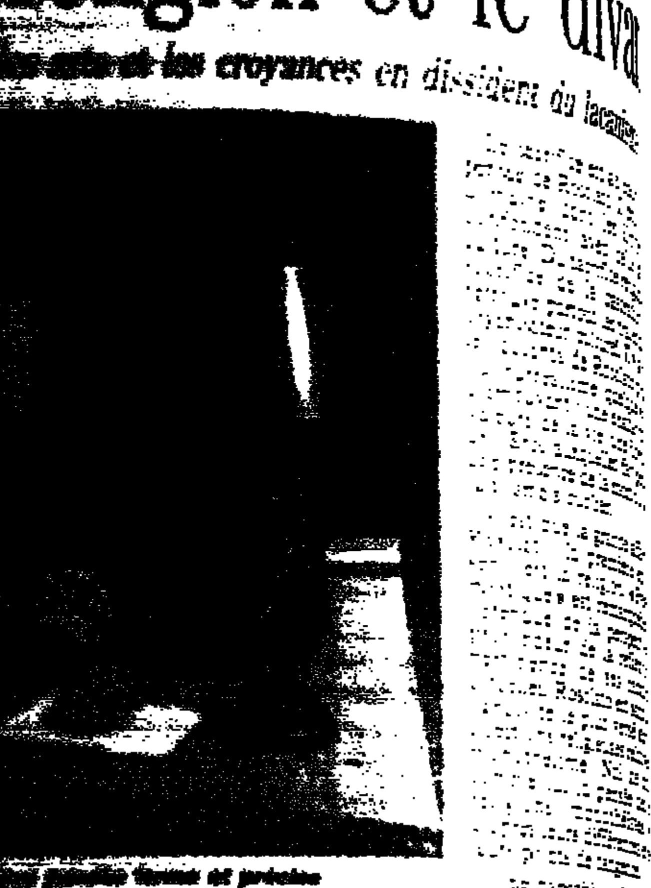
Le docteur Martin

Un métier de seigneur

UNE HISTOIRE MONDIALE DU RENSEIGNEMENT
Tome I : 1870-1939

J. Pl.





religion et le divan

désert

Le docteur Martin ou le conspirateur perpétuel

Pierre Péan retrace la vie d'une figure mystérieuse de l'extrême droite qui, de l'Action française à l'OAS, fut de tous les complots

LE MYSTÉRIEUX DOCTEUR MARTIN 1895-1969
de Pierre Péan.
Fayard, 500 p., 145 F.



Le docteur Martin et sa crinière blanche sortent enfin de l'ombre. Plus de quarante ans de complots avaient fait de ce médecin très particulier un personnage mythique, l'incarnation mystérieuse d'une extrême droite folle de nationalisme, nourrie de fantasmes, constamment en train de s'entre-dévorer.

Pierre Péan, journaliste d'investigation et «républicain pur jus», a obtenu de la fille du docteur et de son gendre Pierre de Villemarest que ses abondantes archives lui soient ouvertes. Le geste est d'autant plus élégant qu'ils partagent les convictions paternelles. Quelques notes et une postface signalent leurs points de désaccord.

Fils de bourgeois républicains, descendant chacun d'un constituant ayant voté la mort de Louis XVI, parents détestables et détestés, Henri Martin sera royaliste et s'acharnera à détruire tout ordre né de la Révolution et soutenu par la bourgeoisie petite et grande. Et, bien sûr, le marxisme. De l'Action française à l'OAS, «le Docteur» sera de toutes les conspirations, de toutes les dénonciations : les juifs, les francs-maçons, les communistes hantent les jours et les nuits qu'il passe, avec un désintéressement à la mesure de sa passion, à recueillir des renseignements, à remplir des fiches, à en tirer des synthèses, à participer à des «coups».

Il fait ses débuts dans les Camelots du roi, ces étudiants de l'Action française qui tiennent le pavé du Quartier latin et pourchassent à coups de canne leurs ennemis politiques. Des Camelots du roi sortiront la plupart des chefs de l'extrême droite. Martin, sur ordre, est chargé en 1923 d'asperger d'encre Maurice Violette, maire de Dreux, un des grands notables de la gauche. Il s'exécute, ira en prison, mais apprécie peu les consignes contradictoires, les excommunications, les hésitations de chefs qui ont plus confiance dans la puissance du verbe et l'insulte journalistique que dans l'action concertée. Il est et restera toujours légèrement en marge des groupes auxquels il apporte son concours.

Cagoulard ? Pas si simple. Henri Martin dirige certes, de fait, le service de renseignement de l'organisation révolutionnaire. Il travaille avec Eugène Deloncle, ingénieur des constructions navales, qui rêve de devenir le Mussolini français.

La Cagoule, en dépit des propos musclés de ses chefs, est un rassemblement ramifié, que le secret dont il s'entoure ne protège pas, bien au contraire, des dissensions que crée le côtoiement de personnages exaltés, ou cyniques, de royalistes ultras et de fascistes. Ce n'est pas une conspiration d'opérette. On y tue. Un Russe naturalisé, agent double ou triple, Navachine, pour prouver au maréchal Franchet d'Esperey, qui aurait imposé cette épreuve, que l'on est capable de faire couler le sang. Deux Italiens antifascistes, les frères Rosselli, sur commande de Rome.

La hantise du «grand soir»

Une hantise commune : le «grand soir», celui qu'attendraient les masses communisées pour s'emparer du pouvoir. En face, on vit dans la crainte d'un coup d'Etat des ligues fascistes ou supposées fascisantes. Le docteur et ses réseaux décèlent partout l'ennemi et ses alliés, les juifs et les francs-maçons. Martin, selon Roger Stéphane cité par Péan, *«accepte de confiance ce qu'on lui dit contre ses adversaires»*. Il croit que le cardinal Verdier, archevêque de Paris, est franc-maçon, que tel autre évêque a perdu sa serviette dans une maison close. Il reste cependant sceptique lorsque la femme – cagoularde – du docteur Alexis Carrel, armée de son intuition et d'un pendule, recherche en vain les dépôts d'armes «rouges» en banlieue. Il se veut froidement lucide, romantique qui proclame son horreur du romantisme sans jamais cesser de jouer *Hernani* (*«Ad augusta per angusta»*) ou *Ruy Blas*.

Henri Martin et une partie de l'extrême droite nourrissent à l'égard de l'Union soviétique des sentiments ambigus. Lénine a fait la révolution dont ils rêvent. Sous couvert d'internationalisme, c'est à leurs yeux – ont-ils eu tort ? – une révolution nationale russe. Elle est donc d'autant plus dangereuse, par sa puissance, pour la révolution nationaliste française qu'entend préparer la Cagoule.

Loustaunau-Lacau, chef de la conspiration militaire, le réseau Corvignolles, voudrait bien confisquer au profit d'une République coiffée par son «patron», le maréchal Pétain, une opération cagoularde, royaliste pour Martin, fascisante pour Deloncle. Camouflée en contre-coup d'Etat communiste, l'affaire échoue à l'automne 1937. Deloncle est arrêté, le docteur et sa famille se réfugient en Italie, puis regagnent la France à la déclaration de guerre. Le médecin-lieutenant Martin quitte l'hôpital de Bicêtre pour la prison. Trois mois à la Santé. Mais, lui, à l'ennemi communiste il ajoute, non le nazi, mais «le boche». D'innombrables notes sortent toujours de son cabinet, qui est en relation avec le 2e Bureau. On démêle mal les rapports entre les services «noirs» et les services officiels.

Vichy 1940 : la défaite, mais l'extrême droite, enfin, au pouvoir. Autour de Pétain, les cagoulards pullulent : le garde des sceaux, Raphaël Alibert, inspirateur de la politique antisémite, le docteur Ménétrel, médecin et confident du maréchal, le colonel Groussard, qui lui recrute une garde personnelle officieuse. D'autres sont à Londres, parmi les premiers agents de la France libre, d'autres aussi à Paris, parmi les premiers collaborateurs. Martin, lui, est toujours dans la marge, pétainiste, anti-allemand, antigaulliste. L'homme à abattre : Laval, symbole de la Troisième République et champion de la collaboration. Le 13 décembre 1940, une conspiration, pour une fois et très provisoirement réussie, où l'on chahute dans les couloirs endormis de l'hôtel du Parc, écarte le gêneur.

Le mythe de la synarchie

Survient Darlan. Catastrophe : il truffe Vichy de technocrates issus de la banque Worms : l'un d'entre eux, Pierre Pucheu, devient ministre de l'intérieur. Le docteur Martin est de ceux qui y voient la main de la synarchie, cette alliance ultrasecrète des hommes du grand capital pour prendre le pouvoir en France et dans le monde. Pierre Péan, qui considère, à l'inverse de beaucoup, qu'il s'agit d'un mythe, décrit sa naissance et son extraordinaire extension, ainsi que le rôle de Martin, qui a contribué à l'accréditer. C'est, bien entendu, un adversaire farouche de cette incarnation du grand capital. Il dénonce les synarques qu'il voit partout, comme hier les communistes. Pucheu s'en agace et embastille notre conspirateur, au demeurant toujours aussi opposé à la collaboration, à Vals-les-Bains.

Il s'y fera des amitiés inattendues. C'est à Vals que le gouvernement de Vichy a interné les notables de la Troisième République et, en général, tous les gens qui le gênent ! On pourrait croire que, jeté dans cet aquarium où s'agitent les gens qu'il a maintes fois dénoncés, le docteur Martin vivrait dans une bataille permanente. Au contraire. Coupé de ses fiches et de ses obsessions, il se retrouve l'homme qu'adore sa famille, plein de gentillesse et de dévouement. Roger Stéphane, neveu d'Hippolyte Worms, André Blumel, ancien directeur de cabinet de Léon Blum, resteront ses amis et feront tout pour le secourir dans ses mésaventures ultérieures.

Elles ne manqueront pas. Laval le garde en prison. Pendant les combats de la Libération, évadé, il devient commandant FFI, puis se lance dans son vieux combat : le PC est plus puissant qu'il ne l'a jamais été et le *«traître de Gaulle»* partage avec lui le pouvoir... Martin remobilise ses vieux réseaux d'avant-guerre. Recherché pour sa participation à la Cagoule, il n'en est pas moins en contact avec toutes les polices et les services qui pourchassent les communistes. Les notes se succèdent, et les synthèses. La lutte contre la construction européenne occupe une partie des nuits de veille du docteur : Robert Schuman est *«un agent allemand au quai d'Orsay»*.

Comment Martin ne serait-il pas des complots nés de la guerre d'Algérie ? De celui du général Cherrière et du général Chassin, «Grand O», de maints autres, avortés ou, horreur ! confisqués triomphalement en mai 1958 par les gaullistes. Il s'est allié à tous les chouans, ceux de la génération précédente, comme les anciens «Compagnons de Cadoudal», et aux nouveaux, comme Robert Martel, le «Chouan de la Mitidja», aux anciens combattants de l'Union française d'Yves Gignac, aux conspirateurs farfelus, comme le Belge Pierre Joly, à des gens dont on ne sait plus cette fois encore s'ils appartiennent aux services spéciaux ou à leur ombre portée.

Tout ce monde se retrouvera, après la tentative de putsch, dans l'OAS, même si celle-ci, divisée en factions, n'est pas uniquement formée d'hommes d'extrême droite. Le docteur fait un nouveau séjour en prison en 1960 et, à peine relâché, reprend sa dévorante activité. La fin de l'Organisation armée secrète ne l'arrête pas ; il a l'habitude des échecs : ils démontrent à ses yeux la puissance de l'adversaire et la nécessité même de le combattre.

Une dernière satisfaction : il court les barricades de mai 1968. La jeunesse contre un de Gaulle depuis si longtemps honni, la révolution antibourgeoise en marche... Il meurt le 6 juin 1969.

Les circonstances expliquent que Pierre Péan, informé par les proches du docteur Martin et ses amis – qui d'autre pourrait témoigner sur un personnage enveloppé de mystère ? – ne cache pas à son égard une certaine sympathie. Et, sur la Cagoule et la synarchie notamment, son information et ses conclusions apparaîtront sans doute un peu rapides.

Mais son récit d'une sorte de grand jeu constamment repris par un adolescent perpétuel éclaire non seulement un personnage fascinant et mal connu, mais une extrême droite différente de celle, populiste et démagogique, d'aujourd'hui. Une pléiade de chefs entendaient conquérir le pouvoir à la tête de féodalités peu nombreuses, en s'appuyant sur l'existence, réelle ou présumée, d'un complot marxiste. Le docteur Martin lui a rendu le service d'entretenir, par son goût presque maniaque du renseignement, une image de l'adversaire suffisamment redoutable pour susciter tous les engagements et justifier aussi toutes les méthodes.

Jean Planchais

Un métier de seigneur

UNE HISTOIRE MONDIALE DU RENSEIGNEMENT
Tome I : 1870-1938
de Roger Faligot et Rémi Kauffer.
Robert Laffont, 572 p., 149 F.

Roger Faligot et Rémi Kauffer ont entassé, sur la planète crépusculaire du renseignement, où ils ne cessent de creuser leurs galeries, d'imposantes archives. Ils en déversent ici une partie. En vrac, ou presque. Un capharnaüm. Mais un capharnaüm rempli d'aventuriers farfelus, d'officiers à particule et à moustaches, de chercheurs minutieux, d'agents doubles ou triples. Contrairement à la légende, exception faite d'une Mata Hari très surfaite et d'une Marthe Richard fière de son patriotisme horizontal, on y trouve assez peu de femmes fatales.

Les services de renseignements ont, de tous temps, joué dans la vie des nations un rôle qui dépassait souvent les limites de leur domaine. L'affaire Dreyfus en est un parfait exemple. Les services japonais ou soviétiques ont largement orienté la politique extérieure, mais aussi la politique intérieure de leur pays.

Selon un axiome allemand d'avant l'autre guerre, le renseignement est *«un métier de seigneur»*. Il exige, en fait, soit un cynisme foncier, soit des convictions patriotiques ou idéologiques extrêmement fortes. Ou les deux à la fois. Seuls les Etats-Unis ont estimé, jadis, qu'il était immoral de *«regarder par-dessus l'épaule du voisin»*. Ils ont changé d'opinion depuis lors...

Mais, en 1938, qui, en principe, marque la limite du premier tome, si le FBI, chargé du contre-espionnage et en général des crimes fédéraux, existait depuis longtemps, ni la CIA ni l'OSS, qui la précéda, n'avaient vu le jour. On estimait encore, au secrétariat d'Etat, indigne de gens bien élevés de «regarder par-dessus l'épaule du voisin». Aujourd'hui, apparemment, si l'on en juge, cette année, par l'affaire du Salon du Bourget (1), Washington réserve cette indignité à ceux qui regardent par-dessus la sienne.

Les deux auteurs n'apportent, sur le cas de Jean Moulin qu'ils abordent par un biais chronologique, aucun élément nouveau. Ou plutôt, ils se rallient à la thèse de Daniel Cordier, ancien secrétaire du coordinateur de la Résistance : Moulin a eu avec les services de renseignements soviétiques en France des contacts qu'il a aussitôt signalés à Londres. Ils n'ont pas découvert l'existence d'Edouard Pfeiffer, *«le sixième homme du réseau Philby»*, mais ils éclairent un peu la personnalité de cet ancien d'Oxford et de Heidelberg, avocat à Paris, recruté par les Anglais qui l'infiltrèrent au Deuxième Bureau, secrétaire général du Parti radical et éminence grise d'Edouard Daladier. Pfeiffer fut-il un agent soviétique de très haut niveau ? L'écheveau demeure fort embrouillé.

La bonne centaine de récits et de fiches que proposent Faligot et Kauffer sont ainsi parfois voilés de brumes volontaires ou involontaires, semés d'allusions perdues, bourrés de précisions étonnantes et d'imprécisions qui le sont moins. Ils relèvent plus du collectionneur que de l'historien, mais les historiens de métier n'aiment guère se risquer, même sur la pointe des pieds, dans un monde où les témoignages sont réticents et les archives suspectes.

J. Pl.

(1) Un mois et demi avant le Salon aéronautique du Bourget, des entreprises aéronautiques américaines ont fait état de documents impliquant les services secrets français dans des actes d'espionnage industriel aux Etat-Unis (*le Monde* du 28 avril et du 4 juin).



SOCIÉTÉS

par Georges Balandier

Le fade et l'arbitraire

ÉLOGE DE L'ARBITRAIRE
d'Henri-Pierre Jeudy.
PUF, 186 p., 145 F.

ÉLOGE DE LA FADEUR
A partir de la pensée et de l'esthétique de la Chine
de François Jullien.
Livre de poche, « Biblio-Essais », 160 p., 35 F.

LE temps de la vacance – des vacances – est celui où l'on se met à distance. Celui des ruptures avec les lieux où la vie quotidienne impose ses contraintes, où l'habitude façonne les conduites, où les mêmes visages et les mêmes choses s'inscrivent dans des « paysages » trop connus. Il importe alors d'accéder à ce que le cours ordinaire de la vie ne procure pas : être ailleurs, plus libre, disponible pour d'autres jouissances et d'autres curiosités.

Ce qui compte, c'est le changement, même avec un entourage de familiers, même en ayant simplement substitué de nouvelles illusions à celles qui furent provisoirement écartées. L'inattendu, la rencontre, l'excès doivent venir meubler la scène des jours ainsi libérés. Mais le doute reparaît par moments, dans les creux de cette recherche tant désirée, dans l'attente insatisfaite. Il fait naître le sentiment d'avoir été pris au piège des conventions et de l'arbitraire comme toujours, bien qu'il soit camouflé ; et de ne pas avoir su transfigurer la fadeur.

Deux éloges, parus conjointement grâce au hasard d'une publication et d'une reprise en poche (1), permettent d'explorer avec deux bons guides les domaines où l'arbitraire et la fadeur se manifestent. Le parcours peut déconcerter, le commentaire soutient constamment l'intérêt et malmène les certitudes.

HENRI-PIERRE JEUDY, sociologue, lève les masques, révèle les ruses, montre comment l'arbitraire se situe au cœur même du fonctionnement des actes les plus quotidiens et de la pensée. L'entrée se fait en dévoilant *« le jeu avec les normes »*. Par une illustration opportune, alors que la transhumance vacancière encombre les routes : la conduite automobile. La voiture est un espace privé, en mouvement dans un espace public ; celui-ci définit les limites à l'intérieur desquelles sont imposées les conventions, des règles de sauvegarde commune ; celui-là relève de l'appréciation personnelle.

Le conducteur se soumet rarement au strict respect des contraintes, il a sa propre évaluation des risques, il affirme que le danger vient des autres, il met du jeu dans sa relation aux commandements du code de la circulation. D'une certaine façon, il *« fait SA loi en simulant de respecter la Loi »*. Ce qui est en cause, c'est le *« bien-fondé des limites et des interdits »* – leur arbitraire ; afin de légitimer ses actes, de les déculpabiliser, le contrevenant recourt à un arbitraire différent, le sien.

Dans d'autres illustrations, banales au premier regard, Henri-Pierre Jeudy s'attache à faire saisir en sa diversité le travail de l'arbitraire. Les murs des villes portent ces inscriptions sans signification apparente que sont les tags ; les non-initiés n'y reconnaissent qu'une salissure. Les « tagueurs » font de ces signatures le moyen d'une communication, d'une définition identitaire, d'une affiliation. C'est l'occasion d'illustrer l'arbitraire du signe, de montrer comment du sens en résulte et comment du lien social en procède.

L'exemple de la cuisine actuelle permet d'illustrer la difficulté à différencier le vrai du faux, la chose réelle de sa contrefaçon. Le plat cuisiné a *« un côté authentique »*, il comporte pourtant une part d'arbitraire caché : ce qui est la recette de son inventeur ; le *« pastiche culinaire »* joue sur l'apparence, il offre de la *« nourriture en trompe-l'œil »*, il répand la *« dégustation du simulacre »* : son arbitraire est tout entier dans la simulation, dans ce qui contrarie la reconnaissance de la supercherie.



Enfin, dernière illustration empruntée à la vie quotidienne, celle de l'événement dont les médias informent. C'est la conjugaison des arbitraires qui lui donne du sens : lorsqu'il est construit, constitué, avant sa diffusion, lorsqu'il est reçu et livré aux interprétations possibles sans lesquelles nul ne se sentirait concerné. Tout un jeu, à partir duquel est considérée l'économie de la croyance et de la certitude.

Henri-Pierre Jeudy conduit son exploration en d'autres domaines, y compris celui où la passion impose son exclusivité, met en œuvre un *« arbitraire radical »*, sans alternative. Son ambition le conduit cependant sur deux terrains principaux, l'un politique, l'autre théorique. Il est aisé de démontrer que le despotisme et le totalitarisme *« incarnent l'arbitraire du pouvoir »* ; il y a davantage de risques à vouloir débusquer l'arbitraire au sein même du pouvoir démocratique.

Tout en reconnaissant que la démocratie reste le seul régime qui offre des recours contre certains de ses effets préjudiciables, et qui incite, même par *« incantation »*, à *« conquérir »* l'équité. La critique est limitée, indicative plus que démonstrative ; elle désigne l'arbitraire masqué par la représentation, la décision justifiée alors que la complexité des situations fait place à l'arbitraire des choix, l'éthique valorisée afin d'établir le bien-fondé de certaines décisions.

L'arbitraire peut se voir soit comme un mal à combattre, soit comme un moyen de contribuer à *« la naissance des possibles »*. C'est le second parti qui est pris. En lui reconnaissant une fonction critique, et une capacité créatrice. L'arbitraire aide à détruire ce qui s'impose par *« une cohérence trop évidente »*, il constitue *« le premier moment d'une négation des préjugés, des codes ou des normes »*.

Il doit servir à bousculer une trop forte inclination actuelle à accepter l'équivalence des idées, ou *« l'ordre rassurant des certitudes »*. Il le fait de l'intérieur même de la *« négation critique »*. Mais, l'éloge de l'arbitraire produit par Henri-Pierre Jeudy ne va ni sans provocation ni sans ambiguïté. Lucien Sfez, dans sa préface, le suggère en écrivant que le lecteur se sentira peut-être laissé sur sa faim : *« C'est-à-dire privé de fins »*.

PEUT-ON se dépayser en accédant à une civilisation qui exalte la fadeur dans la pensée et les œuvres de la tradition ? François Jullien en donne la preuve par la Chine des grandes époques passées, en rappelant que Roland Barthes sut faire cette découverte : *« La Chine est pâle. »* La démonstration en forme d'éloge, de la façon la plus inattendue, s'ouvre là où s'achève la défense de l'arbitraire : la fadeur, en tant que *« valeur du neutre »* est *« au départ de tous les possibles »*. Et, dans les deux cas, il y a paradoxe à louer ce qui va à l'encontre du jugement le plus immédiat : l'arbitraire plutôt que la règle, l'insipidité plutôt que la saveur. François Jullien, sinologue, philosophe, nous guide avec l'appui de textes et d'illustrations jusqu'à ce point où il devient possible d'*« accéder au fond indifférencié des choses »*.

Les conceptions chinoises, dès l'Antiquité, n'attribuent à la fadeur ni versant théorique ni versant mystique ; elle est concrète, elle relève du sensible : le peintre *« peut l'évoquer en un paysage »* où la sobriété en éléments figurés et le fondu des formes traitées à l'encre diluée révèlent *« un monde délivré de toute insistance »*. La fadeur est reconnue comme la qualité par excellence, celle du *« centre »*. Elle est ce par quoi les divers aspects du réel s'ouvrent l'un à l'autre, ce qui permet de *« savourer les opposés »*, de refuser la limitation par ce qui est déjà actualisé. Le sage trouve par elle la voie de son détachement, sans qu'il en résulte une privation, mais au contraire une ouverture *« à ce qui advient spontanément »*.

La fadeur a une valeur positive générale. Elle définit l'individu qui possède *« également toutes les aptitudes »* et pourra *« faire preuve de la qualité requise »* ; elle garantit *l'« authenticité »* des rapports avec autrui ; elle prépare en politique à tous les possibles, à *« faire face – dans la sérénité – à l'urgence des temps »*. C'est par elle que la tradition esthétique des Chinois est fécondée.

Tous les arts ont bénéficié de cette intuition ; ils ont rendu plus *« sensible »* l'insipidité fondamentale, parce qu'ils devaient la révéler : *« A travers le son, le poème, la peinture, la fadeur devient expérience. »* Telle est la leçon déconcertante délivrée par ce détour ; elle peut être mieux et utilement reçue lorsque la vacance nous restitue de la disponibilité.

(1) Sur *l'Eloge de la fadeur*, voir l'article de Roger-Pol Droit dans « Le Monde des livres » du 14 février 1992.

Naissance de l'opinion

A partir de 1750, l'émergence d'une nouvelle culture politique détruit les fondements de l'absolutisme : au secret du roi, s'oppose désormais le débat ouvert

AU TRIBUNAL DE L'OPINION
Essais sur l'imaginaire politique au XVIIIe siècle
de Keith Michael Baker.
Traduit de l'anglais par Louis Evrard.
Payot, « Bibliothèque historique » 321 p., 195 F.

Keith Baker, professeur à Stanford et auteur d'un ouvrage majeur sur Condorcet (1), est l'un des meilleurs historiens de la France des Lumières. Une idée fondamentale sous-tend les six essais aujourd'hui traduits et rassemblés dans son livre sous le titre *Au tribunal de l'opinion* : c'est dans la décennie 1750 que commence la crise de l'absolutisme qui, trente ans plus tard, emportera la monarchie. La querelle entre les parlements et l'archevêque de Paris à propos du refus des sacrements aux jansénistes alimente une discussion publique qui déborde la sphère du pouvoir et démontre l'impuissance du roi à imposer silence aux deux partis affrontés.

De nombreux contemporains notent alors l'émergence d'une nouvelle culture politique qui détruit les fondements mêmes de la politique absolutiste ; au secret du roi, elle oppose le débat ouvert ; aux modalités traditionnelles de la représentation et du conseil, la multiplication des prises de parole ; à *« l'autorité suprême de la personne publique du roi »*, la *« personne souveraine du public »*.

Pour Keith Baker, deux traits essentiels caractérisent cette mutation. Le premier est la construction de l' *« opinion publique »* comme un tribunal, *le* tribunal devant lequel les causes politiques doivent être plaidées – et tranchées. Ce qui l'intéresse n'est donc pas la réalité sociale des lieux où se forment l'opinion, du salon au club, du café à la place publique, mais les définitions politiques de la catégorie. Celle qui s'impose dans la seconde moitié du siècle construit l'« opinion publique » comme une *« entité rationnelle, universelle, impersonnelle et unitaire »*.

Elle répond ainsi à une double préoccupation : transférer au public, et à ceux qui en énoncent les jugements – entendez les hommes de lettres et les philosophes –, l'autorité qui était celle du monarque absolu, mais aussi éviter à la France les passions et les déchirements que les luttes partisanes sans arbitre ni juge infligent à l'Angleterre.

Devant le tribunal de l'opinion – c'est là un second trait – toutes les parties doivent comparaître, y compris le roi. De là les entreprises concurrentes qui visent à fonder sur la référence à l'histoire du royaume les droits et les prérogatives de chacun des protagonistes engagés dans la lutte politique. Pour tous les camps, la démarche est identique : constituer de grandes collections de manuscrits, faire composer des compilations et des mémoires, élaborer un récit capable d'imposer une représentation du passé national favorable à ses intérêts.

Trois discours concurrents

Pour les parlementaires, l'avocat Le Paige étaye avec les « monuments » rassemblés dans les bibliothèques des présidents de Cotte et Durey de Meinières la thèse selon laquelle le Parlement de Paris, héritier des plus anciennes institutions franques, participe pleinement à l'exercice de la puissance souveraine et ne peut être privé du droit de vérifier et d'enregistrer (donc de refuser d'enregistrer) les édits royaux. De son côté, Jacob Nicolas Moreau (auquel Keith Baker consacre tout un chapitre) défend inlassablement la nécessité où se trouve le roi de répondre publiquement à la contestation parlementaire en mobilisant un semblable arsenal historique et idéologique. Moreau fait rassembler deux grandes collections d'archives. La première, en réunissant les lois, arrêts et règlements *« qui constituent le gouvernement français »*, devait permettre de dénoncer les fausses prétentions et les vrais abus des parlements. La seconde, en exploitant les matériaux historiques conservés dans les archives des tribunaux, des villes, des monastères, des seigneuries, etc., avait pour but d'établir et fixer le corps complet du droit public français, protégé ainsi *« et des vicissitudes que produit l'arbitraire, et des altérations qu'amènent insensiblement les systèmes des partis »*.

Si la réussite archivistique de Moreau est indéniable, il a moins de succès avec son argumentation politique qui affirme que *« le pouvoir doit être un et absolu »*. La doctrine traditionnelle de la monarchie, même appuyée sur l'histoire, pesait peu face aux nouveaux discours politiques. Pour Keith Baker, ceux-ci résultent de la séparation des divers éléments qui définissaient auparavant l'autorité monarchique. Il identifie ainsi trois discours concurrents, fondés chacun sur une des catégories qui qualifiait la souveraineté royale.

Le discours de la justice, qui est celui des cours souveraines, oppose au *« despotisme royal »* le droit de représentation des ordres, des états et des corps, le pouvoir législatif des magistrats et la nécessaire *« publicité »* de l'administration. Le discours de la raison, tenu par les physiocrates et les administrateurs éclairés, mobilise les catégories de l'utilité et de l'intérêt et propose un programme de réforme de la monarchie qui lie représentation et propriété et qui soumet la décision politique à l'évidence rationnelle. Le discours de la volonté, appuyé sur la théorie du contrat social, localise l'autorité suprême dans la souveraineté de la nation, identifiée à la volonté générale et considérée comme devant imposer ses décrets au pouvoir exécutif, quelle que soit sa forme, même monarchique.

C'est à partir de cette typologie des discours politiques que Keith Baker mène l'analyse minutieuse d'un certain nombre d'œuvres connues ou moins connues ; pour le discours de la justice, les *Remontrances* rédigées par Malesherbes au nom de la Cour des aides en 1775 ; pour le discours de la raison, le *Mémoire sur les municipalités* demandé à Dupont de Nemours par Turgot, alors contrôleur général des finances ; pour le discours de la volonté, les *Droits et devoirs du citoyen*, un texte étonnant écrit par Mably en 1758 qui imagine le scénario d'une possible révolution, ou le *Catéchisme du citoyen* de l'avocat bordelais Guillaume-Joseph Saige qui tente de concilier, en 1775, la théorie de la volonté générale et la représentation de celle-ci par les Etats généraux.

Keith Baker défend, comme François Furet, l'idée selon laquelle le temps est venu pour les historiens de la Révolution et de ses origines de *« redécouvrir l'analyse du politique comme tel »*. Pour lui, cela signifie qu'il n'est pas de réalités sociales ou d'intérêts sociaux indépendants des discours qui les constituent. Il dénie donc toute pertinence à la distinction entre pratiques discursives et pratiques non discursives et considère que toute transformation politique est, *« pour l'essentiel »*, une transformation linguistique.

L'inéluctabilité de la Terreur

Cette position, qui emprunte beaucoup au « linguistic turn » tel qu'on le pratique aux Etats-Unis, peut être discutée. D'une part, on doit constater que la construction des intérêts par les discours est elle-même socialement déterminée, différemment bornée par les ressources dont disposent ceux qui l'effectuent. Elle renvoie donc, nécessairement, aux positions et aux propriétés sociales « objectives » des producteurs des discours. D'autre part, il est dangereux de tenir pour identiques la logique à l'œuvre dans les pratiques discursives et celles qui gouvernent d'autres régimes de pratique. La rationalité du discours n'est qu'une rationalité parmi d'autres ; elle ne commande ni les improvisations réglées du sens pratique, ni les effets obligés des dispositifs institutionnels.

Toutefois, Keith Baker refuse les propositions les plus radicales du « linguistic turn ». Il n'accepte pas l'idée selon laquelle le sens d'un discours serait produit par le seul fonctionnement automatique et impersonnel du langage, en dehors de toute intervention de l'auteur ou du lecteur. Pour lui, si le *« jeu de la possibilité discursive ne saurait être infini en tout contexte linguistique donné »*, *« il est toujours ouvert aux acteurs individuels et collectifs »*.

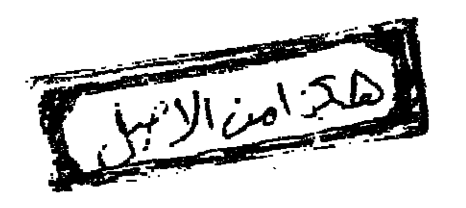
C'est pourquoi il porte l'attention sur l'invention conceptuelle qui déplace les contraintes partagées ainsi que sur les significations multiples, mobiles, parfois contradictoires, qui investissent à différents moments ou dans différents milieux les mêmes textes.

On regrettera que ce livre, fort bien traduit, ne donne qu'une idée partielle du travail et de la réflexion de Keith Baker. Dans sa version anglaise, *Inventing the French Revolution*, publiée par Cambridge University Press, il comprend trois essais supplémentaires consacrés au langage politique de la Révolution où Baker développe une thèse essentielle : en choisissant très tôt, dès l'automne 89, le discours de la souveraineté nationale et de la volonté générale et non celui de la représentation des intérêts, la Révolution inscrit en son origine même l'inéluctabilité de la Terreur. La thèse est provocante, donc discutable. Il est fort dommage que, craignant sans doute une lassitude à l'égard des ouvrages qui portent en titre les mots « Révolution française », l'éditeur français de Keith Baker en ait privé les lecteurs (2).

Roger Chartier

(1) Keith Michael Baker, *Condorcet : From Natural Philosophy to Social Mathematics*, Chicago, University of Chicago Press, 1975 ; en français : *Condorcet : raison et politique*, éd. Hermann, 1988.

(2) Espérons que cette lassitude redoutée ne nuira pas aux derniers fascicules publiés de cette belle entreprise qu'est l'*Atlas de la Révolution française* publié sous la direction de Serge Bonin et Claude Langlois par les Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales ; d'une part, *les Sociétés politiques*, dû à Jean Boutier et Philippe Boutry, magnifique enquête sur l'acculturation politique et l'invention de la sociabilité démocratique, qui se révèle irréductible aux formules à la Cochin : d'autre part *Médecin et santé*, où vingt-huit collaborateurs rassemblés par Jean-Pierre Goubert et Roselyne Rey explorent de manière très neuve les liens multiples entre médecine et politique.



SPORTS



CYCLISME : la seizième étape du Tour de France

Le Polonais qui déplace les montagnes

Au terme de la seizième étape, le 21 juillet, entre Andorre et Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées), le Polonais Zenon Jaskula, parti dans les dix derniers kilomètres avec le Suisse Tony Rominger et l'Espagnol Miguel Indurain, les a devancés au sprint. Troisième au classement général, le Polonais talonne désormais le Colombien Alvaro Mejia, qui s'est laissé décrocher par ce trio : 14 secondes séparent les deux hommes. C'est la première fois qu'un Polonais remporte une victoire dans le Tour de France.

SAINT-LARY-SOULAN

de notre envoyée spéciale

Cueillies sur la ligne d'arrivée, les déclarations des coureurs sont souvent banales, pâlichonnes, faible reflet de l'âpreté d'une bagarre, de la beauté d'une course. Mais que dire de plus que la joie simple lorsqu'on a triomphé? *«Je rêvais de gagner une étape du Tour de France et mon vœu se réalise,* s'est exclamé Zenon Jaskula à Saint-Lary-Soulan. *Bien sûr, je suis troisième au classement général, mais qui s'en souviendra dans deux ans? Maintenant, on retiendra mon nom.»* Il est au comble du bonheur. Zenon Jaskula est le premier Polonais à remporter une étape du Tour de France. Il a trente et un ans. A l'âge où certains coureurs raccrochent, le voilà promu au rang de jeune premier. Dans l'enthousiasme, et si l'on voulait bien ignorer sa «vieillesse», on dirait qu'il pourrait être l'un des successeurs promis de Miguel Indurain... de deux ans son cadet. Jaskula est un gamin dans le cyclisme professionnel. Resté trop longtemps amateur, comme bon nombre de ressortissants de l'Est, il ne vit de son sport que depuis 1989. Cette année-là, les Italiens voient en lui un co-équipier idéal. Il a toutes les qualités pour soutenir les champions. Timide, réservé et puissant, c'est un spécialiste du contre-la-montre. Il a été vice-champion olympique du 100 kilomètres par équipes dans cette spécialité, à Séoul, en 1988. En juin dernier, lors du contre-la-montre du Tour de Suisse, il file si vite que quarante-trois coureurs se retrouvent hors délais et sont éliminés. Ils sont repêchés par des commissaires interloqués. C'est aussi un solide montagnard. Il contribue, dans les sommets, à la victoire de Chiccioli au Tour d'Italie en 1991.

En attendant de rentrer en Pologne, où il veut ouvrir un magasin de sports à Poznan, Jaskula met de côté les primes qu'il récolte de la victoire des autres. Au début de la saison pourtant, son équipe GB-MG lui propose de devenir un «gagnant», un capitaine. Il sera l'un des deux atouts de la formation italienne pour la Grande Boucle : *«Il y avait Mario Cipollini pour la première partie, sur le plat, et moi dans les contre-la-montre et dans la montagne»*, explique-t-il. Pour lui, la montagne est un mystère qu'il a percé : *«Il y a si peu de côtes dans mon pays. Quand je regardais le Tour à la télévision, je me demandais comment les coureurs pouvaient grimper aussi vite. J'ai travaillé dur.»*

Après la victoire de son équipe dans le contre-la-montre par équipes entre Dinard et Vannes, le 7 juillet, qui avait rapporté le maillot jaune à Mario Cipollini, il est donc venu chercher sa victoire sur les cols pyrénéens.

Venu sans crier gare : Jaskula, c'est un chat. Il en possède la grâce féline, la fausse nonchalance, son œil bleu toujours aux aguets. Pendant deux semaines, il est resté tapi dans le peloton, jamais bien loin des premiers. Une septième place dans le contre-la-montre de Madine, une cinquième en haut des Alpes à Serre-Chevalier, une quatrième à Isola 2000. Sans coup d'éclat, l'ensemble de ces coups de pattes l'ont amené à la troisième place du classement général derrière Miguel Indurain et Alvaro Mejia. Comme le Colombien (*le Monde* daté 11-12 juillet), le Polonais est venu semer le désordre parmi les prétendants au podium.

Mercredi encore, il était passé entre les gouttes de la bagarre attendue. On connaissait l'appétit de Rominger, quatrième au classement général. On surveillait Miguel Indurain, défendant son maillot jaune et Alvaro Mejia sa place de dauphin. Pendant près de sept heures, il ne s'était rien passé, ou presque. Le peloton groupé gravissait les cols, n'abandonnant que peu de coureurs en cours de route. Aux avant-postes, on devinait la tâche jaune d'Indurain et les pois rouges de Rominger, le casque bleu de Mejia. Ils avaient des regards de travers, ils se surveillaient. Jaskula, on ne le voyait point.

Au fur et à mesure des ascensions, l'espoir des bagarres promises en haut des Pyrénées s'était étiolé. L'ennui venait, la déception guettait. Un coup de reins, un coup de pédale un peu plus fort que les autres, et Rominger a fusé comme un petit lutin. Indurain l'a suivi. Mejia, chancelant, était décroché : Rominger a rêvé de la deuxième place au classement général. Et puis, Zenon Jaskula est venu d'on ne sait où, du bout du monde peut-être. Il a rejoint les deux hommes et les a «grillés» sur le fil. Le Polonais y avait toujours cru, à *cette victoire. Il l'avait priée. Zenon* Jaskula est un fervent catholique. Ses proches disent de lui qu'il est mystique, que sa foi pourrait déplacer les montagnes. Sous son maillot, il porte un chapelet de plastique mauve offert par le pape, son compatriote, en 1987, lors d'une audience privée au Vatican accordée à l'équipe nationale polonaise. Le coureur le porte seulement dans les étapes difficiles, dans la montagne. Superstitieux? *«Je ne le mets jamais pour gagner,* dit-il, *seulement pour ne pas chuter.»*

BÉNÉDICTE MATHIEU

Les classements

SEIZIÈME ÉTAPE
Andorre-Saint-Lary-Soulan
(230,5 kilomètres)

1. Z. Jaskula (Pol.), 7 h 21 min 1 s; 2. T. Rominger (Sui.), même temps; 3. M. Indurain (Esp.), à 3 s; 4. S. Roche (Irl.), à 25 s; 5. R. Millar (GB), à 1 min 6 s; 6. A. Hampsten (EU), à 1 min 8 s; 7. A. Mejia (Col.), même temps; 8. R. Virenque (Fra.); 9. J. Unzaga (Esp.); 10. C. Chiappucci (Ita.), tous les trois à 1 min 35 s...

Classement général : 1. M. Indurain (Esp.), 79 h 11 min 12 s; 2. A. Mejia (Col.), à 4 min 28 s; 3. Z. Yaskula (Pol.), à 4 min 42 s; 4. T. Rominger (Sui.), à 5 min 41 s.

□ **ATHLÉTISME : Marie-José Pérec blessée ne participera pas aux championnats de France.** – Victime d'une contracture à la cuisse gauche à l'issue de la 18e édition du Grand prix Mobil-Nikaïa à Nice, mercredi 21 juillet, Marie-José Perec ne participera pas au championnat de France le week-end prochain. Après avoir fourni un violent effort lors du départ du 100 mètres, qu'elle a cependant remporté (11 sec. 12/100), la Guadeloupéenne a ressenti une gène qui s'est vite transformée en douleur, l'obligeant ainsi à se reposer avant les championnats du monde qui ont lieu en août à Stuttgart.

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres au palais de l'Elysée le mercredi 21 juillet 1993. A l'issue du conseil, le service de presse du premier ministre a diffusé un communiqué dont nous publions les principaux extraits :

- **Urbanisme et construction** *(Lire page 7.)*
- **Le bilan de la session parlementaire** *(Lire page 6.)*
- **La Bibliothèque de France et la Bibliothèque nationale.** *(Lire page 10.)*
- **La situation financière des collectivités locales d'outre-mer**

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer a présenté une communication sur la situation financière des collectivités locales d'outre-mer.

La situation financière de nombreuses collectivités d'outre-mer, notamment des régions, s'est fortement dégradée au cours des dernières années.

Ces difficultés s'expliquent par la croissance excessive des dépenses qui n'a pu être accompagnée d'une évolution équivalente des ressources. Un endettement trop important en résulte. Dans trop de cas, les règles fondamentales de gestion budgétaire et comptable ne sont pas appliquées.

Il revient aux collectivités elles-mêmes d'adopter et de mettre en œuvre les mesures de redressement qui s'imposent. Pour sa part, l'Etat apportera son appui aux efforts qu'elles réaliseront. Les mesures suivantes ont en conséquence été approuvées.

1. Le gouvernement proposera au Parlement d'autoriser les régions d'outre-mer à porter de 1 % à 2,5 % le taux du droit additionnel à l'octroi de mer qu'elles perçoivent, sans accroître l'écart d'imposition entre les produits importés et les produits locaux. Il proposera également de les autoriser à affecter pendant dix ans jusqu'à 50 % de leur part du produit de la taxe spéciale de consommation à la résorption de leur déficit, plutôt qu'à des dépenses d'investissement comme c'est aujourd'hui la règle.

L'opportunité de créer de nouvelles recettes fiscales au profit de ces régions sera examinée.

2. – Seule la conclusion de protocoles d'accord entre les régions et leurs prêteurs peut permettre aux régions d'obtenir par emprunt les ressources nécessaires à la résorption d'une partie de leur déficit à la condition qu'elles s'engagent à dégager les moyens nécessaires au remboursement de ces emprunts. Dans ce cadre, les régions pourront aussi disposer chaque année d'un volume de prêts suffisant pour financer un programme minimum d'investissements.

Dans chaque région et à l'initiative du préfet, un comité de suivi des finances régionales réunissant des représentants de la région et des représentants des prêteurs sera mis en place. Il étudiera les conditions de financement des investissements de la collectivité et suivra l'exécution du protocole qui aura pu être conclu.

3. – Pour éviter les gaspillages et les dépenses excessives, l'Etat veillera à la stricte application du code des marchés publics et apportera aux collectivités l'assistance technique dont elles peuvent avoir besoin.

JOURNAL OFFICIEL

Publié au *Journal officiel* du 22 juillet 1993

UN DÉCRET

– n° 93-930 du 21 juillet 1993 pris pour l'application de la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 de privatisation.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

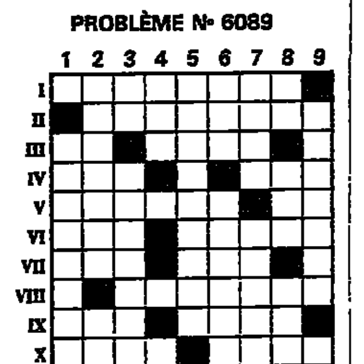
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6089



HORIZONTALEMENT

I. A chacun son tour. – II. Une qui n'hésite pas à remettre les gens à leur place. – III. Symbole. Provoquait des courants d'air. – IV. Est à croquer. Tranche dans le temps. – V. Ouvrage obscur. Article. – VI. Etendue sur le pré. Trait de la conversation. – VII. La chose d'Auguste. Sur le green. – VIII. *A l'habitude de poser* des ventouses. – IX. Source de lumière. Unité de puisage. – X. Moulure. Possessif. – XI. Rend moins fort. But de caravanes.

VERTICALEMENT

1. Chute retentissante. 2. Petite galette. Gros, il est toujours bien accueilli. – 3. Eau. Sûrement bien accueilli. – 4. Ornement. Préposition. – 5. Se déplacent au ralenti. – 6. Prénom inversé. Jalonnaient d'anciens chemins. – 7. Refroidie. Voyageais sans bagages. – 8. D'un auxiliaire. Propriété *in indivis*. Poussée de fièvre. – 9. Dans les courants d'air. Renouveau astral.

Solution du problème n° 6088

Horizontalement

I. Trotteuse. – II. Rosière. – III. El. Grelot. – IV. Me. En. Et. – V. Asie. Il. – VI. Lot. Sotte. – VII. Entassées. – VIII. Etuis. – IX. Eon. RN. On. – X. Nattées. – XI. Tsé. Sûr.

Verticalement

1. Tremblement. – 2. Rôle. On. OAS. – 3. Os. Attente. – 4. Tiges. At. – 5. Ternissures. – 6. Ere. Eosine. – 7. Uélé. Tes. SS. – 8. Otite. – 9. Est. Lésiner.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Mariages

M. et Mme Pierre BENET,
Le colonel (ER) Albert HENRY,
La comtesse Thibaut de LAMBERTYE,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Véronique
et
Régis.

La cérémonie aura lieu le samedi 24 juillet 1993, à 15 heures, en l'église Saint-Jean de Bosc-le-Hard (Seine-Maritime).

Décès

– Pierre Bergé,
président,
Christine Rouzioux,
Frédéric Edelmann, Christophe Girard,
vice-présidents,
Jean-François Chambon,
directeur médical,
Toute l'équipe,
Et tous les membres d'ARCAT-sida (Association de recherche, de communication et d'action pour le traitement du sida),
ont la grande tristesse de faire part de la disparition du

docteur Denis BUCQUET,
membre du comité scientifique d'ARCAT-sida,

le samedi 17 juillet 1993.

Ils s'associent au chagrin de sa famille et de ses amis.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 23 juillet, à 10 h 30, à Paris, en l'église Saint-Eustache.

Le docteur Denis Bucquet avait largement contribué à doter l'Association des outils d'analyse indispensables à la lutte contre l'épidémie.

ARCAT-sida,
57, rue Saint-Louis-en-l'Ile,
75004 Paris.

– La direction des Musées de France a la tristesse de faire part du décès de

M. Louis CAROLUS-BARRÉ,
conservateur en chef honoraire
des bibliothèques et archives
des Musées nationaux,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le dimanche 18 juillet 1993, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, et s'associe à la douleur de sa famille.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Raphaël DREYFUS,
professeur agrégé honoraire,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
ancien membre
de l'Ecole française d'Athènes,

survenu le 6 juillet 1993, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

– Les familles Faure, Guion et Auffray,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa soixante-troisième année, de

M. Albert FAURE,

survenu à Royan (Charente-Maritime), le 7 juillet 1993.

– Guita Elahi
a la très grande douleur d'annoncer le décès de sa tante bien-aimée,

Malek Jan NEMATI-ELAHI,
connue sous le nom d'Azrat-E Cheikh,

survenu à Paris le 15 juillet 1993.

Par ses qualités exceptionnelles, elle fut le soleil de sa vie.

Sa pensée rayonnera pour toujours dans le cœur de ses proches.

2, villa Michel-Ange,
75016 Paris.

Remerciements

– Monique Frénaud,
Sa famille,
Et ses amis,
dans l'impossibilité de répondre à tous ceux qui, par leur présence, leurs messages ou leurs envois de fleurs, se sont associés à leur peine lors de la mort de

André FRÉNAUD,

les remercient ici de tout cœur.

– Liliane, Marc, Serge Travert,
Et toute la famille,
très sensibles aux marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de

André TRAVERT,

expriment leurs sincères remerciements à tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Anniversaires

– Il y a deux ans, le 21 juillet 1991, disparaissait

Claude Danièle DESAULNOIS.

Ses amis et ses proches se souviennent.

– Pour le huitième anniversaire de la disparition de

André JANNEY,

sa mémoire est rappelée à ceux qui restent fidèles à son souvenir.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96
Les avis peuvent être insérés
LE JOUR MEME
s'ils nous parviennent avant 9 h
au siège du journal,
15, rue Falguière, 75015 Paris
Télex . 206 806 F
Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 100 F
Abonnés et actionnaires ...... 90 F
Communications diverses ... 105 F
Thèses étudiants .... 60 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

LOTO MERCREDI 21 JUILLET 1993

19H55

4 9 20 32 40 49 — Numéro complémentaire : 21

Période de tirage n° 29

Nombre de grilles gagnantes		Rapport par grille gagnante pour 1 F
6 bons numéros	3	1 115 715 F
5 bons numéros + complémentaire	12	140 860 F
5 bons numéros	1 110	5 450 F
4 bons numéros	56 170	113 F
3 bons numéros	987 578	9 F

20H35

12 23 24 34 35 43 — Numéro complémentaire : 22

Période de tirage n° 29

Nombre de grilles gagnantes		Rapport par grille gagnante pour 1 F
6 bons numéros	0	-----
5 bons numéros + complémentaire	25	62 910 F
5 bons numéros	786	7 120 F
4 bons numéros	46 871	124 F
3 bons numéros	866 858	9 F

ÉCONOMIE

Réformes et urgences

Contraint de mener, comme il l'avait annoncé dans son discours de politique générale du 8 avril, un *« ambitieux programme de réformes »*, mais obligé aussi de faire face aux urgences de l'heure – sortir de la récession et stopper l'aggravation du chômage, – Edouard Balladur navigue tranquillement et prudemment. Sans hâte. Sans emballement.

Côté réformes, le premier ministre abat ses cartes sans précipitation. L'autonomie de la Banque de France a été menée rondement tandis que la réforme de la Caisse des dépôts et consignations est apparue moins urgente... Les privatisations sont mises sur les rails avec l'assurance tranquille d'un chef de gouvernement qui, fort du succès de son emprunt, sait qu'il court peu de risques en mettant sur le marché des valeurs aussi sûres. Il ne devrait avoir aucun mal à trouver les 40 milliards de francs escomptés pour 1993, la seule vraie surprise étant l'absence d'une compagnie d'assurances dans le groupe des quatre premières privatisables, alors que les AGF et l'UAP rivalisaient pour être sur la liste.

Côté urgences, M. Balladur ne peut pas se permettre la moindre pause estivale, même si les pouvoirs publics estiment que la sortie de la récession devrait s'amorcer dès le début de ce second semestre, tant l'aggravation du chômage nourrit l'inquiétude de l'opinion. Le gouvernement devrait ainsi décider rapidement de l'affectation du surplus – de 70 milliards de francs – dé l'emprunt. Il pourrait accélérer le remboursement des créances de TVA aux entreprises et prendre de nouvelles mesures en faveur des travaux publics ou encore alléger l'impôt sur le revenu.

Dans l'immédiat, il va surtout devoir arbitrer entre le patronat et les syndicats, décidément incapables de s'entendre sur les solutions permettant de venir durablement à bout du déficit de l'assurance-chômage. Une intervention qui risque de mettre à mal un paritarisme auquel M. Balladur se déclare attaché et de rendre encore un peu plus aigres les relations entre le gouvernement et le CNPF...

M. Balladur tente donc de mener de front réformes et mesures d'urgence dans une sérénité apparente qui ne lui interdit pas de porter quelques coups de canif à la cohabitation douce (comme avec la privatisation d'Elf). Mais cette sérénité masque mal le malaise au sein d'une majorité où sont de plus en plus nombreux les dirigeants qui font entendre leurs différences. Après le plaidoyer de Philippe Séguin pour une autre politique et les critiques de moins en moins feutrées de Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac semble avoir du mal à dissimuler son impatience et René Monory réclame plus d'audace contre le chômage. Le premier ministre pourra-t-il poursuivre d'un pas tranquille face à une telle accumulation de pressions ?

MICHEL NOBLECOURT

□ **Trafic perturbé sur deux lignes du métro parisien.** – Le trafic devrait être *« fortement perturbé »* jeudi 22 juillet sur la ligne 2 du métro (Nation-Porte Dauphine) et *« légèrement perturbé »* vendredi 23 juillet sur la ligne 6 (Nation-Etoile), en raison d'un appel à la grève lancé par la CGT. Dans les deux cas, les perturbations sont prévues de 9 h 30 à 14 heures et de 17 heures à 21 heures et à partir de 22 heures. La CGT a appelé les agents de maîtrise à débrayer jeudi pour protester contre les sanctions infligées à des salariés à la suite d'un mouvement de grève observé en juin. Vendredi, les arrêts de travail concernent les conducteurs, et visent à protester contre de nouvelles modalités de travail.

Les premières privatisations

Elf Aquitaine : une opération plus délicate

Et de trois. Septembre 1986, 11 % du capital d'Elf Aquitaine sont cédés par l'Etat au prix unitaire de 305 francs. Cette initiative du gouvernement de Jacques Chirac est reprise en décembre 1991 par celui d'Edith Cresson. Mais avec moins de chance, car les 3,2 % du capital proposés alors ne seront vendus que quelques mois plus tard, l'opération étant différée en raison de la mauvaise conjoncture boursière. En mars 1992, les titres sont cédés au prix unitaire de 360 francs et l'Etat voit sa part ramenée à 51 % dans la première compagnie pétrolière française. A l'automne, les pouvoirs publics s'apprêtent à renouveler pour la troisième fois cette opération sur la plus importante valeur française cotée en Bourse.

Mais ce nouveau désengagement s'avère plus complexe. Jusqu'alors, la question du pouvoir dans l'entreprise ne se posait pas, car l'Etat y était majoritaire. En tombant sous la barre des 50 %, voire sous celle de la minorité de blocage (33 %), les pouvoirs publics vont vraisemblablement être conduits à prendre des dispositions pour éviter de perdre toute influence sur une entreprise importante tant pour la production énergétique que pour son poids politique dans de nombreux pays, principalement en Afrique.

Des investissements considérables

Huitième compagnie pétrolière et chimique mondiale, Elf Aquitaine s'est hissé du vingt-quatrième au vingt-deuxième rang des entreprises dans le monde d'après le magazine américain *Fortune*. Première firme française par son chiffre d'affaires (200,1 milliards de francs), mais deuxième par son bénéfice (6,2 milliards de francs), Alcatel-Alsthom l'ayant devancée l'an dernier, la compagnie pétrolière, que dirige Loïk Le Floch Prigent depuis 1989, emploie 87 000 personnes, contrôle 800 sociétés et détient des participations minoritaires dans 350 autres : 66 % de son activité sont réalisés dans l'exploration-production, le raffinage-distribution, 24 % dans la chimie (Elf Atochem) et 10 % dans la santé (Elf Sanofi, entreprise qui a acquis en début d'année la maison de couture Yves Saint Laurent).

En l'espace de quelques années, la firme a considérablement investi pour trouver de nouveaux gisements de pétrole et de gaz. Ses réserves ont progressé de 60 % entre 1988 et 1992 avec d'importantes découvertes au Nigéria, un renforcement des positions en Angola et des prises de participations en mer du Nord britannique. Le groupe s'est parallèlement tourné vers l'ex-Allemagne de l'Est, avec le rachat du réseau Minol et le projet de construction d'une raffinerie. Elf s'est également fortement engagé dans la CEI en concluant des accords avec la Russie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan. L'objectif pour le groupe est d'avoir 20 % de ses réserves globales dans cette partie du monde à la fin du siècle.

Comme pour l'ensemble des pétroliers, 1992 a été une année *« difficile »*, marquée par l'érosion des cours du brut et du dollar et par la crise du raffinage. Les résultats, qui avaient culminé à 10,6 milliards en 1990, se sont fortement érodés depuis. L'an dernier, le bénéfice a reculé d'un tiers alors que le chiffre d'affaires est demeuré stable.

Dans ce contexte, le secteur exploration-production, noyau dur du groupe et contribuant pour 63 % au résultat opérationnel, a bien résisté, malgré un tassement des profits. Tenant compte de la morosité générale, Elf Aquitaine a décidé de restreindre cette année ses dépenses d'exploration, et ses investissements industriels. Pour réduire son endettement, qui a fortement augmenté en trois ans pour atteindre 37 % des fonds propres, le groupe s'est fixé un programme de cession d'actifs. Après une période de léthargie sous Michel Pecqueur, suivie par une ère de conquêtes sous l'impulsion de Loïk Le Floch Prigent, l'entrée de nouveaux actionnaires pourrait coïncider avec une nouvelle époque consacrée à la concrétisation et à la mise en valeur des nouvelles richesses.

DOMINIQUE GALLOIS

La discrétion de l'Elysée

Lorsque le conseil des ministres avait examiné, le 26 mai dernier, sous sa présidence, le projet de loi préparé par Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, sur la privatisation de vingt et une entreprises publiques appartenant au secteur concurrentiel, François Mitterrand avait exprimé son point de vue et donné à ses observations un caractère public. *« Le président de la République,* avait déclaré Jean Musitelli, porte-parole de l'Elysée, *a rappelé les principes qui sont les siens en cette matière, en particulier pour les entreprises dont le maintien dans le service public lui paraît conforme à l'intérêt du pays. »*

M. Mitterrand n'en avait pas dit davantage à ce stade du processus législatif, mais, après l'adoption définitive de la loi le 8 juillet, il avait été plus explicite lors de son entretien télévisé du 14 juillet. Interrogé sur la liste des entreprises privatisables, le chef de l'Etat avait déclaré : *« Il faut d'extrêmes précautions dans des domaines qui touchent à la défense de la France, à la recherche, au cœur même de ce qui fait notre capacité, notre force, notre sécurité, notre intelligence. (...) Je pense, notamment, à la SNECMA, fabrique de moteurs d'avions ; je pense à l'Aérospatiale, qui est un trésor français à ne pas disperser ; je pense, d'une certaine manière, à Elf. »* Il avait cité, aussi, Air France. S'agissant du groupe pétrolier, M. Mitterrand, visiblement informé des intentions du gouvernement, avait tenu à préciser sa pensée. *« Les précautions prises pour protéger nos capacités d'achat de production énergétique, du pétrole, déjà Poincaré y avait pensé en 1926,* avait-il souligné. *Cela remonte loin ! »*

Ces observations présidentielles n'ont pas ébranlé Edouard Balladur, qui a inscrit Elf-Aquitaine sur la première liste des entreprises nationales privatisées. Il est même permis de se demander si l'avertissement du chef de l'Etat n'a pas eu pour effet de renforcer le premier ministre dans sa détermination, l'occasion lui étant ainsi donnée de démontrer, à ceux qui en douteraient, que les compliments dont l'accable le président de la République ne viennent récompenser aucune complaisance dans la mise en œuvre du programme sur lequel la majorité a été élue. Inversement, M. Mitterrand peut faire valoir, preuve à l'appui, que s'il n'a rien à reprocher à M. Balladur dans la pratique de la cohabitation, la politique qui est menée n'est pas la sienne.

A la différence de ce que Jacques Chirac avait fait en 1986, M. Balladur n'a pas choisi la voie des ordonnances pour autoriser les privatisations auxquelles il souhaite procéder. Aussi le président de la République n'a-t-il pas eu, cette année, à signer des textes qui auraient permis au gouvernement de se dispenser d'un vote du Parlement. Dès lors, sa position sur les privatisations ne relève que du *« conseil »*, comme il l'a indiqué le 14 juillet, car *« si le Parlement vote cette loi, comme toutes les lois, elle devra être appliquée »*.

« Ce n'est pas l'approbation »

M. Mitterrand savait bien, cependant, au moment où il s'exprimait ainsi, que la loi en question était déjà votée et qu'il y avait prêté la main en acceptant de l'inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire, convoquée par un décret signé de lui, alors qu'il en avait écarté, au contraire, la réforme de la loi Falloux. Il s'en est, d'ailleurs, avisé, et a estimé nécessaire d'ajouter que les privatisations venant *« compléter l'emprunt (...), cela faisait un tout »* et que c'était la raison pour laquelle il ne s'était *« pas opposé à ce que cela soit discuté pendant la session parlementaire extraordinaire »*.

Ayant pris connaissance de la liste des entreprises privatisées, l'Elysée se borne à rappeler le commentaire du chef de l'Etat la semaine dernière : *« On a le droit d'avoir tous les degrés, de l'approbation jusqu'au regret et, même, jusqu'à la condamnation »*. Au sujet d'Elf-Aquitaine, précise-t-on, *« ce n'est pas l'approbation »*. On ne saurait être plus discret.

PATRICK JARREAU

Rhône-Poulenc : après six ans d'attente

« La privatisation rapide de Rhône-Poulenc va devenir une de mes priorités. » Janvier 1987, six mois après son arrivée à la tête du groupe nationalisé en remplacement de Loïk Le Floch-Prigent, Jean-René Fourtou affiche son intention : revenir vers un actionnariat privé et *« ne pas laisser Rhône-Poulenc couler dans le classement des grands groupes chimiques internationaux »*. Mieux : l'objectif est de le hisser aux premiers rangs mondiaux, en procédant à une vaste réorganisation. Une frénésie d'achats s'empare alors du chimiste qui consacre 40 milliards de francs à l'acquisition d'une trentaine de sociétés, dont une quinzaine aux Etats-Unis, parmi lesquelles figurent les activités chimiques d'Union Carbide, les spécialités de RTZ, la chimie de base de Stauffer et la firme pharmaceutique Rorer.

De la douzième place en 1985, le groupe français est remonté au septième rang mondial, en augmentant de plus de 50 % son chiffre d'affaires (81,70 milliards de francs). La firme espère être parmi les cinq premiers chimistes à la fin de la décennie et être parmi les leaders dans chacun de ses trois métiers : intermédiaires organiques et minéraux (IOM), qui fournissent les grandes filiales industrielles, science de la vie (agro-chimie, pharmacie), chimie d'application et de spécialités (fibres et polymères et spécialités chimiques).

Comme l'ensemble des chimistes, Rhône-Poulenc et ses 83 300 salariés n'échappent pas à la crise qui secoue le secteur depuis plus de trois ans. Si 1992 a été une année noire pour cette industrie, 1993 ne présente aucun signe de redressement. Néanmoins, dans cette tourmente, le groupe français tire mieux son épingle du jeu que nombre de ses concurrents grâce aux excellentes performances du secteur santé (Rhône-Poulenc Rorer et Institut Mérieux). Grâce à leurs gains et au redressement des spécialités chimiques, le groupe a ainsi augmenté de 9 % son bénéfice (2,184 milliards de francs) en 1992. En revanche, les difficultés persistent dans l'agrochimie, affectée par les conséquences de la politique agricole commune, et dans le secteur des fibres, où un programme de suppressions d'emplois du quart des effectifs (522 sur 2 000 salariés) a été arrêté à la mi-juillet.

Priorité à la réduction de l'endettement

La croissance rapide du groupe a entraîné un alourdissement de l'endettement qui avoisine les 30 milliards de francs et des frais financiers. Le souci des dirigeants est de les réduire rapidement, en cédant des actifs non stratégiques. La vente, début juillet, des 35 % détenus dans Roussel-Uclaf a permis d'alléger les dettes d'environ 4 milliards de francs. Simultanément, pour un montant sensiblement analogue, le groupe a procédé à deux émissions de titres perpétuels. De quoi améliorer sa structure de bilan pour séduire dès septembre de nouveaux actionnaires.

Depuis plus de six ans, Rhône-Poulenc n'a cessé de contourner l'obstacle de sa nationalisation de 1982 pour trouver d'autres partenaires que l'Etat, afin de financer son expansion. N'ayant pu être privatisé sous le gouvernement de Jacques Chirac en 1987, et n'ayant pu procéder à l'augmentation de capital qui lui aurait permis d'alléger son endettement, le premier chimiste français, sous l'égide de son directeur financier, Jean-Pierre Tirouflet, a innové en concevant d'ingénieux montages et en multipliant les produits financiers.

Tant attendue, la première tentative de privatisation partielle a failli n'être qu'un mirage. Annoncée le 29 octobre 1992 par le gouvernement de Pierre Bérégovoy, la mise sur le marché de 14 % du capital a dû être reportée de plusieurs mois, en raison de la dégradation du marché boursier. *« Il y a une chance sur deux pour que l'opération ne se fasse pas »*, déclarait, fataliste, Jean-René Fourtou en novembre. La cession fut néanmoins réalisée *« in extremis »* par l'ancien gouvernement en janvier. Elle rapporta à l'Etat environ 3 milliards de francs et sa participation directe est passée de 57 % à 43 % du capital (62 % en comptant les parts des banques et assurances nationalisées).

Mise sur le marché à 500 francs, l'action a progressé depuis d'environ 12 %. Cette performance, dans un marché morose, est à elle seule encourageante. Mais, pour mieux attirer le petit porteur, la valeur du titre a été divisée par quatre, au début du mois de juillet. Tout est donc fait pour que cette prochaine privatisation soit *« bienvenue »* dans le grand public.

DOMINIQUE GALLOIS

BNP : la notoriété et la capacité de placement

Aux yeux de bon nombre d'observateurs, la BNP (Banque nationale de Paris) dispose de suffisamment d'atouts pour être mise sur le marché boursier au mois de septembre. Dans un contexte difficile, marqué par une baisse de la rentabilité de la quasi-totalité des groupes publics, la troisième banque française peut mettre en avant sa notoriété et plus encore sa capacité de placement, par l'intermédiaire de son réseau français et international. Les seules sommes gérées par la BNP pour le compte de sa clientèle étrangère représentent 50 milliards de francs.

Des arguments qui ne peuvent laisser indifférent le gouvernement au moment du choix final. Il ne peut se permettre un succès mitigé lors des premières dénationalisations qui auront valeur de symbole. La BNP s'est engagée clairement dans une logique de privatisation depuis plusieurs mois. Le départ au mois de mai de René Thomas de la présidence de la banque et son remplacement par Michel Pébereau s'inscrivaient dans l'optique d'une privatisation. Le nouveau président de la BNP, qui a à son actif la privatisation réussie du CCF (Crédit commercial de France) en 1987, a ainsi le temps de se familiariser avec son nouvel établissement. Le maintien à son poste, pour au moins quelques mois, à la demande des pouvoirs publics, de Daniel Lebègue, directeur général de la BNP et candidat malheureux à la succession de M. Thomas, vise par ailleurs à assurer une continuité à la tête de la banque dans une période toujours délicate de passage du public au privé.

Affiner la stratégie

Sur un plan plus technique, la BNP ne devrait pas avoir trop de problèmes pour se constituer un noyau d'actionnaires stables. D'ores et déjà, l'UAP (Union des assurances de Paris) détient 10 % de son capital et le public, via des certificats d'investissements, 17,1 %. On peut imaginer que l'UAP, dans laquelle la BNP a une participation de 20 %, augmente sa présence dans le capital de la banque. D'autre part, l'alliance entre la BNP et la Dresdner Bank devrait se traduire par un échange de participations croisées de l'ordre de 10 %. Enfin, des clients et alliés de la BNP comme Saint-Gobain, Havas ou la Générale des eaux pourraient fort bien entrer dans son tour de table.

La décision finale de privatiser sera de toute façon prise par les pouvoirs publics, en fonction de l'attitude des marchés et donc des perspectives de résultats de la banque. Dans un contexte très difficile d'envolée des provisions – du fait de la crise de l'immobilier et de la multiplication des défaillances de PME – et de faible rentabilité de l'activité bancaire générale, la BNP avait réussi l'an dernier à limiter les dégâts en affichant des résultats supérieurs à 2,1 milliards. L'aggravation de la récession, l'augmentation continue des défaillances d'entreprises et la persistance de la crise de l'immobilier devraient rendre l'exercice 1993 plus difficile. La banque a déjà annoncé qu'elle devrait enregistrer un bénéfice net au premier semestre 1993 en *« baisse significative »*, puisqu'il pourrait être *« de l'ordre de la moitié de la demi-année 1992 »*. Au premier semestre 1992, le bénéfice avait atteint 1,333 milliard de francs. La banque peut toutefois escompter une amélioration forte de ses profits au moindre retournement de la conjoncture. En outre, Michel Pébereau a prouvé au CCF qu'il n'a pas son pareil pour réduire les charges de fonctionnement d'un établissement bancaire.

Il lui restera aussi à affiner la stratégie de la banque, qui reste encore relativement confuse. Elle se situe à mi-chemin de l'expansion tous azimuts du Crédit lyonnais et de la volonté de se replier sur des niches rentables de la Société générale. La BNP réaffirme ainsi fréquemment sa volonté de rester une banque grand public et de conserver la clientèle de *« tous les Français »* en dépit de la concurrence très dure du Crédit agricole, des Caisses d'épargne et de La Poste et de la très faible rentabilité de cette activité. D'un autre côté, l'établissement manifeste sa volonté de prendre des parts de marché dans les créneaux de l'ingénierie financière, des activités de marché et de la gestion d'actifs.

A l'international, la BNP, qui dispose d'un réseau important, parmi les cinq premiers au monde, a décidé de s'allier étroitement avec la deuxième banque allemande, la Dresdner, plutôt que de partir seule à la conquête du monde, comme son rival de toujours, le Crédit lyonnais. Un pari difficile dont on ne pourra réellement mesurer les résultats que dans plusieurs années.

L'Etat détient directement 72,9 % des titres BNP, ce qui représente un peu moins de 30 milliards de francs, à partir des cours de Bourse des certificats d'investissements. La banque emploie 58 000 personnes.

ERIC LESER

La Banque Hervet : au profit du CCF

Fondée en 1830 à Bourges, la Banque Hervet est une banque moyenne, disposant de 78 agences et employant environ 1 300 personnes. Détenue majoritairement par la famille Hervet et présidée par Georges Hervet, personnalité vigoureuse et apôtre du libéralisme, elle fut nationalisée au début de 1982 parce que son bilan dépassait 1 milliard de francs. Georges Hervet fut alors remplacé par Lisette Mayret, auparavant cadre de la Compagnie financière Edmond de Rothschild.

Lors de la première cohabitation, elle céda sa place à Jean-Baptiste Pascal, proche du RPR, qui venait du Crédit commercial de France, à qui succéda, en 1989, après le retour de la gauche au pouvoir, Patrick Careil, inspecteur général des finances, ancien membre du cabinet de Pierre Bérégovoy comme chef de service de la législation fiscale au ministère des finances, l'un des pères de l'impôt sur la fortune.

Etablissement dont la rentabilité était bien connue – M. Hervet le menait d'une main de fer, – il a subi sa première perte (186 millions de francs en 1992) après de lourdes provisions sur l'immobilier qui représentaient 25 % de l'encours de ses crédits. Elle est l'une des deux seules banques nationalisées indépendantes avec la Marseillaise de crédit. Mais elle se trouvait un peu isolée, d'où l'idée de M. Careil de la rapprocher avec un autre établissement. La Banque nationale de Paris (BNP) ou le Crédit lyonnais étaient trop gros, avec le risque de s'y diluer, la Marseillaise de crédit en trop mauvais état, et une alliance avec le Crédit commercial de France (CCF), banque « moyenne-grosse », paraissait tout à fait convenable.

Pour le président du CCF, à l'époque Michel Pébereau, c'était une opération *« industriellement positive »*, en ajoutant à ses 450 guichets ceux de la Banque Hervet, répartis dans le centre de la France et jusqu'à Lyon. Concrètement, cette opération se traduisit par deux augmentations de capital successives (200 millions de francs) de la Banque Hervet souscrites par le CCF (privatisé en 1987), qui détient maintenant 34 % de l'établissement.

Elle a été permise par un décret Rocard d'avril 1991 qui autorise des échanges de participations entre sociétés nationalisées et privées du type Renault-Volvo. La Banque Hervet détient aujourd'hui 3 % du CCF. Ce faisant, M. Pébereau avait pris de vitesse ses concurrents, notamment Bruno de Maulde, président du Crédit du Nord, qui avait publiquement exprimé sa mauvaise humeur.

La privatisation de la Banque Hervet, qui devrait rapporter 400 millions de francs à l'Etat, devrait s'effectuer au profit du CCF, qui a déjà pris une option avec la minorité de blocage. France Télécom et les Assurances générales de France détiennent toutefois respectivement 8,5 % et 5 %. M. Careil sera très vraisemblablement maintenu dans ses fonctions.

FRANÇOIS RENARD

ÉCONOMIE

Les premières privati[...]

[...]lenc : après six ans d'atte[...]

[...]otoriété et la capacité de placem[...]

[...]rvet : au profit du CCF

décidées par le gouvernement

Sans risques

Suite de la première page

Par ce communiqué il engageait ce nouveau et vaste programme de privatisation qui constitue l'un des axes majeurs de sa politique économique. Un programme dont la loi du 19 juillet 1993 a fixé les contours et dont le gouvernement escompte, plus que jamais, une quarantaine de milliards de francs de recettes d'ici à la fin de l'année. Un programme qui pourrait encore être complété puisque, comme le rappelle M. Alphandéry dans un entretien au *Figaro* du 22 juillet, *« le gouvernement peut toujours prendre un nouveau décret pour compléter la liste des prochaines privatisations »*.

Pour aller vite, il fallait faire des choix. Sans même s'attarder sur les entreprises par trop déficitaires pour pouvoir être décemment présentées sur le marché, ont été systématiquement écartées toutes les opérations un peu délicates. Eliminé, par exemple, le groupe Thomson, sujet potentiel de frictions entre le ministère de la défense, qui partage avec l'Elysée un souci extrême pour la filiale principale, Thomson-CSF, et le ministère de l'industrie ; ou encore, le Caisse nationale de prévoyance, candidat sérieux, mais dont le changement de statut date d'il y a six mois à peine.

Une absence remarquée

Eliminées, aussi, les trois grandes compagnies publiques d'assurances. Le GAN, hors course dans l'attente d'une décision sur le sort du CIC, sa filiale bancaire, les AGF et l'UAP apparaissaient comme des postulants plus sérieux. Leur absence se remarque : *« Il ne s'agit pas d'une exclusion de principe »*, assure-t-on dans l'entourage d'Edmond Alphandéry, où l'on estime que ces deux dossiers comportent encore trop d'incertitudes.

Les AGF comme l'UAP sont loin d'avoir réglé leurs affaires allemandes. Qu'il s'agisse, pour la première, de la prise de contrôle de l'assureur AMB, ou qu'il s'agisse, pour la seconde, de conclure un armistice avec Suez sur le différend Victoire-Colonia. Et puis, il y a l'immobilier, dont on sait qu'il va affecter les comptes. Timidité excessive ou prudence nécessaire, le ministère de l'économie a préféré attendre d'y voir plus clair. Et se réserver, peut-être, pour la publication d'une nouvelle liste de privatisables avant la fin de l'année.

Eliminés, encore, Renault et la SEITA. Pour le constructeur automobile allié à Volvo, la raison est simple : *« Privatiser Renault dans l'état actuel des choses reviendrait à en confier le contrôle au constructeur suédois »*, estime-t-on à Bercy. Les pouvoirs publics et les deux groupes ont préféré se donner jusqu'à la fin de l'été pour élaborer un montage financier – une fusion – permettant de contourner la difficulté.

La SEITA, elle, avait un acquéreur désigné : le groupe Bolloré, qui, outre son attirance pour la Companie générale maritime (CGM), n'a jamais caché son intérêt pour l'ex-Régie des tabacs. Mais le dossier a ses complexités secrètes. Inscrire la SEITA sur un décret de privatisation fait immédiatement tomber son monopole, selon les dispositions (article 17) de la nouvelle loi de privatisations. Impossible, explique-t-on à Bercy, d'abroger du jour au lendemain les droits exclusifs de la SEITA sur la fabrication, l'importation et la commercialisation en gros des tabacs, sans avoir préalablement étudié les répercussions sur l'ensemble du secteur.

La BNP, Rhône-Poulenc, la petite Banque Hervet, et dans une moindre mesure Elf-Aquitaine posaient moins de problèmes. Techniquement parlant, en tout cas, le terrain est libre. Trois de ces quatre entreprises ont dégagé des bénéfices l'an passé : un peu plus de 6 milliards pour Elf, 2,1 milliards pour la BNP, 1,5 milliard pour Rhône-Poulenc. La Banque Hervet a certes affiché des pertes de 186 millions de francs en 1992, mais cela ne tempère pas les ardeurs du CCF, qui détient déjà 34 % de son capital et se tient prêt pour une *« opération industrielle »* *(lire page 18)*.

Au pas de charge

Le temps étant compté, la mise en place du dispositif réglementaire et technique nécessaire va se poursuivre au pas de charge. Les sept membres de la commission de privatisation seront nommés dès la semaine prochaine pour cinq ans, sans même attendre le terme du délai de quinze jours prévu après la promulgation de la loi. Un décret en Conseil d'Etat viendra préciser les modalités des cessions de gré à gré dont on sait déjà qu'elles demeureront soumises à appel à candidature.

Enfin, comme en 1986, des arrêtés préciseront, pour chacune des entreprises concernées, le nombre et le prix des actions mises en vente, l'importance des tranches placées sur le marché international ou, encore, les offres faites aux salariés. Sans attendre, le gouvernement a lancé *« la consultation destinée à sélectionner, parmi l'ensemble des banques françaises ou étrangères intéressées (...) la ou les futures banques conseils du gouvernement »* pour les opérations de privatisation de la BNP et de Rhône-Poulenc.

Les opérations de privatisation proprement dites, dépendront, pour beaucoup, de la taille des sociétés. D'un coup, pour les plus petites, comme la Banque Hervet ou même Rhône-Poulenc. Par tranches, probablement, pour Elf Aquitaine, dont la capitalisation boursière est évaluée à 200 milliards de francs. *« La BNP se situe entre les deux extrêmes »*, reconnaît-on à Bercy, où l'on rappelle qu'en tout état de cause, aucune décision n'est encore prise. Enfin, pour s'assurer de la pérennité de l'indépendance d'Elf Aquitaine – et respecter ainsi le vœu présidentiel qui était aussi le souci des parlementaires, – la création d'une action spécifique (« golden share »), dont la loi de 1993 prévoit l'institution, sans limitation de durée, avant même la saisine de la commission de privatisation.

Elf Aquitaine, décidément, reste, malgré le rappel à Bercy du *« souci commun de préserver les intérêts nationaux »*, la pomme de toutes les discordes. N'est-elle pas la seule société dont le PDG, Loïk Le Floch Prigent, est réellement menacé ? A la BNP, Michel Pébereau vient tout juste d'être nommé par Edouard Balladur. Chez Rhône-Poulenc et à la Banque Hervet, où l'Etat n'est pas directement majoritaire, ce sont les conseils d'administration qui, officiellement, désignent leurs patrons. De tous, Loïk Le Floch Prigent est donc le seul à pouvoir s'inquiéter des conséquences de la loi de 1993, qui exige de nouvelles nominations en conseil des ministres. La législation ne fixe aucun délai. Mais on explique au ministère de l'économie que *« le bon sens commande qu'on n'attende pas éternellement »*. Rendez-vous est donné avant la fin de l'été.

PIERRE-ANGEL GAY et CAROLINE MONNOT

En raison de leur stabilisation

M. de Charette veut assouplir les règles d'encadrement des loyers en Ile-de-France

L'encadrement des loyers lors du renouvellement des baux en région parisienne devrait être assoupli, estime le ministre du logement, Hervé de Charette, dans un entretien au quotidien *Libération*, jeudi 22 juillet.

« La situation des rapports locatifs en région parisienne s'est stabilisée et l'évolution des loyers s'est sensiblement rapprochée de l'évolution constatée au niveau national : un peu plus de 6 % par an dans un cas, un peu plus de 5 % dans l'autre », souligne M. de Charette. *« Il me paraît donc possible de franchir une nouvelle étape en assouplissant l'encadrement des renouvellements de baux en région parisienne. »*

La *« solution de sagesse et de modération »* préconisée par le ministre consiste à autoriser le propriétaire, lorsque les loyers sont manifestement sous-évalués, à *« ajuster le nouveau loyer à concurrence de 50 % de l'écart constaté avec les loyers du voisinage, cette hausse étant étalée sur six ans »*.

Selon une évaluation d'Europerformance

L'emprunt Balladur a ponctionné les sicav monétaires de 60 à 70 milliards de francs

Sur 90 milliards de francs de retraits nets sur les sicav court terme, essentiellement les monétaires, pendant la période des souscriptions de l'emprunt Balladur (18 juin au 16 juillet 1993), 60 à 70 milliards de francs ont été employés au paiement de l'emprunt en question, selon Europerformanc. Cette évaluation confirme les chiffres déjà donnés par la direction du Trésor, selon laquelle 62 % des 110 milliards de francs de l'emprunt proviendraient de transferts en provenance des sicav court terme.

Sur ces 90 milliards de francs de retrait net, qui s'imputent sur 1 112 milliards de francs d'encours global, dont 800 milliards de francs détenus par les particuliers, plus d'une vingtaine de milliards sont à caractère saisonnier, juin et juillet étant traditionnellement des mois de collecte négative (– 20 milliards de francs en 1992). La clientèle institutionnelle en est la principale responsable, notamment les caisses de retraite, dont la trésorerie est au plus bas en fin de trimestre, après le versement des pensions.

D'autre part, du fait de la baisse des taux d'intérêt à court terme, les ménages s'orientent davantage vers des placements à base d'obligations, comme les sicav obligataires (63 milliards de francs de collecte net depuis le 1er janvier 1993), vers les produits d'assurance-vie et, naturellement, vers l'emprunt Balladur.

L'exonération de l'impôt frappant les plus-values sur la vente des sicav monétaires, au cas où elles sont réemployées en emprunt Balladur, et la possibilité d'utiliser l'emprunt pour souscrire aux privatisations ou pour un placement en PEA (plan d'épargne en actions), ont joué un rôle essentiel dans ce transfert massif, surtout l'exonération.

La baisse prévisible des taux d'intérêt à court terme qui pourraient revenir à 6 % en fin d'année, contre 7,5 à 8 % actuellement et 10 % au début de l'année réduirait à 5 % maximum le rendement net, avant impôt, des sicav monétaires, ce qui rend plus attractifs les placements en obligations.

F. R.

L'influence grandissante des firmes multinationales

L'influence sur l'économie mondiale des 37 000 firmes multinationales (non financières) – ou transnationales comme on les appelle parfois – recensées au début des années 90 (contre à peine 7 000 il y a vingt ans) ne cesse de croître, conclut une étude publiée par la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). En 1992, les ventes réalisées par les multinationales en dehors de leur pays d'origine a atteint 5 500 milliards de dollars (32 500 milliards de francs), soit un montant nettement supérieur à celui des exportations mondiales de biens et de services (4 000 milliards de dollars), dont par parenthèse un tiers provient d'échanges entre filiales de groupes multinationaux. Au classement des cent premières entreprises multinationales (selon la valeur de leurs avoirs à l'étranger) réalisé par l'ONU, le groupe pétrolier anglo-néerlandais Royal Dutch-Shell arrive largement en tête, suivi de Ford, General Motors, Exxon et IBM (quatre firmes américaines). Il faut attendre la 17e place pour trouver la première multinationale française (Elf Aquitaine) tandis qu'Alcatel-Alsthom occupe la 21e position.

Avoirs à l'étranger, en milliards de dollars

Royal Dutch-Shell	Roy.-Uni/P.-B.	[illegible]
Ford	E.-U.	55,2
General Motors	E.-U.	52,6
Exxon	E.-U.	51,6
IBM	E.-U.	45,7
British Petroleum	Roy.-Uni	31,6
Nestlé	Suisse	26,9*
Asea Brown Boveri	Suisse	26,9
Philips	P.-B.	23,3
Mobil	E.-U.	22,3
Unilever	Roy.-Uni/P.-B.	22,3*
Matsushita	Japon	22,3*
Fiat	Italie	19,5
Siemens	All.	19,5*
Sony	Japon	19,5*
Volkswagen	All.	19,5*
Elf Aquitaine	France	17
Mitsubishi	Japon	16,7
General Electric	E.-U.	16,5
Du Pont	E.-U.	16

* estimation

Source : CNUCED

Toutes réunies, les firmes multinationales contrôlent le tiers environ des avoirs productifs détenus par le secteur privé dans le monde. Victimes de la récession dans les pays industrialisés, depuis deux ans, elles ont pourtant fortement diminué leurs investissements directs à l'étranger (150 milliards de dollars en 1992), mais, prévoit l'étude, la tendance devrait se renverser avec la sortie de crise. En profiteront les pays en developpement et, en particulier, ceux d'Asie et d'Amérique latine. Le rapport estime qu'ils bénéficieront d'un doublement des flux d'investissements d'ici à l'an 2000.

L'arbitrage des négociations sur l'assurance-chômage

Suite de la première page

Dans le premier cas, il retirerait alors sa promesse de 8 à 10 milliards de francs par an, pendant dix ans, qu'il s'était engagé à apporter *« à la condition exclusive »* que les gestionnaires assument l'autre partie de l'effort, évaluée par lui à 20 milliards, et par eux à 22 milliards. Dans le second cas, il lui faudrait sans doute faire un geste supplémentaire, financièrement coûteux, et à coup sûr déployer de réels talents de conciliateur.

Blocages réciproques

Publiquement, chacun – gouvernement, patronat, syndicats – admet n'avoir *« rien à gagner »* d'une mise sous tutelle de l'assurance-chômage. D'autant que celle-ci pourrait préfigurer *« la nationalisation »*, réclamée par Philippe Séguin (*le Monde* du 18 juin), ou donnerait raison à Jean-Louis Giral, ancien président de la commission sociale du CNPF, selon lequel, dans un entretien publié par *les Echos* le 21 juillet, *« c'est à la Nation tout entière, et donc à l'Etat, de prendre en charge le surcoût, faute de quoi nous développerons encore un peu plus le chômage »*. Mais la deuxième hypothèse – celle de la reprise des négociations, qui se terminerait par un accord – s'apparente à une porte étroite et se révélera vite semée d'embûches.

En effet, après tant d'heures de discussions, trop de zones d'ombres demeurent et les points de vue des négociateurs restent par trop inconciliables. Unis, les quatre syndicats réformistes se refusent à écorner, au-delà d'un modeste réajustement des durées d'indemnisation à taux plein, les prestations servies aux chômeurs indemnisés. Et ils sont d'autant plus attachés à cet objectif que l'accord de juillet 1992, qui avait ensuite permis à la CFDT d'accéder à la présidence de l'UNEDIC, s'était déjà traduit par un effort de 8 milliards, supporté par les allocataires.

En revanche, et forts en cela de l'appui fourni par M. Giraud, ils proposent une augmentation des cotisations de 1 %, partagée à 80 % par les employeurs et à 20 % par les salariés, qui rapporterait 17 milliards de francs, dont le patronat ne veut pas, préférant une hausse de 0,7 %, certes *« négociable »*, mais répartie en deux parts égales.

Avec la plupart des mesures envisagées, le chapitre des économies ajoute à la discorde que la ferme intention de Jean Domange, président de la commission sociale du CNPF, pour réformer les statuts de l'UNEDIC en urgence porte à l'exaspération. Les durées d'affiliation au régime et les durées d'indemnisation seraient révisées pour obtenir 4,4 milliards. Le plancher d'indemnisation serait ramené de 57,4 % du salaire antérieur ou de référence à 56,4 %, alors que le plafond passerait de 75 % à 74 %, la partie proportionnelle étant fixée à 39,4 % contre 40,4 %.

Le paritarisme en question

Il reste même des scories, comme il en existe toujours en début de négociation. Par exemple, une disposition prévoit la radiation d'un chômeur quand ce dernier refuse plus de deux emplois correspondant à ses aptitudes professionnelles et comportant une rémunération supérieure d'au moins 10 % à son indemnité. Ce qui serait une façon de peser, à la baisse de 35 %, environ, sur les politiques salariales des actifs occupés. Tout cela provoque le raidissement des syndicats.

Quant aux rares points d'accord, ils peuvent parfois inquiéter. Ainsi, il est imaginé d'établir un délai de carence correspondant, en journées non indemnisées, à la moitié des indemnités de licenciement versées au-delà du minimum légal (1/10e de mois par année d'ancienneté). En réalité, cette mesure pourrait provoquer des remous sociaux là où, jusqu'à présent, *« le chèque-valise »* chloroformait les velléités d'opposition à un plan de réduction d'effectifs...

Pour démêler pareil écheveau, le sens tactique des négociateurs et du ministre du travail, appelé *« à apprécier la situation »* avec prudence, sera mis à rude épreuve. Nul n'en doute, sans toutefois s'avouer les conséquences d'une telle impasse, mais la politique contractuelle et plus encore une certaine conception du paritarisme vont sortir affaiblis de l'épreuve.

Jusqu'à présent considérée comme le symbole de la gestion paritaire responsable, l'UNEDIC risque de ne plus être tout à fait la même. M. Giraud envisageant d'installer des commissaires du gouvernement dans son conseil d'administration et de la doter d'un comité de surveillance. Jaloux de leur indépendance, déjà bien rognée, les partenaires sociaux pourraient y perdre leur crédit à un moment où le syndicalisme n'a jamais été aussi faible.

Quant au gouvernement de M. Balladur, qui ne veut sûrement pas porter seul la responsabilité des décisions douloureuses à prendre, il se trouve coincé par ce dossier. Le cadeau est empoisonné. Après la hausse de la CSG, les effets du plan Veil pour la sécurité sociale et le cadrage de la politique salariale, tous sujets impopulaires, le voilà qui pourrait avoir à décider de l'augmentation des cotisations UNEDIC et de la baisse des prestations versées aux chômeurs à un moment où le chômage ne cesse de s'aggraver. Les plus belles popularités ne résistent pas longtemps à de telles avalanches. Surtout si, d'ici à la rentrée, aucun coin de ciel bleu n'apparaît.

ALAIN LEBAUBE

Vers une réforme de l'organisation commune de marché

Bruxelles veut freiner la production de vin dans la Communauté

Politique d'arrachage de la vigne et de limitation des rendements programmée au niveau des régions viticoles, encouragement à la qualité, distillation obligatoire des excédents pratiquée de façon plus rigoureuse que dans le passé : telles sont les lignes directrices de la réforme de l'organisation commune du marché du vin que la Commission européenne devait proposer, jeudi 22 juillet, aux Douze.

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

La Communauté produit trop de vin et la situation ne peut aller qu'en s'aggravant : la consommation en effet diminue et les importations en provenance des pays tiers ont tendance à progresser ; des engagements seront probablement pris dans le cadre du GATT, et il sera difficile de ne pas s'ouvrir aux pays de l'Est. L'organisation de marché actuelle, contournée, mal respectée, ne permet pas de maîtriser la production. Si rien n'est fait, l'excédent atteindra près de 40 millions d'hectolitres en l'an 2000, qu'il faudra distiller à grands frais. Pour adapter progressivement le vignoble communautaire aux besoins, la Commission suggère des programmes régionaux pluriannuels liant les Etats membres à la quinzaine de grandes régions viticoles de la CEE et, devant, pour bénéficier du financement communautaire, être approuvés par Bruxelles.

Dans ce projet, l'incitation à l'arrachage resterait un instrument privilégié, mais en essayant de remédier aux déficiences du système actuel, fondé sur des décisions individuelles des viticulteurs. Ainsi, la vigne, bien souvent, disparaît des côteaux, mais prospère en plaine, où les rendements sont plus élevés, l'inverse de ce qui est souhaité. Désormais, en partant d'objectifs chiffrés, l'arrachage serait planifié au niveau de la région, compte tenu des préoccupations d'aménagement du territoire. Les primes seraient fortement majorées par rapport au niveau actuel.

Toujours dans le cadre de ces programmes pluriannuels, des aides à l'hectare seraient accordées aux viticulteurs s'engageant à réduire leurs rendements ou encore à ceux continuant à produire dans des zones fragiles – collines, terres sensibles à l'érosion – qu'il n'est pas souhaitable de laisser retourner à l'état de friches. L'enrichissement et notamment le sucrage ne pourraient plus être pratiqués à une aussi vaste échelle qu'aujourd'hui.

En attendant que les efforts ainsi entrepris aient porté leurs fruits, les excédents constatés dans chaque Etat membre, par rapport à une production nationale de référence (moyenne des vendanges 1989-1992) devraient faire l'objet d'une distillation obligatoire à très bas prix. Les vins de qualité (VQPRD) seraient inclus dans le calcul des productions de référence afin de contrer la tendance de certains (l'Allemagne, le Luxembourg) à classer trop facilement des vins ordinaires en VQPRD pour éviter les contraintes de la distillation.

PHILIPPE LEMAITRE

VIE DES ENTREPRISES

Après la démission de Jacques Attali

Report de la clôture des candidatures pour la présidence de la BERD

La direction de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) a repoussé d'une semaine, mercredi 21 juillet au soir, la clôture des candidatures pour sa présidence, initialement prévue le 21 à minuit. Les négociations pour la nomination du président de la BERD ont commencé dès le 25 juin, date de la démission de Jacques Attali, accusé de mauvaise gestion.

Jacques de Larosière, actuel gouverneur de la Banque de France, semble être le candidat le mieux placé. Henning Christophersen, vice-président de la CEE, est candidat pour le Danemark, comme l'ancien ministre des finances polonais, Leszek Balcerowicz. D'autres candidatures, dont celle de l'ancien président du conseil italien Giuliano Amato, pourraient devenir officielles. Le vote interviendra deux semaines après la date de clôture.

Les conditions du départ de M. Attali ont été définitivement réglées, mardi 20 juillet. L'ancien conseiller de M. Mitterrand renonce à son indemnité de départ, équivalente à un an de salaire (147 000 livres, soit 1,3 million de francs), et la Banque renonce à toute action relative à d'éventuelles plaintes contre sa gestion, s'il s'agit d'actes commis de bonne foi.

En rachetant son concurrent STC Submarine Systems

Alcatel Câble devrait devenir le numéro un des câbles optiques sous-marins

Un investissement *« d'importance stratégique »* : c'est ainsi que Pierre Suard, PDG d'Alcatel Alsthom, a qualifié, mercredi 21 juillet, le rachat par Alcatel Câble de l'un de ses principaux concurrents, STC Submarine Systems. Les 600 millions de livres (5,2 milliards de francs) versés au canadien Northern Telecom pour l'acquisition de cette filiale britannique devraient en effet consolider la part d'Alcatel sur le marché des équipements en télécommunications, et notamment lui permettre d'accéder au rang de numéro un des câbles optiques sous-marins.

Pour Northern Telecom, qui a annoncé, cette semaine, un plan de restructuration comprenant une réduction de 9 % de son personnel, la cession doit permettre un recentrage sur les activités de base, à savoir les réseaux de communication.

L'opération d'Alcatel – qui ne préfigure en rien une nouvelle vague de grandes acquisitions à l'étranger, a précisé M. Suard – opère un reclassement des principaux producteurs de câbles sous-marins à fibre « optique ». Alcatel devrait ravir le titre de numéro un à AT&T, qui détient actuellement 37 % du marché. Un consortium japonais, incluant la firme NEC, produit 18 % environ des câbles, contre 19 % pour Alcatel et 23 % pour STC.

Un prix « un peu élevé »

La demande mondiale de câbles sous-marins est très dynamique et, ces dernières années, les progrès technologiques ont été spectaculaires, tandis que les prix ont chuté : un câble intercontinental peut aujourd'hui servir de support à des dizaines de milliers de communications téléphoniques simultanées, ainsi qu'à des programmes de télévision et à des informations diverses.

Alcatel Câble, la plus importante société actuellement cotée au second marché de la Bourse de Paris, emploie 28 000 personnes, et a réalisé, l'an dernier, un chiffre d'affaires de 35 milliards de francs (+ 25 % par rapport à 1991), en produisant des câbles terrestres et sous-marins, et d'autres équipements de télécommunications. L'entreprise s'est développée largement, ces dernières années, en réalisant des acquisitions à l'étranger, dont celles de Canada Wire, des firmes allemandes Ehlers, Kabel, Lacroix et Kress, et de la turque Erkablo. Si M. Suard a reconnu que le prix payé est *« un peu élevé »*, il attend d'*« importants effets de synergie »*. Il a indiqué avoir transmis le dossier de rachat à la Commission européenne à Bruxelles.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONTENTIEUX

□ **Franz Steinkühler (IG-Metall) ne sera pas poursuivi après l'enquête sur les délits d'initiés en Allemagne.** – La commission d'enquête sur les délits d'initiés, créée en mai après une opération de fusion de titres Daimler et Mercèdes, a indiqué qu'elle ne pouvait poursuivre personne dans l'état actuel de la législation allemande. Le concept de délit d'initié n'existe pas encore outre-Rhin. L'ancien responsable de la fédération de la métallurgie allemande, IG-Metall, Franz Steinkühler, avait dû démissionner de son mandat lorsqu'on a appris qu'il avait gagné 200 000 F sur les actions Mercèdes. M. Steinkühler était en effet membre du conseil de surveillance de Daimler. Mais le syndicaliste, particulièrement visé par l'enquête, n'avait, contrairement à la coutume, signé aucun texte l'empêchant d'effectuer des opérations en Bourse.

CONFLIT

□ **Grève des salariés d'Imaje contre le nouveau plan social.** – Les salariés de la société Imaje, implantée à Bourg-lès-Valence (Drôme) et spécialisée dans l'impression par jets d'encre, ont entamé, mardi 20 juillet, une grève *« d'une durée illimitée »*, pour protester contre le nouveau plan social de la direction entraînant la suppression de 73 des 458 emplois. Les grévistes *« refusent catégoriquement »* ce plan qui, selon les syndicats, *« n'est pas justifié »* par la situation de l'entreprise, celle-ci ayant vu son chiffre d'affaires progresser de 10 % au premier semestre. La direction explique, de son côté, cette décision par *« l'accentuation de la tourmente monétaire en Europe »* et par *« le marasme du marché européen qui représente 60 % des ventes du groupe »*. La présentation, en octobre 1992, d'un premier plan social s'était déjà traduite par la suppression de 115 emplois.

ACQUISITION

□ **Flandres Air reprend Alsavia.** – La chambre commerciale du tribunal de grande instance de Mulhouse a donné son feu vert à la reprise par la compagnie Flandres Air, basée à Lille, de la compagnie aérienne Alsavia, basée à l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Alsavia, qui avait été créée en 1989, avait été placée en redressement judiciaire en février après trois années d'exploitation déficitaire (4,44 millions de francs en 1992). Le plan de cession prévoit le maintien de 11 emplois sur les 22 salariés que comptait Alsavia au moment de sa mise en redressement judiciaire. Le montant de l'offre de reprise de Flandres Air n'a pas été révélé.

CESSION

□ **CarnaudMetalbox (emballage) vend Pharmaflex Ltd à Alusuisse-Lonza.** – Le groupe d'emballage franco-britannique CarnaudMetalbox a annoncé, mardi 20 juillet, la cession à Alusuisse-Lonza, de Pharmaflex Ltd, société anglaise spécialisée dans l'impression des feuilles métallisées utilisées dans l'emballage pharmaceutique. Leader sur le marché britannique dans cette spécialité (avec 70 millions de francs de chiffre d'affaires), Pharmaflex Ltd est une ancienne filiale de CMB Flexible, dont elle représentait environ 7 % du chiffre d'affaires. B. Jürgen Hintz, président du directoire de CarnaudMetalbox, a estimé que *« cette cession permettra à* [la] *branche flexible* [du groupe] *de concentrer ses efforts sur l'alimentaire, son métier principal »*. En 1992, le groupe CarnaudMetalbox – 30 000 personnes – a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 24,82 milliards de francs.

COOPÉRATIONS

□ **Coca-Cola s'associe avec Kerry pour produire en Chine.** – Le groupe Coca-Cola a annoncé, mercredi 21 juillet, qu'il s'était associé avec le groupe Kerry, basé à Hongkong, pour investir dans des usines d'embouteillage en Chine. Une joint-venture baptisée Kerry Beverages Ltd. a été créée, avec, comme premier projet, la construction d'une usine de 26 millions de dollars (140 millions de francs) à Shenyang (nord-est de la Chine). Cette société appartient à 87,5 % au groupe Kerry, un conglomérat appartenant à Robert Kuok, et à 12,5 % à une filiale de Coca-Cola. La nouvelle usine compte parmi les dix nouvelles implantations de Coca-Cola prévues en Chine dans les cinq années à venir, qui s'inscrivent dans un programme d'investissement de 250 millions de dollars, dont 100 millions ont déjà été investis.

□ **Ethanol : Total, betteraviers et céréaliers envisagent une unité d'ETBE.** – Total va lancer en commun avec les céréaliers, les betteraviers, les producteurs d'éthanol et le groupe Eridania Béghin-Say un appel d'offres pour une étude sur la faisabilité d'une unité d'ETBE (éthyl-tertio-butyl-éther), composant oxygéné qui se substitue au plomb dans l'essence, dans l'une de ses raffineries, a annoncé récemment le groupe pétrolier. Total a signé un protocole d'intention avec les céréaliers de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), les betteraviers de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) et les transformateurs de bio-éthanol Nord-Picardie (BENP). L'unité produisant ce biocarburant, composé pour moitié d'éthanol agricole pourrait être implantée dans la raffinerie de Total près du Havre ou dans celle qui est près de Dunkerque. Cet investissement permettrait de disposer, à partir du premier semestre 1995, d'une unité de production de 50 000 tonnes d'ETBE, utilisant 300 000 hectolitres d'éthanol (alcool agricole).

CRISE

□ **La coopérative Ideval envisage la supression de ses fromageries haut de gamme.** – La coopérative Ideval a annoncé, vendredi 16 juillet, qu'elle envisageait de supprimer son activité de fromagerie haut de gamme, qui emploie 115 personnes dans les ateliers du Vigan (Lot) et de Montauban (Tarn-et-Garonne). Selon le responsable du site, le projet a été annoncé *« lors d'une réunion informelle avec les représentants du comité d'entreprise »* et est motivé par la baisse de consommation des fromages *« haut de gamme, du type Tourée de l'Aubier »*, ainsi que par la concurrence européenne des producteurs hollandais. D'autre part, la direction d'Ideval, qui n'exclut pas une reprise de cette activité *« par un groupe international »*, a indiqué qu'un plan social serait présenté le jeudi 22 juillet au siège de la société à Metz (Moselle). Ideval est une filiale du groupe coopératif Sodiaal, qui commercialise notamment les marques Candia, Yoplait et Le Rustique.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 21 juillet ⬇ Dégradation

A l'annonce de la mauvaise statistique allemande sur la croissance monétaire, la Bourse de Paris s'est nettement repliée mercredi 21 juillet, selon l'indice CAC 40 qui, après une ouverture en repli de 0,05 %, cédait 1,06 % en clôture pour s'inscrire à 1 947,53 points. Les échanges ont porté sur près de 2 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel.

La croissance de la masse monétaire allemande de 7,1 % en juin, après 6,9 % en mai, a fortement déçu les intervenants sur les marchés financiers, éloignant d'autant les perspectives de baisse de taux de l'autre côté du Rhin. Ce mauvais chiffre a provoqué une tension sur les taux longs qui sont nettement observés sur le marché des actions, a souligné un boursier. Le marché obligataire parisien s'est également effondré mercredi et le contrat notionnel septembre a perdu plus de 40 centimes.

Qualifiée d'épidermique, cette réaction de la Bourse à la mauvaise statistique allemande devrait bientôt s'estomper et le marché pourrait être rapidement dopé par l'annonce des noms des futures sociétés privatisées. Le ministère de l'économie a fait connaître mercredi vers 18 heures la liste des premières sociétés mises en vente : BNP, Rhône-Poulenc, Elf-Aquitaine et Banque Hervet.

Les grosses valeurs de la cote sont toutes en net repli. Le titre BSN – le plus actif de la séance – a abandonné 1,07 % mercredi. En recul sensible également, Elf-Aquitaine, qui a perdu 1,28 %, L'Oréal, qui a cédé 2,34 %, et Peugeot 1,62 %.

NEW-YORK, 21 juillet ⬆ Nouveau record

Wall Street a terminé de justesse sur un record mercredi 21 juillet, à l'issue d'une séance modérément active marquée par la publication d'une série de bons résultats de société au deuxième trimestre et par une baisse des prix sur le marché obligataire. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est établi à 3 555,40 points, en hausse de 10,62 points. Le record précédent remontait au 27 mai. Quelque 254 millions de titres ont été échangés. Les actions en hausse sont restées inférieures à celles en baisse : 901 contre 1 051, alors que 621 titres sont restés inchangés.

Selon James Melcher, président de Balestra Capital, les détenteurs de capitaux ont préféré investir dans les titres boursiers au détriment du marché obligataire, dans le sillage des commentaires du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, qui avait jugé la veille *« décevante »* l'évolution des prix. Les investisseurs avaient peu de possibilités, a commenté cet analyste, et la publication de bons résultats financiers au deuxième trimestre les a davantage incités à acheter sur la grande Bourse new-yorkaise.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale valeur de référence, est remonté à 6,62 % contre 6,55 % la veille.

VALEURS	COURS DU 20 juillet	COURS DU 21 juillet
Alcoa	70 1/2	70
ATT	64 5/8	64 3/4
Boeing	38	38 1/4
Chase Manhattan Bank	32 1/2	32 1/2
Du Pont de Nemours	48 3/4	49 3/8
Eastman Kodak	51 1/2	51
Exxon	64 1/8	64 1/8
Ford	53 1/4	53 1/2
General Electric	99 1/8	99
General Motors	48 7/8	48 3/8
Goodyear	41 1/2	41 7/8
IBM	42 7/8	43 5/8
ITT	87 3/4	87 3/8
Mobil Oil	70 5/8	70 1/8
Pfizer	63 3/8	64
Schlumberger	62 1/4	65
Texaco	62 3/8	62 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	138	138 3/8
Union Carbide	18 3/4	18 3/4
United Tech.	53 1/4	54 7/8
Westinghouse	15 7/8	16 5/8
Xerox Corp.	73 1/2	73 1/4

LONDRES, 21 juillet ⬇ Repli

Les valeurs ont réduit leurs pertes, mercredi 21 juillet en fin d'après-midi, au Stock Exchange, mais la tendance est restée affectée par les craintes d'augmentation de capital ainsi que les incertitudes sur la ratification du traité de Maastricht. Au terme des échanges, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 9,8 points à 2 814,1 points, soit un repli de 0,3 %. Le volume des échanges s'est élevé à 551,7 millions de titres contre 601,1 millions, la veille.

L'annonce d'une croissance de 7,1 % de l'agrégat M3 de la masse monétaire allemande en juin a également pesé sur la tendance, semblant écarter la perspective d'une baisse des taux d'intérêt allemands puisque la hausse dépasse l'objectif de la Bundesbank.

Une augmentation plus forte que prévu des ventes de détail britanniques en juin (+ 1,3 %) et une réduction du déficit commercial avec les pays non membres de la CEE (à 613 millions de livres contre 770 millions en mai) ont cependant permis une légère contraction des pertes.

VALEURS	Cours du 20 juillet	Cours du 21 juillet
Allied Lyons	5,49	5,48
B.P.	2,86	2,87
B.T.R.	3,68	3,67
Cadbury	4,34	4,34
De Beers	12,13	11,88
Glaxo	5,32	5,21
G.U.S.	34,90	34,90
I.C.I.	8,39	8,41
Reuters	13,92	14,12
RTZ	6,85	6,74
Shell	6,06	6,02
Unilever	9,49	9,48

TOKYO, 22 juillet ⬆ Irrégulière

La cote a terminé sur une note irrégulière, jeudi 22 juillet, dans un marché calme. A l'issue des transactions, l'indice Nikkei a gagné 34,90 points à 20 115,81 points, soit une progression de 0,17 %. Au cours de de la séance, l'indice a évolué dans une fourchette d'un centaine de points.

Les investisseurs sont restés en retrait du fait des incertitudes politiques, seules quelques valeurs vedettes sont parvenues à attirer leur attention, notent les boursiers.

« Le marché est au point mort et les opérateurs ne veulent pas prendre de positions compte tenu de la langueur de la reprise », a déclaré Isao Takahashi de chez James Capel Pacific. *« La démission du premier ministre Kiichi Miyazawa a peu influencé le marché »*, a-t-il ajouté.

VALEURS	Cours du 21 juillet	Cours du 22 juillet
Ajinomoto	1 350	1 330
Bridgestone	1 260	1 260
Canon	1 340	1 360
Fuji Bank	2 540	2 520
Honda Motors	1 340	1 310
Matsushita Electric	1 270	1 320
Mitsubishi Heavy	656	656
Sony Corp.	4 530	4 580
Toyota Motors	1 630	1 630

CHANGES

Dollar : 5,82 F ⬆

Le dollar s'échangeait en légère hausse jeudi 22 juillet, à 5,82 francs contre 5,8000 francs la veille à la cotation officielle. Le franc subissait un nouvel accès de faiblesse, contraignant la Banque de France à intervenir : le mark atteignait 3,4180 francs *(lire page 24)*.

FRANCFORT	21 juillet	22 juillet
Dollar (en DM)	1,6975	1,7060
TOKYO	21 juillet	22 juillet
Dollar (en yens)	108,25	108,28

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (22 juillet)	7 7/16 - 7 9/16 %
New-York (21 juillet)	3,38 %

BOURSES

	20 juillet	21 juillet
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	543,16	540,08
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 968,44	1 947,53

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	20 juillet	21 juillet
Industrielles	3 544,78	3 555,40

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	20 juillet	21 juillet
100 valeurs	2 823,90	2 814,10
30 valeurs	2 221,30	2 228,10
Mines d'or	221,40	218,10
Fonds d'Etat	98,32	98,03

FRANCFORT

	20 juillet	21 juillet
Dax	1 838,99	1 823,81

TOKYO

	21 juillet	22 juillet
Nikkei Dow Jones	20 080,91	20 115,81
Indice général	1 636,32	1 634,29

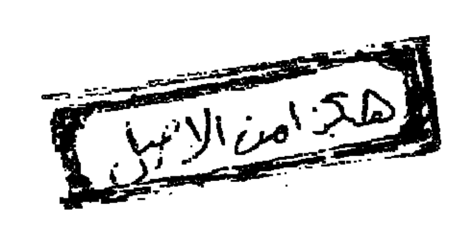
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

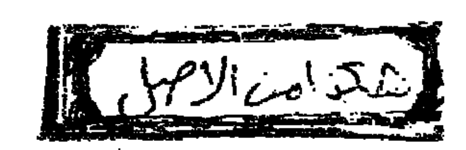
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8240	5,8260	5,8940	5,9000
Yen (100)	5,3712	5,3756	5,4363	5,4446
Ecu	6,6475	6,6528	6,6448	6,6559
Deutschemark	3,4175	3,4183	3,4242	3,4278
Franc suisse	3,8710	3,8750	3,9019	3,9094
Lire italienne (1000)	3,6075	3,6125	3,5863	3,5970
Livre sterling	8,7942	8,8002	8,8359	8,8489
Peseta (100)	4,2965	4,3013	4,2475	4,2613

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/16	3 3/16	3	3 1/8
Ecu	8 5/16	8 7/16	7 15/16	8 1/16	7 7/16	7 9/16
Deutschemark	7 1/8	7 1/4	7 1/16	7 3/16	6 7/8	7
Franc suisse	4 5/8	4 3/4	4 5/8	4 3/4	4 1/2	4 5/8
Lire italienne (1000)	10	10 1/4	9 1/2	9 3/4	9 1/4	9 1/2
Livre sterling	5 15/16	6 1/16	5 15/16	6 1/16	5 15/16	6 1/16
Peseta (100)	12 1/2	14 1/2	11 3/4	13 1/4	10 5/8	11 5/8
FRANC FRANÇAIS	7 15/16	8 7/16	7 13/16	8 3/16	7 1/4	7 5/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET

Liquidation : 23 juillet
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : – 0,69 % (1934,16)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
5950	EDF-GDF 3%	5490	—	—
1092	B.N.P. (T.P)	1090	1095	+ 0,46
940	Cr.Lyonnais(T.P.)	1005	1010	+ 0,50
1906	Renault (T.P.)	2041	2042	+ 0,05
2035	Rhone Poulenc(T.P)	2100	2100	—
1136	Saint Gobain(T.P.)	1056	1065	+ 0,85
925	Thomson S.A (T.P)	960	980	+ 2,08
610	Accor 1	641	637	– 0,62
715	Air Liquide 1	750	736	– 1,87
655	Alcatel Alsthom 1	645	645	—
2868	Alsac.Super.(Ny) 1	2960	2951	– 0,30
350	Alspi 1	330	334,40	+ 1,33
575	AGF(Ass.gle.Fce) 1	581	580	– 0,17
1360	Axa 1	1330	1320	– 0,75
51	Bail Equipement 1	55	55	—
970	Bail Invest. 1	1056	1040	– 1,52
505	Bancaire (Cie) 1	500	497	– 0,60
143	Banque Colbert C1	136	134	– 1,47
800	Bazar Hot. Ville 1	630	620	– 1,59
1230	Berger (M) 1	1200	1190	– 0,83
425	Bertrand Faure 1	445	—	—
1120	BIC 1	1196	1179	– 1,42
138	BIS 1	126,50	127	+ 0,40
530	B.N.P. CI 1	541	533	– 1,48
415	Bollore Techno.1	415	411	– 0,96
2550	Bongrain 1	2419	2407	– 0,50
510	Bon Marche (Au) 1	555	550	– 0,90
840	Bouygues 1	869	867	– 0,38
120	BP France 1	119,90	118,80	– 0,92
875	BSN 1	833	836	+ 0,36
1300	Canal + 1	1270	1253	– 1,34
190	Cap Gemini Sogeti1	181,80	181,50	– 0,17
200	Carnaudmetalbox 1	215	215,40	+ 0,19
2830	Carrefour 1	2849	2831	– 0,63
136	Casino Guichard 1	148	146	—
91	Casino Guich.ADP 1	104	102,20	– 1,73
605	Castorama Dl (Li)1	630	629	– 0,16
235	C.C.F. 1	227,10	227,60	+ 0,22
28	CCMC-Maarquid(Ly) 1	29,50	29,50	—
185	Cegid (Ly) 1	205	208	+ 1,46
31	Centrest (Ny) 1	31	31	—
330	CEP Communication1	370	—	—
76	Ceras Europ.Reun 1	88	87,25	– 0,85
1320	Cetelem 1	1055	1080	+ 2,37
315	CGI-Informatique 1	330,10	—	—
1150	CSIP 1	1155	1143	– 1,04
1020	Chargeurs 1	1046	1022	– 2,29
275	Christian Dior	292,20	292	– 0,07
420	CICA (M) 1	452	455	+ 0,66
320	Ciments Fr.Priv.B	311	311	—
580	Clarins 1	533	529	– 0,75
375	Club Mediterranee1	380	378,20	– 0,47
925	Coles 1	955	957	+ 0,21
600	CSP (Papiers)(Ly)1	596	551	– 7,55
209	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
1330	Comptoir Moder. 1	1298	1289	– 0,69
320	CPR Paris.Reesc. 1	375	373	– 0,53
1800	Credit F.France 1	1044	1038	– 0,57
435	Credit Local Fce 1	416,10	414,80	– 0,36
675	Credit Lyonn.CIP 1	890	888	– 0,58
1230	Credit National 1	1257	1260	+ 0,24

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
585	CSEE 1	442	439	– 0,68
4010	Damart 1	4000	3870	– 3,25
465	Dassault-Aviation1	439	440	+ 0,23
285	Dassault Electro 1	301,40	300	– 0,46
1470	De Dietrich 1	1520	1540	+ 1,32
475	Degremont 1	519	512	– 1,35
34	Dev.R.N-P De Cal 1	36	36,05	+ 0,14
80	Dev.R.Sud-Est.Ly)1	80	80	—
256	DMC (Dollfus Mi)1	270	271	+ 0,37
490	Docks France 1	540	539	– 0,19
98	Dynaction 1	112	111,40	– 0,54
2290	Eaux (Gle Des) 1	2151	2127	– 1,12
620	EBF (Epeda B.) 1	665	660	– 0,75
430	Ecco 1	472	472	—
950	Eiffage(ex Foug.)1	910	914	+ 0,44
390	Elf Aquitaine 1	392	389,20	– 0,71
965	Elf Sanofi 1	913	910	– 0,33
318	Erap-Elf CPet 1	344	344,10	+ 0,03
695	Eridania Beghin 1	775	769	– 0,77
445	Essilor Intl 1	475	474	– 0,21
255	Essilor Intl ADP 1	270	267	– 1,11
700	Esso 1	680	678	– 0,29
1610	Eurafrance 1	1797	1788	– 0,50
60	Euro Disney 1	57,25	57,15	– 0,17
520	Euro RSCG(Eurocom)	566	570	+ 0,71
1000	Europe 1-1	956	975	+ 1,99
35	Eurotunnel 1	36,30	36,85	+ 1,52
680	Filipacchi Medias	700	700	—
133	Finextel 1	130,30	129,50	– 0,61
305	Fives-Lille 1	357	355	– 0,56
3900	Fromageries Bel 1	4520	4500	– 0,44
1600	Galeries Lafayet.1	1605	1610	+ 0,31
460	GAN 1	463	465	+ 0,43
295	Gascogne (B) 1	331,60	331,50	– 0,03
1590	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1685	1681	– 0,24
595	Geophysique 1	590	—	—
620	Groupe Andre S.A.	603	607	+ 0,56
590	Groupe De La Cite1	619	620	+ 0,16
405	GTM-Entrepose 1	432	425	– 1,62
1450	Guyenne Gascogne 1	1510	1520	+ 0,66
405	Havas 1	413,60	411	– 0,63
205	IDIA 1	202,90	201	– 0,94
435	Imetal 1	451,50	446,50	– 1,11
136	Immob.Phenix 1	145	—	—
165	Ingenico 1	160	163,30	+ 2,06
10700	Ins.Merieux Int. 1	10510	10600	+ 0,86
545	Interbail 1	519	516	– 0,58
420	Intertechnique 1	446	452	+ 1,35
1070	Jean Lefebvre 1	1096	1099	+ 0,27
575	Klepierre 1	605	610	+ 0,83
540	Labinal 1	680	680	—
378	Lafarge Coppee 1	386	386	—
104	Lagardere (MMB) C1	115	114,20	– 0,70
195	Lapeyre C1	199	195,50	– 1,76
268	Lebon 1	259	253	– 2,32
4150	Legrand 1	4400	4302	– 2,23
2470	Legrand ADP 1	2730	2700	– 1,10
147	Legris Indust. 1	160	159,10	– 0,58

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
915	Locindus 1	907	[illegible]	—
3750	LVMH Moet Vuitton1	3230	3202	[illegible]
455	Lyon.Eaux-Dumez 1	474	471	[illegible]
325	Marine Wendel 1	342	341,50	[illegible]
131	Matra-Hachette 1	121	[illegible]	[illegible]
65	Metaleurop 1	74	[illegible]	– 2,27
13	Metrologie Intl 1	13,60	[illegible]	—
146	Michelin 1	155,10	[illegible]	[illegible]
85	Moulinex 1	100,10	[illegible]	– 2
940	Navigation Mixte 1	943	[illegible]	[illegible]
142	Nord-Est 1	134,50	[illegible]	[illegible]
580	Nordon (Ny) 1	450	445	– 1,11
50	Olipar 1	40,40	39,50	[illegible]
1040	Oreal 1	1042	[illegible]	[illegible]
485	Paribas 1	421,20	[illegible]	[illegible]
285	Pechiney CIP 1	334	332,10	– 0,57
196	Pechiney Intl 1	152	152	[illegible]
380	Pernod-Ricard 1	390	381,50	[illegible]
540	Peugeot 1	508	511	[illegible]
725	Pinault-Printemps1	725	—	—
760	Plastic-Omn.(Ly) 1	719	[illegible]	[illegible]
280	Poliet	[illegible]	290	[illegible]
775	Primagaz 1	752	750	[illegible]
795	Promodes 1	856	857	[illegible]
280	Radiotechnique 1	301,50	[illegible]	—
7680	Redoute(S.A.La)1	7500	[illegible]	[illegible]
164	Remy Cointreau 1	172,50	172,50	—
455	Rexel(ex.CDME) 1	459,90	451	[illegible]
540	Rhone Poulenc A 1	143	[illegible]	[illegible]
33	Rochette (La) 1	27,20	[illegible]	– 2,54
575	Roussel Uclaf 1	558	556	[illegible]
3110	Rue Imperiale(Ly)1	3062	[illegible]	[illegible]
139	Sade (Ny) 1	153	150,50	[illegible]
1570	Sagem 1	1650	[illegible]	[illegible]
490	Saint-Gobain 1	522	521	– 0,19
1230	Saint-Louis 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1520	Salomon (Ly) 1	1735	[illegible]	[illegible]
390	Salvepar (Ny) 1	385	390	[illegible]
1580	Sat 1	1775	—	—
745	Sauvquet (Ns) 1	250	—	—
685	Schneider 1	644	[illegible]	[illegible]
14,50	SCOA 1	13,60	[illegible]	[illegible]
610	SCOR S.A 1	530	[illegible]	[illegible]
435	S.E.B 1	425,50	[illegible]	[illegible]
470	Sefimeg 1	462,30	[illegible]	[illegible]
173	Selectibanque 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]
157	Sextant Avionique1	181	177	– 2,21
740	SFIM 1	834	[illegible]	[illegible]
225	SGE 1	217	219,50	[illegible]
520	Simco 1	543	544	[illegible]
600	S.I.T.A 1	623	[illegible]	– 1,11
1170	Skis Rossignol 1	1230	1215	– 1,22
460	Sligos 1	471	481	+ 2,12
590	Societe Gale A 1	558	[illegible]	– 0,50
43	Sodecco (B) 1	41,50	—	—
66	Sodero (Ns) 1	64,95	65	[illegible]
1000	Sodexho 1	960	965	[illegible]
110	Sogenal (Ny) 1	107,10	107,10	—

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
1452	Sommer-Allibert 1	1505	1490	– 1
530	Sophia 1	551	555	+ 0,73
1320	Sovac 1	1315	1309	– 0,46
425	SPEP 1	434	433	– 0,23
250	Ste Bacgrailles 1	336,10	340	+ 1,16
450	Strafor Facom 1	458	454	– 0,87
210	Suez 1	366,20	365,70	– 0,16
1270	Synthelabo 1	220,10	218,50	– 0,73
173	Thomson-CSF 1	164,50	164	– 0,30
275	Total 1	272	271,10	– 0,33
320	Total (Certif) 1	205	205,80	+ 0,39
605	UAP 1	593	586	– 1,18
340	UFB Locabail 1	338,40	336	– 0,71
226	USC DA(ex Robur)M1	240	235	– 2,08
580	UIC 1	525	518	– 1,33
560	UIF 1	613	614	+ 0,15
860	UIS 1	845	840	– 0,59
475	Unibail 1	417,90	416	– 0,45
730	Valeo 1	897	899	+ 0,22
152	Vallourec 1	191,60	190,50	– 0,57
310	Via Banque 1	321,50	324	+ 0,78
250	Worms & Cie 1	279,50	278,50	– 0,36
1715	Zodiac 1	1700	1690	– 0,59
1025	Elf Gabon	944	952	+ 0,85
128	Amax 1	139,40	138	– 1
129	American Barrick 1	142,10	140	– 1,48
172	American Express 1	182,50	190	+ 4,11
255	A.T.T. 1	371,60	377,60	+ 1,61
165	Anglo American 1	195,50	[illegible]	– 2,91
380	Amgold 1	427,10	421,10	– 1,40
250	Banco Santander 1	252	254,90	+ 1,15
785	B.A.S.F. 1	825	[illegible]	+ 1,13
910	Bayer 1	1002	1020	+ 1,80
39	Blenheim Exhibit.1	39	—	—
50	Buffelsfontein 1	64	63,50	– 0,78
175	Chase Manhattan 1	192	—	—
2060	Daimler Benz 1	2310	2349	+ 1,69
93	De Beers 1	103,50	100	– 3,38
2310	Deutsche Bank 1	2501	2500	– 0,04
1350	Dresdner Bank 1	1336	1351	+ 1,12
67	Driefontein 1	72	69,55	– 3,40
285	Du Pont Nemours 1	285	288,90	+ 1,37
325	Eastman Kodak 1	293	295,50	+ 0,85
13	East Rand 1	30,60	30,40	– 0,97
50	Echo Bay Mines 1	71,70	70,20	– 2,09
151	Electrolux 1	172	—	—
250	Ericsson 1	259	260	+ 0,39
320	Exxon Corp. 1	374,70	374,70	—
295	Ford Motor 1	310	309,30	– 0,23
51	Freegold 1	66,25	64	– 3,40
13	Gencor Limited 1	14,75	14,50	– 1,69
545	General Electric 1	574	577	+ 0,52
250	General Motors 1	282,50	280,40	– 0,74
375	Generale Belgique1	435	435	—
36	Grd Metropolitan 1	36	36	—
41	Guinness Plc 1	40,50	40,30	– 0,49
19,50	Hanson Plc 1	21	20,50	– 2,38
24	Harmony Gold 1	28,25	27,70	– 1,95

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
465	Hewlett-Packard 1	436,30	—	—
41	Hitachi 1	45,50	45,10	– 0,88
895	Hoechst 1	941	943	+ 0,21
280	I.B.M 1	254	253,10	– 0,35
57	I.C.I 1	55,65	56,10	+ 0,81
425	I.T.T. 1	496	506	+ 2,02
220	Ito Yokado 1	241,20	241	– 0,08
67	Matsushita 1	57,20	70,10	+ 4,32
250	Mc Donald's 1	283	287,40	+ 1,55
335	Merck and Co 1	191,50	193	+ 0,78
620	Minnesota Mining 1	618	645	+ 4,37
54	Mitsubishi Corp. 1	56,50	57,10	+ 1,06
425	Mobil Corporat. 1	407,50	—	—
385	Morgan J.P. 1	419	413	– 1,43
4260	Nestle SA Nom.	4020	4050	+ 0,75
81	Nippon Meat Packer	82,10	83,30	+ 1,46
143	Norsk Hydro 1	150	148,10	– 1,27
136	Ofsil 1	171,20	169,60	– 0,93
1330	Petrofina 1	1549	1560	+ 0,71
275	Philip Morris 1	281,80	277,90	– 1,38
83	Philips N V 1	94	94,60	+ 0,64
110	Placer Dome Inc 1	115	115	—
280	Procter Gamble 1	292	291,80	– 0,07
193	Quilmes 1	208 •	208	—
33	Randfontein 1	53	51,10	– 3,58
275	Rhone Poul.Rorer 1	277,50	275,80	– 0,61
530	Royal Dutch 1	530	534	+ 0,75
56	R.T.Z 1	58,50	58,80	+ 0,51
14,50	Saatchi & Saatchi	13,70	13,80	+ 0,73
495	Sega Enterprises	554	555	+ 0,18
36	Saint-Helena 1	45,30	44,50	– 1,77
325	Schlumberger 1	361,10	377	+ 4,40
53	Shell Transport 1	52,30	53	+ 1,34
2280	Siemens 1	2228	2245	+ 0,76
220	Sony Corporation 1	242	244	+ 0,83
112	Sumitomo Bank 1	127,80	127,80	—
200	T.D.K 1	208,50	212	+ 1,68
63	Telefonica 1	60,50	60,95	+ 0,74
35	Toshiba 1	36,85	37	+ 0,41
615	Unilever 1	559	569	+ 1,79
319	Unic.Technologie 1	307	—	—
355	Vaal Reefs 1	427	413	– 3,28
1180	Volkswagen A.G 1	1182	1202	+ 1,69
300	Volvo (act.B) 1	325	317	– 2,46
127	Western Deep 1	182,50	175,10	– 4,05
450	Xerox Corp 1	432,50	—	—
115	Yamanouchi 1	122	122,20	+ 0,16
4,85	Zambia Copper 1	5,30	5,25	+ 0,94
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 10,8%79	—	9,498
CNA 9% 4/92 CB	112,40	1,948
EDF 8,6% 92 CI	111,60	2,450
Em.Etat 13,4%83 CA	102,30	7,820
Em.Etat10,26%86 CA	109,50	3,710
OAT 9,90% 12/97 CA	113,30	5,994
OAT TMB 01/99 CA	98,74	4,868
OAT 10% 5/00 CA	118,25	1,534
OAT 01 TME CA	99,70	3,251
OAT 8,5%11/02 CA	111,50	5,586
OAT 8,50% 19 CA	112	6,288
OAT 8,50% 92-23 CA	112,20	2,049
BFCE 9% 91-02	112,60	6,411
CEPME 8,5% 88 CB	107,20	0,489
CEPME 9% 89 CA	111,70	8,310
CEPME 9% 92-06 TSR	—	8,715
CFD (CCCE)9,7%90CB	117,65	4,438
CFD exCCCE8,6%92CB	112,50	3,817
CFF 10% 88-98	114,85	7,479
CRH 8,5% 87-88 CA	108,79	3,237
CFF 9% 88-97 C1	108,70	7,200
CFF 10,25% 90 C1	118,55	3,623
CRH 8,6% 92-93 CB	108,65	0,542
CLF 8,9% 88 C1	111,50	1,341
CLF 9%88-93/98 C1	109,15	4,216
EDF 8,6% 88-89	109,55	3,699
Financder 9%91C2#	114,70	5,868
Finansd.8,6%92 #C2	109,85	4,147
Floral9,75% 90 C1	114,95	9,697
PTT 11,2% 85 CB#	110	6,600
SNCF8,8% 87-93C1	109,80	4,069
	—	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	289	296
Bains C.Monaco 1	950	950
B.Hypoth.Europ.	170	—
B.N.P Intercont.2	465	469,20
Benedictine	2200	—
Bidermann Intl	380	—
B T P (la cie) 2	32	31,50
Cambodge	886	—
Carbone Lorraine	351	351
Case Poclain 2	2,05	—
CBC 2	300,40	299
C.E.G.F (Frigor.)	525	—
Centenaire Blanzy	303	—
Cerugan Holding	24	—
Champex (Ny)	8,85	—
CIC Un.Euro.CIP 1	250	246,10
C.I.T.R.A.M. (B)	2995	—
Cpt Lyon Alem.2	362	362
Concorde-Ass Risq2	854	640
Constr.Met.Prov.	12,50	—
Credit Gen.Ind.	112	—
Darblay	590	—
Didot Bottin	554	—
Eaux Bassin Vichy	3111	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ecia 2	331,90	329
Ent.Mag. Paris	3800	—
Eridania Beghin CI	599	—
Fidei(exImmofice)2	370	—
Finalens	363	—
F.I.P.P.	195	—
FNAC 2	2890	—
Fonciere (Cie)	610	—
Foncina	410	—
France I.A.R.D	391,50	—
France S.A 1	1710	1715
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	489	522
Genefim	315	—
Gevelot	502	—
G.F.C. 2	473	474
Groupe Victoire	1363	—
G.T.I (Transport)	238	—
Immobail 2	444	447
Immobanque 2	858	—
Im.Marseillaise	4900	—
Invest.(Ste Cle.)2	2900	—
Lille Bonnieres	1000	—
Locafinanciere	447	—
Louvre 1	2105	2120
Lucia	193	—
Machines Bull 2	27,50	28
Mag.Uniprix	178	—
Metal Deploye	250	—
Mors 2	36,50	36,30
Navigation (Nle)	115,10	—
Optorg 2	270	270
Oreal (CI)	742	770
Origny-Desvroise	686	—
Monoprix	1218	—
Palaci-Marmont	390	—
Parfinance	189,50	—
Paris Orleans	200	—
Piper Heidsieck	720	—
Porcher	198	—
Promodes (CI)	630	—
Publicis 2	709	700
Rochefortaise Com.	161	164,40
Rosario 2	166,90	166,80
Rougier	192,20	—
S.A.F.A.A.	210	—
S.A.F.I.C Alcan	185	—
Saga	342	—
Salins du Midi 2	585	—
Savoisienne M.	150	—
Silic 2	737	720
S.I.P.H.	78	—
SMCI (M)	50	—
Sofal 2	470	—
Soffo	251	—
Sofitam	81	—
Sofragi 2	3195	—
Soudure Autogene	660	659
Sovabail	394,80	—
Stemi	975	—
Taittinger 1	1815	—
Testut-Aequitas	100	—
Tour Eiffel	258	—
Ufiner Cofredi	1389	—
Vicat 2	440	445
Viniprix	1700	—
Virax	104	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	495	—	Kubota Corp.	33,60	—
Akzo NV	494	—	Noranda Mines	94	—
Alcan Aluminium	109	—	Olivetti Priv.	8,50	—
American Brands	199	—	Pfizer Inc.	361,20	—
Arbed	490	—	Ricoh Cy	40,80	—
Asturienne Mines	113	—	Robeco	337,80	337,50
Banco Pop. Espanol	649	—	Rodamco N.V.	163	152,10
Banque Regl.Inter.	36100	—	Rolinco	335,30	335,10
Chrysler Corp.	273	—	Sapem SPA	5,10	—
C.I.R SPA	3	—	Saxe Group Plc	31	—
Commerzbank AG	1060	—	SKF Aktiebolaget	68,50	—
Dow Chemical Co.1	334	344	Tenneco Inc.	290	—
Fiat Ord.	23,85	—	Toray Ind.	35	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	580	—	West Rand Cons.	5,80	—
Gevaert	1258	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	47	—		—	—
Goodyear T.& R.Cy	234	—		—	—
Honeywell Inc.	225	—		—	—
Johannesburg Cons.	80	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	312	—	Lecteurs Monde+ *	216	—
Applications Hydr.	1720	—	Nicolas nom	672	—
Blanzy-Ouest*	826	—	Off.Com.Pharm. *	550	—
Brasseries Maroc	400	—	Paris France	215	—
Calciphos*	66	—	Paris.Percier *	190,20	—
Canadien Pacifique	88,20	—	Rorento	279,90	—
CGH Cogenhor ach.*	7	—	S.A.C.E.R.	830	—
Cie Industrielle*	4402	—	St-Dominique(Fin)2	154	—
Coparex Inter.*	551	—	St Gobain Emball.*	1503	—
Cr.Universel (Cie)	278,30	—	Schlumberger Ind.*	415	—
CEAC.*	75,85	—	SEPR *	1202	—
GFF (Grpe Fon.F) 2	3,30	—	SPR "B" nom	258	—
Grace and Co	235,10	—	Waterman *	1100	—
Table France*	380	—		—	—
Koninkl. Pakhoed	75,10	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Cable 1	518	536	Idianova	84	—
B.A.C.	23,70	—	Immob.Hotel. 2 #	1230	1230
Boiron (Ly) 2 #	450	453	Int. Computer	129,90	—
Boisset (Ly)	285	—	IPBM	33	—
CRCAM Paris IDF 1	940	939	Molex	182	—
Calberson	272	—	N.S.C Schlum.Ny 2	611	—
Cardif SA 2	950	935	Seribo	140	—
CEGEP	170	—	Sopra	300	—
CFPI	195	—	TF1-1	456,80	450
C.N.I.M 2	1150	1150	Thermador Hotel(Ly)	330	330
Codetour	312	—	Unilog	225	—
Creeks	111,10	—	Viel et Compagnie	160	—
Dauphin OTA	239,50	—	Yves St Laurent 1	701	725
Devanlay 2	1140	1140		—	—
Labor.Dolisos	128	—		—	—
Editions Belfond	191	—		—	—
Europ Propulsion 2	239	235		—	—
Finacor	160	—		—	—
G.L.M. S.A	664	—		—	—
Gravograph	150	—		—	—
Guintoli 2	800	—		—	—
I.C.C.	230	—		—	—

Sicav (sélection) 21 juillet

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Action	242,88	236,38
Actimonetaire C et D	31691,35	31691,35
Ameri-gan	8012,05	7783,89
Amplitude	712,97	692,20
Antigone trésor	725229	725229
Arbitr. Court Terme	8048,75	8048,75
Associa Première	32998,39	32998,39
Associc	1168,89	1168,89
Atout Futur	487,99	476,09
Aurecic	1682,19	1633,18
Avenir Alizes	1953,39	1915,09
Axa Capital	202,13	196,24
Axa Court Terme	8885,97	8885,97
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1079,37	1047,93
Axa.Ep.Fr.Ex Acepargn	860	834,95
Axa Europe	135,35	131,41
Axa Investissements	124,63	121
Axa NPI	132,30	128,45
Axa Ob.Fr.Extracs	159,30	154,66
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	158,22	153,61
Axa Pren.Ex.Agepre	125,59	121,93 •
Axa Sel.Ex.Dr.Sele	156,24	151,69
Axa Valeurs PER	136,48	132,50
Cadence 1	1108,82	1087,08
Cadence 2	1114,01	1092,17
Cadence 3	1107,47	1085,75
Capitomonetaire	6955,21	6958,25
Capiteblig	7564,23	7415,91
Capterce	1549,47	1526,57
Coexis	1515,17	1486,92
Comptavalor	3928,36	3902,51
Credinter	494,69	470,57
Credit Mutuel Capital	1460,69	1432,05
Cred.Mut.Ep.Cour.T	741,72	741,72
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	104,28	101,49
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	102,49	99,75
Cred.Mut.Ep. J	77256,74	77256,74
Cred.Mut.Ep.long.T	225,93	219,88
Cred.Mut.Ep.Monde	1321,06	1285,70
Cred.Mut.Ep.Centre	1152,30	1121,46
Dieze	1544,27	1515,48
Drouot France	939,80	912,43
Drouot Sécurité	252,88	255,22
Ecocic	1170,81	1136,71
Ecupar	132,94	129,07
Ecur. Capitalisation	2995,49	2966,81
Ecur. Expansion	537783,88	535978,41
Ecur. Géovaleurs	2544,79	2470,67
Ecur. Investissement	161,91	157,19
Ecur. Monepremière	74760,13	74760,13
Ecur. Monétaire	21909,77	21909,77
Ecur. Trésorerie	2698,48	2698,48
Ecur. Trimestriel	2146,02	2124,77
Elanciel	122,55	119,08
Energia	376,57	359,59
Eparcic	4018,44	4018,44
Eparcourt-Sicav	4333,12	4322,31
Epargne Associat.	26179,67	25881,59
Epargne-Unie	1452,44	1417,01
Effi Cash capi	8831,26	8831,26 ◆
Euro Solidarité	1190,17	1178,39
Eurocic Leaders	1136,81	1103,70
Eurodyn	1271,58	1240,57
Euro Gan	6948,98	6585,56
Fonsicav	16131,85	16099,65
France-gan	11480,98	11039,40
France Garantie	278,65	278,09 ◆
France Obligations	487,93	483
Francic	497,95	483,45

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	123,42	119,83
Francic-Regions	1199,13	1164,20
Fructi-Associations	38,96	38,96
Fructi-Capi	48,40	47,68
Fructidor	252,39	248,65 ◆
Fructifrance action C	206,88	201,81
Fructifrance action D	197,95	193,12
GAN Rendement	5637,49	5554,09
Gestilion	16952,82	16952,82
Gest.Associations	194,70	190,42
Horizon	1485,30	1442,04
HLM Monetaire	15543,51	15543,51
Indicia	1127,77	1105,50 ◆
Indust.Fce.Court.T	1643,34	1643,34
Intensys	104,62	104,36
Interepar	112156,42	108889,73
Interoblig	16928,87	16596,93
Intersélection Fce	542,93	532,28
Japacic	185,08	179,69
Jeunepargne	325,38	320,57
Latitude	2499,55	2495,81
Lion Association	11868,32	11868,32
Lion Institution	35053,87	34956,45
Lionplus	1165,56	1142,71
Lion Trésor	2327,72	2304,67
Livret Bourse Inv.	606,97	589,29
Livret Portefeuil.	782,16	759,38
Mediterranée	191,83	186,24
Mensuel CIC	10423,16	10319,96
Monedex	75987,39	75987,23
Mone.J.	40171,70	40171,70
Monévalor	45684,40	45684,40
Mutualité dépôts	15353,83	15323,18
Natio Court Terme	105781	105465
Natio Court Terme2	317760	317760
Natio Epargne	20224,15	20023,91
Natio Ep. Capital	12632,26	12507,19
Natio Ep. Croissance	1970,52	1917,78
Natio Ep. Obligations	216,56	210,76
Natio-Ep. Retraite	138,72	135,01
Natio Ep. Trésor	8947,65	8929,79
Natio-Franindex	1092,24	1063,81
Natio-Imm.	1320,65	1295,30
Natio-Inter	1746,82	1700,07
Natio-Monétaire	27961,03	27961,03
Natio-Opportunités	1228,50	1193,67
Natio-Patrimoine	1534,44	1493,27
Natio-Perspectives	1196,25	1164,23
Natio-Placements	65753,93	65753,93
Natio-Revenus	1110,29	1099,30
Natio Sécurité	12277,33	12277,33
Natio-Valeurs	933,84	908,85
Nippon-Gan	7054,64	6783,31
Nord Sud Dévelop.	1865,11	1861,39
Obli-Associations	180,82	178,13
Oblicic-Mondial	3822,91	2978,24
Oblicic-Régions	1080,34	1084,37
Oblifutur	3327,51	3265,47
Oblig. ttes caté.	205,90	202,86
Obliden	1672,67	1656,11
Oblisecurité Sicav	14397,18	14397,18
Oraction	1588,39	1549,65
Paribas Capitalisation	1796,60	1761,20
Paribas Opportunités	138,74	134,70
Paribas Patrimoine	640,26	621,61
Patrimoine Retraite	252,83	247,09
Pervalor	633,41	620,39
Planistar	1350,87	1317,14
Plénitude	148,92	144,58

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Poste Croissance	6088,94	6082,86
Poste Gestion	73383,59	73383,59
Première Oblig	11031,44	11020,42
Prévoy. Ecureuil	111,33	118,23
Priv'Associations	32675,40	32675,40
Proficius	1001,44	982,77
Quartz	147,56	143,96
Rentacic	171,83	169,29
Revenus Trimestr.	5644,13	5588,25
Revenu-Vert	1206,02	1183,53
St Honoré Vie & Santé	1037,28	990,24
St Honoré Bons du Tr.	12470,33	12408,29
St Honoré Invest.	839,54	801,47
St Honoré Pacifique	770,89	735,93
St Honoré Real	16659,04	16592,67
Securicic	1926,48	1926,48
Sécuri-Gan	13328,49	13125,97
Sécuritaux	1543,96	1543,96
Sicasden	754,07	742,93
Sicav Associations	2044,70	2044,70
SFI-CNP Assur	737,84	716,16
S.G. Fr. opport. C et D	1354,11	1327,56
Sicav 5000	470,36	457,77
S.I. Est	1526,88	1492,41
Slivafrance	750,77	730,68
Slivam	446,52	434,57
Slivarente	231,89	227,34
Slivinter	519,13	505,24
S.N.I.	1208,33	1173,14
Sogenfrance C	1281,07	1255,95
Sogenfrance D	1237,56	1213,29
Sogépargne	348,83	341,99
Sogeinter	1523,83	1493,95
Soleil Investissements	649,20	624,23
Solstice	2277,16	2271,48
State Street Act. Eur	10740,63	10377,42 ◆
State Street Act. Fce	11477,04	11142,78
St. Str. Act.Japon	16025,25	15483,33
State Street Emer. Mts	14601,85	13898,84 ◆
St.Street OAT Plus	12301,61	12060,40
Stratégie Actions	906,79	871,91
Stratégie Rendement	1605,35	1554,82
Techno-Gan	6151,39	5914,80
Thesora	763,83	756,27
Trésor Plus	1492,74	1477,96
Trésor Trimestriel	1091,28	1080,48
Trésoricic	145177,43	145177,43
Trilion	5490,98	5420,51
Uni-Associations	124,52	124,52
Uni-Foncier	1387,74	1353,89
Unifrance	619,22	604,13
Uni Régions	1271	1240
Univar	259,49	259,49
Univers Actions	1468,17	1432,36
Univers Obligations	2078	2039,25
Valorg	2276,38	2274,09
Valreal	59270,48	59240,88
Winterthur St-Honoré	242,21	231,23
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 21/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8285	5,8000	5,65	6,15
Ecu	6,6460	6,6480	—	—
Allemagne (100 dm)	341,3500	341,7400	330	350
Belgique (100 F)	16,5290	16,5480	16,05	17,05
Pays-Bas (100 fl)	303,2700	303,6000	291	311
Italie (1000 lires)	3,6750	3,6230	3,50	4
Danemark (100 krd)	88,4100	88,3600	84	92
Irlande (1 iep)	8,2335	8,2425	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,7615	8,8000	8,40	9,20
Grèce (100 drachmes)	2,4975	2,4995	2,69	3,09
Suisse (100 f)	388,8300	386,4100	375	395
Suède (100 krs)	73,4500	72,8800	67	78
Norvège (100 k)	79,8700	79,8300	75	84
Autriche (100 sch)	48,5020	48,5560	47	50
Espagne (100 pes)	4,3520	4,3470	4,10	4,70
Portugal (100 esc)	3,5050	3,5050	3,20	4
Canada (1 $ can)	4,5518	4,5473	4,40	4,85
Japon (100 yens)	5,3719	5,3506	5,30	5,60

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 21/07
Or fin (kilo en barre)	73100	72750
Or fin (en lingot)	73100	72850
Napoléon (20f)	420	414
Pièce Fr (10 f)	389	—
Pièce Suisse (20 f)	417	410
Pièce Latine (20 f)	417	410
Souverain	525	500
Pièce 20 dollars	2780	2505
Pièce 10 dollars	1380	1265
Pièce 5 dollars	725	—
Pièce 50 pesos	2695	2675
Pièce 10 florins	425	420

Matif (Marché à terme international de France)

21 juillet 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 146 745

Cours	Mars 94	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	122,26	119,74	119,46
Précédent	122,36	120,28	119,90

CAC 40 A TERME
Volume : 20 053

Cours	Juillet 93	Août 93	Sept. 93
Dernier	1958,50	1972	1981
Précédent	1976	1988,50	1999,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi : Pourcentage de variation 31/12 — Mardi : Montant du coupon
Mercredi : Date paiement dernier coupon — Jeudi : Compensation
Vendredi : Quotités de négociation

ABREVIATIONS

B = Bordeaux — Li = Lille
Ly = Lyon — M = Marseille
Ny = Nancy — Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés, de 10 h à 22 h.

Acquisitions du Fonds national d'art contemporain

PHOTOGRAPHIES. Galerie du Forum. Jusqu'au 13 septembre.
BANLIEUES BUISSONNIÈRES, PHOTOGRAPHIES DE PATRICK BARD. Galerie de la BPI. Jusqu'au 30 août.
DOMINIQUE BOZO. Un regard. Galeries contemporaines. Jusqu'au 15 novembre.
LES FAUTEUILS DE MATISSE. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 septembre.
ICI PARIS (EUROPE). Espace consultation vidéo. Jusqu'au 30 septembre.
MARTIN KIPPENBERGER, CLOSKY, WOLFGANG STAEHLE. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.
EMANUELE LUZZATI. Scénographe. Grand foyer. Jusqu'au 30 août.
MEUBLES ET IMMEUBLES. Design et architecture, les nouvelles acquisitions. Forum. Jusqu'au 13 septembre.
MALCOLM MORLEY. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.
NOIR DESSIN. Salle d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 26 septembre.
ON CONNAIT LA MUSIQUE. Michel Bouvet, Fauchère, Corbin, Annick Orliange. Centre d'information du CCI. Jusqu'au 6 septembre.
PHOTOGRAPHIES DE CLAUDE BRICAGE. Maguy Marin May be. Petit foyer. Jusqu'au 31 août.
REVUE VIRTUELLE N° 7, LE VIRTUEL EN QUESTIONS. Galeries contemporaines. Jusqu'au 19 septembre.
GERRIT THOMAS RIETVELD. Galerie du CCI. Jusqu'au 27 septembre.
TRAITS D'IMPERTINENCE. Le dessin d'humour de 1914 à nos jours. Salle d'actualité. Jusqu'au 6 septembre.

Palais du Louvre

Porte Jaujard - côté jardin des Tuileries (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 9 h à 17 h 15, un lun. sur deux et tous les mer. jusqu'à 21 h 15.
ANTONELLO DE MESSINE, LE CHRIST A LA COLONNE. Pavillon de Flore. Entrée : 35 F (ticket d'entrée au musée). Jusqu'au 9 août.
COPIER-CRÉER - DE TURNER A PICASSO. 300 œuvres inspirées par les maîtres du Louvre. Hall Napoléon. Entrée : 36 F. Jusqu'au 26 juillet.
LE DESSIN FRANÇAIS, CHEFS-D'ŒUVRE DE LA PIERPONT MORGAN LIBRARY. Pavillon de Flore. Entrée : 35 F (billet d'entrée du musée). Jusqu'au 30 août.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (40-70-11-10). T.l.j. sf lun. et fêtes, de 12 h à 19 h, sam., dim., de 10 h à 19 h.
ROBERT COMBAS. Du simple au double. Jusqu'au 12 septembre.
NIKI DE SAINT PHALLE. Jusqu'au 12 septembre.
JEAN POUGNY (1892-1956). Entrée : 35 F. Jusqu'au 22 août.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.
DESIGN, MIROIR DU SIÈCLE. (53-76-05-47). T.l.j. sf mar. de 11 h à 20 h, sam., dim. de 10 h à 19 h, jeu. jusqu'à 22 h. Entrée : 50 F (billets sur place et FNAC). Jusqu'au 25 juillet.
EN ROUTE M. LARTIGUE. (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. et mer. de 11 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 30 septembre.

Galerie nationale du Jeu de paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam. et dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30.
TAKIS. Entrée : 35 F. Jusqu'au 17 octobre.

MUSÉES

ADRESSE PROVISOIRE POUR L'ART CONTEMPORAIN RUSSE. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 21 août.
ALBUM DE VOYAGE. Des artistes en expédition au pays du Levant. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). T.l.j. sf mar. de12 h 30 à 18 h, sam., dim. et jours fériés de 14 h à 18 h. Entrée : 19 F. Jusqu'au 27 septembre.
L'AQUARELLE AUJOURD'HUI. Elie Abrahami, David Levine, Gottfried Salzman, Sam Szafran. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 septembre.
ARMES ET ARMURES DES MONTMORENCY. Musée de l'armée, Hôtel national des Invalides, salle de l'Arsenal, place des Invalides (44-42-37-72). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 32 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 16 septembre.
LES ATELIERS DE PASCIN ET DE SES AMIS. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 12 septembre.
BABAR SUR SON 31. Halle Saint-Pierre, Musée en herbe, 2, rue Ronsard (42-58-72-89). T.l.j. sf lun. de 10 h à 22 h, sam. et dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 7 novembre.
LE CACHET DE L'ART FAIT FOI, PHILIPPE LOUISGRAND. L'étoffe des héros. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 juillet.
CHAGALL ET SES TOILES. Jardin d'acclimatation. Musée en herbe, bois de Boulogne, boulevard des Sablons (40-67-97-66). T.l.j. de 10 h à 18 h. Ateliers t.l.j. à 15 h, réservation au 40.67.97.66. Fermé du 9 au 22 août. Entrée : 13 F, atelier : 15 F. Jusqu'au 10 septembre.
CONSULTATION URBAINE, AUSTERLITZ-SALPÊTRIÈRE. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 28 août.
CROIX ET TOTEMS. Musée d'art naïf Max Fourny - halle Saint-Pierre - galerie, 2, rue Ronsard (42-58-72-89). T.l.j. sf lun. de 10 h à 22 h, mer. et dim. de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 12 septembre.
DE BELLEVILLE A MARSEILLE, VISA-VILLES. Parcours sonore Cécile Le Prado - Maison de La Villette, 30, av. Corentin-Cariou (40-03-75-10). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Projection de Belleville Lumière et En remontant la rue Vilin, du mer. au dim. et mar. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 26 septembre.
DE PISSARRO A PICASSO. Bibliothèque nationale, galeries Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 septembre.
MARCEL GROMAIRE. Carnets 1911-1963. Bibliothèque nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 juillet.
KRÉMÈGNE. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 5 septembre.
MA QUÊTE D'ARCHITECTURE. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 29 août.
CHARLES MARTIN. Musée d'art naïf Max Fourny, halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard (42-58-72-89). T.l.j. sf lun. de 10 h à 22 h, mer. et dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 1er août.
MARWAN. Bibliothèque nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs, 2, rue Vivienne (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 28 août.
MIYABI, ART COURTOIS DU JAPON ANCIEN. Musée national des arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna (47-23-61-65). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 18 h. Entrée : 32 F (comprenant la visite du musée). Jusqu'au 16 août.
OBJETS D'USAGE ET DE GOUT DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DU XIXe SIÈCLE. Un album de dessins. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 août.
PARIS, LA VILLE ET SES PROJETS. Pavillon de l'Arsenal, rez-de-chaussée, 21, boulevard Morland (42-76-33-97). T.l.j. sf lun. de 10 h 30 à 18 h 30, dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 18 décembre.
PEINTURE DES ABORIGÈNES D'AUSTRALIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 novembre.
LA RENAISSANCE DE LA MODE ITALIENNE. Florence, la Sala bianca 1952-1973. Musée des arts de la mode et du textile - Palais du Louvre, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 1er août.
LA RÉPUBLIQUE DANS SES MEUBLES. Les années 25 à la Manufacture de Beauvais. Musée des arts décoratifs - Palais du Louvre, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 29 août.
LES ROIS SCULPTEURS. Art et pouvoir dans le Grassland camerounais. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 12 h 30 à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre.
LE SALON DE LA PHOTOGRAPHIE. Les écoles pictorialistes en Europe et aux Etats-Unis vers 1900. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 26 F. Jusqu'au 26 septembre.
LE TANGO DE MOSNER. Parc de La Villette, angle avenue Corentin-Cariou et quai de Charente (40-03-75-03). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 25 juillet.
TERRES DE ROUMANIE. Musée national des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (44-17-60-00). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 17 F. Jusqu'au 26 juillet.

PÉRIPHÉRIE

BIÈVRES. Art nouveau et photographie. *Musée français de la photographie*, 78, rue de Paris (69-41-10-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 6 septembre.
CLAMART-MEUDON. Ferle, Absalon. Fondation Jean-Arp, 21-23, rue des Châtaigniers (45-34-22-63). Ven., sam., dim. de 14 h à 18 h et sur rendez-vous. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 septembre.
LA COURNEUVE. Art grandeur nature. Corillon, Ecker, Goldsworthy, Luy, O'Loughlin. Parc départemental de La Courneuve, entrée Tapis vert - avenue Waldeck-Rochet. Jusqu'au 31 octobre.
LA DÉFENSE. Différentes natures. Vision de l'art contemporain. Galerie de l'Esplanade, place de la Défense (49-00-17-13). Jusqu'au 26 septembre.
ÉCOUEN. Le Décor du château d'Ecouen à travers les dessins d'architectes du XIXe siècle. Musée national de la Renaissance, château (39-90-04-04). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 août.
ÉLANCOURT. Architecture rurale à Saint-Quentin-en-Yvelines. Les grandes fermes du plateau en 1900. Centre culturel de la Commanderie des Templiers de la Villedieu, CD 58 (30-50-82-21). T.l.j. de 14 h à 18 h. Exposition fermée du 2 au 15 août. Jusqu'au 26 septembre.
FONTAINEBLEAU. Tapisseries des Gobelins au château de Fontainebleau. Musée national du château de Fontainebleau (64-22-27-40). T.l.j. sf mar. de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 13 septembre.
IVRY-SUR-SEINE. Christine Davis, Michel Jacquelin et Carte blanche à Daniel Dobbels. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (49-60-25-06). Jusqu'au 1er août.
JOUY-EN-JOSAS. Azur. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 septembre.
LEVALLOIS-PERRET. Francisco Infante-Arana. La Base, 6 bis, rue Vergniaud (47-58-49-58). Jusqu'au 11 septembre.
MEAUX. Jochen Gerz. Musée Bossuet, palais épiscopal (64-34-84-45). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 20 septembre.
MEUDON. Le Salon de la photographie. Les écoles pictorialistes en Europe et aux Etats-Unis vers 1900. Musée Rodin, villa des Brillants - 19, av. Auguste-Rodin (45-34-13-09). Sam. et dim. de 13 h 30 à 19 h. Jusqu'au 26 septembre.
MONTREUIL. Le Mouvement populaire de la Révolution française à aujourd'hui. Musée de l'histoire vivante, 31, boulevard Théophile-Sueur (48-70-61-62). T.l.j. sf lun. de 14 h à 17 h, sam. de 14 h à 18 h, dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 29 octobre.
PONTOISE. Otto Freundlich et ses amis. Musée Tavet, 4, rue Lemercier (34-43-34-77). T.l.j. sf mar. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 août.
SAINT-DENIS. Fenosa. Sculpture. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 18 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 30 août.
SAINT-OUEN-L'AUMONE. Dixième Salon du livre. Abbaye de Maubuisson, rue Richard-de-Tour (34-64-36-10). Mer., ven., sam. de 10 h à 18 h, dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 1er septembre.

CENTRES CULTURELS

ARCHITECTURE ET PAYSAGE. Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot (40-70-01-65). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 15 septembre.
AUJOURD'HUI LES BALTES. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (47-03-50-00). T.l.j. sf mar. de 13 h à 19 h. Jusqu'au 25 juillet.
PIERRE BURAGLIO, COMMANDE PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS. Pour la chapelle Saint-Symphorien. Chapelle Saint-Symphorien, entrée de l'église Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés (42-76-67-00). Ouverture permanente de la chapelle les mar. et jeu. de 13 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.
TONY CATANY. Espace photographique de Paris, Nouveau Forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, Grande Galerie (40-26-87-12). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 8 août.
JEAN COCTEAU ET LE MYSTÈRE. Hôtel de Ville - salon d'accueil, 29, rue de Rivoli (42-76-40-66). T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 16 octobre.
LES COULISSES DE L'OPÉRA. Opéra de Paris Garnier, bibliothèque-musée, place de l'Opéra (40-01-23-39). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 28 F (comprenant la visite du théâtre). Jusqu'au 7 novembre.
DO NOT DISTURB, RÊVES D'HOTELS. Photographies, Polaroïds et dessins de Charlélie Couture. FNAC forum des Halles, espace Rencontres, niveau - 1, porte Lescot (40-26-27-45). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h 30. Jusqu'au 11 septembre.
ÉDITIONS TALLER JESUSA. Centre culturel du Mexique, 119, rue Vieille-du-Temple (44-61-84-44). T.l.j. de 10 h à 18 h, sam. de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 14 août.
L'ÉGYPTE AU XIXe SIÈCLE. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 26 septembre.
SEAMUS FARRELL. *Détour de chant.* Carré des arts, Parc floral de Paris, bois de Vincennes, entrée château (43-65-73-92). T.l.j. sf lun. et mer. de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 5 F (prix d'entrée du parc). Jusqu'au 5 septembre.
RAINER WERNER FASSBINDER. Goethe Institut de Paris, 17, av. d'Iéna (44-43-92-30). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 23 juillet.
LES FONTAINES DE LA PLACE DE LA CONCORDE. Hôtel de Crillon, 10, place de la Concorde (44-71-15-00). T.l.j. 24 h sur 24 h. Jusqu'au 15 août.
FORMES ET COULEURS. Sculptures de l'Afrique noire. Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F (entrée libre le mercredi). Jusqu'au 15 septembre.
GERMINATIONS VII. Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 11 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 septembre.
DANIEL GRAFFIN. Espace Acier - immeuble Ile-de-France (49-00-62-47). T.l.j. sf sam. et dim. de 9 h à 19 h. Jusqu'au 31 août.
MARTHA HELLION. Centre culturel du Mexique, 119, rue Vieille-du-Temple (44-61-84-44). T.l.j. de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h, sam. de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 14 août.
IMAGES TISSÉES D'EGYPTE. Tapisseries de l'atelier Wissa Wassef. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 1er août.
BORO IVANDIC. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 4 septembre.
CHAKO KATO. Espace Japon, 9, rue de la Fontaine-au-Roi (47-00-77-47). T.l.j. sf dim. et lun. de 12 h 30 à 18 h, sam. de 12 h 30 à 18 h. Jusqu'au 21 juillet.
DANIEL KNODERER. 150 reliures. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, hôtel de Lamoignon - 24, rue Pavée (42-74-44-44). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h, dim. de 12 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 juillet.
MARSEILLE-MARSEILLES. Maison de La Villette, 30, av. Corentin-Cariou (40-03-75-10). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Jusqu'au 26 septembre.
MARWAN. Institut du monde arabe, galerie d'art et d'essai, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 28 août.
NOTRE AMÉRIQUE LATINE. Le Monde de l'art, 18, rue de Paradis (42-46-43-44). T.l.j. sf dim. de 13 h à 19 h 30, lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 13 août.
PARIS 13e, 1750-2000 : LE QUAI, LA GARE, LA BIBLIOTHÈQUE. Cité de chantier de la Bibliothèque de France, 139, quai de la Gare (44-23-03-70). T.l.j. de 10 h à 17 h, ven., sam., dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.
LES SECRETS PERDUS DE LA FAIENCERIE DE GIEN. Hôtel de Crillon, 10, place de la Concorde (44-71-15-00). T.l.j. 24 h sur 24 h. Jusqu'au 28 août.

GALERIES

ABSALON. Galerie Crousel-Robelin Bama et Jean-René de Fleurieu, 91, quai de la Gare (42-77-38-87). Jusqu'au 31 juillet.
ROGER ACKLING. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 30 juillet.
ANAMORPHOSES AUJOURD'HUI. Galerie Area, 10, rue de Picardie (42-72-68-66). Jusqu'au 21 juillet.
BIJL, DELEU, PANAMARENKO & CO. Galerie Catherine et Stéphane de Beyrie, 10, rue Charlot (42-74-47-27). Jusqu'au 31 juillet.
BROTO, CAMPANO, PLENSA, SICILIA. Galerie Barbaro et Cie, 74, rue Quincampoix (42-72-57-36). Jusqu'au 30 septembre.
ALAN CHARLTON. Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe (48-06-92-23). Jusqu'au 31 juillet.
NARCISSE DAHIM. Au Domboulette, 6, rue Geoffroy-Langevin (42-77-27-07). Jusqu'au 31 juillet.
GERARDO DICROLA. Galerie Thorigny, 13, rue de Thorigny (48-87-60-65). Jusqu'au 31 juillet.
DIX JEUNES GRAVEURS SÉLECTIONNÉS PAR LA FONDATION GRAV'X. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-79). Jusqu'au 22 juillet.
DUCHAMP, PICABIA, MAN RAY. Galerie de l'Etoile, 22, rue Dumont-d'Urville (40-67-72-66). Jusqu'au 31 juillet.
L'ENLÈVEMENT D'EUROPE. Œuvres sur papier d'Alecos Fassianos. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au 31 juillet.
ARSHILE GORKY. Quarante dessins inédits de 1931 à 1947. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 20 octobre.
HERWIG KEMPINGER. Galerie Dambier-Masset, 5-7, rue des Beaux-Arts (46-33-02-52). Jusqu'au 24 juillet.
MARTIN KIPPENBERGER. Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 24 juillet.
MARIUSZ KRUK, JOHN MCCRACKEN, ROBERT THERRIEN. Galerie Froment & Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 23 juillet.
ANDRÉ MASSON. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 24 juillet.
IGOR MITORAJ. JGM Galerie, 8 bis, rue Jacques-Callot (43-26-12-05). Jusqu'au 24 juillet.
ANTOINE MOREAU. Galerie Nathalie Obadia, 8, rue de Normandie (42-74-67-68). Jusqu'au 24 juillet.
JEAN NOUVEL. Quelques meubles. Plan Venise, 28, rue de Venise (42-77-64-88). Jusqu'au 30 septembre.
L'ORAGE, UNE HISTOIRE DE PATRICK CORILLON, EDDA RENOUF. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 30 juillet.
POINT DE VUE. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 24 juillet.
CLAUDE RUTAULT. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 25 juillet.
SALON DE MUSIQUE, SUITE DE PRINTEMPS, PARTITIONS ET NOTATIONS. Galerie Lara Vincy, 47, rue de Seine (43-26-72-51). Jusqu'au 31 juillet.
ERIK SAMAKH. Galerie des Archives, 4, impasse Beaubourg (42-78-05-77). Jusqu'au 24 juillet.
SIGNES COMPARÉS. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Jusqu'au 24 juillet.
CY TWOMBLY. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 8 septembre.
VIENNE 1993. Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Jusqu'au 31 juillet.
JEAN-MICHEL WILMOTTE, PRAHA 1993. Galerie Via, 4-6-8, cour du Commerce-Saint-André (43-29-39-36). Jusqu'au 30 juillet.

PÉRIPHÉRIE

CHATENAY-MALABRY. MAISON DE CHATEAUBRIAND (47-02-45-63). Marina Leguay, Reiko Hozu, Trio Wozzeck : 17 h dim. Flûte, piano. Hubeau, Reinecke, Schubert.
COMBS-LA-VILLE. LA COUPOLE (64-88-69-11). Chœur et orchestre Eurofa : 20 h 45 ven. Justus von Websky (direction). Puccini.
ÉTAMPES. ÉGLISE NOTRE-DAME DU FORT (69-92-69-00). Orchestre national d'Ile-de-France : 17 h dim. Valérie Millot (soprano), Lucile Vignon (mezzo-soprano), Pascal Aubert (ténor), Laurent Naouri (basse), Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France, Jacques Mercier (direction). Saint-Saëns, Gounod.
ÉTAMPES. THÉATRE MUNICIPAL (69-92-69-00). Ensemble à deux violes esgales : 21 h jeu. Sainte-Colombe, Marais, Visée.
MEAUX. CATHÉDRALE (60-23-40-00). Orchestre national d'Ile-de-France : 20 h 45 jeu. Valérie Millot (soprano), Lucile Vignon (mezzo-soprano), Pascal Aubert (ténor), Laurent Naouri (basse), Chœur régional Vittoria d'Ile-de- France, Jacques Mercier (direction). Saint-Saëns, Gounod.
MÉRY-SUR-OISE. CHATEAU DE LA CGE (30-36-77-77). Asayo Otsuka, Richard Tronc : 20 h 45 ven. Soprano, baryton, Raymond Alessandrini (piano). Verdi, Puccini, Catalani, Bellini, Leoncavallo. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.
MÉRY-SUR-OISE. ÉGLISE SAINT-DENIS (30-36-77-77). Katia Ricciarelli. 20 h 45 sam. Soprano, Vincenzo Scalera (piano). Vivaldi, Paisiello, Rossini, Bellini, Tosti, Puccini, Cilea. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.
NUCOURT. ÉGLISE SAINT-QUENTIN. Yuri Boukoff : 20 h 30 sam. Piano. Bach, Beethoven, Brahms, Rachmaninov, Debussy, Chopin.
PONTOISE. ÉGLISE SAINT-MACLOU (30-30-33-33). Orchestre de chambre de Cergy-Pontoise : 20 h 45 jeu. Gérard Garino (ténor), John-Paul Bogart (basse), Robert Valette (orgue), Ensemble vocal de l'Ecole nationale de Cergy-Pontoise, Chœur Cergy-boucle de l'Oise, Chorale Sainte-Cécile de Saint-Gratien, Andrée-Claude Brayer (direction). Puccini. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.
RUEIL-MALMAISON. CHATEAU (47-32-35-75). Anne Queffélec : 20 h 30 mar. Piano. Scarlatti, Ravel, Liszt, Beethoven.
SAINT-DENIS. BASILIQUE (42-43-77-72). Orchestre national de France : 20 h 30 jeu., ven. Florence Quivar (mezzo-soprano), Maîtrise et Chœur de Radio-France, Seiji Ozawa (direction). Symphonie n° 3 de Mahler. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis.
SAINT-DENIS. MAISON DE LA LÉGION D'HONNEUR (42-43-77-72). Orchestre de chambre de Stockholm : 20 h 30 mar. Esa-Pekka Salonen (direction). Lindgren, Stravinsky, Haydn, Bartok. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis.
SURESNES. SALLE DES FÊTES. Quatuor de saxophones Jean-Yves Fourmeau : 20 h 30 ven. Vivaldi, Paganini, Hamel.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

ALL OUT. Film franco-suisse de Thomas oerfer : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
ANGLE MORT. Film américain de Geoff Murphy, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
BENNY & JOON. Film américain de Jeremiah Chechik, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
LA COURSE DE L'INNOCENT. (*) Film franco-italien de Carlo Carlei, v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23).
L'ŒIL ÉCARLATE. Film français de Dominique Roulet : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
POSSE, LA REVANCHE DE JESSIE LEE. Film américain de Mario Van Peebles, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
4 NEW-YORKAISES. Film américain de Beeban Kidron, v.o. : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
SWING KIDS. Film américain de Thomas Carter, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
LE SYNDICAT DU CRIME 1. (*) Film Hongkongais de John Woo, v.o. : Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55).
LES TORTUES NINJA 3. Film américain de Stuart Gillard, v.o. : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
TRACES DE SANG. Film américain d'Andy Wolk, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 23 JUILLET

« Les impressionnistes au Musée d'Orsay », 10 h 30, parvis du Musée, sous l'éléphant (P.-Y. Jaslet).

« Le Marais : de l'hôtel de Beauvais à l'hôtel de Sully, en terminant par la place des Vosges », 11 heures, métro Saint-Paul (M.-C. Lasnier).

« Mouffetard et ses secrets. De la maison du Père Goriot aux convulsionnaires de Saint-Médard et aux arènes de Lutèce », 11 h 15, 15 h 30 et 18 heures, métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois L. A. Lavigne).

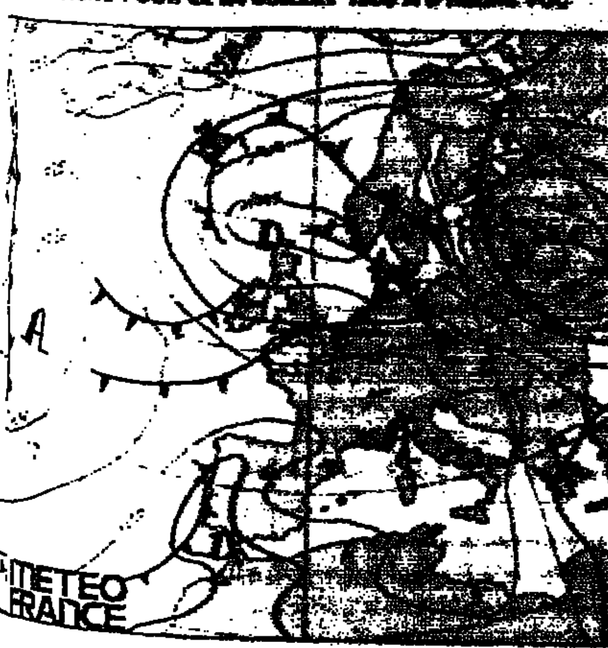
« Visite du vieux Montmartre », 15 heures, sortie à gauche, en haut du funiculaire (C. Marti).

« Villas des années 20 et ateliers d'artistes : le Hameau du Danube et le passage de Kock », 15 heures, sortie métro Danube (D. Bouchard).

« La cathédrale russe de Paris », 15 heures, 16, rue Daru (Paris et son histoire).

CONFERENCES

Palais des congrès (salon bleu), 21 heures : « Le message alchimique de la Grand-Place de Bruxelles », par B. Delarue (Institut gnostique d'anthropologie. Tél. : 43-57-29-81).



MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22 JUILLET A 0 HEURE TUC

PRÉVISIONS POUR LE 23 JUILLET 1993

TEMPS PREVU LE VENDREDI 23 JUILLET 1993 VERS MIDI

Vendredi : nuageux au Nord, bien ensoleillé au Sud. – Sur les régions allant du Cotentin au Nord-Pas-de-Calais, à la Picardie, aux Ardennes, à la Lorraine et à l'Alsace, le ciel restera généralement très nuageux. On aura quelques bruines locales le long des côtes de la Manche.

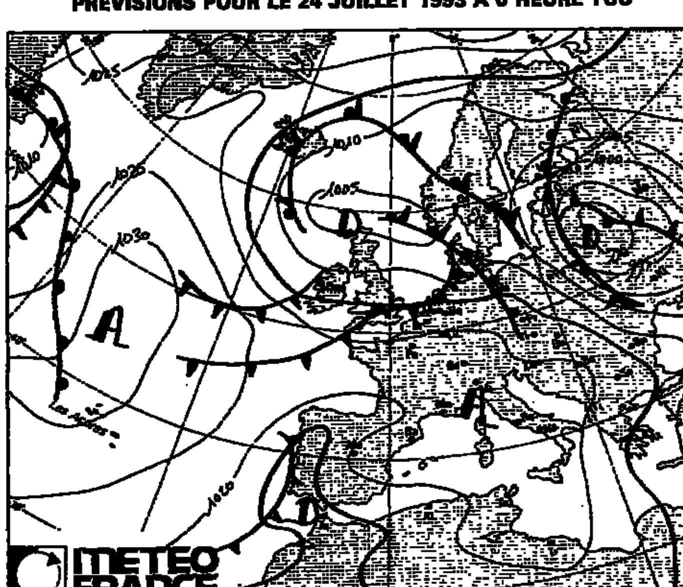
Plus au sud, de la Bretagne à l'Ile-de-France, au nord de la Bourgogne et à la Franche-Comté, le ciel sera variable, alternant entre passages nuageux et quelques éclaircies. Il se couvrira à nouveau de la Bretagne à l'Ile-de-France en fin d'après-midi et en soirée avec l'arrivée d'une nouvelle perturbation.

Sur le reste du pays, malgré quelques nuages d'évolution diurne, on aura une journée bien ensoleillée. Des orages isolés pourront éclater sur les Pyrénées dans la nuit de vendredi à samedi.

Le mistral soufflera à 50 km/heure en début de matinée.

Les températures seront en hausse : les minimales seront généralement comprises entre 11 et 15 degrés, sauf sur le pourtour méditerranéen, où elles ne s'abaisseront guère en dessous de 17 degrés ; quant aux maximales, elles seront comprises entre 19 et 25 degrés sur la moitié nord, 27 à 31 degrés au sud.

PRÉVISIONS POUR LE 24 JUILLET 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 22-7-1993
Valeurs extrêmes relevées entre le 21-7-1993 à 6 heures TUC et le 22-7-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	24	14	D
BIARRITZ	20	15	N
BORDEAUX	23	12	N
BOURGES	20	11	C
BREST	18	13	P
CAEN	18	9	D
CHERBOURG	18	7	C
CLERMONT-FER.	20	13	N
DIJON	21	10	N
GRENOBLE	26	14	C
LILLE	17	13	C
LIMOGES	17	9	D
LYON	21	13	N
MARSEILLE	25	18	D
NANCY	21	12	C
NANTES	20	12	C
NICE	24	18	D
PARIS-MONTS.	20	14	C
PAU	21	13	N
PERPIGNAN	25	18	N
RENNES	20	12	C
ST-ETIENNE	19	11	C
STRASBOURG	21	12	C
TOULOUSE	23	13	N
TOURS	19	9	C
POINTE-A-PITRE	31	24	D

ÉTRANGER			
ALGER	38	17	D
AMSTERDAM	19	10	C
ATHÈNES	33	23	D
BANGKOK	34	27	N
BARCELONE	25	16	D
BELGRADE	32	17	C
BERLIN	19	12	N
BRUXELLES	17	13	C
LE CAIRE	34	24	D
COPENHAGUE	19	12	C
DAKAR	30	26	N
DELHI	–	–	–
DJERBA	–	–	–
GENÈVE	21	13	C
ISTANBUL	29	19	D
JÉRUSALEM	32	19	D
LISBONNE	33	23	D
LONDRES	18	12	C
LOS ANGELES	23	19	N
LUXEMBOURG	18	11	C
MADRID	29	13	D
MARRAKECH	37	22	D
MEXICO	23	–	–
MILAN	26	9	D
MONTRÉAL	22	14	N
MOSCOU	25	18	C
NAIROBI	18	13	C
NEW-DELHI	30	25	P
NEW-YORK	33	22	T
PALMA-DE-MAJ.	27	15	D
PÉKIN	30	23	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	26	18	D
HONGKONG	–	–	–
SÉVILLE	38	24	D
SINGAPOUR	32	26	P
STOCKHOLM	16	14	C
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	20	17	C
TUNIS	31	20	D
VARSOVIE	24	12	N
VENISE	28	16	C
VIENNE	23	15	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

Sketches

ON est cerné. La sottise est partout. Elle était, lundi dernier, à La Flotte-en-Ré, infiltrée sur le podium estival de «40 degrés à l'ombre», l'anodine émission de France 3 installée en Charente-Maritime. Un soi-disant fantaisiste a profité d'un direct intégral pour faire scandale en jouant «Le curé», un sketch de sa composition qui se caractérise par ce que la direction de la chaîne, assaillie de protestations, a appelé *«des plaisanteries anticléricales de bas niveau»*. Faut-il pour autant guillotiner le coupable au motif aggravant qu'il portait la soutane au moment de son forfait? Si cet homme a péché quand, dans son pastiche de sermon, il a parlé de *«seins»*, de *«fesses»*, et même de *«Marie salope»*, il a surtout péché contre l'art en confondant l'humour et la vulgarité. Et il a déja été puni puisque son public n'a même pas ri.

Elle était aussi, mercredi soir, sur toutes les chaînes, derrière la «meute» des caméras, des micros et des stylos attendant on ne sait plus très bien quel hallali dans ce minable sketch valencienno-marseillais qui finira par éclipser, à force de nombrilisme collectif, les vrais sujets d'indignation. Une mention spéciale doit, toutefois, être accordée à cet avocat marseillais qui a expliqué que son client était forcément innocent puisqu'il répète la même chose depuis le début de l'affaire. Et qui l'a fait en jugeant superflue toute explication sur les faits constatés. Comme si, par exemple, le refus d'avouer constituait *ipso facto* une preuve suffisante de bonne foi. La scène eût inspiré Raimu.

La sottise est partout, mais ce n'est pas grave. Car, en cherchant bien, on découvre toujours un havre d'intelligence. Mercredi soir, le meilleur refuge se trouvait sur France 3, dans «La marche du siècle». Le thème de la discussion, «frangin-frangine», avait *a priori* quelque chose de rébarbatif. Que pouvait-on dire de passionnant à propos des relations aussi ordinaires que celles qui existent, dans chaque famille, entre frères, frères et sœurs? Il y avait là des artistes, des écrivains, une ethnologue, une photographe, une psychanalyste, bref un plateau très savant mais qui faisait craindre le pire dans une discussion consacrée à la redécouverte de la fratrie. Eh bien, ce fut passionnant ! Ces hommes et ces femmes parlaient d'eux-mêmes avec simplicité, ils s'écoutaient, se respectaient, et, comme en parlant d'eux-mêmes ils parlaient fraternellement de nous, il se dégageait de leurs échanges ce quelque chose d'indéfinissable qui *réchauffe* un peu les soirs de bourdon et que sait si bien apprivoiser, à force de travail, Jean-Marie Cavada. En voilà un qui ne prend pas les gens pour des imbéciles.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; ☐ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 22 juillet

TF 1

20.45 Feuilleton : Les oiseaux se cachent pour mourir. De Daryl Duke (3e épisode). *Rediffusion de la grande saga australienne.*
22.25 Série : Les Dessous de Palm Beach. Duel de femmes. *Une tentative d'écrasement suivie d'un assassinat.*
23.20 Série : Dans la chaleur de la nuit. Femme battue. *Une femme agressée par un voleur.*
0.10 Journal et Météo.
0.15 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

FRANCE 2

20.50 Documentaire : Notre télévision. De Pierre Tchernia. 2. Le ton monte. *Après des débuts quelque peu compassés, le petit écran trouve un ton plus libre.*
21.40 Documentaire : Les Inventions de la vie. 2. Tant qu'il y aura des crottes.
22.10 Série : Seul face au crime. L'Affaire Rodani (2e partie).
23.40 Journal et Météo.
0.00 Magazine : Le Cercle de minuit. Au Festival d'Avignon.

FRANCE 3

20.45 Cinéma : Les Boucaniers. ■ Film américain d'Anthony Quinn (1958) (v.o.).
22.45 Journal et Météo.
23.20 Cinéma : Sans espoir de retour. ■ Film franco-portugais de Samuel Fuller (1989).
0.50 Continentales.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Cabo Blanco. ☐ Film américain de Jack Lee Thompson (1979).
22.00 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Le Seul Témoin. ■ Film américain de Peter Hyams (1990) (v.o.).
23.45 Cinéma : Demonic Toys. ☐ Film américain de Peter Manoogian (1991).

ARTE

20.45 Soirée thématique : Juges et partis. Les Allemands face à deux passés.
20.50 Cinéma : Des roses pour le procureur. ■ Film allemand de Wolfgang Staudte (1959).
22.30 Documentaire : Juges et autres sympathisants. D'Axel Engsfeld. *Au temps du nazisme, les tribunaux d'exception et le Volksgerichtshof prononcèrent plus de 16 000 condamnations à mort. Les juges et procureurs ont tous été rétablis dans leur fonction. Le documentaire sera suivi à 23 h 30 (et à 0 h 30) d'un débat sur la «dénazification» dans le domaine de la justice, avec Jean-Marc Théolleyre et Henryk Broder.*
23.50 Documentaire : Au nom du peuple, camarade juge. D'Ilona Rothin et Ernst-Michael Wingens.

M 6

20.45 Téléfilm : La Marque de la Panthère. De Brian Trenchard-Smith. *Des agents secrets de la secte des Panthères contre le milieu de la drogue.*
22.20 Série : La Maison de tous les cauchemars. A 22.25, La Maison sanglante ; A 23.20, Charly Boy.
0.15 Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Culture rock. La saga d'Aretha Franklin.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Carmen Paradise de Corinne Cousin (rediff.).
21.30 Profils perdus. Oscure Botteghe (1948-1960).
22.40 Les Nuits magnétiques. Avignon 1993 : tours de rôle (3).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Anne Guranville (la Femme et la Mélancolie).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Concert (donné le 17 juillet à Aix-en-Provence) : Le Corsaire, ouverture op. 21, de Berlioz ; Concerto pour piano et orchestre no 23 en la majeur K 488, de Mozart ; Symphonie no 1 en ut mineur op. 68, de Brahms, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit ; Maria Joao Pires, piano.
22.00 Concert (donné le 20 juillet à Aix-en-Provence) : La Belle Meunière, de Schubert, par Andreas Schmidt, baryton, Rudolf Jansen, piano.
0.35 Bleu nuit. Festival de Montpellier. Le Jazz Time Big Band, dir. Richard Calleja.

Vendredi 23 juillet

TF 1

15.30 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.25 Jeu : Une famille en or.
16.55 Club Dorothée vacances.
18.05 Série : Chips.
18.55 Série : Premiers baisers.
19.25 Série : Hélène et les garçons.
20.00 Journal, Météo et Trafic infos.

20.45 Feuilleton : Les Grandes Marées. De Jean Sagols (3e épisode). *Intrigues, amour, jalousie... et malaise cardiaque.*
22.25 Magazine : Coucou, c'est nous !
23.45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

FRANCE 2

15.50 Série : Aventurier de la jungle.
16.40 Magazine : Giga.
18.05 Série : Riptide.
18.55 Sport : Journal du Tour.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
20.00 Journal, L'image du Tour, Journal des courses et Météo.
20.50 Série : Taggart. Le Mauvais Œil. *Trois cambrioleurs agressent la vieille Gitane qui les avait recueillis.*
22.35 Documentaire : L'Encyclopédie audiovisuelle. 3. Gershwin, d'Alain Resnais. *Portrait du célèbre compositeur américain.*
23.30 Journal et Météo.
23.50 Concert : Elton John. Enregistré à Barcelone.

FRANCE 3

15.40 Série : La croisière s'amuse.
16.30 Variétés : 40e à l'ombre. En direct de l'île de Ré. Avec les Charts, Zazie, Julie Caignault.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Feuilleton : Une famille pas comme les autres (14e épisode).
20.35 Jeu : Hugodélire.
20.45 Magazine : Thalassa. Des femmes sous la mer. *Les dernières pêcheuses d'ormeaux au Japon. Rediffusion.*
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Egypte : les derniers juifs d'Alexandrie ; Equateur : les mineurs des glaces ; Turquie : fort comme un Turc.
22.40 Journal et Météo.
23.05 Feuilleton : Pavillons lointains. De Peter Duffel (4e épisode).
0.00 Continentales.

CANAL PLUS

15.45 Cinéma : Marcellino. ■ Film italo-espagnol de Luigi Comencini (1991).
17.15 Doumentaire : Les Allumés...
17.40 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.30

18.30 Série animée : Batman.
18.55 Le Top.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.15 Sport : Football. Nantes-Monaco. Championnat de France, 1re journée.
22.30 Sport : Les KO de Canal +.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Robin des Bois. ■ Film américain de John Irvin (1990).
0.40 Cinéma : Les Anges de la nuit. ■ Film américain de Phil Joanou (1990) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Téléfilm : L'Intruse (rediff.).
18.00 Documentaire : Altitude, alcool et adultère (rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre. Michael Denard/Hans Peter Cloos.
19.30 Documentaire : Grete Stern, photographe. *Antonia Lerch a rencontré cette grande vieille dame, qui contribua à faire connaître la culture et les réalités sociale des Indios à travers ses photos.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 La Roue. Portrait de Johan Bruyneel.
20.45 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. Airbus ; Enquête sur les secours au mont Sainte-Odile ; Revue de presse. Invités : Jean-Pierre Stuki, Francis Guthleben.
21.40 ▶ Magazine : Festivals estivals. Documentaire : Montpellier-Le Saut de l'ange, de Charles Picq. A 22.15, Danse : So schnell, chorégraphie de Dominique Bagouet.
23.10 Documentaire : Meurtre imminent. De Gabriele Röthmeyer. *Les dames du roman noir anglais.*
0.10 Documentaire : Terra X. Les énigmes des civilisations disparues : La vallée des volcans sacrés (rediff.).

M 6

13.55 Magazine : Destination musique. Axel Bauer.
17.05 Variétés : Multitop.
17.35 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : L'Homme de fer.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo, Mode 6.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Série : Equalizer. Piège pour un espion.
22.20 Série : Mission impossible. L'Hibernation.
23.20 Magazine : Emotions.
23.55 Magazine : Les Enquêtes de Capital. Chine : atelier du monde.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Jean Cocteau.
21.32 Musique : Black and Blue. Compact Magazine. Invités : Jacques Denis et Gérard Herzaft.
22.40 Les Nuits magnétiques. Avignon 1993 : tours de rôle (4).
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... notre collaborateur Michel Cournot.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Concert (donné le 20 juillet à Aix-en-Provence) : une heure avec Rosa Mannion. Œuvres de Arne, Haydn, R. Strauss, Britten, Copland, par Gérald Moore, piano.
21.15 Concert (en direct d'Aix-en-Provence) : Orlando, opéra seria en trois actes, de Haendel, par Les Arts Florissant, dir. William Christie ; sol. : Felicity Palmer, Lynne Dawson, Jennifer Lane, Rosa Mannion, Harry van der Kamp.
0.35 Bleu nuit. Festival de Montpellier. Le Trio François Fauré, piano.

Le Monde

Abordant un troisième mandat de six ans

Le président égyptien Hosni Moubarak a été désigné comme unique candidat à sa propre succession

LE CAIRE

de notre correspondant

Le chef de l'Etat égyptien, le général Hosni Moubarak, a été officiellement désigné, mercredi 21 juillet, candidat unique à la présidence de la République. L'Assemblée du peuple (Parlement), dont 80 % des députés sont membres du Parti national démocrate (PND) de M. Moubarak, a en effet voté l'investiture du raïs pour un troisième mandat de six ans. Quatre cent quarante et un députés sur 454 – les députés de gauche et certains indépendants se sont abstenus – ont approuvé cette candidature, alors que, conformément à la Constitution, le soutien du tiers des parlementaires suffit. Au début du mois d'octobre, le vote du Parlement sera soumis à un plébiscite populaire.

A soixante-cinq ans, le raïs aborde son troisième mandat dans un climat de tension sans précédent depuis son accession au pouvoir. Le bras de fer que se livrent depuis un an les autorités et les extrémistes musulmans a fait plus de cent cinquante morts et a obligé le président à faire usage des larges pouvoirs que lui confère la Constitution. L'état d'urgence, instauré au lendemain de l'assassinat du président Sadate, en octobre 1981, et qui permet à la police de procéder à des arrestations sur simple suspicion, a été jugé insuffisant pour contrer la vague de terrorisme revendiquée ou imputée aux activistes islamistes, et M. Moubarak a usé de ses prérogatives pour déférer plusieurs procès devant des tribunaux militaires.

L'Egypte aborde aussi un tournant difficile dans le domaine économique. Pressé par le Fonds monétaire international, le gouvernement s'apprête à privatiser une partie de l'énorme secteur public, qui emploie le cinquième des travailleurs égyptiens. Ces privatisations risquent d'aggraver le taux du chômage déjà estimé à plus de 20 % de la main-d'œuvre. La baisse dramatique du tourisme – évaluée à plus de 60 % par rapport à la saison dernière, – due aux attaques des extrémistes musulmans, ne fait qu'exacerber les problèmes.

Sur le plan politique, l'opposition hausse le ton. De la gauche marxiste aux Frères musulmans en passant par les libéraux du Néo-Wafd, les formations de l'opposition se sont prononcées contre un nouveau mandat de M. Moubarak. Elles réclament notamment un amendement de la Constitution pour que le président soit élu au suffrage universel direct et pour la limitation de la présidence à deux mandats.

Elles exigent aussi la démission du président de la direction du PND, afin qu'il devienne *«le président de tous les Egyptiens»*. Elles demandent l'abrogation de l'état d'urgence et de toutes les lois d'exception en vigueur depuis une douzaine d'années. Elles condamnent enfin la généralisation de *«la corruption»*, les islamistes dénonçant également pour leur part l'accroissement de *«l'influence étrangère»*.

Si l'on se réfère à l'éditorial du quotidien officieux *Al Goumhouria* du jeudi 22 juillet, l'opposition n'a guère de chances d'être entendue : *«Moubarak est l'Egypte et l'Egypte est Moubarak»*, écrit en effet l'éditorialiste. Quant à l'Egyptien moyen, qui n'arrive pas à joindre les deux bouts, il se désintéresse presque totalement du débat politique en cours.

ALEXANDRE BUCCIANTI

En dépit de progrès dans l'attitude de Bagdad

Le Conseil de sécurité maintient l'embargo imposé à l'Irak

Estimant que les conditions pour une levée, même partielle, de l'embargo imposé à l'Irak ne sont pas réunies, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé, mercredi 21 juillet, à l'issue d'une réunion de consultations, de le maintenir. Certains Etats membres, comme le Maroc et la Chine, ont cependant noté des progrès *«encourageants»* chez les Irakiens vis-à-vis des exigences du Conseil de sécurité, selon des sources diplomatiques.

La reconduction des sanctions imposées à l'Irak, depuis août 1990, est intervenue deux jours après le compromis auquel étaient parvenus Bagdad et un haut responsable de l'ONU, sur le contrôle de deux sites d'essai de missiles, près de la capitale *(le Monde* du 21 juillet). Le Conseil n'a cependant pas attendu le compte-rendu que doit lui faire, cette semaine, le chef de la commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement irakien, Rolf Ekeus. Il estime, en effet, que ce compromis n'est pas suffisant et que Bagdad doit encore communiquer à l'ONU la liste de ses fournisseurs d'armes, accepter le tracé de sa frontière avec le Koweït, payer des réparations à ce dernier et cesser ses exactions contre les populations civiles.

M. Ekeus a confirmé, mercredi, que des experts devaient se rendre en Irak dans les prochains jours pour installer, sans les activer, des caméras de surveillance sur les sites d'essai de missiles, en attendant la conclusion de pourparlers techniques à ce sujet, prévus à la fin août ou au début septembre à New-York.

Dans le rapport qu'il soumettra au Conseil, il indique, par ailleurs, que Bagdad s'est engagé à faciliter l'accès d'experts de l'ONU à ces sites, *«aussi fréquemment que la commission l'estimera nécessaire»* et à les prévenir à l'avance de tout essai de fusées, quel qu'il soit. L'Irak exige, en échange, le respect de sa *«souveraineté, sa sécurité intérieure et sa dignité»* et demande que l'ONU utilise uniquement des hélicoptères et des avions de reconnaissance irakiens, pour exercer son contrôle.

Quelques heures avant la décision du Conseil, le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, avait déclaré, devant un comité créé pour obtenir la libération des prisonniers koweïtiens en Irak, que la communauté internationale *«n'hésitera pas à user de la force, si nécessaire, pour assurer le respect des résolutions»* de l'ONU. – *(AFP.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 22 juillet 1993 a été tiré à 458 542 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sans visa » : Saint-Pétersbourg, port amiral

Saint-Pétersbourg, port amiral de la Russie, reste ouvert sur l'Occident, comme le souhaitait son fondateur, Pierre le Grand. Mais la ville semble avoir oublié ce pourquoi elle avait été bâtie.

Après trois semaines passées dans l'espace

Le cosmonaute français Jean-Pierre Haigneré a regagné la Terre

Parti le 1er juillet de Baïkonour, dans le Kazakhstan, en compagnie de Vassili Tsibliev et d'Alexandre Serebrov, le cosmonaute français Jean-Pierre Haigneré a regagné la Terre, jeudi 22 juillet, à 8 h 41 (heure française). Cette mission spatiale franco-russe Altaïr a été un succès.

Après s'être séparé tôt dans la matinée de la station Mir à bord de laquelle ses deux compagnons de voyage sont restés (Tsibliev et Serebrov devraient rester à bord de Mir jusqu'au 27 novembre), la capsule Soyouz-TM-16, où s'étaient installés, outre le Français Jean-Pierre Haigneré, les deux cosmonautes Guennadi Manakov et Alexandre Polechtchouk, locataires de la station russe depuis le mois de janvier, s'est posée sans encombre à cent soixante kilomètres environ de la ville de Djekhazgan, située à trois cents kilomètres à l'est de Baïkonour.

Mère du président assassiné en novembre 1963

Rose Kennedy a cent trois ans

«Mère courage» frappée par le destin pour beaucoup, matriarche inflexible pour d'autres, Rose Fitzgerald Kennedy, qui fait figure de reine mère de la République américaine, devait célébrer jeudi 22 juillet ses cent trois ans. Mme Kennedy est la mère du président John Kennedy, assassiné à Dallas en novembre 1963.

Depuis l'accident de santé dont elle a été victime en 1984, la vieille dame est recluse dans la propriété familiale de Hyannisport (Massachusetts), au bord de l'Atlantique. Et les commentaires autorisés ont la sobriété d'un communiqué de Buckingham Palace. *«Les membres de la famille se retrouveront pour des crèmes glacées, des gâteaux et quelques-unes des chansons favorites de Mme Kennedy, et naturellement pour lui offrir quelques cadeaux»*, a indiqué mercredi Melody Miller, porte-parole d'Edward Kennedy, sénateur démocrate du Massachusetts.

Le sénateur, fils cadet devenu chef de famille après la mort tragique de ses frères John et Robert, offrira à sa mère un bouquet de cent trois roses rouges, comme le veut une *«longue tradition»*. *(AFP.)*

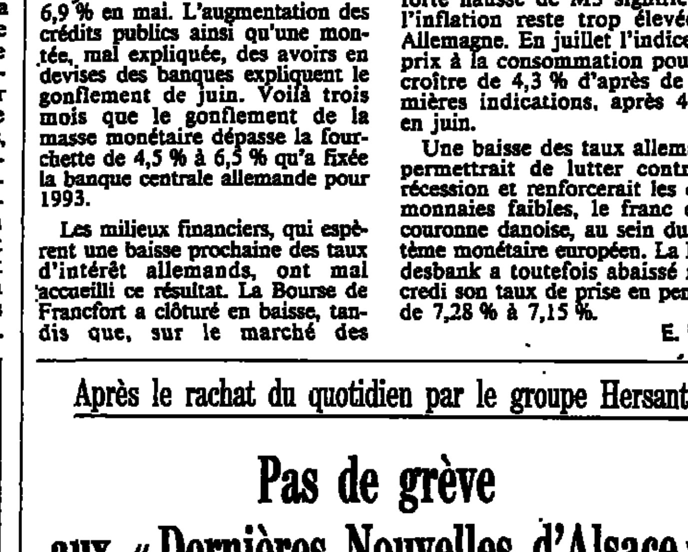
□ **YÉMEN : Démission du chef d'état-major.** – Pour protester contre la politique du ministre de la défense, le chef d'état-major yéménite a présenté sa démission, ont indiqué, mercredi 21 juillet, des sources officielles. Le général Al-Béchiri reproche au ministre de ne pas avoir *«achevé l'intégration»* des forces armées du Yémen du Nord et du Yémen du Sud unifiées depuis mai 1992 et la promotion, qu'il juge *«non réglementaire»*, de quelque 3 500 officiers. – *(AFP.)*

Nouvel accès de faiblesse du franc

La masse monétaire allemande refroidit les espoirs d'une baisse des taux

FRANCFORT

de notre correspondant



La masse monétaire allemande M3 (liquidités et dépôts à moins de quatre ans) a crû de 7,1 % en juin, d'après les estimations de la Bundesbank publiées mercredi 21 juillet. La hausse avait été de 6,9 % en mai. L'augmentation des crédits publics ainsi qu'une montée, mal expliquée, des avoirs en devises des banques expliquent le gonflement de juin. Voilà trois mois que le gonflement de la masse monétaire dépasse la fourchette de 4,5 % à 6,5 % qu'a fixée la banque centrale allemande pour 1993.

Les milieux financiers, qui espèrent une baisse prochaine des taux d'intérêt allemands, ont mal accueilli ce résultat. La Bourse de Francfort a clôturé en baisse, tandis que, sur le marché des changes, le mark s'est de nouveau approché de la barre de 3,42 francs, contraignant la Banque de France à intervenir, après plusieurs séances de calme.

La banque centrale du Danemark a relevé jeudi son taux de l'escompte de 9 % à 11 % pour défendre sa monnaie. Une trop forte hausse de M3 signifie que l'inflation reste trop élevée en Allemagne. En juillet l'indice des prix à la consommation pourrait croître de 4,3 % d'après de premières indications, après 4,2 % en juin.

Une baisse des taux allemands permettrait de lutter contre la récession et renforcerait les deux monnaies faibles, le franc et la couronne danoise, au sein du système monétaire européen. La Bundesbank a toutefois abaissé mercredi son taux de prise en pension de 7,28 % à 7,15 %.

E. L. B.

Après le rachat du quotidien par le groupe Hersant

Pas de grève aux «Dernières Nouvelles d'Alsace»

Réunis en assemblée générale extraordinaire, mercredi 21 juillet, les journalistes des *Dernières Nouvelles d'Alsace* ont repoussé, par trente-huit voix contre trente, une motion demandant le dépôt d'un avis de grève (*le Monde* du 22 juillet). Après le rachat du quotidien strasbourgeois par le groupe Hersant et le refus de la direction de publier un communiqué de la rédaction marquant ses inquiétudes quant au maintien de l'indépendance rédactionnelle du journal, le climat s'était tendu aux *DNA*. Finalement, une faible majorité s'est dégagée pour considérer qu'il était préférable de juger aux actes le nouvel actionnaire majoritaire avant de déclencher un mouvement de grève, nous signale notre correspondant régional.

Cette prise de contrôle continue de susciter de nombreuses réactions, tant chez les syndicats que de la part d'autres quotidiens régionaux. La Fédération nationale du livre CGT (FILPAC) anticipe en évoquant, à propos de cette opération, *«tous les effets négatifs qu'elle aura sur la pluralité de l'information»*, tout en considérant qu'elle *«correspond parfaitement aux vœux de certains éditeurs et du gouvernement, qui ont à maintes reprises estimé que la presse française n'était pas suffisamment concentrée»*.

Force ouvrière condamne pour sa part *«cette mise en coupe réglée de la presse française nationale et régionale par les groupes financiers qui soutiennent le groupe Hersant»*.

Le Syndicat national des journalistes (SNJ) dénonce *«l'opacité financière»* d'une opération qui *«s'abrite derrière des fictions qui ne trompent personne : la fiction juridique du groupe France-Antilles, qui serait le principal opérateur de la transaction, la fiction des assurances d'indépendance et de maintien de la ligne éditoriale et la fiction des garanties financières»*. Le SNJ se demande *«comment un groupe aussi déficitaire peut dégager une somme aussi imposante (300 millions de francs) même avec l'appui de quelques partenaires?»* Il en appelle au ministère de la communication, pour qu'il fasse savoir publiquement si M. Hersant a respecté les lois de 1984 et 1986, en ne dépassant pas le seuil de 30 % de diffusion des quotidiens.

Jean-Louis Prévost, président du directoire du groupe *la Voix du Nord*, dont 70 % du capital sont détenus par les salariés, qui était, mercredi 21 juillet, l'invité de France-Inter, s'interrogeait sur le même mode : *«Une question se pose depuis vingt ans : d'où viennent les fonds qui permettent à M. Hersant de racheter tous ses titres?»*

